This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

AS
161
.T8

avril

f°. 1r. description d'une balance magnetiq.

f°. 80 les aliments maigres sont bons Failera d'igeon

foye id 82.
champignons 84.

chocolat 88 caffé 89

the 90. 90

l'art d'assaisonner les hommes f° 96

BON GOUST 105.

mon amy a tort mais j'aime m'en 112

May

parage et apanages 63

---

pluralité des mondes . 66

Sans manger 84

---

iuin

sur l'usure fe 76

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril. 1702.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA CONDAMINE

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1702.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1702.

CONSTRUCTION D'UNE espece de Balance très-commode pour faire plusieurs experiences magnétiques.

CETTE espece de Balance est encore de l'invention de Mr. Joblot Professeur en Mathematique dans l'Academie Roïale de Peinture & Sculpture ; celuy là même à qui on est redevable de l'aiman artificiel, dont il a été parlé dans les Memoires de Novembre & Decembre , & que les Connoisseurs ont regardé com-

me une des plus heureuſes décou-vertes de ce ſiécle. Voici la Deſcrip-tion de ſa nouvelle balance telle qu'il a bien voulu nous la commu-niquer.

L'embarras que j'ay trouvé, dit-il, dans l'uſage de l'eau & des petits batteaux d'argent qu'on a toûjours emploïés pour faciliter le mou-vement des aimans, eſt ſi grand, que cela m'a fait penſer à conſtrui-re une machine qui pût ſervir à faire plus facilement, & avec moins de danger les mêmes experiences. En voici la deſcription.

a b c, repreſente le Profil du pied qui porte la Balance.

c d, eſt un gros fil de laiton éle-vé perpendiculairement ſur ce pied.

E, eſt une eſpece de baluſtre de laiton ou d'yvoire, qui ſe termine en pointe fine & polie, afin qu'en la faiſant tourner ſur un petit en-foncement marqué D, elle y frotte le moins qu'il ſe pourra.

g e h, eſt un fil d'argent ou de laiton, d'une groſſeur & d'une force proportionnée aux poids qu'on lui veut faire porter.

ii, sont deux virolles de laiton tournées de maniere que la partie superieure de l'une & de l'autre soit concave, afin qu'un aimant rond, & une boule de fer y puissent tenir plus facilement.

Ces virolles se montent à vis aux extremitez, g, & h, des bras de la balance, en sorte que leurs plans superieurs se trouvent à peu prés de niveau paralleles à l'horizon.

m, represente un aiman spherique qui se met en équilibre avec une boule de fer marquée L, par le moyen d'une vis placée en f.

Tout cela supposé voici une partie des usages qu'on peut facilement tirer de cette balance magnetique.

1°. En presentant par quatre ou cinq diverses reprises le pole boreal d'un bon aiman, qu'on tient d'une main, au pole boreal de l'aiman m, placé en i; cét aiman qui est en liberté de se mouvoir fuira celui qu'on lui presente, avec tant de vitesse, si les aimans sont vigoureux, qu'on lui verra faire plus de trois cens tours avant qu'il s'arrête; quoi-

que le poids de tout ce qui ſe meut ſoit d'environ ſix onces.

2°. Quand la balance eſt ainſi en mouvement, on la peut arrêter aſſez vîte ſans y toucher ; ce qui ſe fait en preſentant au pole auſtral de l'aiman m, le boreal de celui que l'on tient d'une main ; ce qui fait voir ce que l'on appelle improprement le mouvement d'attraction.

3°. On ne remarque pas dans la boule de fer L, les mêmes proprietés qu'on vient d'obſerver en l'aiman m ; car quelque pole d'un bon aiman qu'on preſente à cette boule de fer, elle ſera toûjours attirée & jamais chaſſée.

4°. Une boule d'acier aimantée miſe en L, en la place de la boule de fer, ſera chaſſée & attirée, ſi on lui preſente l'aiman à une diſtance proportionnée à ſa force magnetique.

5°. Un aiman foible étant mis en L, ſera toûjours attiré par un aiman vigoureux, quelque pole de celuicy qu'on oppoſe à celui qu'on voudra des poles de l'autre, pourveu qu'on obſerve de luy preſenter le vigoureux à certaine diſtance.

6°. Il n'en eſt pas de même de deux aimans foibles, qui ſont à peu prés d'égale force & à peu prés d'égale groſſeur : Car l'un des deux placé en L ſera chaſſé & attiré alternativement, en preſentant à ſon pole boreal, tantôt le boreal, & tantôt l'auſtral de celui qu'on tient.

7°. Un aiman foible, au pole boreal duquel on preſentera toûjours le boreal d'un aiman vigoureux, ſera chaſſé & attiré de deux diſtances proportionnées aux forces des aimans dont on ſe ſervira.

La difficulté qu'il y a de trouver des aimans naturels qui puiſſent ſervir à faire les experiences dont on vient de parler nous a porté à tacher de découvrir le moyen d'en faire d'artificiels differens de celui dont nous avons donné la deſcription dans les Memoires precedens, avec leſquels on puiſſe faire ce que nous venons de raporter de plus extraordinaire.

Si nous ſommes aſſez heureux pour mettre nos Conferences magnetiques en état d'être imprimées, on y verra un grand nombre de

choſes nouvelles pour ſervir à la Navigation & à la Phyſique ; dont l'explication ſe déduit d'une hypotheſe très-ſimple & très-naturelle.

LE VRAI PORTRAIT DE la Modeſtie Chrétienne, qui repreſente au naturel ce que toutes ſortes de perſonnes, de quelque condition qu'elles puiſſent être, doivent garder de meſures dans leur conduite. Par un Solitaire. A Paris ruë S. Jacques, chez Jean & Michel Guignard, ruë du Plâtre à l'image S. Jean.

TOutes les vertus ſont liées les unes aux autres, diſent les Philoſophes : il faut préſumer que l'auteur de ce livre donne fort dans ce ſentiment. On jugeroit par ſon titre qu'il ne veut parler que de la Modeſtie Chrétienne : mais dans l'execution il parcourt un champ bien plus vaſte. Il marque luy même dès les premieres lignes de ſon Avertiſſement, qu'on trouvera dans ſon Livre de *l'humain & du Chrétien* ; & il dit au Lecteur : *demeſlez*

les tous deux dans vôtre esprit : On aimeroit autant que tout fut bien demeslé dans l'Ouvrage.

[a] Dans le même chapitre où il veut montrer la modestie qu'on doit garder en entendant la parole de Dieu, il montre tout d'un train qu'il *la faut entendre avec estime, la retenir avec amour, & la pratiquer avec exactitude*, & en traittant de la modestie qu'on doit garder en parlant, il traitte par même moyen *des mensonges* & des *discours impurs & malhonnestes.* Car il suppose que tout cela n'est que contre la modestie.

[b] Ce qu'il rapporte de la modestie dans les habits n'attire pas une moindre suite de sujets particuliers, comme le *prix*, la *propreté*, la *couleur* & la *mode des habits* : sur quoi il parle de la mode en general. Pour en expliquer à fond la nature il remarque d'abord que c'est une *dominante qui gouverne tout :* [c] ensuite, pour répondre juste à cette question, *qu'est-ce qu'on appelle mode?* il a recours au termes Latin MODUS,

[a] *chap. 5. p. 104.* [b] *p. 365.* [c] *p. 145.*

qui signifie bien des choses tout à la fois. Il signifie, face, façade, aspect, respect ou relation, tour, contour, façon, maniere d'agir, coûtume, accoûtumance. Mode donc (conclut l'Auteur) *c'est la face d'une chose, la façade par où elle est veüe &c.*

Au chapitre de la Modestie dans les visites il donne des avis qui sont du caractere de l'explication qu'on vient de raporter [a] *Si un Prince (* dit-il *) nous admet à l'audience, il faut le saluer. Après ce salut fort respectueux, faites luy vôtre compliment dans des termes reflechis & naturels : s'il vous écoute avec attention, continuez avec modestie vôtre discours preparé &c.* L'Auteur entre dans un détail à peu près aussi utile dans le Chapitre où il remarque la pratique de la modestie en general. [b] *Si vous avez*, dit-il, *quelque sujet de chagrin, ne donnez pas à connoître vôtre mauvaise humeur. C'est vous rendre un bon office, aussi bien qu'aux autres, de la renfermer & digerer dans le fond de vôtre cœur, & de la cacher aux yeux étrangers.*

En parlant des differentes parties

[a] *P. 248.* [b] *ch. 3.*

du visage où doit paroître la modestie ; il releve en termes fort brillans le caractere de chacune de ces parties. [a] *Le front est le siége de l'esprit, comme les cieux sont le trône le plus apparent de la Majesté divine.* [b] *Les yeux sont au visage ce que les étoiles sont au ciel.* [c] *L'oreille est la sentinelle de la raison.* [d] *Le nez est le symbole de la prudence.* Ce stile pourra sembler un peu relevé pour un *solitaire* qui traitte de la modestie, laquelle aime si fort la simplicité. Mais l'Auteur apparemment ne se sera pas mis en peine du stile dont il usoit, pourvû qu'on profitât des regles utiles qu'il vouloit prescrire : & d'ailleurs il faut des stiles pour toutes sortes de goûts.

[a] *P. 35.* [b] *P, 37.* [c] *P. 52.* [d] *P. 56.*

*SECONDE LETTRE A MONSIEUR *** de l'Academie des Inſcriptions & des Medailles, ſur cette queſtion, ſi les revers des Medailles ont toûjours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices à qui ils ſont joints.*

JE me doutois bien que vous ſeriez content des medailles, dont je vous ai envoïé la liſte: & ſur tout de celles dont les revers ont quelque choſe de ſingulier. Mais je ſuis ſurpris qu'à leur occaſion vous me demandiez ſi je ſuis du ſentiment de ceux qui s'imaginent que les revers des medailles ont toûjours rapport aux Empereurs ou aux Imperatrices avec qui ils ſont joints. Juſqu'à preſent il me ſemble que les Antiquaires n'avoient point cru autre choſe. C'eſt pourquoy dès qu'il s'eſt rencontré une medaille dont le revers a été inconteſtablement frapé contre cette regle, on l'a regardée comme une medaille très-rare. Mr. Vaillant en a donné au public quelques unes de cette nature, ſça-

voir INDULGENTIA AUG.P.P. COS III. dans Sabine. VENUS VICTRIX, dans Gordien. PUDICITIA AUG. dans Volusien : & il n'a pas manqué d'ajouter que ces revers étoient d'autant plus dignes de la curiosité des medaillistes, qu'ils sembloient ne pouvoir convenir aux Empereurs ou aux Imperatrices à l'honneur desquels ces medailles avoient été frappées. Pour peu même que vous lisiez les Dissertations de Mr. de Vallemont sur la medaille du cabinet du Roy avec cette legende GALLIENÆ AUGUSTÆ & au revers UBIQUE PAX : je suis seur que vous conviendrez que c'est là un des principes generaux, dont les curieux n'ont pas douté. Et comment en douteroient ils, puisque le plus souvent l'inscription des revers n'est qu'une suite de l'inscription qui se trouve du côté de la tête de la medaille ? J'avoüe neanmoins que depuis quatre ou cinq ans quelques Auteurs ont pris un autre parti, & que pour appuïer leur sentiment ils se sont servis & de preuves & d'e-

xemples. Ce n'est point à moy à décider : il n'appartient qu'à vôtre Academie de prononcer en dernier ressort sur une question de cette nature : souffrez seulement que je vous communique quelques reflexions que j'ay faites à cette occasion sur les deux medailles qui vous ont arresté & dont vous me parlez dans vôtre lettre. Les voici.

IMP.. M. AUR. ANTON... AUG. la tête de Marc-Aurele.

).(JUNO: une figure debout, ayant un paon à ses pieds.

FAUSTINA AUG. PII AUG. FIL.

).(P. M. TR. P. XIX. IMP. III. COS. III. une figure debout.

Vous prétendez que ces deux revers n'ont nul rapport avec la tête de Marc-Aurele, & de Faustine ; vous y trouvez même une certaine disproportion, qui vous fait conclure en general que les medaillistes pourroient bien s'être trompez, en assurant que les revers regardent l'Empereur ou l'Imperatrice representez dans la medaille. Nos vûes sont bien differentes. J'ay cru au

contraire que ces deux medailles, bien loin d'être frappées contre les regles, s'expliquoient très-aisément & nous dévelloppoient un fait de l'histoire Romaine, que Monsieur de Vallemont n'a qu'ébauché: voïons si je me suis trompé.

Il est incontestable, n'est-il pas vray, que Faustine, & que Lucille sont les seules Imperatrices qui sont nées de peres Empereurs, & qui en quelque maniere ont esté cause que leurs maris soient montez sur le throne. Il étoit donc juste & raisonnable que le Senat dans les monnoyes de bronze, & que les Empereurs dans les monnoyes d'argent donnassent à ces Princesses des marques publiques de leur reconnoissance. C'est dans cette vûë que Faustine, & que Lucille prennent le nom de leurs peres, de qui elles tenoient tout ce qu'elles étoient, & non pas de leurs maris. Ainsi au lieu que Plotine, que Sabine & que les autres se sont appellées, PLOTINA AUG. IMP. TRAIANI. SABINA AUGUSTA HADRIANI AUG. FAUSTINA AUG. AN-

TONINI AUG. PII. CRISPINA AUG. IMP. COMMODI. AUG. Faustine & Lucille ont pris le nom de leur pere FAUSTINA AUG. PII. AUG. F. LUCILLA AUG. ANTONINI AUG. F. Qui nous assurera donc que les anciens n'ont pas poussé les choses plus loin, & que dans la pensée d'éterniser ce point de leur histoire, ils n'ont point ordonné à leurs Monetaires de mettre une Junon à Marc-Aurele, & à Faustine cette inscription P. M. TR. P. XIX. IMP. III. COS. III. Nous avons déja des medailles, qui nous apprennent que pour honorer ces deux Imperatrices, l'on mit au tour de la teste de Marc-Aurele FAUSTINA AUGUSTA : & ΛΟΥΚΙΛΛΑϹ ϹΕΒΑϹΤΗϹ au tour de celle de Luce Vere. Certainement si ce n'est pas une preuve c'est au moins une forte conjecture qu'ils auront également eu des medailles dont les revers n'ont été que par rapport à ce fait singulier & nouveau. Les Isabelles d'Aragon & quelques Reines d'Angleterre ont à peu près fait le même, en exigeant que

les monnoyes de leur temps fussent pour l'ordinaire marquées à leur coin & que leur portrait y fut representé avec celuy des Princes, qu'elles avoient épousé. Cela suffiroit sans doute pour vous déterminer : & vous voyez bien à present qu'il n'est pas un revers, dont les curieux ne puissent rendre raison quand ils se voudront donner la peine de creuser dans l'Histoire, & examiner les choses de plus prés que l'on ne faisoit autrefois ; car j'ose vous dire que vous ne trouverés nulle part deux revers, qui aïent plus de disproportion avec la tête de la medaille, que ceux que je viens de vous expliquer.

Mais afin de léver jusqu'aux moindres de vos scrupules, je vas vous montrer le peu de fondement qu'on a d'être d'un autre sentiment. D'abord quels sont les revers qui paroissent à ces nouveaux Auteurs combatre la regle générale ? c'est PIETAS AUGG. dans Julie femme de Severe CONCORDIA AUGG. dans Otacille IMP. T. AEL. HADR.

quent les revers, qui leur ſemblent n'avoir nulle convenance avec l'Empereur ou l'Imperatrice, auſquels ils ſont joints. Il eſt ſouvent arrivé, diſent-ils, qu'un ouvrier par trop de précipitation aprés avoir frappé des medailles de Fauſtine & de Marc Aurele du côté de la tête, au lieu de les ſéparer a mêlé une Fauſtine parmi des Marc Aureles: ou un Marc Aurele parmi des Fauſtines: & par là dans la ſuite il a confondu les revers, & donné au mari ce qui convenoit à la femme. En ſecond lieu combien de medailles ont été refrappées ſur des Empereurs ou ſur des Imperatrices qui n'étoient plus. Ainſi le coin n'ayant porté que du côté de la tête, le revers n'a point été effacé, & eſt demeuré tel qu'il étoit dans ſa premiere fabrique. Une infinité de Poſthumes ne nous permettent pas de douter que cela n'ait été en uſage. Il n'eſt point de cabinet un peu nombreux, où l'on ne voie des Fauſtines, des Antonins, des Marc Aureles à demi effacez & ſur leſquels on a imprimé la tête de Poſthume. Et puis de nos jours le

même ne s'eſt-il pas fait dans nos monnoyes? De ſorte que rien ne paroît plus convainquant à ces Auteurs pour prouver que c'eſt là une mépriſe des Monetaires des ſiécles paſſez.

Mais répondre de la ſorte n'eſt-ce pas avoüer ingenuement ſon ignorance? Avec ce principe l'homme le moins verſé dans ce genre de litterature va reſoudre toutes les difficultez imaginables, & prevenir les objections qu'on auroit à lui faire à chaque pas ſur les inſcriptions des medailles. Croyez moy, les *Monetaires* n'étoient ni ſi ignorans ni ſi négligens que nous les faiſons. En effet, ſi leur précipitation à cauſé une pareille mépriſe dans les revers des medailles, comment ſe peut-il faire que parmi tant d'ouvriers, dans l'eſpace de tant de ſiécles, cela ſoit arrivé ſi rarement? A peine compte-t'on une vingtaine de medailles avec de pareils revers, ſoit dans les livres, ſoit dans les cabinets.

Voilà ce qui m'a obligé de ſuivre juſqu'à-preſent le torrent des Medailliſtes, & de chercher la raiſon

de tous les revers extraordinaires qui me sont tombez entre les mains. Cependant je me soûmetray sans peine à ce que vous déciderez. Je vous prie même de me faire part des raisons que vous avez eû de douter. Vous vous engagerez peut-être par là à me faire une réponse, qui sera une sçavante Dissertation dont le plublic & sur tout les curieux de medailles, tireront un grand profit. Je suis &c.

ABREGE' DE LA DISCIPLINE de l'Eglise tiré d'un grand nombre de Canons choisis & dressez pour l'instruction des Ecclesiastiques avec les Reflexions sur l'état present du Clergé. Par M. L. D. D. S. A Paris chez Louïs Coignard & Guillaume Vandive ruë S. Jacques à l'Aigle d'or & au Dauphin couronné 1702. avec Appr. & Privil. in 8°. pagg. 554.

Mr. Lochon Docteur de Sorbonne Auteur de cet ouvrage ne s'est proposé que de faire un assez petit recueil des Canons les

plus autorisez & qui sont le plus en usage. Ce qui l'a engagé à se borner à cela, c'est qu'on ne lit presque jamais les gros livres; que la plus part des Ecclesiastiques, & sur tout ceux de la campagne, ne sont pas même en état de les acheter; que faute de Bibliotheques, où l'on trouve des Sommes des Collections de Canons sur toute sorte de matieres, chacun doit être bien aise d'avoir une espece de Manuel qui y supplée, & où il voye comme d'un coup d'œil ses obligations les plus essentielles & les plus indispensables. On doit faire aureste d'autant plus d'attention à ces saintes Regles qu'elles sont presque toutes fondées sur le droit naturel & divin.

Quand l'Auteur, pour montrer quelle a été la conduite de l'Eglise dans tous les tems, cite des Canons qui ne sont pas d'un droit si étroit il les explique par rapport à l'usage & aux mœurs d'aujourd'huy: & malgré le relaschement de la discipline en certains points, il ne laisse pas de faire ressouvenir les Ecclesiastiques d'à present de ce qu'ils

doivent à leur ministere. Il semble qu'il auroit souhaité de pousser ses reflexions là dessus plus loin qu'il ne fait. * *Mais le siecle ou nous vivons*, dit-il, *est une espece de malade, qui outre qu'il a perdu le goust des alimens les plus sains ne peut encore souffrir les remedes les plus salutaires, &c.*

Il faut avoüer aussi que comme la Discipline change dans l'Eglise selon les tems, il est de la prudence de distinguer les Canons qui n'obligent plus d'avec ceux qui sont toûjours dans leur force. Le Docteur a sceû apporter en cela tout le discernement qu'on pouvoit attendre: & les Ecclesiastiques qui aiment leur état ne trouveront rien d'outré & rien que de raisonnable dans la morale qu'il leur propose.

Il commence par montrer l'excellence de l'état Ecclesiastique : & il fait sentir en même tems le respect qui luy est deû. Il se plaint du relaschement des peuples à cet égard; & il remarque très judicieusement que les Conciles ayant inutilement

* *Avert.*

tenté

tenté d'y remedier, il n'y a que le changement des mœurs, & la sainteté de vie du Clergé qui le puissent faire. Il examine ensuite la vocation à cet état, & fait voir combien il est desavantageux à l'Eglise que tant de gens y entrent avec si peu de reflexion sur les dispositions qu'il demande.

En parlant de la vie & des mœurs des Ecclesiastiques, il leur interdit, conformément aux sacrez Canons, les assemblées prophanes, la chasse, le port des armes. Il prétend que la vie d'un Prêtre ne doit être gueres differente de celle d'un veritable Religieux, & pour justifier cela, il fait voir comment on élevoit autrefois les jeunes Clercs. Un Prêtre ne doit être occupé qu'à mediter la loy de Dieu, qu'à prier, qu'à lire de bons livres, qu'à étudier les Cérémonies de l'Eglise & la maniere de bien faire toutes ses fonctions: mais il doit s'éloigner sur tout des emplois Seculiers. * *On ordonne* dit l'Auteur, *à un Aumônier*, *à un Chapelain d'avoir soin des terres*, *de solli-*

* *P.* 84.

& les exemples des Saints. Enfin l'on n'omet dans cet Ouvrage aucun des devoirs des Clercs en général, & des Curez en particulier; & tout y est traitté d'une maniere, qui montre également l'érudition, la prudence, & la pieté de l'Auteur.

Le Livre finit par l'obeïssance que les Ecclesiastiques doivent aux Evêques : on fait voir que les Ordonnances que ceux-cy font aujourd'hui ne sont pas nouvelles, & qu'ils doivent être particulierement obeïs en ce qui regarde l'instruction, la correction & la conduite de leur Clergé. L'Auteur fait à ce propos le parallele de la Discipline ecclesiastique & de la militaire, & montre combien il est honteux que des Officiers d'armée soient mieux obeïs que l'Eglise & les Evêques.

Nous sommes obligez de rendre à cet Ouvrage la justice de dire qu'il n'en est gueres dont la lecture puisse être plus utile aux Ecclesiastiques. Ils s'y instruiront parfaitement de tous leurs devoirs, & ils y trouveront en même-tems les

motifs les plus pressans pour les remplir.

L'ABSTINENCE DE LA viande renduë aisée, ou moins difficile à pratiquer, &c. Par M. Barthelemy Linand, Docteur en Medecine in 12. pagg. 225. A Paris chez Pierre Bienfait, sur le Quay des grands Augustins à l'image saint Pierre. Où l'on trouve aussi le Traité des Eaux Minerales de Forges, du même Auteur 1700. *Avec Approbation & Privilege.*

MOnsieur Linand a déja donné d'autres Ouvrages au Public qui en ont été bien reçûs, & il y a lieu d'esperer que celui-cy aura le même sort. Le sujet en est nouveau, & même très-important; puisqu'il s'agit d'engager les Fidelles à l'observation de celui des preceptes de l'Eglise qui est peut-être le plus mal observé de tous.

En effet l'Auteur montre d'abord que la plûpart des gens du monde, qui ne pratiquent point l'abstinence de la viande dans le tems où l'E-

commune ; au lieu de les affoiblir, comme on fait, par une education trop molle.

Mr. Linand passe ensuite aux autres causes des incommoditez que produit l'abstinence dans ceux là même qui ont le temperament bon. Les alimens maigres, dit-il, ne sont pas à la verité si nourrissans que les gras, & ne sont pas tous également bons ; mais de leur nature ils n'ont rien de mauvais : d'où vient donc qu'on en est si souvent incommodé ? Cela vient de trois causes, ajoûte-t'il. Premierement de ce qu'on ne prend pas soin de faire apprester la nourriture maigre d'une maniere qui n'ait rien de contraire à la santé. Secondement de ce que, bien loin de choisir parmi les alimens maigres ceux qui conviennent, on s'en fait servir de tout à fait contraires à sa complexion particuliere. Troisiémement de ce qu'on mange presque toûjours trop à chaque repas qu'on fait.

Il ne restoit plus à l'Auteur que de donner des regles sur tout cela : & c'est à quoy il employe la troisié-

me. partie de ſon livre , où il entre dans un grand détail de tout ce qu'on peut manger dans le tems d'abſtinence. Poiſſons, racines, legumes, graines ou ſemences, fruits, plantes, il n'omet rien dont il ne marque les bonnes ou les mauvaiſes qualitez. Il preſcrit la maniere la plus naturelle & la plus ſaine d'apprêter tous ces divers alimens, & la moderation avec laquelle on en doit uſer.

Les premiers Fidelles n'avoient pas beſoin de ces preceptes pour obſerver l'abſtinence de l'Egliſe: mais aujourd'huy que la lâcheté des Chrêtiens eſt ſi grande, on eſt obligé à Mr. Linand de leur ôter les vains prétextes dont ils ſe ſervent pour ſe diſpenſer des penibles devoirs que la Religion leur impoſe.

L'Auteur inſinuë que pour bien connoître l'utilité des regles qu'il donne, ce n'eſt pas au tems de Carême que les perſonnes délicates & valétudinaires doivent attendre à les mettre en uſage. Il voudroit qu'on commençât à les pratiquer aux jours détachez, où l'Egliſe or-

donne qu'on fasse maigre ; afin que le corps s'accoûtumât peu à peu à cette sorte de nourriture ; & qu'en observant les alimens qui conviennent mieux à la constitution particuliere d'un chacun, on en usât avec plus de confiance pendant les Carêmes entiers.

SUITE DU LIVRE DE M. HYDDE Docteur & Professeur d'Oxford, touchant la Religion des anciens Perses.

ON a veû dans les Memoires de Mars de cette année, sur quoy s'est fondé M. Hydde pour soutenir que les Perses d'aujourd'huy, qui font profession de suivre l'ancienne Religion qu'ont suivi leurs Peres avant l'invasion des Mahometans, n'adorent que le vray Dieu, & nullement le Feu ny le Soleil. Il nous reste à raporter les preuves de ce Docteur, pour montrer que c'est la même chose à l'égard de ceux des siecles précedens : * que même avant le tems où Zoraltre

* *P. 2. 3. 23. 86. &c.*

forma le Syſtême preſent de leur Religion, ils avoient toûjours conſervé la créance & le culte d'un ſeul Dieu : créance qu'ils tenoient, dit M. Hydde, d'Elam chef & Auteur de leur Nation, qui étoit fils de Sem & petit fils de Noé ; car c'eſt du nom d'*Elam* qu'ils ſont, appellez *Elamites*. Et cela revient à ce qu'il rapporte enſuite, qu'ils la regardent eux mêmes comme la Religion du Patriarche Abraham. *

On peut partager en trois intervalles tout l'eſpace de tems qui s'eſt écoulé entre la naiſſance de l'idolatrie, & la conquête de la Perſe par les Sarrazins. Le premier depuis le commencement de la Monarchie des Aſſyriens & de l'Idolatrie (car on tient qu'elles ont commencé à peu près en même tems) juſques au regne de Cyrus. Le ſecond ſous ce Prince & ſes Succeſſeurs juſques à Darius qui fut dépoüillé par Alexandre le Grand. Le 3. depuis ce conquerant juſqu'au milieu du VIII. Siecle de Jesus Christ ou les Mahometans s'emparerent de la Perſe.

* *P.28.36.82.86.&c.*

Que dans ce dernier intervalle, l'ançienne Religion de Zoroastre eût toûjours subsisté parmi les Perses, c'en est déja un grand préjugé, comme on l'a dit, de voir qu'elle s'y est maintenuë jusqu'à nos jours, malgré les mauvais traittemens que nous avons veû qu'ils ont à souffrir. Car ce qui les attache si fort à cette Religion, c'est qu'ils la regardent comme l'heritage de leurs peres. Mais outre ce préjugé l'on en a une preuve positive dans ce que rapporte Mr. Hydde touchant le Roy Ardeschir Babâcan, nommé par les Romains Artaxerxe, lequel dans le troisiéme siécle de J. C. ayant defait Artaban le dernier des Roys Parthes ou Arsacides, fit revenir l'Empire aux Perses dont il descendoit luy-même.

On trouve dans un de leurs livres les plus autorisez * que ce Prince, qui étoit zelé pour l'ancienne Religion des Perses, fit une assemblée générale de tous les Mages ou Docteurs de ses Etats, pour resoudre quelques doutes qu'il avoit, & pour

* *P.18.276.277.&c.*

corriger quelques abus qui s'étoient introduits dans cette Religion : & qu'alors elle fut reduite à sa premiere pureté ; comme elle étoit du tems de Zoroastre même. On n'est pas obligé de croire tout ce que racontent à ce sujet les Historiens Persans, qui y mêlent à leur ordinaire des circonstances fabuleuses. Mais au travers de ces fables on ne laisse pas de voir une verité, qui est que l'ancienne Religion du pays subsistoit toûjours, quoy qu'alterée par des erreurs & des nouveautez.

Au reste, loin d'être surpris qu'elle eût souffert des innovations, il y auroit lieu de s'étonner que cela ne fût pas arrivé ; sur tout depuis que les Macedoniens se furent rendu maîtres de la Perse.

2. Si malgré l'exemple & l'autorité de ces conquerans idolâtres la religion de Zoroastre y regnoit encore quatre à cinq cens ans après, du tems de cet Ardeschir ou Artaxerxe ; il faut dire, pour remonter au second intervalle que c'étoit donc celle des successeurs de Cyrus :

puis qu'autrement on ne voit pas comment ny par qui elle y auroit été introduite aprés eux.

Mais il n'est pas besoin d'avoir ici recours à des conjectures. Car au rapport des plus celebres écrivains de l'antiquité (M. Hydde en cite quelques uns, * & il en pouvoit nommer plusieurs autres) une des raisons ou même la principale qu'eurent ces Princes de faire la guerre à feu & à sang aux Egyptiens & aux Grecs, c'est parce qu'ils les regardoient comme des corrupteurs de l'ancienne Religion : tant les Rois Perses & leurs sujets étoient ennemis des idoles, & zelez pour le culte d'un seul Dieu !

Quand on laisseroit là les Auteurs profanes, l'Ecriture seule pourroit suffire, pour nous faire comprendre que les Successeurs de Cyrus adoroient le même Dieu que lui. Il ne faut que voir l'Edit de Darius fils d'Hystaspe (1. Esd. chap. 6.) & celui d'Assuerus, que les Interpretes tiennent communément être un des Rois de Perse, quoy qu'ils

* P. 3. 98.

ne conviennent pas lequel c'est. Le Prince Auteur de cet Edit quel qu'il soit, avouë expressément que le Dieu très-haut, très-grand & toujours vivant, est celui de qui ses peres & lui même ont reçû l'Empire qu'ils ont possedé jusques là ; *altißimi & maximi semperque viventis Dei, cujus beneficiis & patribus nostris & nobis regnum est traditum, & usque hodie custoditur.* Esther chap. 16. v. 16.

S'il étoit vray, comme l'ont cru quelques sçavans, qu'Assuerus fût Astyages grand Pere de Cyrus, ou un frere de cet Astyages comme d'autres l'ont prétendu ; cet Edit fourniroit une preuve démonstrative de ce que dit M. Hydde, que les Medes & les Perses avoient toûjours reconnu le vray Dieu. Mais en ne le rapportant qu'à l'un des Successeurs de Cyrus, le moins qu'il puisse prouver, c'est que Cyrus même adoroit ce Dieu *très-haut & toûjours vivant* : puisqu'on ne peut pas douter que ces paroles, de l'Edit, *cujus beneficio* &c. ne soient relatives à celle de l'Edit de Cyrus en faveur des Juifs, où il dit expres-

ſément, que c'étoit le Dieu d'Iſraël qui l'avoit rendu maître de tant de Royaumes : *omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli.... ipſe eſt Deus qui eſt in Jeruſalem.* 1. Eſdr. c. 1.

3. Maintenant, pour remonter au delà du regne de Cyrus, Mr. Hydde, ſans ſuppoſer rien de ce qui eſt conteſté entre les ſçavans, trouve dans l'Ecriture de quoy montrer, que même avant ce tems là les Perſes & les Medes avoient toûjours adoré le vray Dieu.

Sa premiere preuve * eſt priſe de ce qu'on lit au chap. 6. de Daniel touchant Darius le Mede Succeſſeur de Baltaſar dans le Royaume de Babylone. Ce Prince, que l'on ſçait avoir été de Medie, comme ſon ſurnom même le marque ; & que plusieurs croïent oncle maternel de Cyrus : ce Darius, dis-je, âgé pour lors de plus de 60. ans, avoit certainement été élevé dans le culte du vray Dieu, & n'en reconnoiſſoit point d'autre. C'eſt ce que prouve la maniere dont il en parloit, avant même que d'avoir veû le miracle

* *P.* 159.

operé dans la perſonne de Daniel. Car étant forcé par une cabale des Grands de ſa Cour, d'expoſer ce Prophete aux lions, il compta néanmoins que le Dieu vivant ſçauroit bien délivrer ſon ſerviteur : *Daniel, ſerve Dei viventis .... Deus tuus, quem ſemper colis, ipſe liberabit te.* Ce n'eſt point là le langage d'un homme élevé dans les ſentimens de l'Idolatrie: & ainſi il faut dire qu'elle n'étoit point la Religion des Medes ny par conſequent des Perſes.

[a] L'autre preuve de Mr. Hyde eſt tirée de ce qu'on trouve de Cyrus dans l'Ecriture. Il remarque d'abord le portrait qu'en a fait [b] Iſaïe par un eſprit Prophetique plus de deux ſiécles auparavant. Ce Prophete, ou plutôt Dieu par la bouche du Prophete, appelle Cyrus ſon *Paſteur*, & même ſon *Chriſt*, c'eſt-à-dire un Roy qui a reçû de lui l'onction : *Qui dico Cyro, Paſtor meus es... Hæc dicit Dominus* CHRISTO *meo Cyro.* Il en parle comme d'un homme qui lui eſt agreable, & qu'il a choiſi pour executer tous ſes deſ-

[a] *P. 382.* [b] *Chap. 45.*

ſeins : *virum voluntatis meæ... Omnem voluntatem meam implebit.* Ce portrait regarde Cyrus avant le tems auquel devenu maître de Babylone, il ſe fit le liberateur du peuple de Dieu, & le reſtaurateur du Temple de Jeruſalem. Peut-on croire que le S. Eſprit eût donné de tels éloges à un Prince encore ennemi du vray Dieu, à un adorateur du Demon ? Ne faut il pas plutôt convenir que c'eſt parce qu'il étoit adorateur du vray Dieu & ennemi de l'idolatrie, qu'il fut ainſi choiſi pour executer les ordres du Seigneur à l'égard de ſon peuple & de ſon Temple ; & que dans cette veuë il avoit été fait le vainqueur des nations ?

Ce qui paroît bien certain & ce qu'on peut ajoûter icy pour confirmer la propoſition de Mr. Hydde touchant Cyrus, c'eſt que ſon Edit même, dont nous venons de parler, fait voir qu'avant qu'il le publiât, & dès le tems de ſon avenement à la couronne de Perſe & de Medie, ſes Sujets adoroient comme luy le vray Dieu. En effet, s'il eût trouvé

l'idolatrie dominante parmi eux, auroit-il osé publier qu'il tenoit son sceptre du Dieu d'Israël; c'est à dire le reconnoître seul, à l'exclusion de tous leurs Dieux, pour Auteur de son élevation, & maître de la fortune de ses peuples?

On sçait à quelle extrémité les Babyloniens reduisirent leur Roy, pour avoir voulu sauver Daniel, qu'ils regardoient comme ennemy de leurs Idoles. Si tout l'Empire de Cyrus eût été attaché au culte des fausses Divinitez, comme on l'étoit à *Babylone*, il paroît incroyable que ce Monarque eût entrepris de les dégrader toutes d'une maniere aussi éclatante qu'il fait par cet Edit; & que cela n'eût pas causé le moindre mouvement dans ses Etats. Il pouvoit bien le faire malgré les Babyloniens, qu'il regardoit comme des ennemis vaincus; sur tout ayant encore les armes à la main: il le pouvoit, dis-je, supposé qu'il n'eût rien à craindre des Medes ny des Perses. Mais que n'en auroit-il pas eu à craindre, si la Religion pour laquelle il se declaroit si hautement, eût été contraire à la leur?

Enfin si l'on pouvoit supposer que Cyrus, lorsqu'il se rendit maître de la Perse & de la Medie, en eût banni le culte des Idoles, pour y faire adorer le vrai Dieu; il est comme indubitable qu'au moins après la mort de Cambyse son fils, ces Mages qui s'emparerent du trône, auroient commencé par rétablir leur ancienne Religion; quand ce n'eût été que pour mettre le peuple dans leurs interests. Ainsi toutes choses vont à persuader, & que Cyrus en s'avoüant redevable de l'Empire au Dieu d'Israël, parloit dans le sentiment de sa Nation, & que ce n'étoit point un sentiment quelle eût pris de nouveau.

Pour revenir à Mr. Hydde, ce fait une fois établi, il a raison de soutenir,[a] que ces peuples n'avoient donc jamais abandonné le culte du vrai Dieu, ny adopté l'idolatrie, pas même durant le regne des Assyriens. Et en effet, dit ce Docteur, si les Perses où les Medes y avoient été une fois engagez,[b] quand & par qui peut-on imaginer qu'ils en eus-

[a] *P. 15. 379, &c.* [b] *P. 15.*

ſent été retirez, pour redevenir adorateurs d'un ſeul Dieu, comme on a prouvé qu'ils l'étoient à la naiſſance de Cyrus ? Seroit-ce les Aſſyriens qui les euſſent convertis, lorſque ceux-cy, ſelon la plûpart des anciens Hiſtoriens, ſe rendirent maîtres de l'Aſie ſuperieure juſqu'aux Indes ? Mais tout au contraire, chacun ſçait que l'Aſſyrie ou la Chaldée eſt le berceau de l'idolatrie, & que c'eſt aux Aſſyriens principalement qu'elle doit ſes progrès. Que ſi leur autorité ou leur exemple l'avoit fait embraſſer aux Medes & aux Perſes, il ſeroit impoſſible qu'au tems de Cyrus & de Darius le Mede, ce n'eût pas encore été la religion dominante parmi eux. Et ainſi c'eſt une même choſe de prouver que ces peuples adoroient alors le vrai Dieu, & de prouver qu'ils n'avoient jamais changé à cet égard, mais qu'ils avoient toûjours conſervé la religion d'Elam auteur de leur nation ; ou comme diſent leurs hiſtoriens, la Religion d'Abraham.

Mr. Hydde en donne encore une preuve tirée de leurs meilleurs Hiſ-

toriens, & qui lui paroît conſiderable. * C'eſt que Houſchang, le ſecond de la premiere dynaſtie de leurs Rois, qui a fini ſelon eux, longtems avant Cyrus, & qui ſemble par conſequent être une dynaſtie des Rois Medes : que ce Prince, dis-je, celebre dans leurs anciennes hiſtoires par ſa ſageſſe & ſa juſtice, adoroit le vray Dieu, & le faiſoit adorer de tous ſes ſujets. Il paſſe même parmi eux pour Auteur d'un livre touchant la Divinité, intitulé en leur langue, *la Sageſſe éternelle où de tous les tems* : quoique M. d'Herbelot doute qu'il ſoit auſſi ancien que ce Roy.

Il ne reſte plus qu'à entendre ce que répond Mr. Hydde aux témoignages de pluſieurs anciens qui accuſent les Perſes d'idolatrie, ſoit à l'égard du Soleil & du Feu, ſoit à l'égard des autres Divinitez profanes. Voici à quoi ſe reduiſent ſes réponſes.

Aux témoignages de ces Auteurs il oppoſe en premier lieu les anciens livres de la nation, qui doi-

* *Præf. p. 5. 6. & cap. 8. p. 156.*

vent être crûs préférablement à ce qu'en ont pû dire les étrangers : parce qu'enfin personne ne pouvoit mieux sçavoir que les Perses mêmes s'ils prétendoient adorer le Soleil & le Feu, ou non. En second lieu, à ceux de nos anciens auteurs qui font les Perses idolâtres, il oppose d'autres anciens qui assurent expressément le contraire. Il en nomme quelques uns, & il en auroit pû ajoûter plusieurs autres : par exemple Diogene Laërce, & Clearque disciple d'Aristote cité par Josephe, * qui parlent de la religion des Juifs comme étant la même que celle des Mages & des Brachmanes : tant ils étoient persuadez que les Mages, non plus que les Juifs n'adoroient qu'un seul Dieu.

Et il ne faut pas dire que ce partage des anciens Auteurs là-dessus, rend la chose indécise. Dès-là qu'il s'en trouve qui nient positivement le fait de l'idolatrie des Perses, fussent-ils en beaucoup plus petit nombre, ils doivent l'emporter sur les autres. La raison en est manifeste. C'est qu'on peut bien soupçonner les pre-

* *Lib. 2. contra App.*

miers d'y avoir été trompez, mais non pas les derniers. Pour croire que les premiers s'y sont trompez, il ne faut que supposer, ce qui est très-ordinaire & même très-difficile à éviter, sçavoir * qu'ils en ont jugé sur les apparences, & qu'ils ont parlé suivant les idées & les prejugez de leur nation. On en doit être convaincu par les réflexions suivantes.

1° De tous ces Auteurs ou de ceux sur les memoires de qui ils ont écrit, il y en a fort peu dont on puisse assurer qu'ils ayent jamais été dans la Perse même, & que ce soit là qu'ils ont appris ce qui concernoit sa religion. Ils n'en connoissent que ce qu'on en voyoit pratiquer & ce qu'on en pouvoit apprendre dans les Provinces Occidentales de l'Asie, où les Perses avoient étendu leur Empire. Or comme ces Provinces étoient déja idolâtres par le commerce avec les Assyriens d'une part, & de l'autre avec les Grecs, on ne peut pas douter que ce qu'elles avoient adopté de la religion

* P.5.10.

Religion des Perses leurs nouveaux Maîtres, elles ne l'eussent alteré par le mélange de leurs propres superstitions : & que des cérémonies qui pouvoient n'être pas idolatriques dans la Perse, ne le fussent effectivement devenuës chez ces autres peuples, par l'esprit d'idolatrie dans lequel il les pratiquoient. C'est ce que Mr. Hydde explique au long [a] touchant les *Mithriaca*, c'est à dire le culte du Soleil adopté par les Romains à l'imitation des Perses, selon qu'ils prétendoient. Et de là vient que plusieurs Auteurs ont regardé faussement comme la Religion Persienne ce qu'ils voyoient pratiquer comme tel par ces étrangers Idolatres.

2°. S'il y a quelques-uns de ces Ecrivains qui eussent voyagé dans la Perse, il est encore aisé avec tout cela qu'ils ayent été trompez par les apparences & par les préjugez. C'étoit des Grecs ; puisque c'est d'eux que vient tout ce qu'on sçait de l'ancienne Perse. [b] Or élevez

[a] *p.* 17. 108. 109. 111. *&c.* [b] *p.* 6. 12. 90. 101. 109. 111. 137. 138.

comme ils étoient dans l'Idolatrie, lorsqu'ils voyoient les Perses, par exemple, se prosterner devant le Soleil, ou jetter des parfums & des liqueurs dans le Feu ; il étoit fort naturel qu'ils s'imaginassent que tout cela se faisoit dans le même esprit que le pratiquoit toute la Grece : que c'étoit pour adorer le Soleil, & pour faire des sacrifices à cet Astre, ou au feu même, c'est-à dire à Vulcain ou à Vesta &c. On sçait ce qui est arrivé à l'égard des Juifs: parcequ'en priant ils élevoient les yeux & les mains au Ciel, des Payens les ont accusez d'adorer le Ciel, ou les nuées: *Nil præter nubes & cæli numen adorant.* Parce qu'ils n'avoient point de nom propre pour nommer Dieu, ou parce qu'ils ne prononçoient pas ce nom, les Payens accoûtumez à donner au souverain de tous les Dieux le nom de *Jupiter*, s'en servoient aussi pour nommer le Dieu des Juifs ; comme on le voit dans S. Augustin, *de Conf. Evang. lib.* 1. *cap.* 3.

Il est bien aisé que par une semblable erreur ils ayent imposé aux

Perſes les mêmes choſes, ſoit faute de les conſulter eux-mêmes ſur le fait de leur Religion, ſoit pour n'avoir conſulté que des gens du peuple mal inſtruits : parceque les Mages qui en étoient les dépoſitaires, ont toûjours eu ſoin de l'envelopper ſous des ſymboles myſterieux & des figures énigmatiques, dont ils n'expliquent le ſens qu'avec beaucoup de reſerve, ſur tout aux étrangers. Car c'eſt ce que M. Hydde [a] a remarqué de ceux même d'aujourd'huy, conformément à ce qu'en rapportent la pluſpart des voïageurs. On ne peut gueres douter que ce ne ſoit là ce qui a trompé pluſieurs des anciens.

3°. Il faut encore diſtinguer ceux d'entr'eux qui ont écrit avant la conqueſte d'Alexandre le Grand, & ceux qui ont écrit depuis. Ceux-cy ont pû dire avec verité qu'on adoroit dans la Perſe les Divinitez des Grecs : puiſqu'on ne peut pas douter, comme nous l'avons dit après Mr. Hydde, [b] qu'avec leur empire ils n'y ayent introduit leur

[a] *P. 5.* [b] *p. 276. 278.*

idolatrie. Mais il ne s'ensuit pas qu'elle y ait anéanti l'ancienne Religion; & l'on a vû des preuves du contraire. M. Hydde pouvoit appuïer son observation par le témoignage d'Agathias Historien Grec, qui remarque fort bien que cette multitude de Dieux attribuée par quelques-uns aux Perses, ne venoit que des Grecs : *Hoc Græcanicum est.* C'est à dire, ou que c'étoit une erreur des Grecs idolâtres de la leur avoir imputée sur des apparences trompeuses, ou que ce sont les Grecs mêmes qui l'avoient introduite dans la Perse en s'y rendant les maîtres.

4°. Enfin, dit Mr. Hydde, dans l'ancienne Religion des Perses, comme dans toutes celles qui ont eû quelque durée, * il s'est élevé de tems en tems diverses sectes, parmi lesquelles une seule est reputée orthodoxe, & les autres sont tenues pour hérétiques. Il assure qu'il y en a eu jusqu'à 70. Quand on dit que cette nation a toûjours reconnu un seul Dieu sans s'abandonner à l'idolatrie, on ne l'entend que de ceux

* P. 26.

qui sont demeurez attachez à leur Religion primitive, & qui composent ce que Mr. Hydde appelle leur *Eglise Orthodoxe*. C'est faute d'une telle observation [a] que plusieurs, par exemple, ont attribué aux Perses sans distinction l'erreur capitale du Manicheisme, qui est d'admettre deux Principes ou Dieux souverains, l'un bon & l'autre méchant: [b] au lieu que cette impieté n'est pas moins une hérésie parmi les Sectateurs de l'ancienne Religion de Zoroastre, que parmi nous. De même qu'autrefois les Payens imputoient à tous les Chrêtiens les erreurs & les dereglemens particuliers des Gnostiques & des autres Sectes, ne les distinguant pas de l'Eglise Catholique qui les condamnoit.

5. Enfin Mr. Hydde ne nie point, que même dans les tems où la Religion de Zoroastre a été la Religion dominante, comme sous les successeurs de Cyrus, il ne se soit glissé par abus quelque idolatrie parmi les Perses: [c] témoin ce qu'He-

[a] *P. 26.* [b] *P. 289. 290.* [c] *P. 2. 18. 27. 90. 92. &c.*

rodote raconte d'Artaxerxe surnommé Mnemon, qu'il erigea des Statuës à Diane ou plûtôt à Venus, & qu'il établit un corps de Prêtresses pour luy faire des Sacrifices. Mais à cela Mr.Hydde répond. 1. Qu'il n'a trouvé nulle part, luy qui a fait tant de recherches sur ce qui regarde les Perses,* qu'ils ayent jamais eû d'autre idole que celle là. 2. Selon luy c'est un abus particulier de ce Prince débauché lequel ne fut point imité par le corps de la Nation, & n'abolit pas pour cela l'ancienne Religion parmi eux : non plus que ces Rois de Juda, qui sacrifioient aux faux Dieux, n'abolirent pas néanmoins celle de Moïse. Cependant il ne faut pas douter que les étrangers qui passoient alors par la Judée, & qui étoient témoins de ces abominations, ne s'en allassent persuadez qu'on y adoroit les Dieux des peuples voisins, & qu'on y étoit de la même Religion. Il se peut donc fort bien faire que la même chose soit arrivée au regard des Perses : c'est-à-dire qu'à l'occasion

* *P. 3. 4.*

des abus qui se sont introduits parmi eux en certains lieux ou en certains tems seulement, les étrangers ayent pris pour la Religion du pays ce qui n'étoit qu'un dereglement de quelques particuliers, condamné par cette Religion même.

Ainsi, dans la contrarieté qui se trouve entre nos anciens Auteurs touchant la Religion des Perses d'autre fois, M. Hydde croit avoir raison de supposer que ceux qui les font passer pour idolâtres, ne doivent pas être écoutez au préjudice de ceux qui assurent le contraire. Les premiers peuvent aisément avoir été prévenus par leurs propres préjugez & par les apparences exterieures, signes fort équivoques: au lieu que pour les seconds, qui en ont parlé contre ces apparences & ces préjugez, ce ne peut pas être la prévention qui leur a fait prendre ce parti; & il n'y a que les preuves positives qui ayent pu les empêcher d'en juger comme les premiers.

Par toutes ces raisons là, & par d'autres qu'il seroit trop long de

rapporter, M. Hydde ne fait point difficulté de soutenir * que de tous les peuples qu'on connoît aujourd'hui, les Perses sont les seuls, excepté les Juifs, qui ayent toûjours conservé jusqu'icy la connoissance & le culte d'un seul Dieu. Mais, quoiqu'il en soit des autres peuples, cet Auteur ne sçavoit pas que parmi les diverses sectes qui regnent dans les Indes, il y en a une qui peut disputer cet avantage aux Perses. C'est dequoy l'on a un témoignage non suspect dans un Discours ou Traitté de l'Archevêque d'Armach Pierre Lombard; celui-là même qui durant la Congregation *de Auxiliis* dressa le fameux projet de Bulle si vanté par les uns & si méprisé par les autres.

Quelques années après ces disputes Rome en vit une autre toute pareille à celle qui occupe depuis quatre ou cinq ans le Pape & les Cardinaux. Les Jesuites Missionnaires de Maduré dans les Indes permettoient aux Brachmannes convertis de garder certaines coûtu-

* *P. 22. 379.*

mes & certains ornemens qui sont en usage parmi eux. Il parut à bien des gens que c'étoit leur permettre de faire profession publique d'idolatrie, parce qu'on prétendoit que c'en sont les marques. L'affaire étant portée à Rome, cet Archevêque entr'autres fut commis pour l'éxaminer & en faire son rapport. Il le fit sur les memoires authentiques envoyez par les Archevêques de Goa & de Cranganor, & il opina pour les Jesuites, dont la pratique aussi fut approuvée juridiquement par un Bref du Pape Gregoire XV.

Or une des raisons alleguées par ce Prelat dans son suffrage, pour montrer que ces coûtumes & ces ornemens des Brachmanes n'étoient point des marques d'idolatrie, mais purement de noblesse ou de dignité ; c'est qu'entre plusieurs Sectes qui partagent les Indiens & leurs Brachmanes, il y en a une, & la plus estimée parmi eux, qui a fait de tout tems profession de ne reconnoître qu'un seul Dieu, Esprit souverain, auteur & maître de l'Univers. Aussi a-t'on des relations tou-

tes recentes qui portent que c'eſt encore aujourd'hui la même choſe. On ne peut pas douter que ce ne ſoient les ſucceſſeurs de ces Philoſophes dont Bardeſanes Auteur Chrétien cité par Euſebe * aſſure que juſqu'à ſon tems il y en avoit là pluſieurs milliers, auſſi-bien que dans la Chine, & la Bactriane Province de l'Empire Perſan, qui vivoient dans une grande pureté de mœurs, s'appliquant à ſervir Dieu, & n'ayant aucunes idoles. Les Perſes ne ſont donc pas les ſeuls comme l'a cru M. Hydde, parmi leſquels cette ancienne créance ait duré juſqu'à nos tems.

DISSERTATION SUR SAINT Denis l'Areopagite, où l'on fait voir que ce Saint eſt l'Auteur des Ouvrages qui portent ſon nom. A Paris chez Pierre de Bats ruë ſaint Jacques à l'Image ſaint François, & Imbert de Bats à l'Image ſaint Benoît 1702. pagg. 452. in 12.

ON regardoit le procès des Ouvrages attribuez à ſaint Denis

* *Præpar. Evang.* l. 6. c. 10.

comme une affaire finie. Mais voici un Auteur qui demande la revision de tout le procès. Selon lui les Ouvrages en question apartiennent incontestablement à l'Areopagite. Nous allons donner un précis fidelle des raisons qu'il aporte. C'est lui qui parle dans cet extrait. Ce n'est nullement nous. A quelques Critiques des deux derniers siécles qui se sont élevés contre les Ouvrages de saint Denis, j'oppose, dit-il, un S. Denis d'Alexandrie, qui vivoit au III. siécle, & qui selon Anastase le Sinaite composa des Scholies sur les livres en question, un saint Gregoire de Nazianze, un saint Jean Chrysostome, deux Ecrivains disciples de S. Ephrem, un S. Cyrille d'Alexandrie, & Juvenal de Jerusalem, sans parler de l'Auteur des questions à Antiochus attribuées à S. Athanase, ni d'une infinité d'autres qui ont vécu depuis le V. Siécle.

Ce sont des vetilles que ce qu'on oppose à une foule de témoins si vénérables. Hypatius, disent les Adversaires de l'Areopagite, ayant parlé dans une conference tenuë à

Constantinople l'an 533. s'inscrivit en faux contre quelques passages tirés des livres attribués à S. Denis. On l'avoüe, mais que s'ensuit-il delà ? qu'on avoit cité de faux extraits de S. Denis, & c'est tout; Car Leonce de Bizance qui se trouva present à cette même conference, & les autres Auteurs contemporains tels que sont Ephrem Patriarche d'Antioche, Jobius, Liberat Diacre de l'Eglise de Carthage, Anastase le Sinaïte attribuent unanimement les Ouvrages dont il s'agit au S. Areopagite, & ils ne marquent en aucun endroit qu'on les eût même soupçonnés d'être supposés.

S. Gregoire le Grand, le Concile de Latran tenu l'an 649. & deux Conciles Généraux le VI. & le VII. attestent la même verité chacun à leur maniere ; de sorte qu'il faut cesser de déferer à la Tradition la plus évidente, ou reconnoître pour incontestable celle qui parle en faveur des Ouvrages de saint Denis. Ce qu'on dit icy est selon les regles de la Critique la plus exacte, puisque comme l'enseignent Tertul-

lien au Livre contre Praxeas, c. 2. & Vincent de Lerins dans son Commonit. p. 1. c. 3. Le premier selon l'ordre des tems est le vray : & le sentiment des Anciens est sûr, quand il est de tous, ou de presque tous. Aussi saint Maxime dans ses Scholies sur le c. 7. de la Hierarchie Ecclesiastique traite de rêveurs ceux qui revoquent en doute qu'un tel ouvrage soit de saint Denis, & il ne daigne pas même les nommer. En effet comme les livres attribuez à saint Denis sont manifestement les ouvrages d'un saint Homme, & comme d'ailleurs leur témoignage est clair pour l'Areopagite, il faut dire qu'ils sont de lui.

Laurent Valle Auteur du XV. Siécle est le premier adversaire connu des livres en question, & quel fond doit on faire sur la Critique d'un homme à qui l'on a reproché tant d'erreurs, & qui eût expiré dans le supplice du feu, si le Roy Alphonse ne l'eût pris sous sa protection? Doit-on même avoir égard à la censure d'Erasme, qui étoit si libre dans ses sentimens. Mais quoy qu'on

ait d'ailleurs de l'estime pour ces deux Critiques, les objections qu'ils forment contre les Ouvrages de saint Denis sont toutes très-foibles comme on le verra dans la suite.

Les Lutheriens font le gros des Anti-Areopagites. Mais les Centuriateurs de Magdebourg n'ont jamais fait de fautes plus grossieres qu'en traitant cette matiere. Ils disent que les livres que nous avons de saint Denis sont en petit nombre, si on les compare avec ceux, dont parle Suidas. Cependant cet Auteur ne donne point d'autres Ouvrages à S. Denis que ceux que nous lui donnons. Ils disent que si l'Areopagite eût écrit de tels livres il eût parlé de S. Paul. Mais c'est une chose étonnante que les Centuriateurs n'ayent pas même sçû que dans les livres en question il est fait mention de S. Paul.

Scultet & Rivet deux fameux Calvinistes, ont porté ce même jugement que les Lutheriens, & ils ont été suivis sur cet article par le Cardinal Bona, le Pere Morin, Mr. de Launoy & Mr. du Pin.

Les Auteurs que vous citez pour l'Areopagite, dit le P. Morin, attestent que les Ouvrages dont on dispute sont de saint Denis, mais ils ne disent point qu'ils soient de saint Denis l'Areopagite. En verité le P. Morin avoit-il lû les livres de S. Denis, ou s'il les avoit lûs comment pouvoit-il ignorer que leur Auteur dit qu'il a été ordonné par saint Paul? Le P. Morin devoit se souvenir que l'argument negatif dont il tâche de faire icy plusieurs fois usage ne prouve rien, dés qu'on a des preuves positives de quelques Auteurs anciens qui parlent des livres de S. Denis, sans marquer que c'étoit des livres qui paroissoient de nouveau.

Denis Evêque de Corinthe, dit-on, écrivant aux Atheniens pour les exhorter à la vertu, leur parle de S. Denis l'Areopagite, & ne parle pas de ses livres. Eh bien que conclure de là? Tous les jours les Predicateurs proposent S. Pierre pour un modele de penitence, & ils ne parlent point de ses Epitres, s'ensuit il de là qu'ils n'ont aucune connoissance de ses lettres?

Mais Eusebe ne fait nulle mention des Ouvrages de l'Areopagite, quoy qu'il parle de ce Saint. On a déja dit que l'argument negatif ne prouve rien, quand on a des preuves positives contraires. On ajoûte. 1. qu'Eusebe comme il l'avoüe luy-même l. 1. c. 1. n'a eu nulle connoissance de mille sortes de livres. 2. Que comme il a supprimé la condamnation d'Arius, parce qu'il aimoit cet heresiarque, il a pû supprimer autant qu'il dépendoit de luy les livres de saint Denis, qui condamnent si formellement l'Arianisme. Pourquoy n'auroit-il pas fait pour Arius en oubliant les traitez de S. Denis, ce qu'il a fait pour Origene en oubliant de citer le livre de Methodius Evêque de Tyr sur la Resurrection contre Origene? Tous les sçavans ont remarqué qu'Eusebe parle d'Hymenée & de Narcisse Evêques de Jerusalem, & qu'il ne fait néanmoins nulle mention de leurs Ouvrages, dont il est parlé dans les Scholies de S. Maxime.

Si le style des Ouvrages de saint Denis est diffus, quoy que celuy des

Atheniens fut ordinairement concis, cela prouve tout au plus que l'Areopagite n'avoit pas le stile du monde le plus chatié. Si le Saint refute des erreurs dont la naissance est posterieure à son siecle, je répons, qu'il ne les refute, que comme l'Evangile les refute, c'est-à-dire en établissant les veritez qui les condamnent.

Pour ce qui regarde l'erreur des Millenaires on soûtient que S. Denis a pû la refûter en termes formels, puisque Cerinthus qui en est l'Auteur a debité ses rêveries dès l'an 42 de Jesus-Christ.

Un Saint qui avoit des liaisons aussi étroites avec les Apôtres que les avoit Saint Denis devoit sans hesiter mettre au rang des livres Canoniques, l'Epitre aux Hebreux, l'Apocalypse, les Epîtres de S. Jean, & celle de S. Jude, quoique d'autres Auteurs très-anciens, mais qui n'avoient point eu de commerce avec les Apôtres ayent douté, si ces sortes d'Ouvrages étoient Canoniques. Il n'est pas non plus surprenant qu'un homme aussi âgé, & aussi sçavant que l'étoit S. Denis ait appellé

saint Timothée son fils, & luy ait donné quelques avis. Il a même pû lui citer cette belle maxime de saint Ignace *Amor meus crucifixus est*, sans la tirer de l'Epître de S. Ignace aux Romains, qui n'a été écrite qu'aprés la mort de S. Timothée. En effet S. Ignace n'a-t'il pas pû écrire ces paroles ailleurs que dans sa lettre aux Romains, ou S. Denis n'a t'il pas pû sçavoir qu'elles étoient souvent dans la bouche de ce Saint, avant que d'avoir leu la lettre de S. Ignace dont nous venons de parler?

Un Critique équitable ne sera pas surpris que l'Areopagite dans ses livres parle des Moines, & les place au dessus des Laïques. Philon dont les livres ne passent point pour être supposez, parle aussi de ces Moines sous le nom de *Therapeutes*. Les Moines de l'Areopagite étoient les Clercs à simple tonsure; car leur consecration rapportée par S. Denis ressemble à celle des Tonsurés qu'on voit dans le Pontifical Romain.

Le P. Morin fait de grands raisonnemens sur le mot *d'hypostase* qu'on trouve dans les Ouvrages de

l'Areopagite , & il prétend que ce mot n'a été en usage que long tems après le Siecle où S. Denis à vécu. C'est dommage que le P. Morin n'ait pas sceu qu'Aristote au livre du mõde, se sert du mot *d'hypostase* pour signifier une chose réelle , & que S. Denis ne l'a pris que dans ce sens. Cela lui auroit épargné bien de la peine.

S. Denis ne parle point de la doctrine du Baptême des Enfans, comme d'une tradition ancienne ; mais comme d'une tradition primitive, le terme dont il use signifiant autant *primitive*, qu'*ancienne*. L'Areopagite a pû dire qu'il n'expliquoit pas l'élection de S. Mathias comme quelques autres l'expliquoient. Il a pû être disciple d'un saint Hierothée habile Theologien & Auteur celebre, puisque l'Eglise Grecque & Latine reconnoissent un S. Hierothée Areopagite converty par S. Paul. Au reste les fragmens des livres de Hierothée qui restent dans les œuvres de S. Denis font autant de foy, que les fragmens de plusieurs Auteurs qu'on trouve dans Photius, & qu'on suppose n'avoir pas été faits à plai-

ſir. On montre après cela contre le P. Morin que S. Gregoire le Grand ne combat point la Doctrine de ſaint Denis ſur les Anges, & que ce dernier a fort bien entendu les mots de *Cherubin* & de *Seraphin*.

Mr. de Launoy paroît auſſi ſur la ſcene. Les Ceremonies du baptême, dit-il, & celles des Cathecumenes, des Energumenes, & des Penitens, dont il eſt traité dans les livres en queſtion, ne pouvoient être en uſage dans un tems tel que celui de S. Denis, c'eſt à-dire dans un tems de perſecutions. Cette objection prouve que les plus hardis Critiques ne ſçavent pas tout. Mr. de Launoy devoit faire réfléxion que le tems de S. Denis n'a pas été un tems de perſecutions. Car excepté la perſecution de Neron depuis l'an 66. juſqu'à l'an 70. & la bouraſque de Jeruſalem contre S. Etienne, quelle perſecution l'Egliſe a-t'elle ſouffert juſqu'à l'an 92. ou Domitien commença ſa perſecution? On prouve d'ailleurs par un grand nombre de paſſages que la plûpart des Ceremonies dont Mr. de Launoy fait une

objection sont de l'Institution des Apôtres. A quoi pensoit Mr. de Launoy quand il s'imaginoit que saint Denis distingue les Moines en ceux qui sont Therapeutes & ceux qui sont seulement Moines? Les Therapeutes & les Moines sont une même chose. Ce n'est pas là la seule faute que fait Mr. de Launoy: 1°. Il dit que l'Initiation des Moines n'est pas décrite plus au long dans les Auteurs du 4. & 5e Siécle. Cependant les Auteurs de ce tems-là ne parlent point de l'Initiation des Moines. 2° Il assure que S. Denis cite des Auteurs qui ont écrit devant lui des *Noms divins*; cependant cela est faux; car ce que dit S. Denis de ceux qui ont parlé avant lui des noms divins, ne marque pas plus un livre, qu'un simple discours.

Saint Jerôme, il est vray, n'a point fait mention des œuvres de S. Denis, peut-être en avoit-il parlé à l'endroit de l'Apologie d'Athenagore, philosophe Athenien presentée à Marc Aurele, & des Ouvrages de Theognoste d'Alexandrie, dont on ne trouve plus nul vestige dans saint Jerôme.

Dans une note du 2. tome des Mémoires Eccleſiaſtiques qui ont paru ſous le nom de Mr. de Tillemont, on avance pluſieurs choſes ſans fondement. 1° On y aſſure fauſſement que le P. Sirmond & Mr. le Fevre precepteur de Loüis XIII. ont écrit que les Ouvrages de S. Denis n'ont été compoſés que vers le ſixiéme Siécle. 2° On accuſe ſaint Denis de Pelagianiſme, c'eſt une beveuë, car S. Denis reconnoît que l'homme eſt devenu eſclave du peché par le peché originel. Les accuſations d'Apollinariſme & d'Eutychianiſme ne ſont pas mieux fondées.

L'Auteur attaque aprés cela Illyricus & fait voir que la lettre de S. Denis à S. Polycarpe ne prouve point de ſuppoſition, puis qu'on ne ſçait point ſi c'eſt à Polycarpe de Smyrne qu'elle étoit addreſſée, ou a un autre Polycarpe. Il prouve contre Rivet que S. Denis a pû ſe trouver à la mort de la ſainte Vierge, cette mort n'étant arrivée tout au plutôt que huit ans aprés la converſion de ce Saint. Il avouë que

S. Denis cite un Clement dans ses Livres. C'est à Rivet à montrer que ce Clement est le Clement d'Alexandrie : or il ne le sçauroit faire. L'Auteur de cette Dissertation donne ensuite une Analyse des Ouvrages de S. Denis.

TRAITÉ DES ALIMENS &c. Par Mr. Loüis Lemery, Docteur Regent en la Faculté de Medecine de Paris, de l'Accademie Royale des Sciences. A Paris chez J. B. Cusson & P. Witte, ruë S. Jacques 1702. in 12. pagg. 541.

NOus ne sçaurions nous passer d'alimens : ils sont absolument necessaires pour la conservation de nôtre santé & de nôtre vie. Mais il est très-dangereux d'en faire un mauvais usage : de là viennent la plûpart des maladies ausquelles nous sommes sujets. C'est pour cela qu'on est très-obligé à Mr. Lemery d'avoir voulu nous instruire sur une matiere si importante : personne ne l'avoit fait encore d'une maniere si solide & si agréable en même tems.

Son Ouvrage est divisé en trois parties : dans la premiere il parle des alimens tirez des Vegetaux ou Plantes : dans la seconde, de ceux qui nous sont fournis par les Animaux : la troisiéme est un Traité des Boissons. Comme il n'y a gueres d'autre Mineral que le sel commun qui soit en usage parmi les alimens, Mr. Lemery n'en a point fait une classe particuliere : il l'a mis à la fin des Vegetaux.

Il suit un même ordre dans tous les chapitres. Il parle d'abord de l'espece & du choix de l'aliment dont il s'agit ; ensuite des bons & des mauvais effets qu'il produit ; des principes Chymiques qu'il contient, & sur tout de ceux qu'il contient en plus grande abondance : enfin du tems, de l'âge & du temperament auquel il convient. Pisanelle avoit à peu près suivi le même ordre dans son Traité des Alimens : c'est la seule chose que Mr. Lemery ait empruntée de cet Auteur. Il y a à la suite de chaque chapitre des remarques, qui font la principale partie de l'Ouvrage. On y trouve

tout

tout ce qu'il y a de particulier sur la nature & les usages de l'aliment dont il a été parlé dans le chapitre. On y explique par des raisonnemens chymiques & mechaniques les qualitez & les vertus qui lui ont été attribuées, & ces explications sont claires & intelligibles. A la fin des remarques on donne l'étymologie de la plû-part des alimens : mais Mr. Lemery n'a pas voulu se rendre garant de toutes ces étymologies. Il y en a en effet quelques unes qui sont trop éloignées & peu naturelles, & que Mr. Lemery n'avoit garde d'approuver.

Quoyque l'Auteur ait observé la même methode dans tous les chapitres de son Ouvrage, il ne faut pas croire que cette uniformité ait rien de rebutant & d'ennuieux. La brieveté des chapitres, la varieté & la multitude des choses qu'ils contiennent, la netteté du style, la justesse des expressions, tout contribue à soûtenir le Lecteur. Il y a à la tête du premier livre un Traité des Alimens en géneral qui renferme plusieurs choses curieuses.

Mr. Lemery appelle *aliment* tout ce qui est capable de reparer les parties solides ou fluides de nôtre corps. Suivant cette definition l'air doit être regardé comme un veritable aliment, & comme le plus necessaire de tous. Car 1. il concourt necessairement, dans les deux mouvemens alternatifs d'inspiration & d'expiration, à entretenir la circulation du sang dans les poumons. 2. Ses particules salines, nitreuses & volatiles, qui se mêlent dans le sang, en conservent la fluidité, & le rendent plus propre à circuler par tout le corps. 3. Par ses parties élastiques il communique à nos humeurs un certain mouvement d'oscillation ou tremoussement qui leur est necessaire. 4. Enfin il est fort vraysemblable que l'air sert à la génération de la plus grande partie des esprits animaux : & c'est peut-être là une des raisons pourquoi nous en avons besoin à chaque instant.

Il y a deux autres sortes d'Alimens qui ne nous sont pas necessaires à tout moment comme l'air ; mais sans lesquels neanmoins, nous ne pourrions subsister long-tems:

les uns sont solides, & les autres flui-
des : la faim nous fait sentir le be-
soin que nous avons des premiers ;
& la soif le besoin que nous avons
des seconds.

Nous ressentons la faim, lorsque
le suc salival devenu plus acre, pic-
quote plus fortement les fibres de
l'estomac. C'est l'acreté du sang qui
rend acre le suc salival : & l'acreté
du sang vient de ce qu'une partie
de ses principes huileux & balsa-
miques a été emploïée à la repara-
tion des parties solides du corps, &
que l'autre a été trop divisée par la
fermentation ; pour pouvoir tem-
perer l'action violente des sels acres
de cette liqueur. Les jeunes gens
& les personnes d'un temperament
chaud & bilieux ressentent la faim
plus frequemment que les autres ;
parce qu'il se fait en eux une plus
grande dissipation, & que les hu-
meurs y sont dans une agitation
plus considerable. Il y a des ani-
maux qui peuvent subsister plusieurs
mois sans rien prendre, parceque
leurs humeurs sont plus agitées, ou
que les pores de leur peau sont fort

resserrez ou qu'ils sont long-tems ensevelis dans un profond sommeil. Le tabac pris en fumée appaise l'appetit, mais il ne nourrit pas. L'appetit quand il est moderé, contribue à la santé, parceque le suc un peu acre qui le cause, aide la digestion. Quand l'appetit est alteré, toutes les fonctions du corps s'en ressentent. S'il est trop foible, & que le ferment de l'estomac soit trop visqueux, on a du dégout pour les alimens, on ne les digere pas, & on tombe dans la langueur & l'abbatement : s'il est excessif, & que les sucs de l'estomac soient trop acres, il arrive ordinairement qu'on surcharge son estomac d'alimens, & qu'on vomit à mesure qu'on mange ; si l'appetit est depravé, on n'a du goût que pour de mauvaises choses.

On appelle alimens *simples* ceux qui nourrissent & reparent les parties sans en changer la disposition : & medicamenteux ceux qui en nourrissant changent la disposition actuelle de nôtre corps. L'aliment est plus ou moins agréable, selon que ses parties sont plus ou moins disposées à passer legerement sur les

petites fibres de la langue. Il est facile à digerer, quand il est mou & humide, sans être visqueux. Il produit un bon suc, lors qu'il produit des humeurs qui sont dans un juste temperament : il passe aisément à mesure qu'il a plus de particules volatiles & exaltées : il cause au contraire des obstructions quand il contient beaucoup de parties gluantes & grossieres : enfin il est plus ou moins nourrissant selon qu'il abonde plus ou moins en parties huileuses & balsamiques, & qu'il a plus de rapport par la tissure de ses parties avec celles de nôtre corps.

Il n'est pas possible de déterminer la quantité d'alimens que chaque personne doit prendre. La même quantité qui est moderée pour quelques uns, seroit excessive pour d'autres. Une diete trop exacte enflamme les humeurs ; mais l'excés d'alimens est encore plus contraire à la santé, que la diete.

La préparation des alimens consiste dans la coction & dans les assaisonnemens : l'un & l'autre aident à digerer : on ne doit se servir des

assaisonnemens que dans cette vûe, & non pas seulement pour irriter l'appetit. Hippocrate, Celse & Galien croïent qu'il faut dîner peu & souper davantage : d'autres Medecins disent qu'il faut plus manger au dîné qu'au soupé. Mr. Lemery conseille aux personnes d'une santé foible & delicate de souper peu : & à ceux qui ont une santé parfaite, il leur permet de manger un peu plus le soir que le matin, pourvû qu'ils ne passent point trop les bornes de la mediocrité. Cependant en général il est persuadé que pour vivre long-tems il faut peu manger le soir. Il est ennemi de la grande varieté des mets dans un même repas. Il veut qu'on mange d'abord les alimens les plus liquides & les plus aisez à digerer. Une application d'esprit trop serieuse, un exercice trop violent, le sommeil immediatement après le repas, une boisson trop abondante empêchent la digestion & nuisent à la santé.

Mr. Lemery explique ensuite d'une maniere très-physique comment se fait la digestion des alimens & la

nutrition du corps. Puis il entre dans la premiere partie de son Ouvrage qu'il commence par un discours général sur les plantes. Après en avoir expliqué la nature d'une maniere très-nette, il remarque que dans le tems qu'on ne se servoit que d'alimens simples tels que sont les fruits & les plantes que la terre fournit liberalement, les hommes étoient robustes; qu'ils vivoient long tems & avoient beaucoup moins de maladies. En effet, ajoûte-t'il, ces sortes d'alimens sont plus legers que les autres, plus faciles à digerer & produisent des humeurs plus temperées.

Il y a un grand nombre de Plantes continue Mr. Lemery ; qui sont en usage parmi les alimens, les unes pour leurs fruits , les autres pour leurs racines , les autres pour leurs fleurs , les autres pour leurs semences, d'autres enfin pour leurs tiges & leurs feüilles tendres. M. Lemery entre dans le détail de tous ces alimens differens, & en explique la nature suivât la methode que nous avons dite.

Dans la seconde partie il parle des alimens que nous fournissent les Ani-

maux ; & il la commence comme la premiere par un discours general.

Les animaux dit-il, qui servent à la nourriture de l'homme sont de quatre sortes, les Quadrupedes ou terrestres, les Oiseaux, les Poissons & les Amphibies, comme les Grenoüilles, les Tortues qui vivent sur la terre & dans l'eau. Les Animaux terrestres nourrissent plus que tous les autres, & fournissent un aliment plus solide. Les Oiseaux sont délicats & se digerent plus facilement. Les Poissons sont de tous les Animaux les plus aisez à digerer; comme ils sont humides & froids, ils se distribuent aisément, sans exciter de grands mouvemens dans la masse du sang ; c'est pourquoi quelques Medecins les ordonnent dans la diete des febricitans; mais si les poissons se digerent mieux que les autres Animaux, en échange ils nourrissent moins, & se corrompent plus facilement. Les Amphibies participent des terrestres & des aquatiques.

De toutes les parties des Animaux, la chair musculeuse est la plus nourrissante & qui produit un meilleur

suc. Les Animaux trop jeunes & qui tetent encore, ont ordinairement une chair tendre, mais visqueuse & chargée d'humiditez superfluës. La chair des Animaux un peu plus avancez en âge produit un meilleur aliment. Celle des Animaux vieux est sêche, dure & difficile à digerer: il faut néanmoins en excepter les Poissons dont la plusspart deviennent meilleurs au goût à mésure qu'ils vieillissent. La chair des Animaux qui vivent dans les lieux marécageux, produit beaucoup d'humeurs grossieres: celle des Animaux qui habitent les montagnes ou qui sont continuellement en mouvement, est plus salutaire. La chair des Animaux se ressent des alimens dont ils se sont nourris: les mâles sont encore ordinairement preferables aux femélles, & leur chair est plus saine. Les viandes boüillies conviennent à ceux qui sont d'un temperament sec, bilieux & qui ont le ventre reserré; les viandes frites & rôties conviennent à ceux qui sont d'un temperament pituiteux & qui sont sujets à des catharres.

Le foye des quadrupedes déja avancez en âge doit passer pour un fort mauvais aliment. La Rate produit toûjours un suc grossier, épais & melancholique. Les rognons, si ce n'est ceux de quelques animaux jeunes, sont fort difficiles à digerer & très-propres à faire des obstructions. Le cœur quand il est bien cuit, nourrit beaucoup & produit un assez bon suc; mais il se digere difficilement. Le Poumon est d'une substance legere, nourrissante & peut passer pour un bon aliment. Les Glandes d'un animal qui s'est bien porté sont agréables & aisées à digerer. Les langues sont communément aisées à digerer : celle du Bœuf nourrit beaucoup. Les pieds & les autres extremitez produisent un suc visqueux & rafraichissant : ces parties sont ordinairement difficiles à digerer. Le cerveau & la moëlle sont d'une substance difficile à digerer, propre à produire un suc grossier, & à exciter des nausées. Les cornes de Cerf nouvellement nées nourrissent beaucoup & sont un manger très-delicat. On fait aussi

avec les cornes de cerf une gelée qui a de très-bons usages. Mr. Papin dans ces derniers tems a inventé une machine, où les os se dissolvent & se reduisent en une espece de boüillie ou de gelée fort nourrissante. L'estomac & les intestins sont durs, glutineux & propres à produire des obstructions. Le sang est une mauvaise nourriture; parce-qu'il se coagule aisément, & qu'il fournit quantité d'humeurs grossieres.

Les mêmes viandes ne sont pas également estimées chez tous les peuples. Les Polonois, les Allemans & les Anglois font plus de cas de la chair de Bœuf & de Cochon, que de celle de tout autre animal. Les Siciliens, les Italiens & les Espagnols mangent peu de viande. Les François se servent de bien des sortes d'animaux, & ils ont beaucoup rafiné sur la maniere de les aprêter. Les peuples du Septentrion se font un grand regal de la chair d'Ours, de Loup & de Renard. Les Turcs mangent volontiers de la chair de Brebis & de Chevre boüillie avec le ris, qu'ils mêlent avec la semence de

Cardamome. Jonston rapporte que les Tartares modernes mangent la chair de cheval à demi-cruë : ils en boivent le sang, aussi-bien que le lait de jument. Les Arabes aiment fort la chair & le lait de Chameau. Galien assure que les gens de travail parmi les Egyptiens se nourrissoient de chair d'Asne & de Chameau. Les peuples de Senega & les habitans de la Guinée se servent beaucoup de la chair de Chien : & les Chinois engraissent les Chiens & les vendent dans les marchez, comme on fait icy les Moutons. Scaliger dit que les Chauvesouris sont fort estimées en plusieurs endroits pour leur bon goût, & que dans les païs Orientaux elles sont plus agréables que nos Poules domestiques. On mange des Rhinoceros en quelques lieux de l'Afrique & de l'Asie, & sur tout dans le Royaume de Bengala. Les Africains ne se font point de peine de manger des Pantheres, des Crocodiles, des Lions, des Elephans, des Serpens & des Singes. Il y a des Barbares, qui font leurs delices de manger de la chair humaine.

Quelques gens prétendent que les alimens qui nous sont fournis par les Animaux sont nuisibles & préjudiciables à la santé. Mr. Lemery dit qu'il n'est plus question de philosopher là-dessus, que la longue habitude a rendu cet usage necessaire, & qu'il ne faut penser qu'à en user moderément. Pythagore qui a cru que les ames des hommes passoient souvent aprés leur mort dans le corps des Animaux, ne croïoit pas qu'il fût permis de tuer aucun Animal. Empedocle, Porphyre & Plutarque ont été presque dans le même sentiment : & il y a encore en Orient des peuples qui croient la Metempsychose, & qui sont assez superstitieux pour se faire un scrupule de tuer le plus vil des animaux. Ces opinions ridicules sont méprisées avec raison par les Chrétiens : & s'il se trouve parmi nous des Religieux qui se font une loy de ne point manger de viande, ce n'est point en consideration de l'opinion extravagante des Pythagoriciens ; c'est par un principe de mortification & de pieté, qu'ils refusent à leur corps ce soulagement.

Mr. Lemery traite des Boissons dans la troisiéme partie. La boisson est necessaire pour reparer la perte des parties aqueuses & phlegmatiques, du sang & des autres liqueurs de nôtre corps qui se dissipent continuellement. La nature nous avertit du besoin indispensable que nous avons de boire, par le sentiment de la soif, qui se produit en cette maniere. La membrane interieure de l'estomac est parsemée d'une infinité de petites glandes, qui l'humectent. Quand donc la masse du sang est devenuë trop acre par la dissipation de ses parties aqueuses, elle ne fournit plus aux glandes de l'estomac qu'un suc acre, qui au lieu d'humecter la membrane la desseche, la picotte, l'échaufe, & cause le sentiment de la soif. La soif s'augmente dans les grandes évacuations, dans la fiévre, & dans les exercices violens: parce qu'il se fait alors une grande dissipation des parties aqueuses. Les alimens salez, épicez ou trop secs produisent le même effet, parce qu'ils picottent la membrane de l'estomac, en absorbent les

humiditez, & la dessechent. Les personnes d'un temperament bilieux ont plus souvent besoin de boire, ceux qui sont phlegmatiques se passent plus long-tems de boisson.

Il y a de deux sortes de boissons : l'une qui est simple & que la nature fournit abondamment, sçavoir l'eau : l'autre qui est artificielle, ou composée, comme le vin, la Biere, le Cidre. La premiere est la plus saine & la plus convenable à nôtre constitution : les autres ne sont salutaires qu'autant que l'eau s'y trouve mêlée dans une quantité suffisante : elles ont neanmoins leur utilité, pourvû qu'on n'en abuse point : elles r'animent le sang & les esprits, & ont plusieurs bons effets.

On n'entre point ici dans le détail de toutes les Boissons ni de tous les alimens dont Mr. Lemery parle dans son livre. Cela seroit infini. Cependant afin que le Lecteur puisse avoir une idée plus nette de la methode que tient Mr. Lemery, on va faire l'extrait des trois derniers chapitres, où il est parlé du

Chocolat, du Caffé & du Thé.

Le Chocolat doit être choisi nouveau fait, assez pesant, dur & sec, de couleur brune, rougeâtre, d'une bonne odeur & d'un goût agreable. Il nourrit beaucoup, il fortifie & donne de la vigueur, il aide à la digestion, il adoucit les humeurs acres, & abat les fumées du vin. Mais quand on en use par excés, ou qu'on fait entrer dans sa composition beaucoup de drogues acres, il échauffe considerablement & empêche de dormir. Le Cacao qui fait la base de la composition du Chocolat contient beaucoup d'huile & de sel essentiel : les autres drogues qu'on y mêle sont chargées d'huile exaltée & de sel volatile. Le Chocolat convient principalement en tems froid, aux vieillards, aux personnes d'un temperament phlegmatique, & à ceux qui on l'estomac foible & delicat : mais les jeunes gens & les personnes d'un temperament chaud & bilieux doivent s'en abstenir, ou en user sobrement. Quoyque ce soit les Americains qui nous ont appris l'usage du Chocolat, cependant

celui qu'on prépare maintenant en France est meilleur que celui qu'ils nous envoient. Mr. Lemery à cette remarque en ajoute plusieurs autres qui regardent la maniere de le faire & de le préparer, & les raisons pourquoi il produit les bons & les mauvais effets qu'on vient de marquer.

Le Caffé doit être choisi nouveau, net, de moyenne grosseur, bien nourri, grisâtre, qui n'ait point été moüillé par l'eau de la mer & qui jette une odeur agreable quand il a été brulé. Il fortifie l'estomac & le cerveau, il hâte la digestion, il appaise les maux de tête, & abbat les vapeurs du vin ; il excite les urines, & purge certaines gens, il rend la memoire & l'imagination plus vive, & donne de la gayeté. Mais l'usage excessif du Caffé maigrit beaucoup, empêche de dormir, épuise les forces, & produit plusieurs autres mauvais effets. Le Caffé contient beaucoup d'huile & de sel essentiel : il convient moderément pris, principalement en tems froid, aux vieillards, aux phlegmatiques & à ceux qui sont gras & re-

plets ; mais il eſt moins convenable aux bilieux, aux melancoliques, & à ceux qui ont un ſang épais & brulé. L'arbre qui porte le caffé naît en abondance dans l'Arabie heureuſe, & principalement dans le Royaume d'Yemen. On dit que ce ſont les bergers d'Arabie, qui en ont les premiers introduit l'uſage ; parce qu'ils remarquerent que quand leurs moutons avoient mangé de cette eſpece de legume, ils en étoient plus guais, & gambadoient d'une maniere extraordinaire.

Le Thé doit être choiſi nouveau, en petites feüilles, vertes & entieres, d'une odeur & d'un goût de violette. On le doit garder dans un vaiſſeau de verre ou dans une boëte bien bouchée, de peur qu'en s'éventant il ne perde beaucoup de ſa force. Il eſt ſalutaire pour les maladies du cerveau & des nerfs : il recrée les eſprits, il abat les vapeurs, il ôte le mal de tête & empêche l'aſſoupiſſement : il hâte la digeſtion & purifie le ſang : il excite l'urine, & convient aux Phtyſiques & aux ſcorbutiques. On ne

remarque point qu'il produise de mauvais effets. Neanmoins étant pris en grande quantité il pourroit subtiliser un peu trop le sang. Il contient beaucoup d'huile exaltée & de sel volatile. Il convient en tout tems, à toute sorte d'âge & de temperament. Les feüilles du Thé naissent à un petit arbrisseau assez ressemblant au myrthe, & qui croît également bien en terre maigre & en terre grasse. Les Chinois, les Japonois, & les Siamois, chez qui cet arbrisseau est fort commun, en cueillent les feüilles dans le printems, pendant qu'elles sont encore petites & tendres, & ils nous les envoient aprés les avoir fait secher. On dit que dans les lieux où vient le Thé, ceux qui s'en servent ordinairement, ne sont jamais exposez aux atteintes de la pierre ni de la goute. Nous ne voyons pas que ceux qui s'en servent ici tous les jours en reçoivent les mêmes avantages: apparemment qu'on ne nous envoie pas le meilleur, ou que le tems & la longue navigation lui font perdre beaucoup de sa vertu.

ANCIENNE ET NOUVELLE *discipline de l'Eglise touchant les Benefices & les Beneficiers, extraite de la Discipline du R. P. Thomaßin, par un Prêtre de la même Congregation.* A Paris chez Nicolas Pepie, ruë S. Jacques 1702. in 4°. pages 904.

L'Excellent Ouvrage du feu Pere Thomassin, *de la discipline de l'Eglise touchant les Benefices & les Beneficiers*, est trop connu & trop generalement estimé, pour qu'il soit necessaire d'en faire icy l'éloge. Mais bien des gens ne sont pas en état d'achepter les trois gros volumes qu'il comprend, ou n'ont pas le loisir de les lire. C'est pour la commodité des uns & des autres qu'un Ecrivain de la même Congregation a entrepris cette espece d'abregé, dont-on rend compte dans cet Extrait.

Non seulement il a resserré les matieres que le P. Thomassin avoit traitées plus au long; mais il en a encocore retranché tout à fait quelques

unes, qu'il a jugé ne convenir pas au commun des Ecclesiastiques. Ainsi il a supprimé tout ce qui regarde l'origine des Abbaïes & des Monasteres, ou l'alliance de l'Etat Monastique avec les Ordres & les fonctions de l'Eglise. Il a jugé aussi qu'il n'étoit pas necessaire de parler ni des Vierges ou des Veuves consacrées à Dieu, ni des Hôpitaux, ni de l'administration du temporel des Eglises, ni de plusieuas autres matieres, sur lesquelles le P. Thomassin avoit cru devoir nous instruire.

Mais en abregeant de la sorte l'Ouvrage du P. Thomassin, on n'a pas pris pour cela la liberté d'y rien ajoûter. On a tâché d'exprimer fidellement les sentimens de l'Auteur, & souvent on s'est servi de ses propres termes : on n'a mis de reflexions que celles qu'il avoit faites, & l'on s'est uniquement borné aux choix des matieres.

Toutes ces precautions sont très-sages, & l'on n'en pouvoit trop prendre en abregeant un Ouvrage, comme celuy du P. Thomassin, qui

contient peu de discours & beaucoup de choses. Il y a bien des gens qui ne sçauroient souffrir qu'on abbrege ces sortes d'Ouvrages, ni qu'on en retranche absolument certaines matieres. Ils prétendent que pour se former une idée juste de la discipline de l'Eglise & de son esprit, il est necessaire d'avoir en même tems devant les yeux tous les Canons qui ont été faits sur un même sujet, l'un servant d'explication à l'autre : & ils sont persuadez que souvent ce n'est qu'en comparant ensemble divers Canons, qu'on peut discerner ceux qui sont de tous les tems & qui doivent servir de regle à toute l'Eglise, d'avec ceux qui expriment seulement les usages particuliers d'une Province ou d'un siecle : discernement au reste très-necessaire, & sans lequel on est en danger ou d'imposer aux Ecclesiastiques des obligations qu'ils n'ont pas ; ou, ce qui seroit encore plus fâcheux, de les dispenser de leurs devoirs les plus essentiels. C'est là ce que pensent ceux qui aimeroient mieux qu'on eût fait une nouvelle édition

de l'Ouvrage du P. Thomassin, qu'un simple Abregé: & il est assez vraysemblable que le P. Thomassin en a pensé de la même maniere. Car, quoy qu'il ait vêcu long tems depuis la premiere édition de son livre, il ne paroît pas qu'il se soit jamais mis en devoir de l'abreger luy même, ou de le faire abreger par un autre.

Après tout, ces raisons ne sont pas convaincantes: elles prouvent seulement que cet Abregé étoit difficile à faire: mais elles ne prouvent pas, qu'il ne puisse être utile & d'un grand secours, s'il est exact & bien fait. Plus il étoit difficile, plus on a d'obligation à celuy qui l'a entrepris, supposé qu'il y ait reüssi. C'est surquoy nous n'osons pas décider ni prévenir le jugement du Public. On n'entre point dans le détail des matieres contenuës dans la Discipline Ecclesiastique du P. Thomassin, parceque ce détail est connu de tous ceux qui étudient les Matieres Ecclesiastiques, & qu'il ne seroit pas du goût des autres.

L'ART DE CONNOITRE *les hommes par Monſieur L. D. B.* A Paris chez Proſper Marchand & Gabriel Martin ruë S. Jacques 1702. in 8°. pagg. 345.

PLuſieurs Auteurs de ce ſiecle ont traité de la connoiſſance de ſoy-même ; mais peu ont entrepris de nous faire connoître à fonds les autres hommes : auſſi faut-il avoüer qu'il eſt très-difficile d'y reüſſir. Mr. de la Chambre dans ſon Art de connoître les hommes, nous apprend plûtôt ce que chaque homme en particulier pourroit être, que ce qu'il eſt en effet. C'eſt pour cela que Monſieur L. D. B. dit que cet Ouvrage n'eſt qu'une Anatomie ſeche des vertus & des paſſions, qui peut ſervir aux Philoſophes, mais qui eſt tout à fait inutile à ceux que la Societé civile & la neceſſité des affaires engagent à traiter avec les autres. Selon ce même Auteur l'art de connoître les hommes doit nous donner des regles pour deméler les differens motifs qui font agir les hommes,

hommes, & par là nous mettre en état de prévenir les embuches qu'ils voudroient nous dreſſer. C'eſt là le deſſein qu'il ſe propoſe : voicy comment il l'a executé.

Il s'applique dans tout le livre à faire voir que les actes exterieurs des vertus morales viennent preſque toûjours d'un mauvais principe & d'un fonds d'intereſt & de corruption. La Juſtice des Princes n'eſt ſelon luy qu'un deſir ardent de regner. L'integrité des Magiſtrats eſt le plus ſouvent une affectation d'une réputation ſinguliere, ou un deſir de s'élever aux premieres charges. La juſtice des perſonnes privées n'eſt qu'une adreſſe qui tend à mettre leur vie, leur bien, leur honneur à couvert des injures qu'on leur peut faire : comme celle des Philoſophes n'étoit qu'un deſir de ſe diſtinguer des autres hommes. La patience de Socrate étoit la plus délicate ambition qui ſe puiſſe former dans le cœur de l'homme : celle de ceux qui ne ſe vangent point eſt une crainte des inconveniens & des ſuites de la vengeance : la patience des

Souverains est une dissimulation politique, qui tend à faire croire qu'ils sont dignes de leur rang. Les hommes ne sont temperans que par la crainte de la mort, par l'envie de joüir d'une parfaite santé, ou par avarice. L'interest fait la probité des âmes basses, & l'ambition la probité des honnêtes gens. Il en est de même de toutes les autres vertus purement morales : selon nôtre Auteur elles ont presque toûjours pour principe quelque passion, quelque crainte, ou quelque desir déreglé. C'est tout ce qu'il apprend dans son livre : ensorte qu'il semble qu'il devoit l'intituler non pas *l'Art de connoître les hommes*, mais *l'Art de juger temerairement de tous les hommes*, ou plûtôt *l'Art de n'estimer personne, & de se défier de tout le monde*. Que l'Auteur est à plaindre s'il est bien persuadé de ce qu'il écrit ! Car que peut on concevoir de plus fâcheux que l'état d'un homme, qui s'imaginant qu'il n'y a dans le monde ni équité, ni probité, ni sincerité, se défieroit de tout, se tiendroit en garde contre tout ? Un excès de cre-

dulité seroit un defaut beaucoup plus supportable, que cet excès de soupçon & de defiance. Dailleurs un homme qui croit & qui publie que tous les autres sont des fourbes & des hypocrites, est en danger de passer luy-même pour tel dans l'esprit de tout le monde. Car enfin il est naturel de penser que c'est par les réflexions qu'il a faites sur luy-même, qu'il s'est ainsi acoûtumé à juger mal de l'interieur de tous les autres hommes.

DICTIONNAIRE DE MARINE *contenant les termes de la Navigation & de l'Architecture navale avec les Regles & proportions qui doivent y être observées.* A Amsterdam chez Pierre Brunel & se vend à Paris chez la veuve de Daniel Horthemels 1702. in 4° pagg. 776.

CE nouveau Dictionnaire a été composé par Mr. Aubin refugié François, qui n'a rien omis pour le faire valoir. Il s'est servi des autres Dictionnaires qui avoient paru avant le sien : mais il a eu soin

d'avertir qu'ils avoient tous quelque defaut. Le Dictionnaire de Mr. Guillet, dit-il, est admirable en ce qu'il comprend ; mais il n'est pas assez étendu, & il s'en faut bien qu'il ne contienne tous les termes de Marine. Le Dictionnaire de Mr. Desroches est plus abondant en termes : mais les definitions & les descriptions y manquent. Les descriptions de Mr. Ozanan sont trop abregées & ne sont propres que pour des gens qui ont déja connoissance de la Marine. Les Dictionnaires généraux des Arts & des sciences n'ont rien par rapport à la marine qui ne soit tiré des Dictionnaires particuliers dont on vient de parler, & ils ne sont pas plus riches. On n'a garde de souscrire à cette critique de Mr. Aubin : c'est à ceux du metier de juger, si elle est bien ou mal fondée : les autres doivent suspendre leur jugement, d'autant plus qu'il se peut très-bien faire que ceux qui travailleront après Mr. Aubin sur la même matiere disent de lui ce qu'il dit de ceux qui l'ont precedé.

Il y a trois ou quatre choses qui

enrichissent le nouveau Dictionnaire, & qui le font paroître singulier.

1. *L'Auteur* a mis après le François le terme Hollandois qui y répond : ce qui a dû lui coûter quelque peine : mais en recompense cela lui facilite beaucoup l'Edition du Dictionnaire Hollandois de Marine qu'il prepare.

2. Mr. Aubin non seulement a mis la definition des termes, mais encore quand les choses signifiées par ces termes ont pû être representés par des figures, il n'a point manqué de le faire : ce qui releve extrêmement le prix de son livre ; les figures rendant l'intelligence des termes facile à ceux qui n'ont point d'usage de la Marine.

3. Enfin Mr. Aubin a ajoûté à la définition des termes d'assez longues descriptions, qui contiennent toutes les regles & les proportions qu'on doit observer dans l'Architecture navale, & plusieurs autres instructions utiles pour la navigation : ensorte que si ces descriptions étoient ramassées en un corps, elles

feroient presqu'un Traitté de Marine complet.

CARTES ET DESCRIPTIONS générales & particulieres pour l'intelligence des affaires du tems, au sujet de la succession de la Couronne d'Espagne en Europe, en Asie, Afrique & Amerique dressées & dediées à S. M. C. Philippe V. On trouvera dans cet ouvrage les cartes du Theatre de la guerre. Par N. de Fer Geographe de Monseigneur le Dauphin. A Paris chez l'Auteur, dans l'Isle du Palais, sur le Quay de l'Horloge à la Sphere Royale.

LA seule idée de ce recueil de Cartes suffit pour exciter la curiosité. Comme les affaires d'Espagne occupent maintenant tous les esprits, il faut avoir devant les yeux un plan de ce qui compose cette Monarchie: Outre qu'elle s'étend dans les 4. parties du monde, & qu'en étudiant les Cartes des Etats de sa dépendance, on étudie en quelque sorte la Géographie universelle. Pour distinguer davantage les païs qui lui apparties-

nent, M. de Fer les a marquez de rouge : & de cette ſorte on peut voir du premier coup d'œil ce qu'on diſoit pour compliment à Philippe II. que le Roy d'Eſpagne eſt le ſeul Prince dont le ſoleil éclaire toûjours les Etats.

On a gravé ici dans la premiere Table un extrait de la Bulle d'inveſtiture pour le Duché de Milan & ſes dépendances. On ne peut être trop inſtruit d'un point qui fait aujourd'hui le nœud ou le pretexte de la guerre. Charles V. dans cette Bulle du mois de Decembre 1549. donne à Philippe II. ſon fils le Duché de « Milan en fief, avec les Comtez de « Pavie & d'Anglerie : marquant « pour ordre de ſucceſſion, que cet « Etat à perpetuité paſſera d'ainé en « ainé mâle ; qu'au defaut de l'ainé « ce ſera le puiſné mâle, & enſuite « l'aîné du puiſné ; & que la ligne « maſculine manquant, ſuccedera « la fille aînée, & enſuite l'aîné mâle « de la fille aînée dans le même or- « dre que cy-deſſus. « Cette diſpoſition a été ratifiée par quatre Empereurs ſucceſſeurs de Charles V.

Il n'en faut pas d'avantage pour voir clairement de quel côté eſt le droit dans l'affaire dont il s'agit.

On a gravé dans la table ſuivante un autre petit diſcours pour donner une idée générale de la Monarchie d'Eſpagne. Ce qui en releve dans l'Amerique ſeule a beaucoup plus d'étenduë que toute l'Europe. Vient enſuite la carte du plan de Madrid, & toutes les autres que marque le titre, au nombre de 20. d'une grandeur à rendre le livre portatif.

LETTRES CURIEUSES DE Litterature & de Morale. Par Mr. l'Abbé de Bellegarde. A Paris, ruë S. Jacques, chez Jean & Michel Guignard, devant la ruë du Plâtre, à l'image ſaint Jean 1702. avec privilege & permiſſion vol. in 12. pagg. 409.

CE volume contient cinq lettres. Ce ſont autant de réponſes à differentes queſtions que lui avoit faites une Dame de la Cour. Sa premiere lettre eſt ſur le bon goût, la

seconde sur l'histoire, la troisiéme sur la difference des mœurs des anciens & des modernes. Dans la quatriéme il examine si les femmes sont inferieures aux hommes pour le merite de l'esprit. La derniere est sur les pieces de theatre.

Ces lettres sont écrites d'une maniere fort aisée & avec beaucoup de facilité. Il seroit à souhaiter qu'il y eût un peu plus d'ordre, d'arrangement & de justesse. Mais M. de B. a prit soin de prévenir le lecteur là-dessus & de l'avertir qu'*il a écrit au hazard ce qui lui est venu en pensée sur chaque matiere, & qu'il ne s'est pas gêné à observer une methode exacte & une grande regularité.*

L'auteur dit d'abord que le bon goût n'est autre chose qu'un effet de la droite raison, qui prend toûjours le bon parti dans les choses douteuses & équivoques ; qu'il est d'une grande étenduë & suppose de rares qualitez ; que c'est ce qui regle nos sentimens & nos idées, & qui fait que nous nous connoissons tels que nous sommes.

Ce bon goût, selon lui, est un cer-

tain je ne sçay quoy qui fait plaisir, & qu'on ne sçauroit bien definir. Ce je ne sçay quoi entre dans tout, donne des graces aux choses les plus simples & les plus communes : il embellit les productions de l'esprit, & les inventions de l'art, qui ne sont excellentes qu'à proportion que le bon goût y regne. C'est lui qui releve si fort les *Caraches* & les *Titiens* audessus des autres peintres. Le bon goût enfin se fait sentir par tout où il est, & paroît même, dit l'auteur, jusques dans la débauche.

Il cherche ensuite la cause de la difference des goûts. Il prétend qu'elle vient de la differente disposition des organes sur lesquels les objets agissent differemment ; de la diversité du temperament ; des fibres du cerveau & de la substance dont il est rempli. Il croit que la vivacité, la delicatesse & la force, qui sont les qualitez essentielles de l'esprit, dépendent d'une tête bien faite, d'un cerveau bien temperé & rempli d'une substance delicate, d'une bile ardente & lumineuse, mais addoucie par le sang. Car la

bile donne le vif & le brillant, la melancholie le bon ſens, & le ſang l'agrément & la delicateſſe. De là vient, dit-il, que les gens de qualité ont plus de vivacité & de delicateſſe que les autres : parce qu'outre l'éducation, les bons alimens dont le ſuc ſe mêle avec les humeurs du corps, les ſubtiliſent & les rendent plus propres aux fonctions de l'eſprit. Si cette raiſon étoit généralement vraye, il n'y auroit aucune perſonne de qualité qui ne dût avoir toutes les qualitez d'eſprit qu'il rapporte. Cependant l'experience fait ſouvent voir le contraire. Mais il ne faut pas prendre les paroles de l'Auteur dans la rigueur de l'Ecole.

Le mauvais goût, continuë-t'il, eſt un certain je ne ſçay quoi qui gâte l'eſprit. Les gens d'une grande étude ſont fort ſujets à ce defaut; à moins qu'ils ne ſe poliſſent par l'uſage du monde. Ce mauvais goût ſe trouve dans toute ſorte d'états & de conditions; mais il ſe fait remarquer ſur tout dans le jugement que l'on fait du merite vray ou faux, & dans la diſtribution des graces.

Sa seconde lettre commence par une critique des Romans, & marque les raisons principales qui ont dégoûté de la lecture de ces sortes d'Ouvrages. Il les compare avec les Nouvelles historiques ausquelles il donne l'avantage sur les premiers par leur brieveté, & parceque le caractere des personnes qui paroissent sur la scene, y est mieux menagé, & que le vray semblable y est mieux gardé : au lieu que dans les Romans tout est outré. Il n'exempte pas cependant les Nouvelles historiques d'un defaut qui leur est commun avec les Romans, qui est de mêler des histoires particulieres à la principale ; ce qui fait perdre souvent la suite de l'histoire.

Il répond ensuite à une question qu'on lui avoit proposée sçavoir si l'on peut quelquefois lire les Romans. Il dit qu'il faut se consulter soy-même là-dessus, & voir qu'elle impression cette lecture fait sur le cœur. Il ajoûte qu'il n'oseroit defendre absolument à une Dame, qui mene une vie toûjours appli-

quée, la lecture des Romans, lors qu'ils ne blessent point la bienseance, tels que sont ceux de Mr. de la Rochefoucault & de Madame de la Fayete. Il ne prétend pas au reste que son avis tienne lieu de décision, & cette précaution est sage.

Il prescrit aprés cela les regles que doit garder un bon historien. Par occasion il décrit en abregé comment se sont établis les divers Empires : il fait voir leurs revolutions, leurs décadences, comment les uns se sont élevez sur les débris des autres. Il marque l'ordre qu'il faut garder dans la lecture des auteurs ; afin d'étudier l'histoire avec fruit : & finit par quelques traits d'histoire particuliers.

Dans la troisiéme l'Auteur répond à differentes questions qu'on lui a faites sur les Anciens & leurs mœurs, sur les Fées, sur les Sibylles, sur les Geans, sur la longue vie des anciens Patriarches : Mr. de Bellegarde semble préferer les Anciens aux modernes. Il dit que depuis le tems d'Homere, de Virgile & de Ciceron, il ne s'est trou-

vé perſonne qui ait égalé ces grands hommes : qu'il ne faut pas juger de leurs Ouvrages par les traductions qu'on en a faites, parce qu'elles ſont d'ordinaire imparfaites, & qu'on ne ſçauroit bien rendre dans une autre langue toutes les graces qu'elles ont dans l'original : qu'il faut de plus entrer dans les mœurs de ce tems-là pour en pouvoir juger ſainement.

Il ne nie pas qu'il ne ſe trouve quelques négligences dans Homere, mais il prétend que ce n'eſt pas le fait d'un genie ſuperieur de s'arrêter à ces ſortes de minucies ; & qu'une exactitude ſi ſcrupuleuſe eſt la marque d'un petit eſprit. Pour ce qui eſt des mœurs, les hommes ont toujours été également vicieux, & Juvenal reprochoit aux femmes de ſon ſiécle les mêmes défauts qu'on reproche à celles du nôtre. Il y en a un en quoy celles-cy l'emportent ſur les autres ; c'eſt la galanterie.

Mr. de B. montre que tout ce qu'on dit des Fées eſt purement fabuleux. Il croit que ce qui a don-

né lieu à tous les contes que l'on en fait, ça été les rêveries de quelques Philosophes, qui se sont follement imaginez que tous les élemens étoient habitez par differens genies qui apparoissoient de tems en tems aux hommes. Il dit que ces opinions s'étoient merveilleusement accruës du tems des Croisades, par les differens recits que ceux qui avoient passé les mers faisoient de ce qu'ils avoient vû : que les fictions du Tasse & de l'Arioste ont reveillé de nos jours ces vieilles idées qui étoient entierement assoupies.

Il n'en est pas de même, selon lui, des Sibylles. Les Auteurs grecs & latins en font souvent mention : & les Peres même ont quelquefois cité leurs écrits. Il finit cette lettre en faisant voir qu'aprés ce que l'Ecriture nous dit des Geans & du tems qu'ont vécu les premiers hommes, ce seroit une témerité de revoquer ces veritez en doute.

La quatriéme lettre a dû plaire sans doute aux femmes. Il n'y a rien qui ne flatte leur ambition. Car, si on en croit Mr. de Kelles ne cedent

en rien aux hommes. Il ny a point de ſcience dans leſquelles elle ne puiſſent reüſſir. Elles ont mêmes cet avantage par deſſus ceux-cy ; qu'elles ont l'eſprit plus vif & plus net, & la memoire plus heureuſe. peut-être eſt-ce là un de ces endroits où l'Auteur dit qu'il a *écrit au bazard ce qui lui vient en penſée.* Il n'y a aucun employ, continue-t'il ; qu'elles ne puiſſent remplir avec dignité. Athenaïs fille du Philoſophe Leonce & laquelle pour ſon grand mérite épouſa Theodoſe le jeune ; Zenobie Reyne des Palmyreniens, ſi fameuſe par les deux ſieges qu'elle ſoutint contre l'Empereur Aurelien ; Elizabet Reine d'Angleterre ; Debora, Judith, Eſther, Arria, Lucrece, Artemiſe, Sapho, Marie Stuart, Marguerite de Valois, la Reine Chriſtine, Victoire Colonne en ſont des preuves authentiques.

La cinquiéme lettre eſt ſur les pieces de theatre. L'Auteur commence par une longue énumeration des livres qu'il a lûs & qui traittent de cette matiere : enſuite de

quoy il rapporte l'étymologie du nom de *Tragedie* & de *Comedie*. Il en décrit l'origine ; il marque les qualitez que doivent avoir l'une & l'autre pour être parfaites & pour plaire, quels sont les defauts les plus ordinaires des pieces de Theatre qui nous restent des anciens: Il remarque aussi quelques defauts que n'ont pas évité les modernes. Il termine sa lettre par une Dissertation, sçavoir s'il est permis à un Chrétien d'aller à la Comedie, il rapporte tout ce qui a été dit pour ou contre, sans prendre aucun parti : il croit cependant, selon son cœur, qu'un Chrétien doit s'abstenir du Theatre comme de bien d'autres plaisirs, à cause de la difficulté qu'il y a d'y conserver son cœur dans l'innocence.

NOUVEAU RECUEIL *d'Observations Chirurgicales faites par Mr. Saviard Ancien Maître Chirurgien de l'Hôtel Dieu & juré à Paris.* A Paris chez Jacques Colombat, imprimeur ordinaire de M. L. D. de B. ruë S. Jacques au Pelican 1702. p. 585. in 12.

LE Recueil que Mr. Saviard nous donne est le fruit d'une experience consommée qu'il a acquise dans l'Hôtel Dieu de Paris, où il travaille depuis vingt-années. On trouve dans ce livre la pratique, c'est-à-dire les moyens dont l'Auteur s'est servi pour guerir les maladies dont il parle ; ce qui doit être d'un fort grand secours, sur tout dans la Province, où ceux qui ont des cures difficiles à faire, ne trouvent pas toûjours des personnes qu'ils puissent consulter. Mr. Saviard est reconnu pour un homme d'un esprit solide & juste : mais si sa réputation n'étoit pas établie, son livre suffiroit pour faire connoître son merite. Plusieurs de ces observations ont déja paru

dans differens Journaux, sans quoy nous en donnerions ici un extrait fort long, & tel qu'elles le meritent.

LES CARACTERES DE L'AMITIE'. A Paris chez Jacques le Fevre ruë S. Severin prés la ruë de la Harpe, au Soleil d'or 1702. p. 234. in 12.

LEs Caracteres sont à la mode. La plû-part des Lecteurs aiment un livre dont la lecture ne demande point de contention d'esprit : & les Auteurs aiment un ouvrage où le dessein ni la suite ne les gênent point. Il y a de l'esprit, & de la politesse dans celui dont il s'agit, sur tout lors que l'Autheur tâche de persuader qu'un ami doit être liberal. On ne peut tourner cette pensée avec plus d'árt, ni en plus de manieres differentes, qu'elle est menagée dans ces caracteres. Il semble, ou que l'Auteur souhaitte qu'on lui donne, ou que lui-même donnant beaucoup, il veüille qu'on l'imite. Ce qu'il raporte de Voiture & de Balzac à cette occasion est agréable.

Celui-ci envoïa prier le premier de lui prêter douze cens livres,& chargea le porteur d'une promeſſe de pareille ſomme. Quand Voiture eut vû la promeſſe où il y avoit ces mots, *Je ſoußigné confeſſe devoir à Mr. de Voiture la ſomme de quatre cens écus qu'il m'a prêté &c.* il prit la promeſſe, & y ſouſcrivit ces paroles : *Je ſoußigné confeſſe devoir à Mr. de Balzac la ſomme de huit cens écus,pour le plaiſir qu'il m'a fait de m'en emprunter quatre cens.* Aprés cela il renvoïa le valet de chambre avec les douze cens livres & la promeſſe.

On ne doit pas être ſurpris que l'Auteur diſe peu de choſes nouvelles : la matiere de l'amitié eſt un ſujet uſé. Mais je ne ſçay ſi l'on goûtera certaines maximes qu'il debite. A l'entendre on n'eſt point ami, ſi l'on n'eſt exempt de defaut, ſi l'on n'a une ouverture ſans reſerve, ſi l'on n'eſt prêt à ſacrifier tous ſes interêts pour ſon ami, ſi l'on ne donne ſans meſure. Il ne paroît pas qu'on doive exiger à la lettre des conditions de cette ſorte. Heureux celui qui auroit un ami de ce caracte-

re : mais qui oseroit l'esperer , à prendre les hommes tels qu'il sont ? l'Auteur parloit d'une maniere bien plus juste, quand supposant que les meilleurs amis ont des defauts, il disoit p. 221. Mon ami est en colere contre moy : il croit que j'ay of- " fé : je pourrois lui prouver mon " innocence : mais il faudroit pour " cela lui faire voir qu'il à tort, & " peut-être l'aigrir davantage. Je " rentre dans son cœur par la sou- " mission, & j'aime mieux qu'il me " pardonne, que de me justifier. "

LETTRE DE MONSIEUR FRAIN du Tremblay de l'Academie établie à Angers, à Monsieur...... sur le Parrhasiana *de M. le Clerc.*

MOnsieur j'ay leu avec plaisir le petit livre que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. J'ay été bien aise de voir que les reformateurs du Dictionnaire de Mr. Furetiere ne sont dans nôtre langue, non plus que dans la Religion, que des reformateurs prétendus. Mais ce qui m'a plû davantage, c'est que

l'on y découvre le poiſon que ces Meſſieurs ont répandu dans tout leur ouvrage. Cela donne juſte ſujet de ſoupçonner de l'avoir entrepris, moins pour épurer le langage, que pour corrompre la Religion.

J'ay été ſur tout ſatisfait des preuves que donne l'Auteur de l'autre piece; que Mr. le Clerc dans ſon Harmonie, ſans parler de ſes autres ouvrages, eſt en effet Socinien. Pour vous payer en quelque façon du plaiſir que vous me faites de me communiquer ce que l'on vous envoye de nouveau, je vous manderay ce que l'on diſoit dernierement de Monſieur le Clerc dans une compagnie de perſonnes de Lettres au ſujet de ſon *Parrhaſiana*. On ſoutenoit que Mr. le Clerc dans l'endroit où il preſcrit des regles pour l'Hiſtoire, viſe à établir l'indifference des Religions ou le Deïſme. Voici comme on s'y prit pour le montrer.

On lut d'abord ces paroles à la page 184. *Comme l'Hiſtoire renferme tous les peuples & tous les temps; & que l'Hiſtorien doit être un juge équita-*

ble de tant de Nations diverses, & dont les sentimens ont été si éloignez les uns des autres, il faut qu'il se renferme dans les idées generales que le bon sens peut fournir touchant la Religion, touchant la vertu & le vice.

Selon Mr. le Clerc, voilà la Religion soumise aux idées du bon sens: & comme chacun se picque de ce bon sens (car c'est en quoi aucun homme ne le veut ceder à un autre) la Religion sera ce qu'il voudra bien croire & pratiquer ; & l'Historien aura tort de laisser aller le moindre mot contre ceux qui se font des Religions à leur phantaisie.

En effet dans cêt endroit M. le Clerc se propose de décrier les Historiens Ecclesiastiques, qui selon lui ont pris parti dans la Religion, parce qu'ils ont blâmé les hérétiques : & à son avis, hors quelques dattes & quelques époques que ces Historiens ont conservées, ils ne meritent gueres que d'être mis au feu.

Mr. le Clerc continuant ses regles sur l'Histoire ne veut pas que les Historiens Ecclesiastiques pré-

viennent en aucune maniere la raison par leur jugement sur les choses de la Religion, ni sur les differens dogmes de ceux qui ont divisé l'Eglise, & que nous appellons hérétiques ; afin de laisser à la raison une liberté toute entiere : parce, dit-il, que si nous condamnons les autres, ils en feront de même de nous. Il ne veut pas même que l'Historien s'ingere de juger de la Religion des Mahometans ny des Payens.

C'est pourquoi il ajoûte ces paroles à la même page 184. *Autrement, si un Historien juge d'une nation, par les principes d'une Religion qui lui est inconnuë, ou qu'elle desaprouve, il prend parti, & il expose sa Religion à subir la même loy. Car aucun homme sur la terre n'a droit de supposer des opinions contestées, comme indubitables. Et s'il veut condamner un autre sur ce pied là, il ne peut pas se plaindre si un autre le condamne.*

Dans tout ce discours il n'y a pas une parole, dit-on, qui ne prouve que toutes Religions sont égales à Mr. le Clerc. Ce ne sont toutes que des

des opinions dont aucune n'eſt indubitable, parceque toutes ſont conteſtées. Il n'excepte pas même le Chriſtianiſme.

Selon Mr. le Clerc, l'Hiſtorien ſe doit donc contenter de * *conſiderer quels ſont les devoirs que la conſtitution même de la nature humaine a imposez à tous les hommes, dans quelque état & dans quelque lieu, ou dans quelques pays qu'ils ſoient nez : parceque ce ſont les loix que tous les hommes ſont obligez d'obſerver les uns avec les autres.*

Si Mr. le Clerc croit que ces connoiſſances générales ſuffiſent à un Hiſtorien, même Eccleſiaſtique (car c'eſt de cette ſorte d'hiſtoire qu'il parle) pour le mettre en état de juger ſagement & ſolidement de toutes les choſes qu'il écrit ; il faut qu'il ſoit perſuadé que c'eſt une choſe indifferente à la nature humaine d'avoir une religion plutôt qu'une autre : & que l'on peut parler raiſonnablement des deſirs, des deſſeins, des actions, & des mœurs des hommes ſans aucun égard à leur Religion.

* *p. 397.*

Mais quoy ? Mr. le Clerc croit-il qu'il y ait dans le monde une Religion établie de Dieu même ; qu'il n'y ait que celle là où il veüille être servi ; & que cette Religion soit le Christianisme ? S'il ne croit pas cela, il condamne sa propre Religion de fausseté, puisqu'un des premiers articles qu'elle ordonne de croire, c'est qu'elle est la seule vraye, la seule où l'on puisse faire son salut : & qu'on ne peut pas, sans déplaire à Dieu, la rejetter lors qu'on l'a suffisamment connuë. S'il le croit, peut-il prescrire à un auteur Chrétien de regarder comme une chose indifferente à l'homme de quelle religion il soit.

Sans avoir recours aux principes propres du Christianisme, on pourroit prouver la fausseté d'une semblable maxime, par le consentement de toutes les Nations, au moins de celles qui ont eû quelque police. En effet plus les nations ont été policées, plus elles ont été attachées à la Religion, & ont voulu même que la Religion fût uniforme ; persuadées qu'il n'y avoit rien de plus

capable d'étreindre les liens de la societé, que d'avoir les mêmes Dieux & les mêmes Autels. C'est dequoi toute l'Histoire rend témoignage.

Il est vray que chez les Payens chaque peuple avoit ses Dieux: mais dans chaque païs on étoit coupable quand on s'efforçoit d'introduire des Dieux étrangers. Et cela seul prouve que les hommes sentent qu'ils devroient tous êtres uniformes dans la Religion. Car s'il est vray que selon l'institution de la nature, ils ne dussent tous composer qu'une même famille, il est certain que tous ne devroient avoir qu'une Religion.

C'est ainsi qu'auroient raisonné tous les hommes, s'ils avoient été rechercher les choses dans leur veritable origine. Mais les Chrétiens ne sçauroient raisonner autrement, eux qui connoissent l'origine du genre humain. Car trouvant dans cette origine que Dieu a imposé à l'homme une loy, c'est-à-dire un culte, ils en doivent conclure que tous les hommes sont obligez de servir Dieu comme il le leur a ordonné, & non

pas à leur phantaisie : & cette obligation emporte celle de l'uniformité dans le culte.

Or suivant ces principes, Mr. le Clerc ne sçauroit refuser de prononcer condamnation contre ceux qui les premiers ont changé ce culte, & divisé les hommes au sujet de la Religion : & s'il avoit plu à Dieu d'établir dès les premiers tems une autorité visible pour maintenir l'uniformité de son culte, avec pouvoir de punir ceux qui auroient voulu y introduire des nouveautez & le corrompre ; Mr. le Clerc pourroit-il encore s'empêcher de loüer les Ministres de cette puissance, qui se seroient acquitez de leur devoir à cet égard ?

Si nous ne voyons point que Dieu ait rien fait de semblable dans les premiers tems, peut-être pour faire comprendre aux hommes dequoi ils étoient capables, quand il les abandonnoit à leurs passions, & qu'il les laissoit marcher dans leurs voyes ; nous sommes assurez qu'il l'a fait dans la Loi de Moïse & dans celle de Jesus-Christ. Il a prescrit l'or-

dre de ſon culte ; il a établi des Miniſtres pour l'enſeigner avec une autorité pour le maintenir : & s'il y a quelque choſe de clair dans l'ancien Teſtament & dans le nouveau, c'eſt l'établiſſement de cet ordre. Mais quand même l'Ecriture n'en parleroit pas en termes clairs, la conduite des Apôtres & de leurs diſciples, en un mot la pratique des premiers ſiecles de l'Egliſe nous aſſureroit d'une maniere inconteſtable de la verité de cet établiſſement, parce qu'il n'y a point de meilleur interprete de la loy que la coûtume.

La Synagogue étoit un corps viſible dont on ne pouvoit ſe ſéparer ſans crime. L'Egliſe l'eſt de même ; & ceux qui ont voulu enſeigner autrement qu'elle, ont été notez & frappez d'anatheme. Voilà l'ordre ſous lequel a commencé l'Egliſe, ſous lequel elle a perſeveré & perſeverera toûjours. Cet ordre a ſon principe dans la conſtitution même de la nature de l'homme ; puiſque Dieu a fait l'homme pour lui, & que c'eſt par ſon cul-

te qu'il veut qu'il retourne à luy.

Un Historien doit être parfaitement instruit de cet ordre, s'il veut parler avec sagesse des choses de la Religion. Et si Mr. le Clerc, homme d'un esprit profond comme il est, avoit bien voulu suivre ces principes jusqu'où ils doivent aller, & leur donner l'étenduë qui leur convient ; il n'auroit jamais pû accuser ni de partialité, ni de defaut de jugement les Historiens Ecclesiastiques, qui dans le cours de leurs histoires blâment tous ceux qui ont troublé & divisé l'Eglise par la nouveauté de leur doctrine ; & qui loüent au contraire les Pasteurs, lesquels par leur zele & leur vigilance, ont sollicité & formé les assemblées, où l'on a condamné ces nouveautez.

Il ne les pourroit pas non plus condamner de donner aux Princes de la terre des éloges, pour avoir fait servir leur puissance au maintien de celle de l'Eglise ; puis qu'étant certain par l'Ecriture que les Souverains tiennent leur puissance de Dieu, il doit paroître aussi, & même à Mr. le Clerc, que Dieu

ne peut la leur avoir donnée que pour la rapporter à lui, en la faisant servir à l'établissement de son Royaume. Comment s'est-il pu faire que Mr. le Clerc toûjours éclairé des lumieres de la raison les plus pures, n'ait pas apperçû des choses si claires?

Quand Mr. le Clerc ne voudroit admettre que des loix civiles d'une Politique purement humaine, & tout à fait indépendantes de la Religion; on ne comprendroit pas comment il peut parler comme il fait. Car il est certain que la Societé Chrétienne ne peut être déchirée sans que la société civile en soit troublée: l'experience de tous les temps le fait voir. C'est sur ce fondement que les Payens mêmes ont défendu les changemens dans la Religion. Il n'y a point de Royaume Chrêtien, où il n'y ait des loix sur ce sujet; & il y en a même dans le païs de liberté où vit Mr. le Clerc. Il sçait quelle agitation ont souffert ces Provinces au sujet des changemens que l'on vouloit faire, & que l'on fit dans la reformation prétenduë, & que si elle se sont relaschées à cet

égard, elles n'ont pas pourtant abandonné la Religion au caprice des particuliers : il y en a des exemples tous recens. Comment Mr. le Clerc ose-t'il donc se déclarer contre la police de tous les Etats, contre les loix les plus certaines, & ce qui est le plus manifestement marqué dans l'ancien & dans le nouveau Testament ; que Dieu veut que les Chrétiens ne fassent qu'un corps, qu'ils n'aïent qu'un esprit, & qu'ils ne composent qu'une même famille dont il soit le pere ?

On sçait que Mr. le Clerc veut que l'union s'y maintienne par la tolerance. Mais en cela il fait voir qu'il ne connoît pas la constitution de l'homme, luy qui nous y rappelle si souvent ; & qu'il ne pense pas à ce qui nous est ordonné dans l'Ecriture. S'il connoissoit bien la nature de l'homme, il reconnoîtroit qu'il n'est pas possible, que les hommes se tolerent dans la diversité des sentimens & des pratiques de Religion ; la chose de toutes, sur laquelle ils sont le plus sensibles.

Mais s'il est vray que l'union de

charité que JESUS-CHRIST demande de nous, & aprés luy les Apôtres, ait pour fondement l'union dans les sentimens, *unanimes*, *unum sentientes*; si de plus il n'y a rien qui soit plus expressément commandé aux Chrétiens que de se séparer de tous ceux qui osent enseigner autre chose que ce qu'ils ont appris: Mr. le Clerc ne montre-t'il pas qu'il s'est fait une idée de Religion, qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture; lors qu'il prétend établir l'union sur une tolerance également impossible & défenduë?

Mr. le Clerc qui prétend tirer ses principes de si haut, & en pousser si loin les consequences, nous renvoye à la Jurisprudence: * & il desapprouve en même temps l'ordre de l'Eglise Catholique, lequel est appuyé sur toutes les maximes de la Jurisprudence. C'est par le consentement de la pluralité que se font les loix: c'est par le même consentement qu'elles s'interpretent, & que se décident les questions: C'est sur la pluralité des témoignages que se

* 172. 209. 210.

jugent les coupables. L'Eglise garde un ordre à peu près semblable dans ses Conciles ; & il n'est pas possible à la sagesse humaine d'en établir un meilleur.

Mr. le Clerc trouve étrange que l'on appelle *verité* ce qui resulte du jugement de la pluralité ; *juste* ce que fait cette pluralité pour soutenir son jugement. C'est qu'il ne connoît ni la verité ni la justice. En matiere de Religion, où les veritez n'ont pas l'évidence des Mathematiques, puisqu'elles demandent la soumission de nôtre esprit ; & où il s'agit de sçavoir ce que J. CHRIST a enseigné aux Apôtres ; ce que les Apôtres ont enseigné à leurs Disciples, & ce qui a été ainsi enseigné de suite jusqu'à nous ; la verité doit être ce que la pluralité de l'Eglise même a jugé vray. Il n'y a point d'autre voïe par laquelle on se puisse assurer que l'on possede la verité du sens de la revelation à l'exclusion des autres, que celle de ce jugement ; à moins que d'être Fanatique & de prétendre que Dieu ne s'est revelé qu'à nous.

De même la justice n'est autre chose que l'exercice de la puissance legitime, ou pour faire rendre à la verité la soumission qui luy est dûë, ou pour faire reparer les outrages qu'on luy a faits, soit en la rejettant, soit en blasphemant contre elle. Ce sont là les vrayes idées de la verité & de la justice selon l'esprit & la lettre de l'Ecriture qui veut que nous écoûtions l'Eglise, que nous la regardions comme la colonne de la verité, & que l'on prononce anatheme contre ceux qui ne se soumettent pas à ce qu'elle a prononcé. Cela est tellement certain que si nous connoissons aujourd'huy l'Ecriture, s'il y a quelque forme de Religion Chrétienne sur la terre, on le doit à cette autorité.

On remarque encore une grande ignorance de l'ordre par lequel se maintiennent toutes les Societez & tous les Corps, dans ces paroles de Mr. le Clerc, qui sont au même endroit. *Que les assemblées qui ont condamné ceux qu'elles nommoient heretiques, leur ont bien souvent ôté la liberté de se défendre, & ont été*

composées de gens qui étoient sans scrupule juges & parties. Peut-on avancer quelque chose de plus faux dans le fait que de dire que l'on ait ôté aux hérétiques la liberté de se défendre ? peut-on imaginer quelque chose de plus opposé à toutes les loix divines & humaines dans le droit, que de dire que les assemblées de l'Eglise ayent été juges & parties ?

Jamais hérétique n'a été condamné par aucun Concile, ou qu'il n'ait été ouï parlant pour lui-même de vive voix, s'il a voulu, ou qu'au defaut de sa personne, sa doctrine n'ait été examinée dans ses écrits. Il ne tint qu'aux Protestans d'être ouïs dans le Concile de Trente ; mais qu'y auroient-ils dit qu'ils n'eussent pas cent fois repeté dans leurs livres qui étoient entre les mains des Peres du Concile ? si ceux qui sont accusez dans l'un ou l'autre Tribunal, civil ou ecclesiastique, sur tout dans ce dernier, peuvent regarder leurs juges comme leurs parties, & alleguer contre eux des causes de recusation ; il n'y a plus

moyen de maintenir la Societé ni l'Eglise contre les entreprises des scelerats & des novateurs, qui traittent toûjours d'ennemis leurs juges naturels, parceque ces juges sont ennemis du crime & de la nouveauté.

Est-il possible que M. le Clerc qui fait à tous les Etats des leçons sur les loix du bon gouvernement; ait ignoré à ce point là les fondemens de l'ordre politique & de toutes les societez?

Voilà, Mr. les reflexions que l'on a faites sur quelques endroits du discours de Mr. le Clerc qui regarde l'Histoire, & ce que je puis vous en mander.

Cependant les Sçavans qui les ont faites ont veû quelques uns des ouvrages de Mr. le Clerc, & conviennent que c'est un bel esprit, un homme d'une naissance heureuse pour les sciences, & qu'il est sçavant en effet: mais qu'ayant le malheur d'être dans l'erreur, tous ses grands talens ne servent qu'à l'éloigner davantage de la verité: comme celui qui court hors de la carriere s'éloi-

gne d'autant plus du but qu'il a un cheval plus vigoureux.

Mr. le Clerc se vante quelque part de chercher la verité dans l'Ecriture avec aussi peu de préjugez, que s'il étoit le premier qui eût entrepris un semblable travail. Mais s'il est en effet aussi vuide de préjugez qu'il se l'imagine, c'est qu'il s'en est défait par le moyen du préjugé de tous le plus funeste, & le plus capable de nous égarer. Ce préjugé est celui qu'il a en faveur de ses lumieres particulieres & de sa propre suffisance. Il nous en fait une vive peinture dans l'histoire de ses Ouvrages & de ses guerres avec les Sçavans. Or le sauveur nous enseigne que son Pere ne revele point la verité aux hommes de ce caractere.

On peut, ce me semble, ajoûter que Mr. le Clerc ne se doit nullement flatter d'avoir trouvé la verité; puisque toutes ses nouvelles découvertes sont selon luy-même combattuës par quelques Docteurs des Sectes separées de l'Eglise. Vous m'avoüerez, Mr. que cela est bien

glorieux à l'Eglise ; & que c'est une preuve bien sensible, qu'elle est seule le domicile, aussi bien que la colomne de la verité ; de voir que ses ennemis se défont les uns les autres, sans qu'il soit besoin que les Docteurs Catholiques prennent les armes pour sa défense : & que si ses adversaires sont asseurez de posseder quelques veritez, c'est seulement en ce qu'ils ont encore de commun avec elle. Je suis, Monsieur, &c.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE *Royale des Sciences, Année 1699, avec les Memoires de Mathematique, & de Physique pour la même année, tirez des Registres de cette Academie.* A Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, Ruë S. Jacques au soleil d'or proche la Fontaine S. Severin 1702. in 4°. *Hist. pag.* 124 *Mem. pag.* 284. *&* 29. *grandes planches en taille douce.*

L'Academie Royale des Sciences fut établie dés l'an 1666. par les

ordres du Roy, mais ſans aucun acte émané de l'autorité Royale. Sa Majeſté, pour rendre cette compagnie plus durable chargea, à la fin de la derniere guerre Mr. de Pontchartrain alors Miniſtre & Secretaire d'Etat, & depuis Chancelier de France, de donner à l'Academie des Sciences la forme la plus propre à en tirer toute l'utilité qu'on s'en pouvoit promettre.

Mr. de Pontchartrain avoit établi chef de cette Compagnie depuis quelques années Mr. l'Abbé Bignon ſon Neveu. Celui-ci communiqua ſes veuës à Mr. de Pontchartrain qui de ſon côté y joignit ſes lumieres. Le nouveau reglement dreſſé par Mr. de Pontchartrain fut approuvé par le Roy le 26. de Janvier 1699. & lû dans une aſſemblée de l'Academie le 4. de Fevrier ſuivant. En vertu de ce reglement l'Academie des Sciences devenoit un corps établi en forme par l'autorité Royale. On lût auſſi dans l'Aſſemblée une lettre de Mr. de Pontchartrain qui contenoit les noms des Academiciens que Sa Majeſté avoit agréé, & du merite

& de l'application desquels elle avoit marqué une satisfaction particuliere.

Il fut resolu unanimement que la compagnie en corps, présidée par Mr. l'Abbé Bignon, iroit remercier très-humblement Mr. de Pontchartrain & luy demander la continuation de sa protection. Quelques jours après on resolut que l'Academie iroit par deputez remercier Mr. l'Abbé Bignon, & l'on regla cette députation un jour qu'il n'étoit pas à l'assemblée.

Quelques séances se passerent à se mettre dans la nouvelle forme que le Reglement prescrivoit. Le sceau qu'on a choisi est un soleil entre trois fleurs de lis, & la devise est une Minerve environnée des instrumens des Sciences & des Arts avec ces mots Latins, *invenit & perficit*.

L'Academie reçût bien-tôt après une nouvelle grace du Roy, qui donna un logement spatieux & magnifique dans le Louvre, au lieu de la petite chambre serrée qu'elle occupoit dans la Bibliotheque du Roy.

L'Histoire de l'Academie Royale des Sciences a deux parties. L'une qu'on a voulu appeller plus particulierement historique, est l'extrait de ce qui s'est dit de remarquable dans l'Academie. L'autre partie ce sont les Memoires, ou les Pieces qu'on a jugé dignes d'être données au public dans toute leur étenduë. On ne peut voir un Ouvrage plus sçavant ni plus utile.

On doit regarder comme un chef d'œuvre la Preface qui est au commencement de cette Histoire. On y sent un Auteur à qui les tours les plus naturels pour exprimer d'une maniere sensible les choses les plus abstraites semblent se presenter aussitôt qu'il prend la plume. La lumiere qu'il répand sur la Physique & la Mathematique ne leur permet plus d'être épineuses, ni sauvages. Mr. de Fontenelles s'applique particulierement dans sa Preface à faire connoître l'utilité de la Mathematique & de la Physique. Voicy seulement quelques traits de cette Preface.

„ N'y eut-il dans toute l'Astro-

nomie d'autre utilité que celle qui «
se tire des satellites de Jupiter «
pour rendre la navigation plus su- «
re & plus parfaite, elle justifieroit «
le grand appareil d'instrumens, & «
le bâtiment superbe élevé pour «
l'usage de cette science. Les Ma- «
çons & les Mariniers qui ont été «
soulagez dans leur travail par le «
moyen des Mathematiques, ne se «
sont pas apperçus de l'habileté du «
Geometre qui les conduisoit; & «
ils ont été mûs à peu prés comme «
le corps l'est par une ame qu'il ne «
connoît point. L'Anatomie n'a pû «
devenir plus exacte sans rendre la «
Chirurgie plus infaillible dans ses «
operations. «

Ce qui regarde la conservation «
de la vie appartient particuliere- «
ment à la Physique, & par rap- «
port à cette veüe elle a été parta- «
gée dans l'Academie en trois bran- «
ches qui font trois especes diffe- «
rentes d'Academiciens, l'Ana- «
tomie, la Chimie, & la Bota- «
nique. «

Les Arts qui dépendent les uns «

„ de la Physique, & les autres de la
„ Mathematique, tiennent necessai-
„ rement les uns aux autres. L'Art
„ de la navigation dépend de l'As-
„ tronomie : l'Astronomie a un be-
„ soin indispensable de l'Optique :
„ & l'une & l'autre sont fondées
„ sur la Geometrie, & sur l'Alge-
„ bre. Ces sciences qui s'occupēt des
„ rapports abstraits peuvent paroî-
„ tre infructueuses pendant qu'elles
„ ne sortent point, pour ainsi dire,
„ du monde intellectuel : mais les
„ Mathematiques mixtes qui des-
„ cendent à la matiere, vont d'au-
„ tant plus loin que l'art de décou-
„ vrir des rapports en general est
„ plus parfait. C'est pourquoi les
„ Geometres ou les Algébristes font
„ une classe dans l'Academie aussi
„ bien que les Astronomes & les
„ Mechaniciens. Le concours de
„ plusieurs veritez fort abstraites
„ produisent presque toûjours un
„ usage. Sçavoir que dans une Pa-
„ rabole, la soûtangente est double
„ de l'Abscisse correspondante, cela
„ sert à tirer une bombe avec jus-
„ tesse. La connoissance de la Cicloi-

de donne aux pendules toute la «
perfection possible. «

Il en est de la Physique comme «
de la Geometrie. Telle partie dont «
la structure est délicate, ou confu- «
se, ou insensible dans le corps hu- «
main, est manifeste dans le corps «
d'un certain animal, dont la con- «
noissance, à ce qui semble d'abord, «
nous devroit être assez indifferen- «
te. Si les Anciens avoient exami- «
né un peu plus les proprietez de «
l'Aiman, une seule experience leur «
eût appris que cette pierre se tour- «
ne d'elle même vers les poles du «
monde, & leur eût mis entre les «
mains le thresor inestimable de la «
Boussole. Amassons toûjours des «
veritez de Mathematique & de «
Physique au hazard de ce qui en «
arrivera. Il est certain qu'elles «
sont prises dans un fond d'où il «
en est déja sorti un grand nombre «
qui se sont trouvées utiles. Mais «
quand elles seroient inutiles par «
rapport aux usages sensibles, du «
reste elles ne le sont pas. Il est uti- «
le de penser juste, même sur des «
sujets inutiles. Ces connoissances «

„ nous accoutument à operer sur les
„ veritez, à en prendre le fil souvent
„ très-delié & presque imperceptible,
„ & à le suivre aussi loin qu'il
„ peut s'étendre.

„ L'ordre, la netteté, la précision,
„ l'exactitude qui regne à present
„ dans les bons livres pourroient
„ bien avoir leur premiere source
„ dans l'esprit geometrique qui se
„ répand plus que jamais. Cependant
„ si les Mathematiques & la
„ Physique ont des endroits qui ne
„ sont que curieux, cela leur est
„ commun avec les connoissances
„ les plus généralement reconnuës
„ pour utiles, telle qu'est l'Histoire.

„ L'Histoire ne fournit pas dans
„ toute son étenduë des exemples
„ de vertu, ni des regles de conduite.
„ Ce n'est souvent qu'un spectacle
„ de revolutions continuelles.
„ Au lieu de ce mouvement qui
„ renverse les Etats, la Physique,
„ considere ce grand mouvement,
„ qui a arrangé toute la nature. Si
„ la difference des moeurs de divers
„ Peuples est agréable, on étudie
„ aussi avec plaisir la diversité

de la ſtructure des Animaux. Le “
monde ce grand Ouvrage, toû- “
jours plus merveilleux à propor- “
tion qu'il eſt plus connu, nous “
donne une ſi grande idée de ſon “
Ouvrier, que nous en ſentons “
nôtre eſprit accablé d'admiration “
& de reſpect. “

Les differentes vûës de l'eſprit “
humain ſont preſque infinies. De “
tous les uſages dont les Mathe- “
matiques pouvoient être il y a cent “
ans, aucun n'étoit comparable aux “
lunettes qu'elles nous ont don- “
nées depuis ce tems-là, & qui ſont “
un nouvel organe de la vûë que “
l'on n'eût pas oſé attendre des “
mains de l'art. La Machine Pneu- “
matique nous montre les corps “
comme tranſportez dans un mon- “
de different du nôtre. Ce n'eſt que “
depuis environ un ſiécle qu'on “
s'eſt mis ſur les bonnes voies pour “
donner de l'étenduë aux ſcien- “
ces, & malgré mille obſtacles on “
a déja ſujet d'admirer la grandeur “
& la rapidité du progrés qu'elles “
ont fait. On en voit tous les jours “
de toutes nouvelles ſortir du “

„ neant. La Physique n'est encore
„ qu'au berceau ; mais les obser-
„ vations de l'Academie pourront
„ être un jour les fondemens d'un
„ systeme, quoi qu'elles ne soient
„ à present que des morceaux déta-
„ chez dont chaque particulier qui
„ en est l'Auteur garantit les expe-
„ riences, & dont l'Academie n'ap-
„ prouve les raisonnemens qu'avec
„ toutes les restrictions d'un sage
„ Pyrrhonisme.

On voit par la seule Preface de l'Histoire de l'Academie Royale des sciences, & on le verra encore plus par l'abregé que nous donnerons de l'Histoire même, combien cette Academie a fait un choix heureux dans la personne de Mr. de Fontenelles, pour lui confier le soin de mettre en œuvre la matiere de ses Meditations : & combien Mr. de Fontenelles doit être felicité d'avoir à travailler sur un sujet qui brille de toutes parts dès que l'on commence à le polir.

PHYSIQUE

Sur la lumiere & les Couleurs.

LE Pere Malebranche a abandonné le systeme de Mr. Des-Cartes sur la lumiere ; & il en a établi un nouveau formé sur le modelle du systeme des sons. Le son est causé par les vibrations des parties insensibles du corps sonore. Le son est plus fort s'il est causé par des vibrations plus grandes & plus fortes. Les vibrations promptes forment les tons aigus, & celles qui sont plus lentes, les tons graves. Le P. Malebranche applique cecy à la lumiere. Toutes les parties du corps lumineux sont dans un mouvement très-rapide, qui d'instant en instant cause des vibrations de pression dans la matiere subtile, laquelle va jusqu'à l'œil. Quand les vibrations sont plus grandes le corps paroît plus lumineux ou plus éclairé : & selon qu'elles sont plus promptes, ou plus lentes, il paroît de telle, ou de telle couleur.

Sur le Barometre.

Mr. Maraldi a comparé des observations faites sur le Barometre à Upminster en Angleterre avec celles qui avoient été faites à l'Observatoire de Paris, & il a trouvé. 1. Que les vents ont été les mêmes dans ces deux villes un grand nombre de jours pendant les differentes saisons de l'année. 2. Que souvent il a plû, neigé, ou fait beau les mêmes jours. 3. Qu'il y a eu un grand accord entre la variation de la hauteur du Barometre dans les deux villes, lors même qu'il faisoit des vents differens, & fort opposez. 5. Qu'il a neigé dans les deux endroits lors que le Mercure a été le plus bas. 6. Qu'il a fait souvent beau tems & lorsque le mercure s'est élevé, & lors qu'il étoit plus bas. 7. Que quand le Mercure a baissé en même tems dans les deux villes, lorsqu'il faisoit beau dans l'une, & qu'il pleuvoit dans l'autre, il a souvent plus baissé à proportion dans celle où il pleuvoit.

De la Circulation du sang dans le Fœtus.

Dans le Fœtus la cloison qui separe les deux oreillettes du cœur est percée d'un trou, qu'on appelle le trou ovale : & le tronc de l'Artere pulmonaire, peu après qu'elle est sortie du cœur, jette dans l'Aorte descendante un canal que l'on appelle *canal de communication*. Le Fœtus étant né le trou ovale se ferme peu à peu, & le canal de communication se desseche & devient un simple ligament. On a long tems disputé dans l'Academie pour décider si le sang qui coule dans le trou ovale passe du côté droit du cœur dans le gauche, selon l'opinion commune que Mr. du Verney a suivie, ou du côté gauche dans le droit comme le prétend Mr. Mery.

Mr. du Verney soûtint qu'il y avoit au trou ovale une valvule qui permettoit le passage du côté droit dans le gauche, & qui empêchoit absolument qu'il pût passer une goutte de sang du côté gauche dans

le droit. Mr. Mery nia l'usage & l'existence de cette valvule ; ce qui fut cause qu'on entra dans un détail fort délicat d'Anatomie, & la dispute se jetta sur un autre point. Nous avons cru devoir l'expliquer en peu de mots.

L'Artere pulmonaire & l'Aorte reçoivent la même quantité de sang dans l'homme, & elles sont égales en capacité ; mais dans le Fœtus l'Artere pulmonaire & l'Aorte reçoivent des quantitez inégales de sang selon Mr. du Verney. Le trou ovale dérobe à l'artere pulmonaire la plus grande partie du sang de la veine cave, & ce sang étant entré dans le ventricule gauche en doit sortir par l'Aorte, qui de plus fait sa fonction ordinaire de recevoir le sang qui a circulé par le poumon. L'Aorte reçoit donc plus de sang que l'Artere pulmonaire.

Selon Mr. Mery l'Artere pulmonaire reçoit le sang de la veine cave, & de plus elle reçoit par le trou ovale une partie du sang des veines pulmonaires naturellement destinées à l'Aorte. L'Aorte reçoit donc

moins de ſang que l'artere pulmonaire. Pour décider ſur ce different, il faut voir lequel de ces deux vaiſſeaux, l'Aorte ou l'Artere pulmonaire, a le plus de capacité dans le Fœtus. Mr. Mery trouva que le tronc de l'Artere pulmonaire étoit environ la moitié plus gros que celuy de l'Aorte : mais M. Tauvry verifia enſuite des experiences contraires ; & il prétendit que quand l'experience de Mr. Mery ſeroit véritable, elle ne prouveroit rien : parceque, quoyque l'Artere pulmonaire ſoit plus groſſe, cela ne prouve pas qu'il y paſſe plus de ſang, mais que le ſang y paſſe moins viſte, parceque les poumons vers leſquels il eſt pouſſé ne ſont pas alors aiſez à penetrer.

Du cœur de la Tortuë de terre.

Comme le cœur de la Tortuë de terre où le ſang paſſe de gauche à droite par une eſpece d'ouverture, avoit donné lieu à Mr. Mery de croire qu'il en pouvoit être de même dans le fœtus, Mr. du Verney à examiné ce cœur avec ſoin.

Dans l'homme & dans la plus part des animaux qui sont destinez à beaucoup de mouvement, il faut que le sang soit penetré de plusieurs parties aëriennes qui donnent du ressort. C'est pourquoy dans eux il se fait deux circulations differentes du sang : l'une dans le poumon, où le sang s'imbibe d'air ; & l'autre dans tout le corps, ou le sang porte l'air dont il est rempli. Cette double circulation du sang s'execute par le moyen des deux ventricules du cœur, qui sont entierement separez.

La Tortuë dont les mouvemens sont très-lents, n'a pas besoin d'un mouvement si vif. Son cœur est disposé de maniere que le sang a très peu d'air qui l'anime. Son cœur a trois ventricules : mais ces trois ventricules n'en font qu'un, puisqu'ils s'ouvrent les uns dans les autres. De plus il paroît par la capacité des ventricules, qu'il n'y a qu'environ le tiers de son sang qui aille prendre de l'air dans le poumon. Mr. Tauvry croit que la Tortuë ne respire que quand elle marche ; parce qu'a-

lois poussant dehors sa tête & ses pieds qui étoient auparavant retirez, elle forme interieurement un plus grand espace où l'air entre.

Comme cet extrait seroit trop long pour une seule fois, on en reserve le reste au mois suivant.

DISSERTATION SUR LE *Systeme des Dynasties d'Egypte du Chevalier Marsham.*

JE vous sçay bon gré, Monsieur, de vouloir faire des découvertes dans le païs d'Antiquité : mais je ne suis point du tout de l'avis de ceux qui vous ont dit que le *Chronicon* du Chevalier Marsham est un guide assuré pour cela. Si vous l'aviez cru, je vous conseillerois de lire au moins *Hermanni Vitsii Ægyptiaca.* On y découvre la mauvaise foy ou l'ignorance de l'Auteur Anglois, dans ce qu'il avoit malignement avancé de la conformité des loix d'Egypte avec celles de Moyse. Vitsius en fait voir l'opposition avec une entiere évidence.

Beaucoup d'habiles Ecrivains ont

détruit absolument tous les paralogismes dont s'étoit servi Marsham pour faire tomber la fin des soixante & dix semaines de Daniel au tems d'Antiochus; privant ainsi les Chrétiens d'un des plus forts argumens qu'ils puissent employer contre les Juifs. Entre autres un Memoire inseré dans un des premiers tomes *de l'Histoire des Ouvrages des Sçavans* a refuté Marsham sur cet article avec autant de netteté & de force que de brieveté.

Tous les gens habiles se sont moquez des visions de cet Anglois sur je ne sçay quel Royaume Medo-Persique, le passage d'Eschyle dont il se sert pour l'établir, prouve tout le contraire.

Peut-être ceux qui vous l'ont ainsi vanté n'ont-ils voulu parler que de l'arrangement que Marsham a fait des Dynasties d'Egypte. Mais sur cela méme le sçavant Dom Pezron Abbé de la Charmoye, dans son bel ouvrage *de l'Antiquité des tems rétablie*, & depuis peu le Pere Bonjour Augustin, dans ce qu'il a imprimé à Rome sur ces Dynasties,

relevent avec beaucoup d'érudition plusieurs fautes de Marsham. J'en ay moy-même remarqué plusieurs qu'il seroit assurement difficile d'excuser.

1°. Tout ce que nous avons sur les Dynasties d'Egypte n'est venu à nous que dans les écrits de Syncelle & d'Eusebe. Syncelle avoit copié Jules Africain, & Jules Africain avoit travaillé sur les memoires de Manethon Prêtre Egyptien. Syncelle s'étoit aussi servi des écrits d'Eratosthene & d'Apollodore, qui avoient travaillé depuis Manethon. Syncelle & Eusebe conviennent à marquer pour premier Roy de Memphis, Necherophes. Marsham page 28. nomme un autre Roy, sans autorité & sans nulle raison que parce qu'il lui plaît d'en nommer un autre.

2. Page 92. vers la fin, il retranche tous les Rois de la seconde Diospolis; sous pretexte qu'il n'y en a jamais eu qu'une, sçavoir la ville de Thebes capitale de la haute Egypte, laquelle effectivement s'appelloit *Diospolis*, & en Hebreu *No-hammon*, c'est-à-dire la ville de

Jupiter Hammon. Mais par malheur pour Marsham, rien n'est plus constant dans l'ancienne histoire que l'existence d'une autre Diospolis située dans la basse Egypte, Strabon en marque nettement la situation livre 17. *Proche de Mendes, on trouve Diospolis environnée d'un lac.* Suidas parle aussi d'une Diospolis située au milieu des marais ou Demetrius Phalereus fut enterré : & Suidas a pris ce qu'il en dit de Diogene Laerce, livre 5. Le Prophete Nahum chapitre 3. verset 8. parle d'une Nohammon environnée d'eau, ce qui ne peut convenir à Thebes.

3. Marsham fait profession de suivre Eratosthene : c'est son grand auteur. Cependant il s'en est écarté quand il lui a plu, sans qu'il paroisse avoir eu aucune raison de s'en écarter.

4. Syncelle nous a conservé les noms des trente huit premiers Rois de Thebes, avec le tems de leur regne & l'explication de leurs noms ou plutôt de leurs surnoms qu'il avoit appris dans Apollodore, &

Apollodore dans le Canon d'Eratosthene. Marsham déclare plus d'une fois qu'il fait de ce Canon le fondement de son systeme des Dynasties d'Egypte. Le nom du trente-sixiéme Roy se trouve omis dans les manuscrits de Syncelle. Sur ce pretexte Marsham retranche non seulement ce Roy, mais les années de son regne que Syncelle avoit marquées.

5. Il met pour le trente troisiéme Roy de Thebes *Sistosichermies*, c'est-à-dire, comme l'explique Eratosthene, celui qui a la force d'Hercule: deux cens cinquante ans aprés il marque Osorcho, qu'il convient avec tous les Auteurs être l'Hercule Egyptien beaucoup plus ancien que le Grec: & cependant par une nouvelle erreur, il les fait contemporains. La premiere est aussi grossiere que le seroit celle d'un historien de France qui marqueroit le regne de Loüis XI. aprés celui de Loüis XIII.

6. Voici une faute bien plus considerable, & qui se répand dans tout l'ouvrage de Marsham. C'est l'E-

poque du regne de Seſoſtris mal placée Marsham convient que c'eſt la clef de ſon ſyſteme. Ce ſera donc l'avoir détruit entierement que d'avoir demontré qu'il a mal placé ce regne. Il confond *Seſoſtris* avec *Seſac*, dont il eſt parlé dans le troiſiéme livre des Rois, & qui prit Jeruſalem ſous le regne de Roboam. J'avouë que c'eſt une faute qui ne lui eſt pas particuliere, puis qu'elle lui eſt commune avec Joſeph : mais un homme qui ſe vante d'avoir débroüillé le premier l'hiſtoire d'Egypte devroit avoir évité cette mépriſe.

Le Pere Pezron & le ſçavant Mr. Blanchini dans ſon excellent ouvrage de l'*hiſtoire univerſelle prouvée par les monumens antiques*, ont bien fait voir que Seſoſtris n'étoit pas Seſac. Ils ont fort avancé le regne du premier & l'ont fait regner dans le tems qui s'eſt écoulé ſous le gouvernement des Juges d'Iſraël. Je ne puis cependant m'empêcher de dire que je croy qu'ils ſe ſont trompez : & je ſuis perſuadé que c'eſt faute d'attention que ces deux grands hom-

mes n'ont pas apperçû les preuves dont je vas me servir pour fixer l'Epoque de Sesostris d'une maniere qui me paroît incontestable.

Herodote prouve très-bien que les Colches étoient une Colonie des Egyptiens. Apollonius, Valerius Flaccus &c. nous apprennent que les Egyptiens, d'où descendoient les Colches, avoient été placez dans la Colchide par Sesostris, pour y défendre la frontiere de son Empire contre des peuples barbares voisins. Ces barbares avoient vaincu dans un combat Sesostris, jusque-là toûjours vainqueur, & qui avoit soumis à ses loix en neuf ans l'Afrique, l'Asie & la Grece.

Le docte Bochart a voulu refuter le sentiment d'Apollonius, mais il l'a fait d'une maniere très-foible; & le Passage de Pline dont il se sert, ne prouve rien autre chose sinon qu'il y avoit eu dans la Colchide d'autres peuples & d'autres Rois avant que Sesostris y eût placé sa Colonie.

Mais quand Pline le diroit positivement, Apollonius seroit plus

croyable que lui. Il vivoit ſous le troiſiéme Ptolomée : il avoit ſoin de la fameuſe bibliotheque d'Alexandrie : & il ſucceda dans cet employ au ſçavant Eratoſthene, ſi verſé dans l'hiſtoire de l'ancienne Egypte.

D'ailleurs, quoy qu'Herodote ne diſe pas expreſſément que les Colches ſoient une Colonie de Seſoſtris, il le donne aſſez à entendre, quand il aſſure que les predeceſſeurs de Seſoſtris n'avoient rien fait de côſiderable, ni qui meritât qu'on s'en ſouvînt. Et il ne paroît pas en effet que, ſans une occaſion pareille aux conquêtes de Seſoſtris, les Egyptiens ayent pû traverſer toute l'Aſie pour s'aller établir dans la Colchide. On convient qu'avant ce Prince il n'avoient aucun uſage des vaiſſeaux.

Bochart lui-même, ſur l'autorité de pluſieurs anciens, reconnoît que les Colches avoient des Cartes de Geographie fort exactes, & qu'ils les tenoient de Seſoſtris. Je me ſers donc de ce qu'il prouve très-ſolidement que les Colches ſont ceux

que l'Ecriture (Gen. 10.) appelle *Casluchim* ou *Casluïm*, & qu'elle marque dans cet endroit parmi les enfans de *Misraïm*, c'est à-dire parmi les Colonies des Egyptiens ; & dont elle dit que deux autres peuples sont sortis, sçavoir les Philistins & les *Caphtorim*, qui sont appellez Cappadociens dans le second chapitre du Deuteronome, parce qu'ils avoient habité la Cappadoce. C'est de ces Egyptiens venus de la Colchide & établis dans la Cappadoce, que sont sortis ensuite les Philistins ; comme l'Ecriture le marque & dans le chapitre dixiéme de la Genese, & dans le second du Deuteronome.

De toutes ces preuves rassemblées, je forme l'argument dont je me sers pour établir l'Epoque du regne de Sesostris. Au tems que les Israëlites sortirent d'Egypte, les Philistins venus de Cappadoce s'étoient déja établis dans le païs de ce nom, lequel comprenoit cinq villes, dont ils avoient chassé les Hevéens peuple Cananéen. Ces Philistins étoient les descendans des

deſcendans des Egyptiens que Seſoſtris avoit placé dans la Colchide, ou plûtôt d'une partie de ces Egyptiens placez dans la Colchide par Seſoſtris, leſquels de la Colchide avoient paſſé dans la Cappadoce. Tout cela n'avoit pu ſe faire que dans un aſſez long eſpace de tems. Il eſt donc certain que Seſoſtris avoit regné long-tems avant la ſortie des enfans d'Iſraël hors d'Egypte.

Le Pere Nicolas Abram Jeſuite, dans *ſes Queſtions* ſacrées ſur l'ancien Teſtament, en propoſe une touchant le Pharaon qui reſiſta à Moyſe. Il prouve par Manethon & par Cheremon autre ancien Auteur, que c'étoit *Amenophis* petit fils de Seſoſtris. Il prétend que Seſoſtris a été le premier Roy d'Egypte qui ait perſecuté les Hebreux; que Ramaſſés ſon fils eſt celuy qui voulut faire mourir Moïſe, & l'obligea de s'enfuir dans le païs de Madian; enfin que le petit fils de Seſoſtris eſt celuy qui perit dans la mer rouge. Il prouve ce ſentiment par l'Ecriture même. La longueur des regnes de Seſoſtris & de ſon Succeſſeur, dont

l'un dura 59. ans & l'autre 66. convient fort à ce que marque l'Ecriture de la longueur de la persecution contre les Hebreux, & sur tout de la longue vie du Pharaon qui voulut faire mourir Moïse. Les grands Ouvrages de ces deux Princes, ausquels ils firent gloire de n'employer aucun Egyptien, conviennent encore mieux à ce que l'Ecriture nous apprend des travaux dont on accabloit les Hebreux. Une des Villes que l'on contraignit ce miserable peuple de fortifier, porte dans l'Ecriture le nom de *Ramessés*. Enfin Sesostris & le premier persecuteur des Hebreux ont bien des rapports. Tous les Historiens qui parlent de Sesostris, parlent aussi de sa fille Princesse d'un merite très-distingué, & dans qui son pere avoit une entiere confiance : ils dépeignent tous Sesostris comme un Prince vain, soupçonneux & cruel.

Le Pere Abram fait icy une observation très-belle & très ingenieuse, sur les peines dont Dieu punit Sesostris. Il avoit sacrifié à ses soupçons les enfans mâles des Hebreux:

Dieu le contraignit de ſacrifier à ſa ſeureté ſes propres enfans. Son frere nommé Danaus ayant conſpiré contre luy, fit mettre le feu dans une maiſon où il l'avoit reçû. Seſoſtris voyant la chambre, où il étoit avec la Reyne & quatre de ſes enfans, prête d'être embraſée, prit le parti de jetter dans les flammes deux de ſes enfans, & de paſſer ſur leurs corps pour ſe ſauver. Herodote & Diodore nous rapportent cet évenement de la vie de Seſoſtris. Dans ſa vieilleſſe il perdit la vuë, & troublé par l'horreur de ſes crimes il ſe donna luy-même la mort.

Il faut avoüer que ce ſentiment du P. Abram ſur le tems de Seſoſtris a de grands avantages : & ſi l'on y joint la preuve dont je me ſers, & dont il ne s'eſt point ſervi, il paroîtra préferable à tous les autres. Aucuns ſur tout n'explique plus préciſément que luy les cauſes de la décadence ſubite du vaſte empire qu'avoit formé Seſoſtris, & qui fut pour ainſi dire enſeveli dans la mer rouge avec Amenophis & toute l'armée d'Egypte. Manethon convient

qu'Amenophis fit une grande perte en poursuivant les Lepreux qui se retiroient avec Moïse; qu'il s'enfuit en Ethiopie & ne parut plus dans l'Egypte, laquelle resta en proye à ses voisins & dans un état fort déplorable. Il paroît que c'est là un détour pour déguiser la vraye cause du malheur & de la mort d'Amenophis.

Il ne faut pas dissimuler une objection que l'on pourroit faire contre le Systeme du P. Abram & le mien touchant l'époque du regne de Sesostris. On lit au chapitre 20. de la Genese qu'Abimelech regnoit dans le païs des Philistins : & au chapitre 26. que les Philistins ayant bouché les puits qu'Abraham avoit fait faire, Isaac les fit ouvrir de nouveau. Bochart conclut de ces deux passages qu'il faut que longtems avant Abraham les Egyptiens fussent établis à Colchos, puisque dès son temps les Philistins sortis d'eux étoient déja dans la Palestine : d'où il s'ensuit que si Sesostris est celuy qui a fondé la colonie Egyptienne

de la Colchide, il faudroit qu'il eût regné non seulement avant la sortie des Israëlites de l'Egypte; mais avant le temps même d'Abraham.

Sans examiner presentement s'il y auroit un grand inconvenient à admettre cette consequence, il est aisé de répondre que l'objection porte à faux, parce qu'elle suppose comme certain ce qui n'est point prouvé & ne sçauroit l'être: sçavoir que ces Philistins, dont les Rois firent alliance avec Abraham & puis avec Isaac, étoient ceux là même qu'on lit dans l'écriture qui étoient sortis des *Casluim*: c'est à dire des peuples de Colchos. Car c'est ce qu'elle ne dit point, & nous allons montrer qu'elle donne lieu de juger le contraire.

Il est vray que l'Ecriture nomme *Philistins* ceux qui occupoient ce païs là du temps d'Abraham, & qu'elle donne encore le même nom à ceux que les Hebreux y trouverent au retour d'Egypte. Mais il ne s'ensuit pas que ce fût le même peuple. Du tems d'Abraham c'étoit les He-

véens peuple descendu de Chanaan: du temps de Moyse c'estoit des *Caphtorim*, c'est-à-dire des Cappadociens issus de ces Egyptiens habituez dans la Colchide. Les uns & les autres, je parle des Hevéens & des *Caphtorins*, sont appellez dans l'Ecriture Philistins : mais c'est un nom qu'ils ont eu à raison du Pays même, l'ayant possedé successivement ; & non pas leur propre & premier nom, qu'ils y eussent apporté.

Au reste ce n'est point une chose nouvelle que cette distinction : & sans en chercher ailleurs des exemples,qui ne sont que trop communs, nous en avons un dans le dernier même de ces peuples, je veux dire les Cappadociens nommez dans l'Ecriture *Caphtorim*. Ce nom vient de *Caphtor* qui signifie *Grenade* en Hebreu. De *Caphtor* on a nommé *Caphtorim* & la partie de Cappadoce voisine de Colchos, parce qu'elle est abondãte en grenades; & les Colches qui s'y établirent. C'est par la même raison que de *sidè*, qui en Grec signifie aussi une *grenade*, ce pays a été

nommé *Sidene*, & le peuple *Sidéens, ou Sidéniens*. Comme donc ils avoient eu le nom *Caphtorim* du pays qu'ils habitoient, de même s'étant ensuite rendu maîtres de la Province appellée Palestine ou terre des *Philistins*, on leur en donna pareillement le nom. De sorte que depuis qu'ils y furent, *Caphtorim* étoit l'ancien *nom* de ces peuples que l'Ecriture leur donne encore quelquefois; & *Philistins* le nom du pays, qu'ils porterent après les Hevéens, comme ceux-cy l'avoient porté eux mêmes après les premiers habitans qu'ils chasserent.

On voit assez que cette réponse, qui ne sçauroit être refutée positivement suffiroit seule pour détruire l'argument de Bochart, quand elle ne seroit d'ailleurs soutenue d'aucune preuve positive. Mais en voicy deux qui ne paroissent point méprisables.

La premiere est que les Historiens & les Geographes nomment *Palestine* tout ce que nous appellons la Terre Sainte. C'est ainsi qu'Herodote, Pline, Mela, Ptolomée en

ont parlé. Il paroît donc que Palestine étoit le nom de ce pays-là, non seulement avant que les Egyptiens nommez *Caphtorim* s'en emparassent, mais encore avant que les Cananéens s'y fussent établis. Et je croirois que ce nom de *Palestine* qui dans son origine signifie *division*, *separation*, lui avoit été donné par les enfans de Noé, pour marquer que c'étoit la frontiere de l'Asie & de l'Afrique, & pour être les bornes du partage de Sem & celui de Cham.

On peut ajouter pour seconde preuve que les noms Philistins qui se trouvent dans le livre des Rois, par exemple le nom d'*Achis*, ont du rapport aux noms Egyptiens : au lieu que le nom du Roy qui fit alliance avec Abraham, est un nom purement Cananéen, *Abimelech*.

Au reste de ce que ces nouveaux habitans de la Palestine, quoique venus des Colches qui pratiquoient la circoncision, négligerent dans la suite une coûtume si rude & si dangereuse pour la vie des enfans; on auroit tort de conclure qu'elle

n'étoit pas en usage chez les Colches, quand ils s'en étoient séparez. Quoi que les Caphtorins, leurs Ancestres, qui de Colchos étoient venus en Cappadoce, eussent peut-être retenu cette pratique, il n'est pas surprenant que les Philistins l'ayent omise dans la suite. Herodote livre 2. nous apprend que les Phéniciens établis dans la Grece l'avoient aussi négligée, quoi qu'ils l'eussent reçûë de leurs peres.

Pour revenir à Marsham, je crois pouvoir conclure de toute cette dissertation qu'il s'en faut bien que son ouvrage ne soit un ouvrage parfait. Il y a sans doute dans ce livre des recherches sçavantes & des conjectures heureuses : mais on ne peut pas se fier à l'auteur. Il est de ces esprits hardis & imperieux qui veulent persuader à quelque prix que ce soit ; qui debitent avec une entiere assurance les choses les plus douteuses ; qui écartent avec soin tout ce qui pourroit faire naître au Lecteur quelque soupçon ; qui du reste ne se piquent pas de citer juste ; & qui ne prennent dans leurs auteurs

teurs que ce qui paroit les favoriser, sans s'embarrasser si le sens est alteré ou non. Ils donnent par là un tour fort brillant à leurs preuves; ils imposent à beaucoup de gens: mais ils ne trompent pas les connoisseurs, & ceux qui n'épargnent point leurs peines pour trouver la verité.

Outre quelques autres fautes évidentes, je croy avois prouvé assez solidement que de toutes les differentes opinions sur le tems du regne de Sesostris, c'est-à-dire sur l'époque fondamentale de l'Histoire d'Egypte, Marsham a choisi la moins favorable à la Religion, mais aussi la moins soutenable. C'est ce qui arrive pour l'ordinaire à ceux qui veulent combattre la verité. Ils ne peuvent y opposer que des citations ou des autoritez suspectes, qu'on détruit aisément avec un peu d'attention.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ESPAGNE.

ON fait icy (*à Valence*) une seconde édition du *Retrato Politica del Señor Rey de Castilla, D. Alphonso el octavo*, c'est à dire, *du Portrait politique d'Alphonse VIII. Roy de Castille*, par D. Gaspard Mercader Comte de Bougol & de Cervellon, Baron de la ville d'Oropeza & de plusieurs autres lieux du Royaume de Valence. Ce Gentilhomme s'étoit beaucoup appliqué à l'étude de la Philosophie, des Mathematiques, de l'Histoire & de la Politique. Il a laissé plusieurs Manuscrits qui meritent d'être imprimez. Il est mort à l'âge de trente ans avec de grands sentimens de pieté, regretté de tous ceux qui l'avoient connu.

Il paroît ici de nouveaux Prolegomenes sur l'Ecriture, *Hagiographa Prolegomena, seu Proœmialia in universam sacram Scripturam, in* 4°. Ils sont du R.P. Joseph de la Oseria Capucin.

On nous fait eſperer bientôt la 2. & la troiſiéme partie de l'Hiſtoire du Royaume d'Italie ſous le joug des Barbares, traduite de l'Italien en Eſpagnol par le R. P. J. Baptiſte Aguilar Trinitaire. C'eſt ce même Religieux qui fit imprimer il y a pluſieurs années un recueil de poëſies Eſpagnoles ſous ce titre, *Varias hermoſas flores del Parnaſſo*, & une eſpece de Mythologie intitulée *Teatro de los Dioſès de la Gentillidad.* Il a auſſi compoſé des entretiens philoſophiques & moraux ſous ce titre, *Fabio inſtruido de Lelio à Laura.* Il a fait la vie de Caton d'Utique. Le *Perfeto Politico*, & une autre livre qui a pour titre *El ſilentio hablador*, le ſilence parleur &c.

Dom. Jean Baptiſte Strobat Docteur en Droit qui mourut ici l'an paſſé, y avoit publié l'année precedente un Ouvrage Latin, qui a pour titre *De effectibus immemorialis praſcriptionis & conſuetudinis*, Traitté des effets de la preſcription & de la coûtume de temps immemorial, en deux Tomes in *folio*. Nous venons de perdre icy le Pere Onufre Miſio

Religieux Trinitaire d'un grand merite. Il a composé un livre latin in *folio* contre l'Alcoran, sous ce titre, *Lex Evangelica contra Alcoranum*. On fait imprimer une nouvelle vie de S. Dominique en deux tomes in *folio*. Je ne vous parle point de plusieurs Vies & autres Livres de pieté qui paroissent icy en grand nombre.

Le R. P. Raphaël de S. Jean, cy-devant Général des Religieux Dechaussez de la Redemption des Captifs, a composé un Livre intitulé, *De Electione Canonica Prælatorum Regularium, brevis elucidatio*: c'est à dire éclaircissement sur l'élection Canonique des Superieurs Reguliers. C'est un in 4°. imprimé en cette Ville (*Madrit*) l'année passée chez Antoine Gouzalez de Reyez. L'Auteur y explique par les Decrets des Souverains Pontifes & par les Canons, ce qui est requis afin qu'une election soit canonique. Ce Reverend Pere a déja mis au jour plusieurs autres Ouvrages: un en Latin sur la regle des mœurs, *De Regula morum*, dans lequel il combat avec

force l'uſage de l'opinion probable: un autre en Eſpagnol ſur la voye qui conduit à la perfection : & de plus un Traité de la Redemption des Captifs, de l'établiſſement de l'Ordre de la ſainte Trinité, de ſon antiquité & de ſes privileges &c. .... Ce dernier Ouvrage eſt auſſi en Eſpagnol & in folio : les autres ſont ſeulement in 4°.

FRANCE.

(*Paris.*) Le R. P. Mabillon va commencer au plûtôt à imprimer les Annales de ſon Ordre. Cet Ouvrage comprend les Vies des Saints, les Hommes illuſtres, les Ecrivains de l'Ordre, les Chartres, les Bienfaicteurs des Abbayes, enfin les ſepultures & les anciens Monumens qu'on y voit. Tout cela peut contribuer à la perfection de l'hiſtoire non ſeulement Eccleſiaſtique & Monaſtique ; mais Politique & Civile.

Memoire touchant le retardement de l'édition des Ouvrages de S. Jerôme, par les RR. PP. Benedictins, & de l'Apologie d'Origene & du même S. Jerôme contre la Critique de Mr. Jean le Clerc.

Si le troisiéme volume de la nouvelle édition des Ouvrages de saint Jerôme n'est pas encore entre les mains du public, il n'en faut point chercher d'autre cause qu'une longue maladie de celuy qui est chargé de cette edition. Il y a plus de trois ans que Dieu l'exerce par diverses maladies, & dans un voïage qu'il a fait dans son pays, il a été taillé de la pierre à Bordeaux. Il n'est de retour à Paris que depuis le mois d'Octobre de l'année derniere encore y est il arrivé accablé d'une fievre double tierce qui ne l'a quitté que vers la fin de Janvier. Presentement qu'il commence à se porter mieux & à pouvoir s'appliquer à l'étude, il va reprendre l'edition des Ouvrages de saint Jerôme & mettre sous la presse le troisiéme tome qui

contiendra les Commentaires de ce Pere ſur tous les grands & petits Prophetes.

Il a déja fait une Apologie d'Origene, de ſaint Jerôme & de ſa nouvelle edition, contre les *Quæſtiones Hieronymianæ* de Mr. Jean le Clerc, qui s'eſt élevé contre les plus grands hommes de l'Egliſe ancienne Grecque & Latine, & qui a entrepris de les faire paſſer pour des ignorans; quoy que le ſeul nom d'Origene & de ſaint Jerôme eût dû l'empêcher de ſonger à une critique auſſi temeraire & auſſi dangereuſe. Dom Jean Martianay a donc pris la défenſe de ces Peres, & l'on dit qu'il va mettre au jour une réponſe, dans laquelle il prétend montrer les fauſſes accuſations de Mr. le Clerc, ſon peu d'erudition, & ſa mauvaiſe foy, tant à l'égard de ſaint Jerôme qu'à l'égard de la nouvelle edition de ſes Ouvrages. On eſpere faire retomber ſur cet accuſateur tous les reproches qu'il a faits aux autres ſans aucun juſte fondement, & faire voir par des faits inconteſtables que le Profeſſeur d'Amſterdam entend

ſort mediocrement les langues qu'il ſe pique de ſçavoir mieux que perſonne.

HOLLANDE.

Mr. *Hoochſtratan* qui regente la ſeconde dans le College d'Amſterdam a donné une nouvelle édition des fables de Phedre avec des notes & des figures *in uſum Principis Naſſaviæ gubernatoris Friſiæ*. C'eſt une imitation des éditions *in uſum Delphini*. L'édition eſt belle & in 4° à Amſterdam chez François Halma. L'Auteur dans les notes rejette pluſieurs conjectures des critiques touchant la correction du texte,& il ſe fonde très-ſouvent ſur ce que les mots que ces Critiques voudroient inſerer au texte gâteroient la meſure du vers : il ne peut croire ce que bien des gens on dit que Phedre ſe ſoucioit peu d'obſerver les regles de la quantité. Mr. Weſthein fameux Libraire d'Amſterdam , & qui eſt fort attaché à ce qu'on prétend aux ſentimens de M. Poiret & de feuë mademoiſelle Bourignon (qui, par pa-

renthese, devoit être nommée la premiere) vient de reimprimer la vie du marquis de Renty par le R. P. de S. Jure sous ce titre; *Le Chrétien réel ou la vie du Marquis de Renty, servant de modele à la vie vrayement Chrétienne, & d'apologie effective aux maximes & voyes spirituelles de la vraye Theologie mystique vainement combattuë par les esprits du siécle* in 12. Il y a ajouté une Préface qu'on attribuë à Mr. Poiret, & un second tome, avec le même titre, hormis qu'au lieu de la vie du Marquis de Renty, c'est *la vie de la vénérable mere Elizabeth de l'Enfant Jesus* éleve de Mr. de Renty.

On attribuë encore à Mr. Poiret un livre nouveau intitulé le saint refugié ou la vie & la mort édifiante de Wernerus mort à ** l'an 1699. In 12. Il y a déja quelque tems que la Lettre de Mr. Morel à Mr. Perizonius sur les medailles Consulaires a paru ici en latin; on l'a imprimée depuis en François & en Latin: la traduction n'est pas assurément d'un fort habile homme ni en Latin ni en François, ni en fait d'his-

toire & de medailles. Cela n'empêche point l'ouvrage de M. Vaillant sur ce même sujet ***de Nummis Consularibus*** , d'aller toûjours son train. On l'imprime chez Mrs Huguetan. Il y a bien de l'apparence que l'ouvrage de Mr. Vaillant n'empêchera pas non plus Mr. Morel de faire part au public des belles découvertes qu'il a faites là-dessus. Il s'est engagé a éclaircir l'histoire des familles Romaines par les medailles; & cet ouvrage même n'est qu'une petite partie de ce qu'il fait esperer. Personne assurément n'à plus d'avance que lui pour un si vaste dessein, n'y ayant gueres de medailles un peu considerables en Europe qu'il n'ait vuës, & même qu'il n'ait tirées exactement. Il s'est associé depuis quelque tems Mr. Schegel, ne pouvant seul suffire à ce grand travail sur tout depuis sa derniere, maladie, qui l'a fort abbatu & lui a ôté l'usage de la main droite. Il y a déja un nombre prodigieux de medailles d'Empereurs toutes gravées. Mrs. Huguetan font encore une nouvelle édition in 8° des Caracteres de

Theophraste Gr. Lat. avec des notes de Casaubon. Ils y ajoutent de petites notes de M. Jean le Clerc & une Dissertation de sa façon *de animo quo sunt veteres Ethnici legendi.* Ils mettront en 4. volumes in folio l'ouvrage du P. Petau *De doctrina temporum*, en y ajoutant des notes de feu M. Blondel, des dissertations de Mr. Bauldry & de quelques autres sçavans, l'*Uranologium*, les lettres du P. Petau qui ont rapport à ces matieres, & d'autres pieces semblables.

Le titre entier du livre de Dapper est; *Description exacte des Isles de l'Archipel & de quelques autres adjacentes, dont les principales sont Chypre, Rhodes, Candie, Samos, Chio, Negrepont, Lemnos, Paros, Delos, Patmos, avec un grand nombre d'autres, Comprenant leurs noms, leur situation, leurs villes, leurs chateaux, & l'Histoire tant ancienne que moderne de leurs Habitans, leur Gouvernement, les Revolutions qui y sont arrivées, & les Plantes, Animaux, &c. qui s'y trouvent. Enrichie de plusieurs Cartes des Isles & figures en taille-douce, qui represen-*

tent les habits de leurs Habitans, les Plantes & les animaux les moins connus, traduite du Flamand de M. Dapper M. D. *A Amsterdam chez G. Gallet Directeur de l'Imprimerie des Huguetans.*

La Bibliotheque de *Photius* est bien avancée. Outre les notes anciennes de David Hoeschelius & du P. André Schott Mr. Cl. Capperonnier Docteur de Sorbonne a fait une nouvelle version latine, & Mr. Louïs Ellies Dupin y a joint de longues notes, & toutes nouvelles. Un libraire d'Amsterdam nommé Vander-Plaat a achevé la nouvelle édition de *Naudaana & Patiniana* avec des corrections considerables & des additions curieuses sur le *Naudaana*, qui lui ont été fournies de Paris, il travaille aussi à la methode de dessiner les passions par M. le Brun peintre du Roy T. C. avec 44. planches très-bien gravées.

Mr. Mortier & L. de Lorme font imprimer in fol. la traduction Françoise de la *Bible* sur l'édition de Geneve. On a achevé d'imprimer la nouvelle traduction de Petrone par

Mr. Vanette Doyen des Medecins de la Rochelle.

Le Properce de M. Brockhuſe eſt maintenant en vente (*9. de Mars*) c'eſt une fort bonne édition, le texte eſt très-correct & les notes fort abondantes & pleines d'érudition & de bonne critique. Le bon Abbé de Marolles & l'auteur du Properce *in uſum Delphini*, y ſont ſouvent critiquez.

Mr. Ant. Matthæus profeſſeur en droit à Leyde eſt depuis long-tems connu par pluſieurs bons ouvrages: outre quelques livres ſur le droit, il donna en 1686. un vol. in 4°. *de Nobilitate* dont il eſt parlé aſſez au long dans le premier vol. de la bibliotheque univerſelle p. 76. & 203. de la ſeconde édition. Les recherches qu'il fit pour éclaircir l'origine & la ſignification des differens titres de la nobleſſe, qui étoient en uſage ſur tout dans le Comté de Hollande & le Dioceſe d'Utrecht, l'engagerent à lire pluſieurs manuſcrits du moyen âge, & le goût qu'il a pris à cette lecture lui a donné la penſée de faire en Hollande ce que

Dom Luc d'Achery a fait en France avec tant de succés, & que d'autres ont fait depuis à son imitation, c'est-à-dire de publier divers bons manuscrits qui n'avoient pas encore paru. Il a pris pour titre de sa compilation. *Veteris ævi analecta seu vetera aliquot monumenta, hactenus nondum visa.* Le premier tome fut imprimé à Leyde en 1698. depuis ce tems-là il en a publié trois autres successivement, & l'on verra bientôt le cinquiéme, c'est dans le quatriéme qu'on trouve une Chronique depuis l'an 647. jusqu'en 1333. composée par *Willelmus* Moine & Dom Procureur de l'Abbaye d'Egmond. Cet Auteur vivoit au 14e. siécle, il n'épargne point les mauvais Ecclesiastiques & les desordre de son tems.

M. Lambert Bos qui imprima il y a deux ans un ramas in 8° des dissertations philologiques sur le nouveau testament sous le titre de *Diatribe sive exercitationes Philologicæ, in quibus novi fœderis loca nonnulla à prophanis maxime autoribus Græcis illustrantur*, vient de publier à Frane-

ker un petit ouvrage in 8°. de Grammaire Grecque qui peut servir de supplément à celui de Devarius qu'on a r'imprimé depuis quelques années à Amsterdam, *De particulis lingua Graca*, le titre de l'ouvrage de Lambert Bos est, *Mysterii ellipsios Graca expositi specimen, in quo pleraque locutiones Gracorum defectiva supplentur, & ad integram structuram revocantur.*

ITALIE.

Si vous avez en France des vies des SS. qu'on décharge tant qu'on peut des miracles, comme celle de Mr. l'Abbé de Commanville, & de Mr. Baillet, nous en avons en Italie qui font tout le contraire. Car les goûts des païs sont bien differents. Le P. Bussignioli nous a donné un livre intitulé *Maraviglie d'Iddio ne' suoi santi.* C'est un recueil de miracles tirez de la vie des Saints, & sur tout des *Acta Sanctorum* des Jesuites de Flandres.

On vient d'imprimer à Forli un livre in 4°. dedié à S. A. R. Cos-

me III. Grand Duc de Toscane. C'est un ouvrage de Mr. François Negri de Ravenne. Il est divisé en huit lettres qui sont fort bien écrites, & contiennent bien des particularitez d'un voyage du Nord. Le R. P. Coronelli a fait imprimer à Venise une grande liste des Cardinaux en forme de table. On y voit le nom & le surnom de chaque Cardinal, le tems de sa creation, son titre, le tems de sa mort & le lieu de sa sepulture. Il y a marqué aussi ceux qui sont devenus Papes. Cet ouvrage est dedié au Cardinal Spinola San-Cesareo Camerlingue de la sainte Eglise, & est écrit en latin, je ne sçay pas précisément le titre, il ne peut manquer d'être fort recherché, sur tout Ciaconius étant devenu fort rare & d'un prix exorbitant en ce païs-cy. On a imprimé à Palerme en Sicile une histoire de l'immaculée Conception de la S. V. écrite en Italien par le R. P. Strozzi Jesuite qui est mort depuis peu. Il avoit été Provincial de la Province de Naples. Son livre est dedié à Philippe V. La matiere est traitée exactement & en même tems avec toute

la force & toute la moderation possible. Je ne l'ay fait que parcourir. Il seroit à souhaitter qu'on fit en françois & en latin un abregé clair & exact de cette histoire, un habile homme de ma connoissance s'offre à le faire en Italien. Il paroît à Rome un livre nouveau d'architecture moderne in fol. dont voici le titre, *Studio d'architettura civile sopra gli ornamenti di porte e fenestre tratti da alcune fabriche insigni di Roma con le misure, Piante, modini e Profili, opera de' più celebri architetti de' nostri tempi Publicata sotto gl' auspicii della santità di N.S. Papa Clemente XI. da Domenico de Rossi Erede de Gio. Giac. de Rossi, in Roma alla pace con privilegio del sommo Pontifice, e licenza de Sup. L'anno MDCCI. Parte* 1ª. Alexandre Specchi Architecte, en a fait les desseins & en a donné les mesures.

Le P. Joseph Marie Thomasi Clerc Regulier, a fait imprimer un in 4°. de deux feüilles qui comprend la methode d'étudier la Theologie dans les écrits des saints Peres, sous

ce titre; *Indiculus Institutionum Theologicarum veterum Patrum, quæ apertè & breviter exponunt Theologiam seu Theoreticam vulgò speculativam, sive practicam Romæ* 1701. Ce livre n'est qu'un essay que l'Auteur addresse au R. P. Dom Mabillon en le priant de s'employer par lui-même & par ses confreres à donner une Theologie complette dans ce goût là, c'est-à-dire par les écrits mêmes des Peres, & il voudroit qu'on commençât par cette lecture ses études de Theologie avant que d'avoir pris dans les écoles des préjugez qui font souvent trouver dans les Peres ce qu'autrement on n'y auroit jamais trouvé, parce qu'il n'y est pas effectivement. Il fait ensuite une liste de quelque traittez dogmatiques des SS. PP. par lesquels il voudroit qu'on commençât. On attribuë au sieur Constantino Grimaldi Napolitain un livre in 8° qui est à peu près dans le même genre & dont le titre porte faussement qu'il est imprimé à Cologne. *Riposta alla lettera apologetica in deffesa della Theologia scolastica di*

Benedetto Aletino ; Opera nella quale si dimostra essere quanto necessaria, ed utile la Theologia dogmatica e metodica, tanto inutile e vana la volgar Theologia scolastica.

Luca Antonii Portii opuscula & fragmenta varia. Neapoli ex officina Bulifoniana in 12. 1701.

On a imprimé à Rome un Ouvrage posthume du P. Maracci contre les Juifs c'est un in 4°. en Italien. Un jeune homme de Luque & qui a beaucoup d'esprit a fait aussi imprimer à Rome la harangue Latine qu'il fit à l'honneur du Pape au commencement de son Pontificat en voicy le titre. *Oratio in celebri Arcadum Academia, dum publicè plauderet Clementis X I. Pontificis Maximi inaugurationi, habita ab Jo. Vincentio Lucchesinio Lucensi. Roma* 1701. Un Poëte de la même Academie a fait des vers Italiens sur le même sujet sous le titre de *Corona poëtica* &c. *da Giovanni Maria Crescenbeni custode d'Arcadia* 1701. *Roma.* Mr. Philippes Corsini grand Veneur de Son A. R. M. le Grand Duc de Tos-

cane, Academicien della Crusca a fait imprimer ici (*Florence*) sa traduction de la conqueste du Mexique sur l'original Espagnol d'Ant. Solis. Je vous envoïe le premier volume des leçons du P. Zucconi sur la Genese ; le second est sous la presse, & il pourra y en avoir huit ou dix petit volumes semblables. Le P. Annibal Marchetti Jesuite a dedié au Prince Ferdinand, un livre de devotion qui traitte des moyens de s'élever à la connoissance de Dieu par les creatures : voicy le titre tout du long. *Iddio rintracciato per le sue orme, opera del Padre Annibale Marchetti della Compagnia di Giesu, in cui per via delle creature si conduce una anima alla sua ultima perfezzione, che consiste in un perfetto amore ed unione con Dio. In Firenze* 1701. in 4°. On en a fait encore quelques autres de même genre. Le Docteur Antoine Marie Salvini qui est un des plus grands hommes que nous ayons ici pour les belles lettres, a achevé sa traduction d'Homere en vers Italiens que nous appellons *Versi scielti.*

Nous avons receu de Naples un livre qui y est imprimé quoy que le titre porte Cologne, *In Colonia Agrippina*, c'est la traduction du traitté de l'ame & de la connoissance des bêtes. *Trattato dell' anima e del conoscimento de bruti animali, secondo i principii del Renato delle Carte, traslato della Francese nell' Italiana favella, con annotazioni de Gaetano Lombardo Napolitano* cet autre vient encore de Naples, & ce n'est qu'une nouvelle édition ; le nom de l'Auteur & de l'Imprimeur sont supposez parce qu'il y a bien des gens qui y sont mal traitez. *Quinti Sextani satyra numero aucta, mendis purgata & singula locupletiores. Editio novissima.... Accedunt commentaria ex notis Anonymi concinnante. Petro Antoniano. In 4° Amstelodami apud Elzevirios* 1702. Le P. Pedrusi Jesuite a publié à Parme le second tome in fol. des medailles d'argent des Empereurs Romains depuis Jules Cesar jusqu'à Trajan, qui sont dans le Cabinet Farnese avec des explications qu'il y a ajoutées, *I Cesari in*

argento da Giulio Cesare sino à Trajano raccolti nel Farnese Museo colla loro congrue interpretazioni. Le troisiéme volume doit paroître avant la fin de cette annéc, au moins l'Auteur la promis au Duc de Parme.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du mois d'Avril 1702.

Balance pour les experiences magnetiqués. page 3
Le Portrait de la Modestie Chrétienne par un Solitaire. p 8
Abregé de la discipline de l'Eglise par Mr. Lochon. p. 12
L'abstinence de la viande renduë aisée par Mr. Linant. p. 29
Suite du livre de Mr. Hydde touchant la Religion des anciens Perses. p. 34
Dissertation sur les Ouvrages de S. Denis l'Areopagite. p. 58
Traitté des alimens par Mr. Lemeri. page 71
Discipline de l'Eglise touchant les Benefices extraite de la Discipline du R.P. Thomassin. p. 92
L'art de connoître les hommes. p. 96
Dictionnaire de Marine par Mr. Aubin. page 99
Carte Geographique de la Monarchie d'Espagne p. N. de Fer. p. 102
Lettres de litterature & de Morale par

TABLE.

Mr. l'Abbé de Bellegarde. p. 104
Nouveau Recueil d'observations Chirurgicales par Mr. Saviard. p. 114
Caracteres de l'amitié. p. 115
Lettre de Mr. Frain du Tremblay sur le Parrhasiana *de Mr. le Clerc,* p. 117
Histoire de l'Academie des sciences par Mr. de Fontenelles. p. 135
Dissertation sur le systeme des Dynasties d'Egypte du Chevalier de Marsham. page 151
Nouvelles Litteraires. p. 170

Fin de la Table.

Errata pour le mois d'Avril 1702.

P*Age* 18. *ligne* 25. & si cette, *lisez* & cette.
P. 35. *l.* 26. VIII. *lis.* VII.
P. 37. *l.* 25. quatre à cinq, *lis.* cinq à six.
P. 39. l. 9. *beneficiis*, lis. *beneficio.*
P. 48. *l.* 18. *&* 19. connoissent, *lis.* connoissoient.
P. 51. *l.* 10. n'expliquent, *lis.* n'expliquoient.
P. 58. *dans la citation*, lis. *l.* 6.
P. 75. *l.* 28. plus, *lis.* peu.
P. 118. *l.* 4. de soupçonner, *lis.* de les soupçonner.
P. 127. *l.* 29. elle, *lis.* elles.
P. 151. l. 15. *Chronicon*, lis. *Chronicus canon.*
P. 160. *l.* 1. *ostez*, descendans des.
Ibid *l.* 21. Ramassés, *lis* Ramesses.
P. 162. *l.* aucuns, *lis.* aucune.
P. 164 *l.* 12. pour estre, *lis.* peut estre.
P. 170. *l.* 26. Oseria, *lis* Osevia.
P. 171. *l.* 4. de l'Italien, *lis.* d'Italien.
P. 172. *l.* 21. Gouzalez, *lis.* Gonzalez.
P. 176. *l* 23. Westheim, *lis.* Westein.
P. 179. *l.* 1. des, *lis.* les.
P. 180 *l.* 17. Vender-Plaat, *lis.* Vander-Plaats.
P. 181. *l.* 1. Vanette, *lis* Venette.
P. 183. *l.* 8. plæræque, *lis.* pleræque.
Ibid. *l.* 18. font, *lisez*, sont.
P. 187. *l.* 23. un Poëte, *lis.* le President.
P. 189. *l.* 16. *Sextani*, lis. *Sectani.*
Ibid. *l.* 20. *effacez le point.*

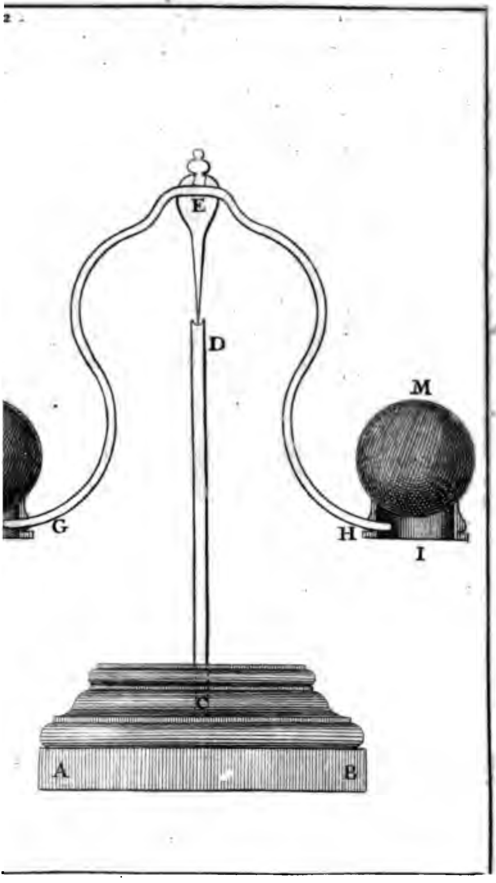
E
D
M
G
H
I
C
A
B

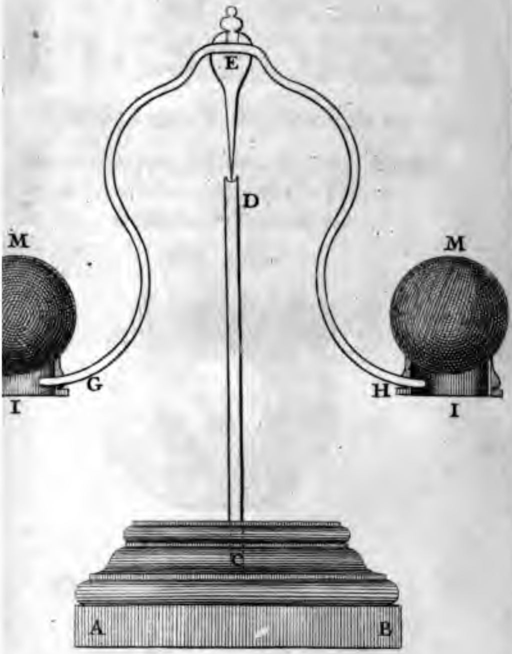
E
D
M
M
G
H
I
I
C
A
B

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sereniβime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1702.

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et ſe vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1702.

ment Tubalcaïn fils de Lamech auroit pu fabriquer & arrondir les ouvrages de fer & d'airain, dont l'Ecriture lui attribuë l'invention, s'il n'avoit trouvé dans le Tour le moyen de leur donner cette forme ronde, qui en fait toute la beauté, & qui eſt ſouvent neceſſaire à pluſieurs ouvrages des arts les plus communs. On trouve encore dans l'Ecriture que l'art du Tour étoit déja fort perfectionné du temps de Salomon. Les Auteurs prophanes ont attribué cette belle invention à Dédale ou à ſon neveu Talus ou Perdix. Quoiqu'il en ſoit, il eſt très-certain que cet art a été fort cultivé des Grecs & des Romains, & on raporte même que ces derniers ont eu juſqu'à des lits d'yvoire faits au tour. Les nations de l'Europe les plus polies s'attachent de jour en jour à perfectionner ce bel art, & on voit maintenant des ouvrages de bois, d'yvoire, de toutes ſortes de metaux & autres matieres, travaillez au Tour avec une varieté & une delicateſſe qui ſurprend, & qui paroît inconcevable. Tel eſt le ſcep-

tre dont nous donnons icy la figure en racourci, & selon toutes les proportions de l'original, qui a plus de 32. pouces de longueur.*

Cet art est curieux & divertissant, sur tout pour ceux qui s'y attachent par un amusement honnête, & non par la necessité de leur Etat. Mais il a ses secrets & ses mysteres, & on ne doit pas s'étonner que personne jusqu'ici n'ait entrepris de les découvrir. Tous ceux qui se mêlent du Tour, ne les connoissent pas toûjours, & ceux qui en ont eu quelque connoissance, n'ont point eu peut être le talent de s'exprimer nettement sur leur art, & de reduire en préceptes methodiques ce que l'experience & un long usage leur avoit appris. Peut-être aussi que l'interêt propre, la jalousie & une certaine malignité qui n'est que trop commune à ceux qui croyent sçavoir dans leur art quelque chose de plus que le reste des hommes, a empêché bien de gens de faire part aux autres de leur découvertes, & de transmettre à la posterité les con-

* *Voyez la figure.*

noiſſances qu'ils avoit acquiſes. Il eſt vray qu'on trouve dans le Catalogue des Ouvrages de Cardan, un traité ſur le Tour, mais apparemment que ce n'étoit qu'un projet, & ce livre du moins n'a jamais été imprimé. Jacques Beſſon & Salomon de Caux en ont traité aſſez ſuperficiellement. M. Felibien n'a gueres donné que l'Explication des termes, & le ſçavant & curieux Mr. Moxon Anglois dans ſon traité général des arts liberaux, n'a fait qu'ébaucher cette matiere. Il falloit un homme du caractere du R. P. Charles Plumier, pour entreprendre un tel deſſein & pour y reüſſir parfaitement. L'heureux genie qu'il a pour les arts, ſecondé d'une application infatigable à l'étude & au travail, le commerce qu'il entretient avec des perſonnes diſtinguées, qui ſe font un plaiſir de lui communiquer leurs découvertes les plus curieuſes, & de profiter des ſiennes, ſon deſintereſſement, ſa probité, ſon zele pour le bien public & pour la perfection des arts & des ſciences, tout cela doit faire regarder

cet Ouvrage comme très-singulier, & très-excellent dans son genre. Il a pris la peine de faire cet Ouvrage en latin & en françois, & on a mis l'un à côté de l'autre, pour la commodité des étrangers. Les planches sont en très-grand nombre, gravées en taille douce de la grandeur du livre & aussi chargées qu'il a été possible en évitant la confusion. Le P. Plumier en a fait tous les desseins avec un soin & une exactitude charmante. Il y a fait entrer tous les outils, toutes les machines, en un mot toutes les pieces qui ont quelque rapport à son Ouvrage. Ils les a representées suivant les differens côtez, tant par les hauteurs, que par les longueurs & épaisseurs. Il a gardé la Perspective autant qu'il a été possible, dans les plans geometriques & profils qu'il a donnez; & cela d'une maniere si nette & si aisée à concevoir, que la plûpart de ces planches n'ont presque pas besoin d'explication.

Pour entrer un peu davantage dans le détail de cet Ouvrage, il est divisé en dix parties. Dans la pre-

miere [a] l'Auteur apprend à placer un banc, à prendre ses jours, à se bien poster, à connoître, à manier, à forger, limer & tremper les outils, à tourner le fer pour faire les mandrins, & enfin à tourner sans maître, si on a un peu de genie pour cet art.

La seconde [b] est sur le tour simple entre deux pointes, sur la construction des pouppées, des regles, des supports & des clavettes, sur l'usage d'un clavier pour faire toutes sortes de pas de vis, sur les lunettes pour tourner en l'air &c.

La troisiéme [c] est sur le tour figuré, c'est à dire, qui sert à faire des figures: on en propose plusieurs assortimens, & on explique la maniere de s'en servir. Par leur moyen il n'y a gueres de figures dont on ne puisse venir à bout, soit qu'elles soient regulieres, ou irregulieres, on pourroit même tourner un visage on une medaille, mais le P. Plumier démontre que ce ne pourroit être que fort imparfaitement.

La quatriéme [d] est sur le tour parallele pour faire les ovales, & sur

[a] *P.1.* [b] *P.29.* [c] *P.49.* [d] *P.82.*

quelques nouvelles inventions pour faire l'ovale tant simple que goderonnée en évitant les défauts des tours ordinaires.

La cinquiéme [a] explique plusieurs pieces à faire l'ovale, qui peuvent se mettre indifferemment à toutes sortes de mandrins, & servir à toute sorte de tours.

La sixiéme [b] represente les plus belles rosettes dont on s'est servi pour figurer les ouvrages, & surtout pour les ornemens d'Architecture accommodez au tour, les profils, les moulures &c.

La septiéme [c] explique les tours portatifs, les tours de fer qui s'attachent aux tables en forme d'étau, les tours d'horloger &c.

La huitiéme [d] apprend l'usage de plusieurs machines pour pousser des ondes, des oves & autres figures sur des manches de couteau, des pommes de canne, des pilastres; pour faire des pointes de diamant sur ce qu'on appelle les manches façon d'Angleterre; pour faire la torse ordinaire & la torse ondée,

[a] *P.* 114. [b] *P.* 124. [c] *P.* 138. [d] *P.* 150.

goderonnée qui va en diminuant tant en groſſeur qu'en égalité de ſpirale.

La neuviéme [a] roule ſur la maniere de faire certains ouvrages particuliers & fort delicats, comme pour tourner des excentriques des eſcaliers, pour faire une boule exactement ronde, & même pluſieurs globes les uns dans les autres, des boules à facettes vuidées à jour, pour faire encore dans ces boules des vaſes goderonnez &c.

La dixiéme [b] traitte des outils géneraux pour le tour, comme ſcies, filieres, taraults, gouges, bedanes, ciſeaux, fermoirs &c. & finit par quelques ſecrets particuliers pour faire le beau noir d'ébene & le verni de la Chine, pour teindre le bois en toutes ſortes de couleurs & l'yvoire en rouge & noir, pour préparer la corne, & l'écaille de tortuë, pour la mouler & en faire pluſieurs ſortes d'ouvrages, pour la ſouder & joindre proprement ſans qu'il y paroiſſe. Ces petits ſecrets doivent faire plaiſir à bien des gens qui ſe font

[a] P. 167. [b] P. 174.

une occupation de l'exercice du tour, ſoit pour charmer leur ſolitude, ſoit pour cultiver le talent qu'ils ont pour les mechaniques. Le R.P. Plumier nous a aſſuré que ces ſecrets lui viennent tous de bonne main, mais enfin il ne les a pas éprouvé tous. Il a ſouhaitté que nous avertiſſions le public qu'il ne les garantiſſoit pas, que ce n'étoit pas même ſon deſſein qu'on les imprimât, mais que ceux qui ont eu ſoin de l'édition pendant ſon abſence, & pendant la maladie de Mr. l'Abbé Perichon, qui avoit bien voulu s'en charger, ayant trouvé parmi ſes papiers ce recueil de ſecrets, avoient crû bien faire de les ajoûter au bout du livre.

Dans tout le reſte, & c'eſt ce qui rend cet Ouvrage plus conſiderable, l'Auteur ne rapporte rien qu'il n'ait executé lui-même, puis qu'il nous aſſure qu'il n'a jamais vû aucun ouvrage qui ait été fait ſur le tour, qu'il n'ait imité de ſa propre main, auſſi-bien que toutes les machines neceſſaires pour les executer.

Du caractere que nous avons dé-

peint le R. P. Plumier, on voit bien qu'il n'étoit pas homme à manquer de reconnoissance à l'égard de tous ceux ausquels il a quelque obligation. Il a dedié son livre à M. Begon Intendant de la Rochelle, si connu par sa probité, par son attachement à tous les devoirs de la Religion, par son zele pour le service du Roy, par son érudition, par son bon goût en toutes choses antiques & modernes, & sur tout par la genéreuse protection dont il a honoré les lettres, & par la belle dépense qu'il a faite pour conserver à la posterite les portraits & les éloges des hommes illustres qui se sont distinguez le siécle passé dans les arts & dans les sciences. Une partie de la Préface est employée à marquer ceux qui ont fourni quelque chose à l'Auteur pour la perfection de son Ouvrage, & je m'arrêteray d'autant plus volontiers à ce détail, que je croy faire plaisir au public de faire connoître le R. P. Plumier, dont j'auray de tems en tems à parler dans la suite de ces *Memoires*. Il avoit eu dès l'enfance de l'inclina-

tion pour le tour, & Mr. son pere qui se plaisoit à cet exercice, lui en avoit donné les premieres leçons. Avec un genie heureux pour les arts & une grande passion pour s'y perfectionner; il eut le bonheur de tomber entre les mains du fameux Pere Emmanuël Magnan, qui en fit son éleve, & s'appliqua à le cultiver.

Ensuite dans les differens voïages, que le devoir du P. Plumier, ses emplois ou son inclination luy firent faire en plusieurs parties de l'Europe, il s'informa de ceux qui pouvoient s'être acquis quelque reputation dans l'art du Tour. Il ne perdit jamais ce dessein de vûe pendant lés 7. années qu'il a emploïées par ordre du Roy à la recherche des plantes de l'Amerique, & à quelques découvertes dont nous nous reservons de parler une autrefois plus au long. Pour revenir à ceux que le P. Plumier nomme entre autres comme les plus distinguez dans l'art du Tour, il profita à Marseille de la connoissance du P. François Chapuis Prêtre de l'Oratoire, & des sieurs Marotti & Faucher, & à Pa-

ris de celle de M. de Clotomont & ſur tout de M. l'Abbé Forcet de la Guiche, qui luy fit part de ſes belles & ſubtiles inventions : Je ne fais que nommer ces Mrs dont le R. P. Plumier a fait un long éloge ; il ſe reconnoît encore très-redevable à Mrs. Hambert, Taillemars, la Grange & Paradis qu'il nomme avec éloge dans le corps de ſon Ouvrage, mais plus particulierement à *Mr. Maubois tourneur pour le Roy dans le Louvre, lequel*, dit-il dans ſa Preface, *on peut appeller le grand Tourneur par excellence, pour la facilité & l'habitude qu'il a de faire ſur le tour toutes ſortes d'ouvrages*. Cet éloge ſi juſte & cette reconnoiſſance ſi bien marquée nous fait croire que Mr. Maubois n'a eu aucune part à des vers qu'un mauvais Poëte luy a addreſſez contre le P. Plumier au ſujet de ce livre, & s'il en a eu quelque connoiſſance, nous ſommes perſuadez qu'il a été le premier à les condamner & à les ſupprimer. En effet le P. Plumier * ayant eu occaſion de donner le deſſein d'un aſſortiſſement particulier de deux poupées & d'un ar-

** p. 3. chap. 4. pag. 62.*

bre pour tourner en figures, il donne tout l'honneur de cette invention à Mr. Maubois, & en fait un détail qui doit luy faire plaisir.

Mais il nous reste encore à parler de deux personnes ausquelles le P. Plumier, ou plutôt le public est redevable de l'édition de cet Ouvrage qui s'est faite à Lion par leurs soins. L'un est Mr. l'Abbé de Servieres digne fils de l'illustre feu M. Grolier de Servieres, & héritier de ses talens & de son heureux genie pour le tour, aussi-bien que de ce fameux cabinet rempli d'une infinité de pieces admirables, qui fait un des principaux ornemens de la ville de Lion, & des plus dignes de la curiosité des étrangers. C'est de ce cabinet que le P. Plumier a dessiné sur les originaux les plus belles pieces d'yvoire travaillées au tour, qu'il a mises dans son livre pour servir de modele à ceux qui tendent à la perfection de cet art. L'autre personne qui par ses soins obligeans & par sa liberalité a beaucoup contribué à l'édition de ce livre, est Mr. l'Abbé Perichon dont le frere

est President à Mortier au Parlement de Dombes. Il est de l'interest du public & de nôtre devoir particulier de faire connoître ceux qui s'employent si genéreusement à l'avancement des arts. Nous suivons en cela l'exemple du P. Plumier, qui tache même de faire retomber toute la gloire de son Ouvrage sur ceux qui l'ont un peu aidé. Mais on ne manquera pas de rendre justice à son merite, sa modestie ne fera qu'augmenter l'estime qu'on doit faire de son travail, & tout homme équitable & un peu connoisseur sera persuadé, que dans un Ouvrage tel que celui-cy, quelque secours que l'Auteur reçoive d'ailleurs, il lui en reste beaucoup à faire, & que quand il n'auroit qu'à choisir, à arranger methodiquement & à expliquer tout ce qu'on lui fournit, s'il y reüssit, comme le P. Plumier a fait, il merite d'avoir tout l'honneur de l'Ouvrage entier.

L'HISTOIRE DES CONGREGATIONS de Auxiliis *justifiée contre l'Auteur des* Questions importantes &c. *Par un Docteur de Theologie de la Faculté de Paris.* A Louvain chez Jerôme Nempe avec Approbation. 1702. in 8° page 522.

COmme le livre des *Questions importantes* peut faire quelque impression sur l'esprit de ceux qui le lisent avec attention, l'Auteur de l'Histoire des Congregations *de Auxiliis* a cru devoir y répondre. Il le fait fort au long, & en suivant son Adversaire pied à pied.

On établissoit trois choses principales dans le livre des *Questions importantes*. La premiere qu'à la fin des Congregations *de Auxiliis*, il n'y a point eû de jugement arrêté par le Pape & par les Cardinaux. La seconde que le Pape & les Cardinaux eurent de grandes raisons de ne point suivre l'avis du plus grand nombre des Consulteurs, qui étoient opposez aux Jesuites. La troisiéme que les pieces sur lesquelles

l'Abbé le Blanc a composé son Histoire sont indignes de foy. L'Auteur de cette Réponse entreprend de justifier l'Histoire des Congregations *de Auxiliis* contre ces trois chefs d'accusation.

Le premier est le capital. L'Historien avoit avancé dans son Ouvrage qu'à la fin des Congregations *de Auxiliis* il y a eu un jugement arrêté, auquel il n'a manqué que la publication. Ce fait est remarquable. C'est presque l'unique qu'il importe de sçavoir. Que les Jesuites ayent bien ou mal disputé; que les Consulteurs leur ayent été favorables ou contraires; cela ne décide rien pour le fonds. Il s'agit principalement de sçavoir ce que le Pape & les Cardinaux ont jugé de la doctrine des Jesuites. L'Historien a dit qu'ils avoient arrêté la condamnation de la doctrine de Molina, ensorte que les Papes pourroient aujourd'hui publier le jugement qui fut arrêté alors sans l'examiner davantage. On a attaqué ce fait dans les *Questions importantes*, & on a voulu prouver qu'il étoit très-faux.

L'Auteur de cette Réponse entreprend de le justifier. Pour cela il prouve que dès l'an 1606. la sacrée Congregation donna ordre aux Consulteurs de dresser un projet de décision : que Paul V. promit de publier un jugement en son tems : & que le Rescrit qu'il donna n'est point la derniere décision du procés. Il ne resteroit plus qu'à prouver que le Projet dressé par les Consulteurs a été examiné & approuvé par le Pape & par la sacrée Congregation : sans quoy on ne peut pas dire qu'il y ait eû un jugement arrêté, auquel il ne manque que la formalité d'être publié solemnellement.

L'Auteur passe ensuite aux raisons pour lesquelles on avoit prétendu dans les *Questions importantes* que le Pape & les Cardinaux refuserent de suivre l'avis des Consulteurs. La premiere est prise de la précipitation des Consulteurs dans le premier jugement qu'ils porterent de la doctrine de Molina. La seconde de leur variation dans les examens dont ce premier jugement

fut ſuivi. Ce que l'Auteur de la Réponſe dit ſur la premiere ne contente pas pleinement ; ce qu'il dit ſur la ſeconde paroît plus ſolide. Il ſeroit trop long de mettre icy en détail tout ce que l'Auteur répond aux dix autres raiſons. Il ſuffit de dire en général qu'à l'exception d'une lettre de l'Archiduc Albert, dont cet Ecrivain prétend que la traduction n'eſt pas fidelle, il reconnoît la verité de toutes les autres pieces produites dans les *Queſtions importantes :* mais il s'inſcrit en faux contre les conſequences qu'on a tiré de toutes ces pieces. Pour ce qui regarde les Cenſures des Univerſitez d'Allemagne, il dit une choſe fort plauſible : ſçavoir que la plûpart de ceux qui y ont ſouſcrit étoient Jeſuites.

Au regard des pieces ſur leſquelles l'Hiſtoire a été compoſée, on avoit dit dans les *Queſtions importantes* qu'elles avoient été mépriſées par le Pape & par les Cardinaux qui aſſiſterent aux diſputes, & la preuve qu'on en avoit apportée eſt

qu'au lieu de les enfermer dans les archives du S. Office, ils en avoient abandonné les originaux au P. Coronel, qui après les Congregations finies n'avoit plus aucun caractere. L'Auteur répond qu'il est vray que les Originaux de ces Actes sont dans la Bibliotheque des Peres Augustins : mais que cela n'empêche pas qu'ils ne soient aussi en original dans les Archives du S. Office. Cela suppose que lors que divers Princes, & divers Prelats, lorsque les Inquisiteurs & les Universitez écrivirent au Pape pendant les disputes, ou lui envoyerent des Consultations de Docteurs sur les matieres contestées, ils avoient soin d'envoyer deux exemplaires de leurs lettres & de leurs censures, l'une pour le Pape & pour les Archives du saint Office, l'autre pour le P. Coronel Secretaire de la Congregation : que de même lors que les Consulteurs souscrivoient un Projet de censure ils en signoient toûjours deux Exemplaires, l'un pour le Pape, l'autre pour le P. Coronel. Car il est necessaire que cela se soit

fait de la ſorte, ſi les originaux qui ſe gardent chez les Peres Auguſtins ſe trouvent auſſi dans les Archives du S. Office. Comme ce n'eſt point là la maniere ordinaire d'agir, il eût été bon de donner des preuves poſitives d'un fait qui paroît extraordinaire.

L'Auteur vient enſuite au Decret d'Innocent X. qui déclare qu'on ne doit ajoûter foy en aucune maniere à ces Pieces : il propoſe pluſieurs interpretations qu'il croit qu'on peut donner à ce Decret : il parle des diverſes cenſures des Conſulteurs, de leur Projet de Bulle, des Actes du P. Coronel, & de ceux de François Pegna : & il ſoutient que ces pieces meritent au moins une foy hiſtorique.

MEDAILLES SUR LES principaux évenemens du regne de Loüis le Grand, avec des explications historiques par l'Academie Royale des Inscriptions & Medailles. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1702. in fol.

MOnsieur Colbert pour conserver à la posterité la memoire de tant de grands évenemens, qui rendent le Regne du Roy recommandable, crut qu'il étoit necessaire d'en faire representer les principaux sur des Medailles : & il chargea l'Academie Royale des Inscriptions d'en préparer les desseins. Mr. de Louvois Ministre d'Etat, Mr. de Pontchartrain Chancelier de France, Mr. de Pontchartrain Secretaire d'Etat, & Mr. l'Abbé Bignon sous les ordres de ces deux derniers ont fait continuer ce qui avoit été commencé sous le ministere de Mr. Colbert.

Ces Medailles ont été battuës avec beaucoup de soin : mais afin qu'un plus grand nombre de personnes pût

en avoir la suite, on les a fait encore graver toutes dans ce volume. Chaque page contient une Medaille avec son explication. La tête & le revers de la medaille sont gravez au haut de la page : on y trouve ensuite une courte exposition du fait Historique que la medaille represente, & une description nette & précise de ce qui est contenu dans la medaille.

L'Ouvrage comprend déja 286. medailles, sans celles qui y seront ajoûtées dans la suite. Les deux premieres sont pour la naissance du Roy, & la seconde est singuliere. On voit au revers un Soleil levant avec cette Legende, ORTUS SOLIS GALLICI. & dans l'Exergue, SEPT. V. MIN. XXXVIII. ANTE MERID. M.DC.XXXVIII. pour marquer que le Roy, qui a pour devise un soleil, est né en 1638. le 5. de Septembre, 38 minutes avant midy. Ce qu'il y a de singulier dans cette medaille, c'est qu'on a placé tout au tour les douze signes du Zodiaque dans lesquels on a marqué exactement quelle étoit la

position

position des sept Planettes au moment de cette heureuse naissance. Ce moment étant l'unique où les sept Planetes puissent avoir toutes en même tems cette même position, la naissance du Roy devient par là pour les siécles à venir l'époque la plus seure & la plus juste qu'on puisse avoir.

Dans le revers de celle qui est frappée pour marquer l'avenement du Roy à la couronne, on voit le Roy élevé sur un bouclier à la maniere des premiers François, qui élevoient ainsi leur nouveau Roy, pour le faire voir à toute l'armée. Ce bouclier est soutenu d'un côté par la France & de l'autre par la Providence representée sous la figure d'une femme qui tient un gouvernail ; & aux pieds de laquelle il y a un globe & une corne d'abondance. Les mots de la legende, *Francorum spes magna*, & ceux de l'Exergue, *ineunte regno M. D. C. X L I I I.* signifient l'esperance des François au commencement de ce regne, l'an 1643.

Il n'y avoit que cinq jours que le

Roi étoit monté ſur le trône, lorſque ſon armée commandée par le Duc d'Enguien gagna la bataille de Rocroy. C'eſt ce qu'on a exprimé dans le revers de la ſixiéme medaille. On y voit au deſſus d'un amas d'armes une Victoire aſſiſe ſur des nuées: elle tient d'une main une palme & de l'autre une couronne: la legende, *Victoria primigenia*, ſignifie la premiere victoire du Roy. L'Exergue *ad Rupem Regiam die quinto Imperii M.D.C. XLIII.* prés de Rocroy le 5. jour du Regne de ſa Majeſté, 1643. La victoire de Rocroy fut ſuivie de la priſe de Thionville. Cette conquête fait le ſujet de la ſeptiéme medaille. On y voit l'Eſperance qui porte en ſa main droite une petite victoire, & qui s'appuye ſur un pied d'eſtal, où eſt le plan de Thionville. Les paroles de la legende, *prima finium propagatio*, & celles du plan, *Theodonis villa expugnata*, ſignifient que la priſe de Thionville eſt la premiere conquête du Roy. A l'Exergue eſt la date 1643. La huitiéme repreſente la priſe de Trin & de

Pont de Sture dans le Montferrat: & la neuviéme victoire navale remportée sur les Espagnols à la vuë de Carthagene. La France eut tous ces avantages dès la premiere année du regne de sa Majesté.

L'année suivante ne fut pas moins heureuse. On prit Gravelines en Flandres ; & le Duc d'Enguien avec le Maréchal de Turenne gagna en Allemagne la fameuse bataille de Fribourg, dans laquelle on battit les ennemis trois jours de suite. C'est ce qui est exprimé dans la 12e. medaille. On y voit trois trophées : la legende *Tergemina victoria*, & l'Exergue *ad Friburgum Brisgoïa M.D.C.XLIV.* signifient la triple victoire remportée prés de Fribourg en Brisgow 1644. Cette victoire fut suivie de la prise de Philisbourg & de plusieurs autres places importantes: & l'on prit cette année là jusqu'à trente villes ou forteresses. C'est ce qui est exprimé dans la medaille suivante, où l'on voit le jeune Roy sur une espece de thrône militaire, auquel un soldat presente plusieurs boucliers. Les

paroles de la legende sont, *Puer triumphator*, & celle de l'Exergue, *x x x. urbes aut arces capta M. D. C. X L I V.*

La troisiéme année les armées du Roy gagnerent deux batailles : l'armée d'Allemagne commandée par le Duc d'Enguien gagna la bataille de Nortlingue, & celle de Catalogne commandée par le Comte d'Harcourt gagna celle de Liorens ; & l'on prit cette même année trente cinq villes ou forteresses. On en prit 13. l'année suivante, & onze l'année d'aprés. En 1648. Mr. de Turenne battit les Bavarois & obligea le Duc de Baviere d'abandonner sa Capitale. Le Marechal de Schomberg Viceroy de Catalogne prit Tortose. Le Prince de Condé gagna la bataille de Lens, & on fit à Munster la paix d'Allemagne. L'année suivante, on prit Condé & Maubeuge. En 1650. le Maréchal du Plessis gagna la bataille de Retel, & l'année suivante le Roy fut declaré Majeur.

Tous ces évenemens & plusieurs autres, comme la Regence de la Reyne, la paix d'Italie, le mariage de la Reyne de Pologne, le

rétabliſſement de l'Electeur de Treves &c. ſont exprimez dans des medailles ſéparées, qu'il ſeroit trop long de rapporter icy. On ne parle pas non plus de celles qui furent frappées pour le ſacré du Roy, pour un grand nombre de villes priſes aux Eſpagnols, depuis la majorité, & pour la victoire remportée ſur eux dans la bataille des Dunes. La paix ne fut faite qu'en 1660. Alors le mariage du Roy avec l'Infante d'Eſpagne ayant été conclu, les deux Roys deſirerent mutuellement de ſe voir. L'entrevûë ſe fit dans l'Iſle que forme la Riviere de Bidaſſoa, qui ſépare les deux Royaumes. Dans la medaille qui fut faite pour conſerver la memoire de cette entrevûë, on voit les deux Rois avec leurs habits Royaux : dans le fond on apperçoit un des côtez de la riviere avec un pont qui la traverſe & des montagnes dans le lointain. La legende, *Regum congreſſio*, ſignifie l'entrevûë des Rois : l'Exergue, *Pax ad Pyrenæos M.D.C.LX.* La paix des Pyrenées en 1660.

Après la mort du Cardinal Maza-

rin le Roy voulut lui-même gouverner ſon Etat, & bien-tôt le Royaume changea de face. C'eſt pour marquer cet heureux changement qu'on a repreſenté le Roy ſous la figure d'Apollon aſſis ſur un globe orné de trois fleurs de lis. Il tient de ſa main droite un gouvernail, pour ſignifier qu'il conduit tout lui-même; & de l'autre main il tient une lyre, ſymbole de la parfaite harmonie de toutes les parties du Royaume. Les paroles de la Legende, *Ordo & felicitas* & celles de l'Exergue, *Rege curas imperii capeſſente* M. D. C. L X I. veulent dire que le Roy prenant en main les rênes de l'Etat en 1661. l'ordre & la felicité ont commencé d'y regner.

La premiere medaille où le Roy ſoit appellé Louïs le grand eſt celle qui fut frappée aprés la ſeconde priſe de Maëſtricht an 1673. Les dernieres ſont pour marquer l'élevation de Monſeigneur le Duc d'Anjou ſur le Thrône d'Eſpagne; evenement le plus ſingulier qui ſoit arrivé depuis pluſieurs ſiécles.

On a auſſi battu des medailles

pour marquer le temps de la naissance de Monseigneur le Dauphin & de Messeigneurs les Princes ses enfans. On voit dans d'autres le Roi gouvernant lui-même l'Etat; assidu dans ses Conseils; y faisant observer un secret inviolable; tenant le Sceau; imposant des Loix; faisant des Edits pour abolir le Duel & pour bannir l'oisiveté & le luxe; détruisant l'Héréfie; élevant des temples au Seigneur; envoyant dans les Provinces des juges integres & severes pour y administrer la justice; & rétablissant la seureté publique dans tout le Royaume. Il y en a quelques unes pour celebrer la magnificence du Prince dans ses divertissemens, dans les appartemens, dans les Carrousels: d'autres pour marquer son attention à faire valoir le Commerce, sa liberalité à recompenser les beaux Arts, & sa vigilance à faire revivre la discipline militaire. Dans les unes il erige des Academies, il bâtit des Observatoires, il fonde des maisons de pieté, il embellit la ville de Paris, & y introduit la seureté & la propreté.

Dans les autres il fortifie des places, il bâtit des ports, il fait construire des vaisseaux & des galeres, il établit des compagnies de cadets, des Gardes de la marine & des Gardes de l'Etendart. Tantôt on le voit prescrivant à toute l'Europe armée des conditions de paix, & l'obligeant de les accepter, ou relachant lui-même ses propres conquêtes pour procurer le repos de ses sujets. Tantôt on le voit plein de Majesté recevoir les soumissions des Corsaires d'Afrique, qui lui demandent la paix; les excuses du Doge d'une celebre Republique, ou les hommages d'un grand Prince son vassal. Tantôt c'est l'Ambassadeur d'un Prince d'Asie qui vient des extremitez de l'Orient rechercher son amitié : c'est la Reyne de Suede ou le Roy de Pologne qui preferent le sejour de la France à la possession de leurs Etats : c'est un grand Prince mal traitté de ses sujets qui cherche un azile auprès du Roy : ce sont de grands Etats qui viennent lui demander des Princesses & des Reynes : c'est la Monarchie

d'Espagne qui lui demande un Roi. Voilà ce qui fait le sujet d'une partie des Medailles du Roy. Mais on a eu soin d'y representer principalement ses victoires & ses conquêtes. Sans parler icy d'un grand nombre d'autres combats considerables, on compte 16. batailles rangées gagnées par les troupes du Roy dans les Pays-bas, en Allemagne, en Italie & en Espagne : 12. victoires remportées sur mer contre les Espagnols, les Anglois & les Hollandois : plusieurs Provinces conquises ; & 350. villes prises depuis l'an 1643. jusqu'en 1697. La posterité auroit eu de la peine à croire que tout cela se fût passé sous un même regne si on n'avoit eû soin de graver sur l'argent & sur le bronze, tous ces évenemens glorieux, & de lui en laisser des monumens dont la foy ne peut être suspecte.

ACTA SANCTORUM Ordinis Sancti Benedicti sæculum sextum &c. C'est-à-dire, *Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoist, sixiéme siecle, depuis l'an* 1000. de

Jesus-Christ jusqu'à 1100. *recueillis d'abord par Dom Luc d'Achery; éclaircis & mis au jour par D. Jean Mabillon & par D. Thierry Ruinart, Religieux de la Congregation de saint Maur, avec les tables necessaires. Premiere partie.* A Paris chez Charles Robustel, ruë S. Jacques au Palmier 1701. in fol. pp. 771.

On avoit discontinué depuis long tems l'édition des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoist, lorsque la paix concluë en 1697. donna lieu aux Peres Benedictins de reprendre cet Ouvrage. Il y en avoit déja sept Volumes d'imprimez, qui comprennent les Vies des Saints de cet Ordre depuis le sixiéme siecle de l'Eglise, dans lequel S. Benoist l'a fondé, jusqu'à la fin du dixiéme. On donne aujourd'huy les Saints du onziéme; mais comme il y avoit trop de matiere pour les mettre tous en un Volume, on en a fait deux tomes dont chacun contient cinquante ans. On voit à la tête de chaque Volume une Préface du P. Dom Jean Mabillon, où il traitte, comme dans cel-

les des Volumes precedens, plusieurs points très curieux d'Histoire, ou de Discipline.

Il montre d'abord, dans la Preface du premier volume, l'utilité que l'on a pu tirer des Actes des Saints Benedictins du dixiéme siécle, par rapport à l'Histoire de ce même siécle, que l'on avoit, dit-il, trop decrié, comme s'il n'y avoit eu personne de distinction, ou qu'il ne s'y fût rien passé de considerable. L'Auteur fait voir que l'Ordre de S. Benoist a été encore bien plus illustre dans l'onziéme sous tant de grands Papes Benedictins qui y ont travaillé à remettre l'Eglise dans sa splendeur dont elle sembloit être dechuë par la négligence & la mauvaise conduite de la plusspart des Papes du siécle precedent. Le P. Mabillon compte jusqu'à sept Papes qui furent tirez de l'Ordre de S. Benoist dans ce siécle; outre Pascal II. qui fut élû en 1099. & Gelase II. son Successeur. Leon IX. commença à rétablir la discipline dans les differens Conciles qu'il tint pour ce su-

jet. Gregoire VII. fit plus encore, & il eut assez de fermeté pour extirper entierement la Simonie & pour rétablir le celibat des Prêtres. La simonie & l'incontinence des Ministres des Autels étoient venuës à un point qu'on ne s'en cachoit plus: & ceux qui en étoient coupables ayant trouvé moyen de se joindre à l'Empereur, qui n'étoit pas content de ce Pape, donnerent occasion à ces differends si fameux entre l'Eglise & l'Empire au sujet des investitures.

La France, par sa pieté & le desinteressement de ses Rois, eut le bonheur de ne point ressentir ces calamitez. Hugues Capet, lequel commença ce siecle & fut le chef de cette illustre Famille qui possede encore aujourd'huy la Couronne, bien loin d'entreprendre sur l'Eglise, se dépoüilla des Benefices qu'il possedoit; & remit toutes les Abbayes en regle. Les autres Princes, & sur tout les Ducs de Normandie, suivirent son exemple. Sous de si Saints Papes & de si Religieux Prin-

ces l'Ordre Monaſtique reprit ſon luſtre : & on vit particulierement en Italie & en France pluſieurs Congregations qui ſe formerent; & un grand nombre de ſaints Abbez, qui non ſeulement rétablirent les anciens Monaſteres ; mais en bâtirent de nouveaux, & établirent dans les uns & les autres une exacte obſervance. Tels furent ſaint Romuald Fondateur des Camaldules ; S. Jean Gualbert de Vallombreuſe en Italie ; Abbon Abbé de Fleury, ſaint Odilon & ſaint Hugues Abbez de Cluny ; Guillaume de Dijon, Richard de S. Vanne, ſaint Poppon de Stavelo, S. Geraud de la Seauve-Majour, S. Robert de la Chaize-Dieu ; un autre ſaint Robert Abbé de Moleſme & Fondateur des Citeaux ; Guillaume d'Hirſauge en Allemagne ; & pluſieurs autres qui ont été Chefs de Congregations, ou ont reformé un grand nombre de Monaſteres : ſans parler de ſaint Bruno Fondateur des Chartreux, & de S. Eſtienne de Grammont, qui ont commencé leurs Ordres ſous la Regle de ſaint Benoiſt, quoy que dans la ſui-

te ils s'en ſoient ſéparez par des Conſtitutions particulieres.

L'Ordre de ſaint Benoiſt ſervit auſſi dans ce ſiécle à maintenir la tradition de la doctrine dans l'Egliſe. Les plus celebres Academies furent occupées par les Benedictins. Gerbert parut avec éclat dans les Ecoles de Reims, où il eut pour diſciples Otton qui fut depuis Empereur, Robert Roy de France, & pluſieurs grands hommes qui remplirent enſuite les premieres places. Abbon établit à Fleury une Academie celebre, & rendit aux Anglois ce qu'ils avoient donné à la France ſous Charlemagne en la perſonne d'Alcuin. Fulbert de Chartres vint peu après. Lanfranc & S. Anſelme fonderent l'Academie du Bec, qui fut un Seminaire de grands hommes pour l'Angleterre après la conqueſte de Guillaume le Bâtard. S. Bruno enſeignoit en même tems à Reims, où il eut entre autres diſciples Odon qui fut enſuite le Pape Urbain II. Dom J. Mabillon remarque en paſſant que ceux qui ont fait ſaint Bruno diſciple de Berenger,

n'ont pas entendu un passage de la Chronique de S. Maixent qui les a trompez.

Les Benedictins furent aussi employez à la conversion des peuples qui n'avoient pas encore reçû le Christianisme & fonderent des Monasteres dans ces nouvelles conquêtes, comme en Pologne, en Boheme, en Hongrie. Ils s'établirent aussi dans les pays qui avoient été envahis par les Barbares ; comme en Sardaigne & en Sicile. On en vit dans les païs les plus éloignez, à Constantinople, à Jerusalem, & jusques dans l'Egypte.

Il s'éleva sur la fin du dixiéme siécle une grande contestation, qui continua dans l'onziéme, touchant la profession d'obeïssance que les Evêques voulurent pour lors exiger des Abbez à leur Benediction. Le P. Mabillon remonte plus haut, pour trouver ce qui a pu donner occasion aux Evêques de vouloir introduire cette coutume : & il rapporte à ce sujet un Canon du 3. Con- concile de Châlons tenu en 813. Les Peres dans ce Canon se plaignent

de quelques Evêques qui obligeoient ceux à qui ils conferoient les Ordres de leur promettre avec serment entre autres choses qu'ils seroient toûjours obéïssans à celuy qui les ordonnoit. On défendit dans ce Concile d'exiger à l'avenir de pareils sermens, que les Peres jugeoient pour lors dangereux. Mais cela n'empêcha pas quelques Evêques de l'exiger encore. En effet on voit dans la Vie du Bienheureux Guillaume de Dijon que l'Evêque de Verceil vouloit que les Moines de l'Abbaye de Locedia luy fissent cette promesse à leur ordination : & ce Saint n'y ayant pas voulu acquiescer, lors qu'on voulut le faire Diacre, il fut obligé de se retirer du Monastere. Ce fut en ce même tems là que s'éleva le fameux differend entre les Evêques d'Orleans & les Abbez de Fleury : ceux-cy refusant de promettre l'obéïssance aux Evêques d'Orleans. La même difficulté arriva entre les Evêques de Chartres & les Abbez de Vendôme. Geofroy à sa Benediction ayant fait cette

promesse à Ives de Chartres, Urbain II. luy en fit des reproches : & cet Abbé composa ensuite quelques ouvrages pour montrer que les Evêques ne pouvoient pas l'exiger. D'abord les Evêques vouloient que tous les Abbez, soit qu'ils fussent soumis à leur jurisdiction, soit qu'ils en fussent exempts, leur fissent cette profession. Tous les Abbez generalement refusoient de leur côté de la faire ; parce qu'ils prétendoient que c'étoit une nouveauté que l'on vouloit introduire. Ils étoient aussi persuadez qu'on ne pouvoit pas la faire sans Simonie, à cause que les Evêques sembloient l'exiger dans la Benediction comme une condition ou comme une recompense : Ceux qui étoient exempts ajoûtoient que c'étoit leur imposer un joug qu'ils ne devoient pas porter : & les Abbez des Abbayes Royales ne vouloient pas s'y soumettre, parce qu'ils prétendoient ne dépendre que du Roy. Ces contestations durerent assez long tems ; & les Princes même en quelques endroits prirent le parti des Abbez, comme firent les Rois

d'Angleterre qui étoient aussi Ducs de Normandie. Elles cesserent enfin insensiblement, & les Abbez qui étoient soumis à la jurisdiction des Evêques n'eurent plus de peine à leur faire la profession d'obeïssance qu'ils demandoient : les Abbez exempts y ajoûterent quelque restriction. On commença pour lors d'accorder à quelques Abbez l'usage des ornemens Pontificaux. Quelques-uns avoient déja obtenu la permission de se servir de sandales, de crosses, & même de Dalmatiques ; mais l'usage de la mitre ne fut accordé que bien du tems après : & il y a même eu des Evêques qui ne l'ont obtenu que fort tard. Un des premiers Abbez qui ait eu le privilege de porter la mitre, a été celuy de saint Augustin de Cantorbery qui l'obtint d'Alexandre II. parce que le patron de cette Abbaye avoit été élevé à Rome, & qu'il étoit le premier Apôtre des Anglois. Ceux du Mont-Cassin & de Cluny l'eurent peu après avec quelques autres Abbez des Monasteres les plus illustres. Il y en eut qui furent assez modestes

pour le refuser, comme S. Pierre Abbé de Cave : & dans le douziéme siécle le Pape Lucius III. fut obligé d'ordonner sous peine de desobéïssance à Lantelme Abbé de la Chaize-Dieu de s'en servir. On ne put jamais persuader à Gosvin Abbé de Lobes de l'accepter. Mais dans la suite ce privilege est devenu fort commun ; & comme cela faisoit de la confusion dans les assemblées, Clement IV. ordonna que dans les Conciles & les Synodes en presence des Evêques les Abbez exempts porteroient seulement une mitre ouvrée, mais sans perles ; & les autres Abbez des mitres blanches toutes simples : que cependant les uns & les autres pourroient ailleurs les porter conformément à leurs privileges.

On renouvella dans ce siécle une coutume qui avoit été autrefois en usage : c'étoit que les personnes même de la premiere qualité reçussent l'habit monastique quand ils se trouvoient à l'extremité. Comme néanmoins cette action engageoit à la vie Religieuse, quelques-uns y

trouverent à redire, croyant qu'elle étoit contraire à la regle de S. Benoît, qui defend que personne y soit reçû sans une meûre deliberation. Pierre Damien écrivit un traitté sur ce sujet, pour défendre ceux qui recevoient ainsi l'habit monastique: & dans un autre traitté il soutient un second usage, qui regardoit l'offrande que les parens faisoient de leurs enfans aux monasteres.

L'estime que l'on avoit alors pour la vie Religieuse alla si loin qu'elle porta plusieurs Princes, & même des Evêques, à quitter leur état pour se retirer dans le Cloître. Saint Romuald assuroit l'Empereur Otton, que n'ayant pas mené une vie conforme à son devoir, il n'avoit point d'autre moyen de se sauver. Il y a aussi sur ce sujet une lettre de S. Hugues Abbé de Cluny à Philippes I. Roy de France. D'autres Saints Abbez ne voulurent jamais consentir à recevoir des Princes qui venoient à eux pour le même sujet, quand c'étoit de bons Princes qui étoient utiles à leurs sujets. Ainsi

l'Abbé Mainard ne voulut jamais recevoir dans son Monastere Guillaume Longue Epée Duc de Normandie qui s'y vouloit faire Religieux. Guillaume de Dijon refusa la même chose à Ursus Patriarche des Venitiens. D'autres enfin reçurent les vœux de quelques Princes qu'ils obligerent de conserver leurs emplois. C'est ainsi qu'en usa l'Abbé Richard envers S. Henry, & un autre Richard Abbé de Gelone envers Berenger.

Dans le même siécle plusieurs coûtumes très-loüables s'établirent dans les Monasteres : comme de nourrir toûjours quelques pauvres à la table de l'Abbé ; de donner la dixme des revenus en aumônes; d'instituër des Offices solemnels pour les Morts : & de là est venuë la Commemoration des Trepassez qui a rendu saint Odilon Abbé de Cluny si celebre dans l'Eglise.

On rapporte encore à ce siécle l'usage de la discipline que l'on se donne à soy même. Quelques-uns ont cru que le premier inventeur de cette sorte de penitence avoit

été Saint Dominique l'Encuiraſſé, ou ſaint Pierre Damien : mais on en rapporte des exemples de quelques Saints dès le commencement de ce ſiécle. Il eſt vray que ſaint Pierre Damien a loüé cet uſage, & a même écrit contre ceux qui le blâmoient Dom Mabillon avoit cru qu'un Docteur de Sorbonne, qui a écrit depuis peu ſur cette matiere, étoit d'un autre ſentiment que lui. Ce Docteur eſt Mr. Boileau, autrefois Doyen de Sens & aujourd'hui Chanoine de la ſainte Chapelle, dont le nom eſt fort connu par ſes Ouvrages, & ſur tout par l'*Hiſtoire des Flagellans*. Mr. Boileau a temoigné au P. Mabillon qu'il étoit de ſon ſentiment, & qu'il lui feroit plaiſir d'en inſtruire le public.

C'étoit encore une coutume dans ce ſiecle de terminer les differens par les duels, ou par l'épreuve du fer chaud. On permettoit même aux Religieux de ſubſtituer un homme à leur place ; & on aſſiſtoit à ces duels comme à des ſpectacles publics. L'uſage fut auſſi fort commun de jetter les Reliques des Saints

dans le feu , lors qu'on avoit ſujet de douter qu'elles fuſſent veritables : & on ne les reconnoiſſoit pour telles, que lors qu'elles n'avoient point été conſumées. De là eſt peut-être venu la coûtume de jetter les Corporaux qui avoient ſervi à la Meſſe pour éteindre les incendies ; & on en gardoit toûjours un à Cluny pour ce ſujet.

Après ces remarques D. J. Mabillon en ajoute d'autres ſur l'Hiſtoire de France. Il y en a une ſur la mort de Hugues Capet qu'il prétend être arrivée le 9. des Calendes de Novembre en 996. ce qu'il prouve par pluſieurs anciens monumens. Il parle enſuite du tems auquel le Roy Robert ſon fils a repudié Berte pour épouſer Conſtance. Il met la repudiation de Berte entre 1001. & 1004. & le mariage de ce Prince avec Conſtance vers l'an 1007.

Le P. Mabillon finit ici la Preface du premier volume de ce ſiécle, reſervant le reſte pour celle du ſuivant. Il avertit que l'on a obligation de l'édition de ces deux volumes à ſon Compagnon Dom Thierry Rui-

nart, qui en a pris le ſoin pendant qu'il eſt lui-même occupé à travailler aux Annales de ſon Ordre, qu'il eſpere donner bien-tôt au public. Il dit auſſi que ç'a été Dom Luc d'Achery qui a commencé à faire ce Recueil; & qu'il a été aidé dans la ſuite par Dom Michel Germain qui eſt mort en 1694. C'eſt D. Gregoire Tariſſe Général de la Congregation de S. Maur qui a commencé à faire appliquer les Religieux de la Congregation aux Etudes. Le P. Mabillon louë les ſucceſſeurs de Dom Tariſſe de l'avoir juſqu'à preſent imité, & ſouhaite que ceux qui viendront après luy faſſent le même, pourveu que cela ne diminuë pas l'obſervance religieuſe qui doit être préferée à tout le reſte. Nous donnerons dans le mois ſuivant l'extrait des vies les plus conſiderables de ce volume.

JO. SCHILTERI DE Paragio & Apanagio succincta Expositio. Itemque de Feudis juris Francici Dissertatio. Accesserunt de successione lineali velitationes, necnon Justi Mejeri de rei Feudalis vindicatione Disceptatio. C'est-à-dire, *Traitté abregé du Parage & de l'Apanage par J. Schilter &c*.... A Strasbourg, chez Theodore Lersé 1701. in quarto pages 202.

CE volume renferme six petits Traittez composez par divers Jurisconsultes à l'occasion de deux fameux procès touchant la succession du feu Electeur Palatin, entre le Duc de Neubourg, & le Prince de Veldents, l'un & l'autre de la maison Palatine.

Le premier de ces procès regardoit la succession à l'Electorat. Les Princes de ces deux maisons prétendoient chacun avoir droit d'y succeder, & ils appuyoient de part & d'autre leurs pretentions sur des raisons qui paroissoient assez fortes.

Le Comte de Veldents étoit plus proche parent d'un degré ; mais la branche de Neubourg est l'aînée par rapport à la branche de Veldents.

Ainsi il étoit question de sçavoir si, lors qu'un Electeur de l'Empire vient à mourir, sans qu'il y ait aucun Prince de la branche dont il est, qui puisse lui succeder, en ce cas les Princes d'une seconde branche doivent dans la succession être préferez aux Princes d'une troisiéme, qui seroient plus proches parens du défunt que ceux de la seconde.

Le second procès regardoit le partage de la succession. Pour cela on distinguoit deux sortes de terres parmi les biens de l'Electeur Palatin : celles qui font proprement le Cercle Electoral & ausquelles la dignité d'Electeur a toûjours été attachée : & celles qui ont été dans la suite ajoûtées aux premieres par les alliances, ou acquises en quelque autre maniere que ce soit. On avoüoit que le Cercle Electoral ne se partage point : mais on soutenoit

que du moins les autres terres devoient se partager.

Voilà ce qui faisoit le sujet des procès entre les maisons de Neubourg & de Veldents, touchant la succession de l'Electeur Palatin. L'Empereur a prononcé en faveur de la maison de Neubourg : le Prince de Veldents a protesté contre ce jugement ; & les choses en sont demeurées là. Mais les Jurisconsultes, qui se partagerent dès le commencement du procès, ne se sont pas accordez pour cela ; leur guerre continuë encore : & ce volume est un recueil de quelques écrits faits de part & d'autre.

Mr. Jean Volfgang Textor, qui est maintenant premier Syndic de la ville de Francfort sur le Mein, étoit Professeur en Droit dans l'Université d'Heidelberg pendant le tems de ces Procès. Il crut qu'il étoit d'un homme de sa profession d'entreprendre d'éclaircir un point de droit de cette importance ; & s'appuyant principalement sur quelques textes du 2. livre *de Feudis*, & sur le titre 7. de la Bulle d'or de

l'Empereur Charles quatriéme, il fit valoir autant qu'il put les droits de la maison de Neubourg. D'un autre côté Mr. Schilter Professeur de Strasbourg, qui avoit été consulté par le Prince de Veldents, dont il est né sujet, composa deux petits Traittez pour appuyer les droits de la maison de Veldents.

Ce sont ces deux petits Traittez qui commencent le recueil, dont on fait icy l'extrait. Le premier est intitulé du Parage & de l'Apanage, *de Paragio & Apanagio* : le second est sur les Fiefs de droit François, *de Feudis juris Francici*. C'est proprement dans ce second Traitté que Mr. Schilter appuye les prétentions du Prince de Veldents sur la succession au Palatinat : dans le premier il dit son avis sur la maniere dont les terres se doivent partager dans la maison Palatine. Cependant il ne prend ni dans l'un ni dans l'autre ouvertement le parti de la maison de Veldents : il semble ne le faire que par occasion & qu'indirectement : mais il pose des principes, qui étant une fois reçûs établi-

roient invinciblement les droits de cette maison. Il n'y attaque pas non plus M. Textor nommément : il le refute neanmoins sous le nom du célébre Engelbrecht, dont celui-cy avoit emprunté les moyens & les raisons.

Ces Traittez ne sont tombez entre les mains de M. Textor que les années dernieres : & il a cru en devoir faire aussi-tôt une refutation, particulierement du second. Cette refutation a pour titre, *Successio linealis per se, & in Electoratibus Imperii secularibus, ex 2. F. 50. & aurea Bulla Caroli quarti Imperatoris, nec non ejusdem & Sigismundi Imperatoris bullis specialibus defensa atque declarata.* L'Auteur s'y propose de prouver par le second livre de *Feudis*, par la Bulle d'or de Charles IV. & par les Bulles particulieres du même Empereur & de l'Empereur Sigismond, que ce qui regle la succession aux Electorats seculiers, ce n'est pas précisément le degré de parenté, mais plutôt la ligne ou branche de laquelle on est issu : ensorte que pour connoître le veritable heritier, il ne

faut pas seulement considerer les personnes qui pretendent à la succession, mais qu'on doit principalement avoir égard à leurs Auteurs & aux personnes que chacun des prétendans represente.

Mr. Schilter pour replique a fait un petit écrit sous ce titre, *Mantissa ad commentarios de natura successionis feudalis*. Mr. Textor en a fait un autre qu'il appelle *Mantissa pro successione lineali mantissa oppugnanti opposita.* Enfin Mr. Schilter pour mettre les Lecteurs en état de juger de quel côté est la verité, a fait imprimer ensemble ses traittez & les réponses de son Adversaire : en joignant à celles-cy quelques courtes reflexions pour en faire voir le foible ; & il a ajoûté à ce recueil une Dissertation de Mr. Mejer Professeur en droit de Strasbourg, laquelle a pour titre, *De rei feudalis vindicatione*. Ce sont là les pieces contenuës dans ce Recueil. Voici maintenant ce que M. Textor & Mr. Schilter ont dit de plus fort pour appuyer l'un le droit de la branche de Neubourg, l'autre le droit de la branche de Veldents.

Premierement il est certain qu'autrefois en Allemagne les Fiefs nobles se partageoient également entre les heritiers, & que cette coûtume y subsiste encore en plusieurs endroits.

Il est certain en second lieu qu'anciennement, quand un Electeur laissoit en mourant plusieurs Enfans mâles en état de luy succeder, l'Electorat ne se divisoit point; mais s'administroit conjointement par ses Freres. Ainsi l'Electorat de Saxe & celuy du Palatinat ont été plusieurs fois administrez dans le 13. & le 14. siécles.

Troisiémement il est certain, que c'est l'Empereur Charles IV. qui a reglé dans sa Bulle d'or la succession aux Electorats seculiers: & qu'il est porté dans cette Bulle d'or, que si l'Electeur laisse plusieurs Enfans, l'Electorat doit appartenir à l'Aîné: s'il n'en laisse point, que l'Electorat doit retourner au plus âgé de ses freres & ensuite au fils aîné de ce frere: & ainsi au plus proche parent du côté paternel, pourvû qu'il soit Laïc.

Mr. Textor & Mr. Schilter conviennent de tout cela : ils diſputent ſeulement ſur le ſens du dernier article. Car lorſqu'un Electeur ne laiſſe ni Enfans ni Freres qui puiſſent luy ſucceder, la Bulle d'or ne dit point clairement en quelle branche on doit prendre ſon Succeſſeur, au cas que la Famille ſoit diviſée en pluſieurs branches. Elle porte ſimplement, que l'Electorat doit retourner au plus proche parent, ſans exprimer ſi c'eſt au plus proche parent de la branche aînée. Car il ſe peut faire aiſément que dans une ſeconde ou troiſiéme branche il y ait des parens d'un degré plus proche que dans la branche aînée. C'eſt cette obſcurité de la Bulle qui fait le procès.

Mr. Textor ſoutient que quand une Famille Electorale eſt diviſée en pluſieurs branches, les Princes de la branche aînée doivent toûjours être préferez aux autres, quand même ils ſeroient parens dans un degré plus éloigné. Sa raiſon eſt que quand Charles IV. a fait la Bulle d'or, pour établir le droit d'aîneſſe par rapport

aux Electorats ſeculiers, il a prétendu que ces Electorats fuſſent à l'avenir des *Fiefs de droit François.* Or dans les grands Fiefs de droit François qui ne ſe partagent point, ce n'eſt pas préciſément au degré de parenté qu'on a égard pour régler la Succeſſion ; mais principalement à la branche aînée qui a toûjours la préference ſur les autres. Ainſi le prétend Mr. Textor.

Mr. Schilter répond qu'il eſt vray qu'en vertu de la Bulle d'or de Charles IV. les Electorats Seculiers doivent être regardez comme des Fiefs de droit François, quand il s'agit de la ſucceſſion des Enfans au regard de leur Pere, & des Freres au regard de leurs Freres ; parceque ces cas ſont clairement exprimez dans la Bulle : mais que la Bulle ne s'en exprimant point nettement par rapport aux autres parens, on doit s'en tenir au droit commun d'Allemagne ; qui veut qu'entre Couſins les plus proches, de quelque branche qu'ils puiſſent être, ſoient appellez à la ſucceſſion préferablement à tous

les autres. Mr. Schilter ajoûte que les prétentions des Princes de Veldents étant appuyées sur le droit commun, & celles des Princes de Neubourg seulement sur une exception du droit, c'est à ces derniers à prouver que leurs prétentions sont justes, & non pas aux premiers, qui ont droit de supposer que ce sont les leurs.

Pour ce qui regarde le partage des terres qui ne sont point du Cercle Electoral, Mr. Textor en dit peu de choses. Mais Mr. Schilter traitte ce point assez à fond dans sa Dissertation sur le *Parage* & *l'Apanage*. Voici en abregé ce que son traitté contient de plus curieux.

Quand l'Aîné d'une famille noble, dit Mr. Schilter, ne partage pas également avec ses Freres, mais cependant qu'il est obligé par les loix de leur ceder une partie de son Fief, par exemple le tiers ou même moins, on dit alors que les Puinez tiennent en *Parage* de leur Ainé la partie de la succession qui leur est echuë: mais quand l'Ainé est seulement obligé de fournir à ses cadets une

penſion alimentaire, on dit alors qu'il leur doit un *Apanage* : Le mot d'Apanage venant *d'appanare*, dont les François ſe ſont ſervis autrefois pour ſignifier fournir le pain & les alimens, comme le mot de *Parage* vient de celui de *Pares*. Car ceux qui tiennent une terre en *Parage* vont comme du pair avec le principal poſſeſſeur du Fief; & ils ne lui doivent jamais d'hommage ſelon la coûtume d'Allemagne, ou ne lui en doivent qu'après la ſeptiéme génération ſelon la coûtume de Normandie. L'*Apanage* eſt ordinairement à la diſcretion de l'aîné : mais c'eſt la loy ou la coûtume qui preſcrit la portion du Fief qu'il doit ceder à ſes autres Freres par la raiſon de *Parage*.

Le *Parage* eſt depuis fort long-tems en uſage parmi les François, ſur tout en Normandie. Quelques familles conſiderables d'Allemagne ont reçû cette coûtume des François, & la ſuivent depuis quelques ſiecles. L'Empereur Rupert de Baviere donna à ſon fils aîné le Cercle Electoral par preciput, & voulut

qu'il partageât encore également le reste des terres avec ses trois autres freres. Jean Georges premier du nom imita cet exemple, & voulut que ses quatre fils partageassent de la même maniere.

Betsius remarque qu'autrefois dans la famille des Landgraves de Hesse & dans celle des Comtes de Valdeck, les deux aînez partageoient toutes les terres, & ne donnoient que des pensions à leurs autres Freres. La même chose s'observe dans la maison de Meklenbourg, & y a été confirmée par des transactions. Il y a eu un usage à peu près semblable dans la maison Palatine. En 1658. Wolfgang Comte Palatin, Duc de Neubourg & de Deux-ponts, déclara par son testament que le Duché de Neubourg étoit pour l'aîné de ses enfans, le Duché de Deux-ponts pour le second; & que les deux aînez seroient obligez de pourvoir à la subsistance de leurs trois autres freres en leur donnant l'investiture de quelques terres suivant l'usage de leur maison: usage qui se prouve encore par le testa-

ment fait en 1514. par le Prince Alexandre Comte Palatin, Duc de Baviere & Comte de Veldents, & par le Traitté fait en 1584. entre Jean & Charles chef de la branche de Birkenfeld.

Surquoi il faut remarquer qu'à proprement parler ceux à qui on donne un simple *Apanage*, sont exclus de la succession & ne sont point heritiers : au lieu que le *Parager* est veritablement heritier, & partage la succession, quoy qu'inégalement.

C'étoit autrefois la coûtume, poursuit M. Schilter, en Danemarc & en Norvege, que quand le pays se trouvoit surchargé d'habitans, on obligeoit les cadets de chaque famille de sortir du païs & d'aller chercher ailleurs de quoi subsister. Les Gaulois, les Romains & les Grecs avoient pratiqué quelque chose de semblable. Et ce que les peuples entiers faisoient en ces tems-là, les familles particulieres l'ont fait dans la suite. Le Pere de famille retenoit un de ses enfans pour être son heritier, & envoyoit les autres

chercher un établissement, hors de leur païs. M. Schilter prétend que c'est de là que les simples Apanages ont pris leur origine.

Quoiqu'il en soit il est certain que ceux à qui on donnera un *Apanage* sont exclus de la succession, & qu'ils n'ont que l'usufruit de terres sur lesquelles on leur assigne leur pension, au lieu que par le *Parage* la succession est partagée, quoi qu'en des portions inégales. C'est de là que l'Auteur tire toutes les proprietez de l'un & de l'autre.

En Allemagne il y a des Seigneurs qui par le *Parage* ont seulement le domaine de la terre & n'en ont pas la souveraineté : d'autres en ont le domaine & la souveraineté, comme dans la maison de Saxe ; mais ils n'ont pas pour cela droit de séance & de suffrage dans les Dietes particulieres des Cercles & dans les Dietes générales de l'Empire : d'autres ont ce droit avec tous les autres, comme les Comtes de Veldents de la maison Palatine. Tous ceux qui tiennent une Seigneurie en *Parage* peuvent exiger l'hommage

de leurs ſujets, & doivent rendre le leur immediatement à l'Empereur. L'Auteur avant que de finir ſon traité, propoſe diverſes eſpeces qui ont toutes rapport au procés dont nous avons parlé, & qu'il reſoud toutes en faveur de la maiſon de Veldents, en appuyant toûjours ſur ces principes. 1. Que les cadets à qui les aînez ſont obligez de donner des terres en *Parage*, ne ſont point exclus de la ſucceſſion; comme ceux à qui on donne un pur *Apanage*: mais qu'ils ſont veritablement heritiers, quoy que ſelon une partie inégale. 2. Que dans la maiſon Palatine la coûtume n'eſt point de donner aux cadets de purs *Apanages*; mais des terres en *Parage*. 3. Que parmi les terres du feu Electeur Palatin il n'y avoit que le Cercle Electoral qui ne dût pas ſe partager. Si ces trois principes ſont reçûs, il ſemble que les droits de la Maiſon de Veldents, au moins pour le partage de la ſucceſſion du feu Electeur Palatin, ſeroient aſſez bien fondez. C'eſt aux Juriſconſultes à prononcer là deſſus.

Dans le Traitté des Fiefs de droit François Mr. Schilter y observe d'abord qu'il ne faut pas confondre les Fiefs de droit François, *Feuda juris Francici*, avec les Francs-Fiefs, *Feuda-franca*; ni avec les Fiefs de la France, *Feuda Franciæ*.

Il y a bien des Fiefs hors de France qui ne laissent pas d'être des Fiefs de droit François: & il y a bien des Fiefs de droit François qui ne sont pas pour cela de Francs-fiefs: On appelle *Francs-fiefs* les Fiefs qui ne sont chargez d'aucune servitude. C'est vers le tems des Croisades que les Francs-fiefs se sont si fort multipliez en France, plusieurs personnes qui possedoient des Fiefs ayant racheté en ce tems-là les servitudes ausquelles ils étoient sujets. L'ancienne coûtume de partager les terres également entre les enfans mâles, s'est conservée, continuë Mr. Schilter, parmi les Lombards & en plusieurs endroits de la Saxe & de l'Allemagne. Les François sont les premiers qui s'en sont écartez. Dans les partages des terres nobles, ils accorderent de grandes prérogatives

aux aînez : ils crurent qu'il étoit du bien des Familles illustres que les principales terres ne fussent point démembrées : ils voulurent que quand il y avoit plusieurs enfans, ces sortes de terres passassent sans partage à l'aîné puis à ses descendans : & lorsque la branche aînée viendroit à manquer, que la terre retournât au chef de la seconde branche, & ainsi des autres. Ce sont les terres dont la succession est reglée de la sorte qu'on appelle les Fiefs de droit François. Cet usage a passé de la France en plusieurs endroits de l'Italie, principalement dans le Royaume de Naples & de Sicile. Il a été aussi reçû en Flandre, en Hollande, en Zelande & en Frise, aussi bien qu'en quelques endroits d'Allemagne. Il a été établi dans toutes les Familles Electorales du moins par rapport au Cercle Electoral, il s'est introduit dans la maison de Brunswic, & depuis près d'un siécle dans la Famille des Landgraves de Hesse-Cassel & de Hesse-Darmstat : avec cette difference neanmoins que les Landgraves de Hesse-Cassel cedent

à leurs Cadets la quatriéme partie de leurs terres pour leur legitime ; au lieu que les Landgraves de Hesse-Darmstad ne donnent à leurs cadets qu'une pension. Mr. Schilter ajoûte que les Familles ne peuvent pas ainsi changer l'ordre de la succession établi parmi elles sans le consentement de l'Empereur & des personnes interessées ; Ce Traitté contient encore plusieurs autres choses curieuses, dont on a dit une partie cy-dessus. On laisse le reste aussi bien que le détail des autres Traittez pour n'être pas trop long.

NOUVEAU TRAITTE' DE *la pluralité des Mondes, par feu Mr. Hughens cy-devant de l'Academie Royale des sciences : traduit du Latin en François par Mr. D***.* A Paris chez Jean Moreau ruë S. Jacques à la Toison d'or 1702. in 12. pagg. 277.

ON imprima à la Haye ce Traitté en Latin il y a trois ou quatre ans, sous le titre de *Christiani Hugenii* ΚΟΣΜΟΘΕΩΡΟΣ, *sive de terris*

cælestibus eorumque ornatu Conjectura, ad Constantinum Hugenium fratrem, Guillelmo Magnæ Britanniæ Regi à secretis. C'est un Ouvrage où l'imagination se donne carriere tant qu'il luy plait. Aussi le Traducteur fait-il un merite à Mr. Hughens d'avoir icy renfermé ce qu'il y a dans les sciences de plus curieux : il pouvoit ajoûter, & *même de plus inutile.* En effet, tandis que le nom de Mr. Hughens semble ne promettre rien que de solide, on trouve icy beaucoup de choses frivoles ; ce qui fait craindre que l'Auteur ne soit un M. Hughens un peu supposé, du moins par rapport à divers endroits de l'Ouvrage. On en peut juger par le chapitre où l'on agite la question, si dans les planettes il n'y a pas *pour Habitans* des *nains* ou *des animaux qui ne soient pas plus grands que des rats ou des grenoüilles.* * A quoy l'on répond serieusement que *cette pensée ne seroit pas raisonnable* ; non plus que celle des gens qui mesureroient la grandeur des animaux, par la grandeur des planettes. Car, dit-on, *il y en*

* *Chap.* 12.

auroit dans Jupiter & dans Saturne qui seroient dix ou quinze fois plus hauts que des Elephans ou plus longs que nos baleines : c'est un trop grand inconvenient, *cela pourroit bien être,* ajoûte-on, mais *il ne faut pas le croire ; puisqu'il paroît en beaucoup de choses que la nature ne s'est pas assujettie à suivre les mesures & les proportions qui à nos sens pourroient paroître raisonnables.*

La refléxion est assez juste : c'est dommage qu'elle serve à détruire tout le fond du systeme dont il s'agit : Entre les objections que par une méthode fort nouvelle l'Auteur se propose dès son premier chapitre, & avant que d'avoir encore rien établi ; il auroit pû mettre celle-ci : Quel sujet auroit-on de conjecturer que les globes que nous nommons celestes sont habitez ? seroit-ce à cause de certains rapports que l'on trouve entre ces globes & la terre qui est habitée : mais la *nature, ne s'est pas assujettie à suivre les mesures qui à nos sens pourroient paroître raisonnables.* Pourquoi dont juger qu'elles les a suivies en cecy ? de

pures possibilitez ne doivent point tenir lieu de vray-semblance, & beaucoup moins de preuves. Ce seroit le moyen de peupler tout d'un coup bien des mondes, & à peu de frais.

L'Auteur, pour peupler les siens, emploie le second Chapitre à établir le systeme de Copernic : comme si la pluralité des mondes ne pouvoit pas s'imaginer dans d'autres systemes, ou que celui-cy n'eût pas aussi-bien ses difficultez que les autres. On entame davantage la matiere au troisiéme chapitre où l'on veut prouver l'uniformité entre la Terre, qu'on suppose déja planette, & les autres planettes. *Cette terre que nous habitons*, dit-on, *est comprise sous une même espece que les cinq autres planettes :* celles-ci, aussi-bien que la terre, étant rondes, empruntant leur lumiere du soleil, & roulant en elles-mêmes autour de leur axe, (il auroit du moins fallu éxcepter la Lune :) cela étant, ajoute-t'on, *que peut-on objecter ou inventer pour faire voir que cela ne se passe pas de la sorte.* * C'est-à-dire

* *P. 29.*

que la Terre ayant des habitans, les Planettes n'en ayent pas aussi ?

Voilà un grand effort de raisonnement. Aussi est-ce le fondement de tout l'Ouvrage. Il doit, comme on voit, supposer pour principe que les êtres qui conviennent en certaines choses, conviennent en toutes les autres. *Que peut-on inventer pour faire voir que cela ne se passe pas de la sorte* * ?

On raporte ensuite la comparaison d'un homme qui auroit vû la dissection du corps d'un chien, & qui concluroit que les mêmes parties, comme le cœur & le foye, se trouvent dans un bœuf. La conclusion seroit bonne, dit-on : mais le seroit elle si, pour avoir entendu aboyer un chien, on concluoit qu'un chat aboye aussi ? Ces comparaisons néanmoins sont à peu près les mêmes. Pour rendre donc tout-à-fait juste celle que fait l'Auteur par rapport à son sujet, il faudroit appercevoir dans les Planettes quelques vestiges d'habitation. L'affaire seroit faite si l'on étoit aussi heu-

* *P.* 29.

reux que certaine femme ſçavante qui avoit vû diſtinctement des clochers dans la Lune, comme on pourroit voir de Paris ceux de S. Denis. C'eſt celle-là qui avoit droit de conclure des habitans de Paris à ceux de S. Denys, & de ceux-cy aux habitans de la Lune.

Je ne ſçay ſi l'Auteur a vû de ces clochers ou s'il ne les a vûs qu'*incognito* : mais il n'en parle point ; il ne croit pas cependant en connoître moins les habitans des Planettes, & tout le détail de leur conduite, car il s'étend fort au long ſur ce qui les regarde : il expoſe * leur muſique; les conſonances & les variations qui ſe trouvent dans leur chant ; leur architecture ; leur dexterité ; leurs inſtrumens de Mathematique, leur écriture, leurs habits, leurs ſens, leur corps ; enfin leur ame & leur raiſon, qui ſe trouvent de même eſpece que la nôtre. Car c'eſt tout comme icy : ce ſont, dit-on, de veritables hommes : en voici la preuve qui revient pluſieurs fois.

Dieu n'aura pas laiſſé ſans culture les autres Planettes qui ſurpaſſent

* *Chap.* 14. 17. 19.

de 50. & 60. fois la terre en grandeur. On ne doit ſoupçonner rien de ſemblable de la ſageſſe de Dieu : il y auroit de la vanité à nous autres habitans de la terre, planette moins conſiderable, de juger que Dieu à tout fait pour nous. Il faut donc qu'il l'ait fait pour d'autres hommes qui puiſſent jouïr des choſes qui ſont dans les planettes. Car Dieu ne fait rien en vain ; & il paroît à l'Auteur que ſi Dieu vouloit montrer ſa liberalité & ſa magnificence aux ſeuls hommes qui ſont ſur la terre, ou aux Eſprits bien-heureux, ce ſeroit avoir fait en vain la plus grande partie de l'Univers. C'eſt pourquoi il faut des hommes par tout, & le plus loin de nous qu'il eſt poſſible. Mais pourquoi donc n'en mettre point dans tous les eſpaces de l'Univers ? C'eſt une ſi belle place ; ils y ſeroient au large, & en ſi grand nombre qu'on voudroit. Ils pourroient bien en certains endroits ne voir goute & n'être pas ſur un plancher fort ſeûr : mais* *la nature ne s'eſt pas aſſujetie à*

* *P. 97.*

garder

garder les mesures qui a nos sens pourroient paroître raisonnables.

Au reste en rapportant, comme on fait icy, toutes les fonctions des hommes des autres mondes, on n'y parle point de celles de la Religion. C'est que le systeme des mondes Planetaires ne s'accommode pas trop des idées de la Theologie. M. de Fontenelle en avoit très-bien senti les difficultez, dans l'Ouvrage si ingenieux & si poli, qu'il a fait sur cette matiere : il avoit pris soin de les détourner, en disant que les habitans planetaires ne sont point du tout des hommes. Comme l'on ne balance pas icy à dire que c'en sont d'aussi veritables que nous, on se fait aussi cette objection * qu'il n'est pas dit un mot dans l'Ecriture des terres, des animaux & des creatures raisonnables des planettes : & qu'il n'y est parlé au contraire que de choses toutes opposées à ce systeme : en effet il est dit formellement dans la Genese que Dieu mit le soleil, la lune & les étoiles dans le firmament pour éclairer la terre. Tout

* *P. 9.*

cela eſt donc en faveur de la terre & de ceux qui l'habitent.

A ces difficultez nôtre Philoſophe fait deux réponſes. 1° Qu'il ſe peut faire que ſous ces noms génériques de la Terre ou des Aſtres, Dieu ait renfermé une infinité de choſes. 2° Que ſes Adverſaires ſçavent bien eux-mêmes comment il faut expliquer ce qui eſt dit que toutes choſes ont été faites pour l'amour des hommes : puiſque tant de grandes étoiles qui ſans de grandes lunettes nous ſeroient inviſibles, n'ont pas été faites pour noſtre utilité particuliere ; il y aura des gens qui ne ſeront que mediocrement ſatisfaits de ces deux réponſes.

La ſeconde partie du livre contient des choſes, ſi non plus utiles, du moins plus vrayes que la premiere. Ce ſont la plûpart des conſequences Aſtronomiques ſur tout ce qui regarde les planettes par rapport à leur ſituation.

Il commence par refuter le livre de Kircher intitulé *le voyage extatique* : * parceque ce voyageur pré-

* *P. 169.*

fére le systeme de Tichobrahé à celui de Copernic, & qu'il fait servir les Astres à la terre autour de laquelle il les fait tourner. On suppose ici que cet Auteur a parlé de la sorte, n'osant dire ce qu'il pensoit : car le moyen qu'un grand homme ne pense pas que tout fourmille d'habitans dans les Planettes ; & que leur mouvement autour de la terre est impossible, parceque leur vitesse passeroit ce que nous pouvons imaginer ? peut-il y avoir au monde une verité qui combatte l'imagination ? Il semble que non, selon l'Auteur & quelques autres modernes, qui neanmoins ne parlent pas toûjours consequemment sur ce même point. Quoi qu'il en soit, on expose dans les chapitres suivans ce qu'on doit éprouver en chacune des Planettes au sujet de leur temperature.

Les chaleurs devroient, ce semble, être intolerables au païs de Mercure, à cause de sa proximité du soleil dans les rayons duquel il nous paroît quelquefois se perdre. Cependant rien n'empêche, dit

nôtre Auteur, que les animaux qui vivent dans cette Planette ne joüissent d'un air fort temperé. Comme l'on n'a pu découvrir si l'axe de Mercure est oblique, & en combien de tems se fait son mouvement autour du soleil, on ne peut rien dire de la vicissitude de ses saisons. Venus qui est un peu plus loin du soleil, est aussi un monde plus temperé: la terre peut lui servir de Lune; & de Vénus on peut voir nôtre Lune qui sert de satellite à la terre.

La terre qui le peut disputer en grandeur à Venus & à Mercure, & qui l'emporte sur ces Planettes par le merite d'avoir une Lune à sa suite, ne peut tenir contre Jupiter, & moins encore contre Saturne. Dans le monde vulgaire on juge des grands Seigneurs par leurs équipages; & dans le monde Astronomique on juge de la haute qualité des Planettes par le cortege qu'ils ont de lunes ou de satellites. Jupiter en a quatre & Saturne cinq, chacun desquels est peut-être plus grand que la terre. Les jours & les nuits sont égales dans

Jupiter il y a un équinoxe perpetuel ; les saisons y sont aussi égales.

C'est tout le contraire dans Saturne:il y a une épouvãtable varieté de saisons, & l'été n'y vient qu'au bout de 30.ans. Si cette planette est habitée, la demeure est peu réjoüissante, aussi bien que la demeure de la moitié de la Lune, dont les habitans passent la vie à ne voir goutte. C'est peut être ce qui donne quelque repugnance à nôtre Philosophe d'y mettre des habitans. Il n'en veut point non plus dans les satellites de Jupiter & de Saturne : il les laisse vuides & steriles selon ses principes ; voilà bien du païs perdu : comment la Providence n'y a t'elle pas pourvû d'avantage ? Ne pouvoit-elle pas faire des hommes dont le temperament convint avec la nature de ces globes ?

Le reste de ce qui touche l'Astronomie des Planettes nous meneroit trop loin, on peut dire en general que ce sont de bons Almanacs pour le Royaume de la Lune, de Saturne & de Jupiter. * Il n'y man-

* P. 133.

que qu'un Calendrier pour marquer les jours de foire où les habitans de ces païs là debitent des marchandises & font échange de toutes leurs denrées : cette particularité valoit bien les autres.

D'ailleurs on n'en demeure pas au monde des Planettes : on pousse jusqu'aux mondes des étoiles, qui sont abîmez dans des espaces immenses, ou chacune d'elle fait un soleil, & où chacun de ces soleils a des Planettes qui tournent à l'entour, & dont elles empruntent leur clarté : & cela dit l'Auteur ; parceque nôtre soleil a un semblable cortege. En chemin faisant il veut refuter le sentiment de Kepler, qui croit que nôtre soleil a autour de luy, un espace beaucoup plus grand que les étoiles n'en ont entre elles. Il refute plus au long le sentiment de Mr. Descartes qui admet des tourbillons dont les surfaces se touchent mutuellement : ce qui embarrasseroit le mouvement à cause des angles & des surfaces. Il ajoute que les raisons de Mr. Descartes pour expliquer la rondeur du soleil n'ex-

pliquent rien, & n'impoſent qu'à ceux qui ne ſont pas ſur leurs gardes. Tout le reſte du livre eſt de la ſorte employé à refuter ce Philoſophe. Car, dit Mr. Hughens, * *tout ce que Deſcartes a écrit ſur la nature des Cometes & même ſur les Planettes & ſur la formation du monde, a ſi peu de ſolidité que je me ſuis ſouvent étonné qu'il ſe ſoit donné tant de peine pour faire valoir de telles fictions*, il avoit traitté avec le même mépris au chap. 12. ce qu'enſeigne Deſcartes que les bêtes ſont des machines. *Je ſuis ſurpris*, dit en cet endroit nôtre Auteur, *que des opinions ſi abſurdes viennent dans l'eſprit de quelqu'un.* On pourra bien tenir le même langage ſur le chapitre de la pluralité des mondes de M. Hughens. Voilà comme les Philoſophes au milieu de quelques reſveries qui leur échappent, en reviennent toûjours à l'équité, & ſe font bonne juſtice les uns aux autres.

* *P. 277.*

INSTITUTIONES PHYSICÆ ad usum scholarum accommodatæ &c. C'est à dire *Cours de Physique à l'usage de l'Ecole, par François Bayle de Boulogne au Diocese de Cominges, Docteur en Medecine, Professeur ès Arts dans l'Université de Toulouse, in 4°. tom. 3. pages 746.*

ON a donné dans les Memoires précedens l'extrait des deux premiers tomes de la Physique de Mr. Bayle ; il reste encore à parler du troisiéme. Ce tome est tout entier sur les Animaux, & il est divisé en trois livres dont le premier comprend huit disputes. La premiere ne contient que les divisions des divers Animaux & de leurs parties. Dans la seconde l'Auteur traitte des os : dans la troisiéme & dans la quatriéme il parle des muscles en general & en particulier. Il rejette le sentiment de ceux qui croient que le racourcissement des muscles necessaire pour expliquer le mouvement des Animaux, vient de la fer-

mentation: & il fait voir que ce n'est qu'une suite du racourcissement des Fibres. Ces Fibres comme il l'explique, sont toutes composées d'une ou de plusieurs rangées de petite vessies, qui ont communication entre-elles par des ouvertures très-petites. Lorsque le muscle est relâché, chaque vesicule s'allonge, & par consequent se retrecit: lorsqu'il est tendu, la vesicule s'enfle, & par consequent se racourcit. La matiere qui remplit ces vesicules sont les esprits. Surquoy M. Bayle remarque qu'une vessie, quelque effort qu'on fasse pour l'enfler, ne perd jamais en se racourcissant plus du tiers de sa longueur. De tout cela il tire diverses consequences touchant l'action des Muscles, leur force, & leurs effets. Il prétend aussi que la cause qui pousse les esprits animaux dans les Fibres ne sçauroit être que l'effervescence du sang; & que celle qui les en fait sortir, c'est la compression du corps des environs.

Dans la cinquiéme dispute il est parlé des parties qui sont contenuës dans la tête & dans le ventre; de

leur structure & de leurs usages. En parlant des glandes & des *colatoires* des humeurs, Mr. Bayle dit qu'à la verité leurs pores doivent être petits ; mais il ajoûte qu'on se trompe, si l'on croit que la seule difference des figures de ces pores suffit pour faire la division des humeurs. La substance spéciale de la Glande & sa nature, dit-il, y contribue beaucoup plus que la figure de ses pores. Une humeur se filtre aisément à travers une glande dont la substance est déja pleine, & pour ainsi dire, imbibée de cette humeur ; pendant que les humeurs de nature differente s'y arrestent, sans pouvoir passer à travers. Ainsi nous voyons que l'huile ne peut passer à travers un papier moüillé, & que l'eau s'y filtre aisément : & qu'au contraire l'eau ne peut passer à travers un papier huilé, quoyque l'huile y passe fort bien.

La sixiéme dispute traitte de la structure du cœur & des vaisseaux qui contiennent le sang. La septiéme est sur le mouvement progressif des Animaux, & contient plusieurs choses curieuses touchant le vol des

Oiſeaux & la maniere dont les Poiſſons nagent dans l'eau. Dans la huitiéme il eſt parlé des differentes humeurs qui ſe trouvent dans le corps de l'Animal. Toutes ces humeurs viennent du ſang ou de ce qui tient lieu de ſang, elles ont toutes leur uſage particulier, que Mr. Bayle développe fort au long. A cette occaſion il examine toutes les qualitez de l'urine, & il marque les conjectures qu'on en peut tirer, ſur tout dans les maladies.

Le ſecond livre regarde les diverſes facultez qui ſont propres des animaux. L'Auteur explique d'abord ce qui appartient aux alimens & à la nutrition, à la reſpiration, au battement des arteres & à la tranſpiration. A l'occaſion des alimens il examine combien de jours un homme peut paſſer ſans prendre aucune nourriture. Hippocrate dit qu'on ne peut pas vivre plus d'une ſemaine ſans nourriture: mais Mr. Bayle rapporte pluſieurs exemples de perſonnes qui ont vécu un tems plus conſiderable ſans manger; & entre autres celui d'une fille de

Pavie qui dans une maladie fort extraordinaire passa d'abord deux mois, & ensuite huit mois sans rien prendre. Cette histoire est rapportée par Alexandre Vigunsia Professeur en Medecine dans cette même ville.

Aprés cela M. Bayle vient aux sens, dont il explique les organes, leur structure & la connexion qu'il y a entre les organes des sens particuliers & le sens commun. Il rejette l'opinion des Anciens qui ont tenu que les esprits animaux se produisoient dans les ventricules du cerveau : & il fait voir qu'ils se produisent dans la partie du cerveau qu'on appelle *Corticale*, parcequ'elle en est comme l'écorce ; ou *cendrée* à cause de sa couleur. Son opinion est que deux causes contribuent à la génération des esprits animaux. 1. La séparation des plus subtiles parties du sang d'avec les plus grossieres, laquelle se fait par le moyen de la filtration. 2. La fermentation qui subtilise encore d'avantage ces parties. On explique encore dans cette dispute de quelle maniere les ob-

jets ſenſibles agiſſent ſur les ſens ex-terieurs, & comment cette action paſſe juſques au cerveau.

Dans les diſputes ſuivantes il eſt parlé des ſens en particulier & de leurs organes, du ſens commun, de la memoire, de l'imagination, de l'appetit, de la veille & du ſommeil. On y refute les Philoſophes qui croient que le ſon conſiſte dans un mouvement d'ondulation; & l'on ſoutient, que pour faire le ſon, il ne faut qu'un ſimple mouvement de l'air; pourveû qu'il ſoit rapide & qu'il ne ſoit pas de toute la maſſe de l'air. On y ſoutient auſſi que la propagation de la lumiere ne ſe fait point en un inſtant: parce, dit-on, que les globules du ſecond élement, qui s'étendent depuis le corps lumineux juſqu'à l'œil, ne ſe touchent pas toujours immediatement; la matiere ſubtile paſſant ſouvent entre deux. Cette objection, comme l'on voit, ne regarde que le ſyſteme des Carteſiens: & l'on doute que ces Meſſieurs vouluſſent convenir de la ſuppoſition de M. Bayle. Quant à ce qui regarde les Bêtes,

il s'accorde avec ces nouveaux Philosophes, & croit qu'on peut expliquer toutes leurs operations par la structure de leurs organes, & la machine du corps.

Le troisiéme livre traitte de la génération des Animaux, de leur progrès & de leur vieillesse. Les nouveaux Philosophes trouvent la machine du corps de l'Animal si admirable, qu'il ne croient pas qu'on doive attribuër aux Animaux la puissance de produire leur semblable. C'est Dieu, disent-ils, qui au commencement du monde a produit les semences de tous les Animaux, ensorte que les premiers de chaque espece, dont les autres sont provenus, renfermoient les petits corps de tous leurs descendans, jusques à l'infini : & ces corps, dont la petitesse va toûjours en diminuant, ne laissoient pas d'avoir tous leurs organes. Ce sentiment paroît à M. Bayle sujet à de grandes difficultez. Si cela étoit, dit-il, il ne devroit jamais se produire de monstres, ni d'Animaux qui participassent de deux especes, comme les mulets,

Outre qu'il ne paroît pas comment ces petits corps organisez pourroient croître insensiblement & se nourrir. Ils sont si petits qu'il n'est pas possible qu'ils reçoivent au dedans d'eux une autre substance que la matiere subtile qu'on ne peut pas mettre au nombre des alimens. Ces raisons néanmoins n'ont pas tout-à-fait convaincu Mr. Bayle, & il laisse la chose indécise.

Il s'attache ensuite à expliquer dans le détail comment un poulet se forme dans un œuf: & après avoir expliqué les autres choses qui concernent la génération, il parle des divers changemens qui arrivent aux Animaux avec l'âge: enfin il donne une idée générale des fiévres & des maladies qui sont la cause la plus ordinaire de la mort des Animaux.

NOTITIA ORBIS ANTIQUI &c. Geographie ancienne de M. Cellarius, &c. livre II.

NOus avons commencé à donner l'extrait de cet ouvrage au mois de Janvier p. 78. mais nous

n'en avons donné que les prolegomenes qui sont le premier livre. Le second traitte de l'Europe ancienne, dont les bornes sont aisées à déterminer par l'Ocean & la Mediterranée du côté de l'Occident & du Midi. Les Anciens n'ont rien dit de ses bornes du côté du Nord, parceque les païs Septentrionaux leur étoient fort peu connus; ils ont été partagez sur les bornes de l'Europe du côté de l'Orient ou de l'Asie, mais la pluspart sont convenus que l'Europe étoit séparée de l'Asie par une ligne qu'on fait passer par le fleuve Tanais qu'on appelle maintenant le *Don*, & par l'Hellespont, ce qui est assez conforme aux bornes qu'on donne à l'Europe moderne.

Mr. Cellarius suivant la methode ordinaire des Geographes commence par l'Occident, & c'est pour cela qu'il parle d'abord de l'Espagne dont il explique la Carte. Sa coutume est aussi de commencer la description de chaque païs par un discours sur ses bornes, sur ses divisions, & sur les differens change-

mens qui y sont arrivez, sur les fleuves & sur les rivieres les plus remarquables dont il est arrosé; ensuite il descend dans le détail des Provinces, des Villes & de tous les endroits dont il est parlé dans les anciens Auteurs Grecs & Latins. Il rapporte sur chaque article ce qui regarde le nom ancien en y joignant le moderne, l'étymologie, l'ortographe qu'il fixe ordinairement par les anciennes inscriptions & les médailles quand il y en a, la veritable situation, les differens sentimens des Anciens Auteurs & des critiques modernes, entre lesquels il prend quelquefois son parti avec beaucoup de justesse, & quelquefois il laisse la chose indécise aprés avoir rapporté fidélement les raisons & les preuves qu'on a de part & d'autre, sans trouver rien qui le détermine. En general on doit cette justice à Mr. Cellarius, que je n'ay l'honneur de connoître que de reputation, que son Ouvrage est un des meilleurs qui ayent paru depuis long tems, & une espece de chef d'œuvre en son genre. Tout y est bien débroüillé, bien

éclairci, bien appuïé & dans cette prodigieuſe citation de toute ſorte d'Auteurs, qui paroiſſent continuellement les uns après les autres, on ne trouve rien de trop, rien que de ſort à propos. D'ailleurs l'œconomie en eſt ſi methodique & ſi naturelle, que ceux qui auroient doreſnavant envie d'entreprendre un ſemblable travail, n'auront qu'à le ſuivre pied à pied & en s'épargnant la peine de ramaſſer tout ce qu'ils trouveront dans ce livre, ne ſonger qu'à y ajoûter ou perfectionner le peu de choſes qui pourroient être échappées aux ſçavantes & laborieuſes recherches de M. Cellarius. C'eſt un Ouvrage d'une aſſez longue haleine pour meriter qu'on pardonne quelques fautes qui s'y ſont peut-être gliſſées & qui ſont comme inévitables :

* *Quas aut incuria fudit*
Aut humana parum cavit natura ....
Verùm opere in longo fas eſt obrepere ſomnum.

Mais en les reprenant il faudroit

* *Horat. Poët.*

imiter la franchise avec laquelle Mr. Cellarius fait l'éloge de ceux dont il a profité, & la modestie avec laquelle il les corrige quand il se croit obligé de n'être pas de leur avis. Ce que je conseille aux autres, je le feray moy même le premier comme on le verra dans la suite. Car il y a long-tems que je n'ay lû de livre qui m'ait donné plus de satisfaction & qui m'ait parû plus utile que celui-cy.

Dans une si grande abondance de bonnes choses que ce livre nous presente, il est impossible de s'arrêter sur tout ce qui le merite, mais il faut tâcher au moins d'en donner une legere idée & c'est pour cela que je suivray l'ordre que Mr. Cellarius a mis dans ses 21 Cartes de Geographie, & je diray un mot de chacune. J'ay déja remarqué qu'elles sont dessinées fort proprement & gravées avec bien du soin.

Les deux premieres sont dans les prolegomenes & regardent les climats & les vents.

La troisiéme * comprend l'Es-

* *P.* 64.

pagne que les anciens Latins après les Grecs ont aussi appellée *Iberie* à cause du fleuve Ebro, *Iberus*, & Hesperie, parce qu'elle est la partie la plus occidentale du monde ancien. Quand les Romains l'eurent conquise, ils la partagerent en deux Provinces Prétoriennes, c'est-à-dire qui étoient gouvernées par des Preteurs, la citerieure & l'ulterieure, c'est ce qui fait qu'on dit encore *les Espagnes* au pluriel. Pendant la guerre des Romains avec les Rois de Macedoine on reduisit les deux Espagnes sous un même gouvernement, c'est-à-dire qu'on n'en fit qu'une Province; mais ensuite on rétablit les deux Provinces, & cela dura jusqu'à l'Empire d'Auguste qui fit trois Provinces dans l'Espagne, ayant partagé l'ulterieure en deux, sçavoir la Betique qu'il donna à un Proconsul pour la gouverner au nom du peuple Romain, & la Lusitanie qu'il se reserva aussi bien que la Taraconnoise qui étoit auparavant l'Espagne citerieure; parce qu'elle est en effet, plus prés de l'Italie. Le nom de la Lusitanie est main-

tenant demeuré au Portugal, quoy que les bornes n'en soient pas les mêmes. Car cette Province étoit autrefois terminée au Septentrion par le fleuve Douro, que les Espagnols appellent Duero, *Durius*; au midi par le Guadiana, *Anas*; & divisée en deux parties par le Tage. Rien n'est plus fameux que l'or du Tage, & les Poëtes en ont tant parlé qu'ils l'ont fait passer pour une fable; mais pour sçavoir au vray ce qui en est, Mr. Cellarius rapporte ici * le témoignage du sçavant Portugais Laurent André Resendes, qui dit que les loix du pays défendent de remuer le sable du Tage, afin de conserver le bled qui est semé dans les champs d'alentour, mais qu'il a vû plus d'une fois le sceptre des Rois de Portugal, qu'il sçait être fait de l'or qu'on a tiré du Tage, & qu'on a trouvé très-fin & très pur. Pour le fleuve *Anas*, il semble que Pline le naturaliste ait pris plaisir à décrire son cours: il se cache en terre & puis il reparoît, il forme des étangs & se resserre ensuite dans des bor-

* *P. 68.*

nes étroites. *Ortus hic Laminitano agro citerioris Hispaniæ & modò se in stagna fundens, modò in angustias resorbens aut in totum cuniculis condens, & sæpius nasci gaudens, in Atlanticum oceanum effunditur.*

Nous n'aurions jamais fait si nous nous arrêtions ainsi à tous les beaux endroits, & malgré que nous en ayons, il en faut passer beaucoup sous silence & abreger le reste. Après avoir parlé des Caps & des anciennes villes de la Lusitanie, M. Cellarius passe à la *Betique*, *Bætica* qui tiroit son nom du fleuve *Bætis*, maintenant *Guadalquivir*. En parlant de l'ancienne ville, *Ilipa Ilia*,* il remarque une chose qui nous fait voir avec quelle précaution il faut toucher au texte des anciens Auteurs, & combien il arrive souvent qu'on leur impose ce qu'ils n'ont jamais dit, qu'on les blâme & qu'on les reprend aigrement, parce qu'on ne ne les entend pas. On trouve dans les mss. de Pline *Ilipa cognomine Illa, Italica.* Froben dans son édition avoit crû faire merveille de retran-

* *p. 85.*

cher cet *Illa* qui lui paroissoit inutile & superflu. Il avoit donc imprimé *Ilipa cognomine Italica* , & n'avoit pas manqué d'être suivi par ceux qui avoient imprimé Pline aprés lui. Là dessus Mr. Samuël Bochart avoit repris Pline de n'avoir pas distingué les deux villes *Ilipa* & *Italica* qui sont si distinguées dans Strabon & dans Ptolomée qui appelle *Lapa Magna* λαῖπα μεγάλη , ce que les autres appellent Ilipa. Mais le P. Hardoüin a justifié Pline en rétablissant son texte en cette maniere. *Ilipa cognomine Ilia* , *Italica* &c. Cette conjecture si naturelle & si ingenieuse est d'autant plus vraysemblable qu'il rapporte en preuve une inscription de Gruter p. 351. *Immunes Iliensis Iliponenses*, c'est en effet ce surnom de *Ilia* qui distinguoit cette ville de plusieurs autres qui portoient le nom d'*Ilipa*, nom que M. Bochart fait venir de la langue Punique. *

On parle ensuite de la ville de Cordouë , que Strabon compte la premiere colonie que les Romains

* *Phaleg. part.* 2. *l.* 1. *c.* 24.

ayent eu dans ce païs-là. On l'appelloit *Colonia Corduba* ou simplement *Patricia*, parceque ses premiers habitans avoient été choisis parmi les *Patrices* ou les gens de qualité tant de Rome que de l'Espagne. Elle est celebre sur tout par les grands hommes qu'elle a produits dans les lettres, & dont les Romains estimoient l'esprit, la délicatesse & l'érudition. Tels furent les deux Seneques & le Poëte Lucain.

Dans la pointe la plus occidentale & à l'embouchure du *Bætis* les anciens ont placé la ville de *Tartessus* [a] que quelques-uns ont confondu avec *Carteja*, & d'autres ont confondu l'une & l'autre avec l'Isle de Cadis. *Gades*. Les Poëtes persuadez que Tartessus étoit le lieu le plus occidental de l'Europe & par consequent du monde connu, ont feint que c'étoit là que le soleil dételoit son char & faisoit reposer ses chevaux. *Tartessos stabulanti conscia Phœbo.* [b]

Mais sans s'arrêter aux idées des Poëtes ou des Auteurs mal instruits,

[a] *P.* 87. [b] *Sil.* III. *v.* 399.

Pline

Pline [a] nous apprend que la ville de Cadis située dans une Isle éloignée du Continent seulement de 700. pas fut bâtie par les Tyriens, & que les Pheniciens la nommerent [b] *Gadir* qui dans leur langue signifie une enceinte ou un retranchement. Il y a quelque difference dans les anciens Geographes pour la situation des villes qui étoient sur ces côtes, mais rien n'est plus raisonnable que de s'arrêter à la description qu'en fait Pomponius Mela, qui étoit du pays, & qui par consequent en devoit être mieux instruit. Cependant quelque envie qu'il ait eu de faire connoître sa patrie à la posterité, les sçavans sont encore partagez la dessus, & Isaac Vossius, le Cardinal Noris, M. Vaillant sont opposez à Jacques Gronovius, M. Cellarius n'ose se déterminer : mais, avec la permission de ces grands hommes, il me semble que Gronovius à mieux trouvé, parce qu'il ne change rien au texte, qui porte simplement, *at-*

[a] *L. 4. sub finem.*

[b] גדר *sepimentum.*

que unde nos sumus Tingentera. Nous rendons volontiers ce témoignage en faveur de M. Gronovius, quoiqu'il vienne de déclarer assez fierement que l'honneur de nôtre approbation étoit la chose du monde dont il étoit le moins curieux. Ses paroles meriteroient bien d'être placées icy, mais elles seront mieux ailleurs. Nous avons maintenant autre chose à faire.

En voilà assez sur l'Espagne & nous passons legerement la Tarraconnoise dans laquelle Monsieur Cellarius place les Concaniens qu'on prendroit pour des Scythes à la maniere dont Horace * & d'autres après lui en ont parlé. Ils en avoient en effet les mœurs, mais ils étoient en Espagne. On sçait que la nation des *Vascons* étoit dans l'Espagne & que c'est de là que sont venus les *Basques* d'Espagne & les *Gascons* de France. Leur Capitale étoit *Pompelon*, aujourd'hui *Pampelune* capitale de la Navarre. Mariana, Jean de Vaz & beaucoup d'autres s'accordent à regarder le

* *l. 3. Od. 4.*

Grand Pompée comme le fondateur de cette ville & prétendent qu'il luy a même donné son nom. Ce sentiment ne manque pas de preuves, mais en les examinant bien, on ne les trouve pas incontestables. La ville de *Numance*[a] si fameuse dans l'histoire Romaine n'étoit qu'à trois mille du Douro, & assez prés de sa source. *Sagunte*, si renommée par sa fidelité pour les Romains, étoit située à trois mille de la mer; cette ville selon Silius Italicus[b] reconnoissoit Hercule pour son fondateur; mais les Geographes[c] nous apprennent que c'étoit une colonie de l'Isle de *Zacinthe* ou *Zante* & cela est plus raisonnable. Là encore étoit *Satabis* connuë par la finesse de ses ouvrages de lin, & les grandes villes de *Tarraco* & *Barcino* que personne ne peut méconnoître.

[d] On compte parmi les Isles d'Espagne premierement celle de Cadis, dont nous avons deja parlé & une autre petite Isle voisine nommée *Erithea*, qu'on ne trouve plus, soit que la mer l'ait abimée, soit qu'elle

[a] *P. 120.* [b] *L. 1. v. 505.* [c] *Strab. l. 3. p. 110.*
[d] *p. 155.*

fasse maintenant une partie de Cadis. La plûpart des anciens Geographes placent dans l'Ocean & aux environs de l'Espagne des Isles fertiles en étain & qu'ils nomment *Cassiterides*. Il y a bien de l'apparence qu'ils se sont trompez, quoique M. Cellarius n'ose les condamner, & qu'ils ont voulu parler des *Sorlingues*, que tout le monde sçait être près d'Angleterre, & fort éloignées de l'Espagne.

Les anciens ont aussi connu plusieurs Isles dans la mer Mediterranée, près des côtes d'Espagne. Les plus fameuses sont Majorque & Minorque qu'ils appelloient. *Balearides* dont M. Bochart tire l'étymologie de la langue Punique ou Phenicienne qui étoit la langue du pays, ce mot étant constamment Phenicien & non pas grec, selon le témoignage même des anciens Auteurs Grecs & Latins. Mais avançons.

La quatriéme Carte [a] represente la Gaule Transalpine, que les Romains ont aussi nommée ulterieure,

[a] P. 161.

parce qu'à leur égard elle étoit au delà des Alpes. Tout le monde ſçait ce que c'étoit chez les Romains que la *Gallia Braccata*, auſſi bien que la Gaule chevelue *Comata*, qu'ils appelloient ainſi pour les diſtinguer de l'autre qu'ils nommoient *Togata*; parceque les habitans étant en deçà des Alpes, c'eſt-à-dire plus près des Romains, avoient pris leurs habits & leurs manieres. Après que la Gaule Tranſalpine fut conquiſe, elle fut partagée en trois, la Narbonoiſe qui étoit proprement la Province Romaine d'où eſt venu le nom de *Provence*, qu'une de ſes parties garde encore aujourd'huy ; la Lionnoiſe & plus anciennement la Celtique ; & l'Aquitaine. Toute cette Gaule Tranſalpine étoit bornée par l'Ocean, par les Pyrenées, la mer Mediterranée, les Alpes, une partie du Rhin & la Seine. Lyon, Arles, Bourdeaux, Marſeille & quelques autres villes ſe ſont diſtinguées par leurs écoles & leur Academies pour l'étude de l'éloquence & de la langue Latine. Mais deux reflexions nous empêchent de nous étendre icy plus

au long. La premiere eſt que la quantité des choſes remarquables empêche ſouvent d'en remarquer aucune. Tout de même que la multitude de raiſons embarraſſe, quand on eſt obligé de commencer par en dire une :

** Ut ſtat & incertus quà ſit ſibi neſcit eundum,*
Cum videt ex omni parte viator iter :
Sic quia poſſe datur diverſas reddere cauſas,
Quà ferar ignoro, copiaque ipſa nocet.

Deplus la pluſpart des difficultez qui arrêtent icy M. Cellarius ſont tellement éclaircies par les recherches des ſçavans hommes de nôtre France, qu'il eſt inutile de nous y arrêter. Il ſeroit à ſouhaiter que Mr. Cellarius eût eu la commodité de voir les livres qu'ont publiez là deſſus Meſſieurs Samſon pere & fils, & tant d'autres. Mais comme on fait en Allemagne bien des livres qui ne viennent pas juſqu'à nous, il ne faut

* *Ovid. Faſt. l. 5. v. 3.*

pas s'étonner que les Allemans ne voïent pas toûjours les livres qui sont les plus communs en France. Il y a même de très-bons livres sur ces matieres qui n'ont paru qu'en François, & peut être que Mr. Cellarius n'entend pas cette langue, ce qui dans le fond luy est aussi pardonnable qu'à plusieurs François de ne pas sçavoir l'Allemand. En effet je n'ai pas remarqué qu'il ait cité aucun écrit François hors la Dissertation de Mr. du Cange sur le port *Iccius*, & il y a bien de l'apparence qu'il ne l'a citée que sur la traduction Latine faite par Edm. Gibson. Puisque j'en suis sur cet article je voudrois aussi que Mr. Cellarius eût lû avec attention les notes du grand Casaubon sur la Geographie de Strabon. L'Edition de Paris 1620. est augmentée & plus correcte quoyque faite après la mort de Casaubon. Il y eût trouvé de grands secours pour quelques endroits qui l'ont embarassé dans son Ouvrage.

La cinquiéme Carte * represente la Gaule Belgique dont les bornes

* P. 154.

naturelles ſont l'Ocean, la Seine, la Marne & le Rhin. Les peuples que les anciens appelloient *Sequani*, & *Helvetii* qui ſont à peu près la Franche-Comté & les Suiſſes, n'étoient pas de la Gaule Belgique du tems de Ceſar, mais Auguſte les y mit & de là vient que Pline & Ptolomée les comptent parmi les Belges. Une des premieres choſes & des plus curieuſes que M. Cellarius traitte icy, regarde les embouchures du Rhin. Il n'y en avoit autrefois que deux, & c'eſt pour cela qu'on trouve dans Virgile *Rhenus Bicornis* * & des expreſſions ſemblables dans Claudien, qui en cela comme en beaucoup d'autres choſes a mieux aimé ſuivre Virgile, que de repreſenter le Rhin tel qu'il étoit de ſon tems. On a plus de peine à expliquer comment Ceſar en parlant de ce fleuve lui donne pluſieurs embouchures, & on eſt obligé de dire ou qu'il n'en étoit pas aſſez bien informé, ce qui n'eſt gueres ſoutenable, ou qu'il a pris pour des embouchures, les rigoles & les canaux du Rhin qui ont tou-

* *Æn. VII.* 727.

jours été en grand nombre. Quoi qu'il en soit ce fleuve du tems de Cesar n'avoit que deux branches principales, qui en se separant formoient ce qu'on appelloit l'Isle des Bataves. La branche la plus meridionale se rendoit dans la Meuse assez prés de la mer en gardant toûjours le nom du Rhin. Les choses sont bien changées depuis ce tems-là, & il n'y a point peut-être de pays, où ce qu'Ovide fait dire à Pythagore se verifie plus à la lettre.

..... Sic toties versa est fortuna locorum
*Vidi ego, * quæ quondam fuerat solidissima tellus*
Esse fretum, vidi factas ex æquore terras...
Quodque fuit campus, vallem decursus aquarum
Fecit, & eluvie mons est deductus in æquor,
Eque paludosa siccis humus aret arenis,
Quæque sitim tulerant, stagnata paludibus hument.

* *Metamor. xv. 261.*

Drusus fit un canal de communication du Rhin à l'Issel, c'est ce qui est maintenant depuis Doesbourg jusqu'à Isseloort : le Rhin par là se rendit dans le fleuve *Flevus* ou *Flevo*, & de là dans la mer ; de sorte qu'il eut pour lors les trois embouchures dont parle Pline, & cette derniere qui étoit la plus Septentrionale s'appelloit *Flevum Ostium*, la plus meridionale *Helium ostium* ; celle du milieu resta toûjours sous le nom de Rhin, & c'est celle qui est maintenant fermée, son cours se terminant en fossé, ce qui fait dire ordinairement, quoique cela ne soit pas exactement vray, que ses eaux se perdent dans les sables à Katuvik, depuis qu'elles ont été détournées en tant de façons non seulement par les differens canaux de Drusus, de Civilis, de Corbulon, mais sur tout par les inondations de la mer, & par les autres canaux que les habitans ont faits, tant pour faciliter le commerce du pays, que pour se mettre à couvert des ravages de la mer. Le Lac *Flevo* avec les autres Lacs & Marais voisins est devenu

une grande Mer qu'on appelle maintenant *Zuider-Zee* ou mer de Sud. On trouve le nom de Vahal dans Cesar, mais ce canal a changé de situation ; celui de Leck n'est que du IX. siécle selon quelques Chroniques, mais on prétend avoir d'autres preuves pour lui donner une plus grande antiquité. Il y en a même qui le font remonter jusqu'à Claude Civilis, dont il est parlé dans Tacite[a]. Monsieur Cellarius a fort bien developpé tout cela, & s'est avantageusement servi de ce que d'habiles Critiques & sur tout Phil. Cluvier, Jean Isaac Pontanus, Hadrien Junius, Menso Alting & quelques autres ont écrit sur cette matiere. Il parle aussi fort au long du port Iccius,[b] & après avoir rapporté fidellement les differens partis que les sçavans ont pris là-dessus, & les preuves de chacun, il ne se determine à rien, & laisse au Lecteur la liberté de décider. Mais il ny a pas moyen de nous arrêter à ce port & il faut finir ou du moins avancer.

La sixiéme Carte[c] est des Isles

[a] *Hist. l. 5. cap. 19.* [b] *p. 376.* [c] *P. 400.*

Britanniques qui sont en grand nombre, mais deux beaucoup plus considerables que les autres, sçavoir *Albion* que Cesar appelle simplement Britannia & d'autres la grand' *Bretagne* ou la grande Isle Britannique, qui comprend l'Angleterre avec l'Ecosse ; l'autre *Hibernia* qui est l'Irlande. Cesar fut le premier des Romains qui passa dans cette Isle avec son armée, mais il n'y fit pas assez de sejour pour en être bien instruit. Après lui les Romains étendirent peu à peu leurs conquêtes, & à mesure qu'ils avançoient ils furent obligez de se retrancher contre les invasions des Barbares qui venoient souvent harceler les Legions Romaines. Du tems de l'Empereur Claude les Romains n'étoient gueres les maîtres que jusqu'au fleuve de Saverne *Sabrina*. Agricola sous Domitien poussa ses découvertes jusqu'à ce que nous appellons maintenant le Golfe de Forth, & fit un retranchement dans l'Isthme depuis ce Golfe jusqu'à celuy de Glasko ou de Cluyd, dans lequel se rend la riviere de Cluyd, *inter Bodotriam &*

Glotam, comme Tacite les appelle. Mais il ne fut pas possible de conserver ce poste long tems. On fut obligé de se retirer & de faire d'autres retranchemens du tems d'Hadrien & d'Antoine le debonnaire. Sous l'Empereur Severe, au moins à ce que prétend Mr. Cellarius, car la chose n'est pas sans difficulté [a] on regagna jusqu'au Golfe d'Edimbourg; & on partagea en deux le gouvernement de la Bretagne. Le païs qui resta aux Barbares demeura fort inconnu. On l'appelloit *Britannia Barbara* ou le païs des *Pictes*, dont les Anciens ne sçavoient rien que fort confusément. C'est là proprement, où l'on place les *Caledoniens* quoique Martial [b] ait donné ce nom aux habitans de toute la Bretagne; mais cela est plus pardonnable à un Poëte, puisque l'historien Florus [c] fait la même faute en parlant de l'expédition de Cesar, qui ne penetra pas fort avant dans le païs. Nous ne devons pas oublier en faveur d'un païs où les lettres sont maintenant si cultivées & les

[a] *P. 433.* [b] *L. x. Epigr. 44.* [c] *L. III. c. 10.*

études si florissantes, ce que Tacite [a] en rapporte, sçavoir qu'Agricola ayant fait instruire les Seigneurs du païs, leur trouva tant de disposition pour les sciences, qu'on les préferoit même aux Gaulois, & qu'on les trouvoit capables non seulement de bien parler latin, mais même d'aspirer à l'éloquence Romaine.

On ne peut dire que très-peu de chose de *l'Hibernie* que tout le monde sçait être l'Irlande d'aujourd'hui, non plus que des petites Isles qui sont répanduës dans les mers qui entourent la Grand' Bretagne. Tacite [b] rapporte qu'Agricola avoit eu dessein de conquerir l'Hibernie, & qu'il regardoit même cette conquête comme une chose fort aisée, mais enfin il ne l'entreprit jamais. On a toûjours parlé de *Thule* comme du bout du monde, mais Strabon avouë que tout ce qu'on en disoit étoit incertain & fort obscur. Ce que les anciens en ont dit, supposé qu'ils en ayent parlé juste, con-

[a] *Vit. Agric. c. 21.* [b] *Vit. Agric. c. 24.*

vient mieux à la plus grande des Isles de *Hitland* qu'à l'Islande.

La septiéme Carte [a] est de l'ancienne *Germanie Trans-rhenane* ou au delà du Rhin. Car la Germanie en deçà du Rhin ou *Cis-rhenane* est dans la Carte de la *Gaule Belgique*. La *Trans-rhenane* ne fait qu'une partie de l'Allemagne d'aujourd'huy, parce qu'elle étoit bornée au midi par le Danube, Quoique le nom de Germains paroisse originairement Latin, & que Strabon [b] dise que les Romains nommerent ainsi ces peuples parce qu'ils les trouvoient semblables aux Gaulois, de vrais Gaulois, de francs Gaulois [c] γνησίυς Γαλάτας cependant on prétend que ces peuples se donnerent eux-mêmes ce nom, qu'ils prirent dans leur langue pour signifier l'inclination qu'ils avoient à la guerre, du mot *gerre* qui signifie guerre, dans l'ancien langage Teuton, & que les conquêtes des Goths & autres peu-

[a] *P.* 447. [b] *l.* 7.

[c] *Xylander a tourné*, Fratres Gallorum, *Casaubon & Mr. Cellarius n'ont point changé cette version.*

ples ont fait passer presque dans toutes les langues de l'Europe, ou du mot *beer* qui signifie armée & de celuy de *man* qui signifie *homme*.

Ce païs étoit terminé par le Rhin, le Danube, la Vistule qui separoit les Germains des Sarmates, & l'Ocean Septentrional. On joint à la Germanie plusieurs Isles qui sont au Nord & sur tout les *Glessaires* ou *Electrides* fameuses par l'Electre ou ambre qu'on en tiroit. Il y a bien de l'apparence que la ressemblance du nom ancien du Golfe de Venise *sinus Venetus*, & du Golfe de Danzick, *sinus Venedicus*, a produit l'embarras qu'on trouve dans les Auteurs sur le païs qui produisoit l'ambre; les uns ayant mis les Isles Electrides, dans le Golfe de Venise près de l'embouchure du Po, & les autres ayant placé le fleuve Eridan qui est le nom que les Grecs ont donné au Po, dans les païs Septentrionaux.

La huitiéme Carte * est de la Sarmatie Europeane, qui est au Nord du Pont-Euxin. On ne sçait gueres que les noms de ces peuples, de

* P. 194.

leurs rivieres,& de leurs montagnes, y ayant eu peu de villes dans ces païs. Il y en avoit & même d'assez fameuses dans la Chersonese Taurique, dont les anciens ont tant parlé aussi bien que du Bosphere Cimmerien.

La neuviéme [a] nous rapproche du païs plus connu par les expeditions des Romains & par leurs histoires. Elle comprend ce qu'on nomme *Vindelicia*, *Rhætia*, *Noricum* entre le Danube qui bornoit la Germanie ancienne & l'Italie, c'est là que sont aujourd'huy les Grisons, la Baviere, partie de la Suabe ; l'Austriche &c. La Riviére de Inn, *Ænus* separe la Vindelicie du Norique. Il n'est pas aisé de trouver les bornes entre la Vindelicie & la Rhetie, les Romains n'en ayant jamais fait qu'une Province ce qui a beaucoup aidé à confondre ces noms, en sorte que Tacite parle d'*Augusta Vindelicorum* comme de la plus belle colonie de la Province *Rhetia*, & il y a même apparence, au jugement de Mr. Cellarius, qu'Horace [b] n'a voulu parler

[a] *P. 514.* [b] *l. 4. Od. 4.*

que des peuples *Vindelici* lorsqu'il a dit :

Videre Rhæti bella sub Alpibus
Drusum gerentem Vindelici,

D'autant plus que la conjonction, & qui est dans les imprimez, ne se trouve point dans les mss. Mr. Dacier que Mr. Cellarius paroît n'avoir point lû, n'approuve point cette correction, & les raisons qu'il apporte de son sentiment, se reduisent à ces trois. La premiere sur laquelle il n'insiste pas beaucoup & qui cependant paroît assez forte, est que ce *Vindelici* mis si loin après *Rheti* & sans liaison rend le vers *moins noble & moins rempli*, c'est à dire trop languissant & peu digne d'Horace : la seconde & qui luy paroît meilleure c'est que cette correction *est injurieuse à la memoire de Drusus, c'est luy dérober la moitié de sa gloire que de ne faire qu'une même Nation de ces deux belliqueuses nations qu'il a vaincuës.* La troisiéme qui est la meilleure de toutes, c'est qu'effectivement les historiens & les Geographes ne les ont point confon-

duës, & si les Vindeliciens ont été quelquefois appellez Rhetiens comme dans la notice de l'Empire où la Vindelicie est appellée *Rhetia secunda*, on ne trouvera jamais que les Rhetiens ayent été appellez Vindeliciens. Ce qu'il y a de certain c'est que les Rhetiens étoient plus près de l'Italie & plus meridionaux, les Vindeliciens plus au Nord. Ces peuples furent soûmis à la domination Romaine par Drusus & Tibere. Nous avons encore les deux Odes excellentes qu'Horace [a] fit à Auguste sur cette victoire.

La dixiéme Carte [b] comprend la Pannonie, la Mesie, la Dacie & l'Illyrie, tout cela étoit renfermé entre le *Norique*, le Danube, le mont *Æmus*, & la mer Adriatique. Ces païs fournissent plusieurs choses dignes de remarque, mais nous ne nous arrêterons icy qu'à quelques refléxions sur le pont que Trajan fit faire sur le Danube. [c] Cet Empereur fâché que le Danube terminât son Empire, conçût le dessein

[a] *L. 4. Od. IV. & XIV.* [b] *p. 546.* [c] *p. 577. & 598.*

de faire bâtir un pont sur ce fleuve, & en donna la commission à un celebre Architecte nommé Apollodore de Damas. Dion Cassius ou plûtôt son abbreviateur Xiphilin, nous en a donné la description assez au long pour nous faire concevoir que c'étoit un chef d'œuvre. Il avoit 60. pieds de large, & 150. de hauteur au dessus des fondemens. Il étoit soutenu sur 20. piles de belle pierre de taille, éloignées l'un de l'autre de 180. pieds & joints par de grandes arcades. Un si beau monument étoit fait pour demeurer à la posterité, Mais Hadrien jaloux de la gloire de son prédécesseur le fit démolir, & comme un Prince ne manque jamais de pretexte pour autoriser ce qu'il fait souvent par des motifs qu'il n'oseroit rendre publics, il apporta pour raison qu'il vouloit empêcher les Barbares de se servir de ce passage pour faire des excursions dans l'Empire. Ce qu'il y a de plus étonnant c'est que ce bel ouvrage & digne de l'immortalité est si bien détruit qu'on n'a pu encore déterminer bien certainement

en quel endroit du Danube Trajan l'avoit fait bâtir, ce qui nous marque bien comment les hommes sont sujets à se tromper sur les vastes projets qu'ils forment, pour laisser à la posterité des monumens éternels de leur gloire & de leur magnificence.

A force de passer bien des choses ausquelles nous nous serions arrêtez volontiers, si nous avions suivi nôtre inclination, nous voici enfin prests d'entrer en Italie & en Grece, qui est presque tout ce qui nous reste à examiner de l'Europe ancienne de Mr. Cellarius. Il n'y a point de païs qui nous fournisse des reconnoissances si agreables, & quelque difficiles que soient les Lecteurs qui voudroient qu'on donnât tout de suite l'extrait entier d'un livre, ils doivent bien nous permettre de nous arrester un peu de tems sur un païs que toutes les Nations du monde reconnoissoient autrefois pour leur patrie commune, * & qu'on regarde avec raison comme la sour-

* *Una cunctarum gentium in toto orbe patria.* Plin. l. 3. c. 6.

ce des arts & des lettres & le païs commun de ce qu'il y a jamais eu de ſcience & d'eſprit en Europe. Ainſi comme un voïageur fatigué d'une longue & penible courſe, je m'arreſte icy pour réprendre haleine, & ne fais que ſaluer de loin l'Italie en attendant que je me remette en chemin pour y arriver

[a] *Salve magna parens frugum, Saturnia tellus,*
Magna virûm.......

J'en demeure à la page 627. de Cellarius & à ſa X I. Carte, qui eſt de l'Italie ancienne.

On vient de m'avertir qu'il y aura des Lecteurs qui trouveront cet extrait trop long, mais j'ay ſi peu apprehendé la critique de ces gens-là, que j'ay cru que je devois plûtôt me prémunir contre le jugement de ceux qui trouveront que n'en ay pas aſſez dit, & c'eſt à cette ſorte de Lecteurs que j'addreſſe l'avis de Pline le naturaliſte dans ſa deſcription de l'Italie, [b] *quod immen-*

[a] *Virg. Georg.* II. 173. [b] *l.* 3. *c.* 6.

tione cœli fecimus, hac quoque in parte faciendum est, ut quasdam notas ac pauca sidera attingamus, legentes tantum quæso meminerint ad singula toto orbe edisserenda festinari. Je m'y serois arresté bien plus long tems, si ce n'est que j'ay le monde entier à parcourir.

DESCRIPTION DE LA COLONNE *historiée de Constantinople dressée à l'honneur de l'Empereur Theodose le jeune, expliquée par le R. P. Cl. Fr. Menestrier de la Compagnie de Jesus & gravée par Jerôme Vallet. Dediée à M. Mansard, Sur-Intendant & Ordonnateur Général des Bâtimens & Jardins de S. M. Arts & Manufactures Royales.*

DE celebres Auteurs ont parlé fort differemment de la colonne de Constantinople, & il ne faut pas s'étonner de cette diversité, puis qu'outre la colonne de porphyre, sur laquelle fut posée la statuë de Constantin, il y en avoit deux autres, toutes deux historiées, toutes deux creuses en dedans, avec un

escalier pour monter jusqu'au faî-
te, l'une dans la septiéme & l'autre dans la douziéme region de la ville; c'est ce que le P. Menestrier prouve tant par une ancienne description des regions ou quartiers de Constantinople, que par un plan de cette ville, telle qu'elle étoit encore en 1422. avant que les Turcs s'en fussent rendus les maîtres. La Colonne dont Mr. du Cange a donné la figure, & qu'il attribuë à Theodose le Grand lui avoit été communiquée par le R.P. du Moulinet, & c'est la même que celle dont parle Geoffroy de Ville-Hardoüin, à l'occasion d'Alexis Ducas surnommé Mursufle, qui fut précipité du haut de cette colonne pour avoir fait mourir l'Empereur Alexis, que les Croisez avoient rétabli dans ses Etats. Celle-cy est differente, & soit qu'elle ait été dressée à l'honneur du Grand Theodose, comme quelques-uns l'ont cru, ou d'Arcadius & d'Honorius selon le sentiment de M. Spon, soit qu'elle ne regarde que Theodose le jeune, comme le P. Menestrier le croit plus
vray-

vray-semblable, elle étoit beaucoup plus haute que la Colonne Trajane qui est à Rome, & quoique le tems de Theodose ne fût pas un siécle si heureux en bons ouvriers que celui de Trajan, on trouvera cependant icy des figures fort correctes, & d'ailleurs si animées & avec tant d'expression, qu'on diroit qu'elles se parlent les unes aux autres.

Ceux qui sçavent les difficultez que les Turcs font aux curieux qui veulent dessiner un peu à loisir les beaux restes de sculpture & d'architecture ancienne qui sont à Constantinople, seront bien aises d'apprendre comment on a pû apporter en Europe les desseins que l'on donne maintenant au public. En voici l'occasion. Un Baile ou Ambassadeur de Venise à la Porte, ayant meublé son appartement de fort beaux tableaux, qu'il avoit apportez de Venise, Mahomet II. eut la curiosité de les voir, & il en fut si charmé, qu'il souhaita qu'on fist venir l'ouvrier à Constantinople; c'étoit Jean Bellin, qui étoit pour

lors occupé à peindre le palais de S. Marc. Ce Peintre étant trop âgé pour entreprendre le voïage, & d'ailleurs ne pouvant pas laisser son ouvrage imparfait, la Republique se détermina à envoyer au grand Seigneur Gentile Bellin frere de Jean Bellin, bien plus jeune que lui & assez habile pour donner à Mahomet la satisfaction que sa Hautesse souhaitoit de voir peindre des portraits. Mahomet en fut très-content; & il auroit retenu le peintre pour lui faire peindre son palais, si ce Prince n'avoit craint de scandaliser les Mahometans en faisant travailler à des ouvrages defendus par la loy de leur Prophete. Gentile Bellin ne demanda point d'autre recompense, sinon qu'il plût à sa Hautesse de le recommander à ses Maîtres, & de leur témoigner qu'elle étoit contente de ses services, & de l'addresse du peintre qu'ils lui avoient envoyé. Mais pendant son sejour de Constantinople, il obtint aisément permission de dessiner cette colonne. Le dessein de Gentile Bellin étoit tombé entre les mains

du sieur Accard Parisien, qui avoit un cabinet si riche en toutes sortes de curiositez. Il y a bien de l'apparence que ce dessein ne represente pas la colonne toute entiere, soit qu'elle fût ruinée en quelques endroits, & que Gentile Bellin n'eût dessiné que ce qu'il trouvoit assez bien conservé pour servir à ses études, soit qu'ayant dessiné tout, il s'en soit perdu une partie par la négligence de ses heritiers. Quoiqu'il en soit le sieur Vallet le pere ayant vû ce dessein de Bellin & en ayant trouvé les figures de très-bon goût demanda à M. Accard la permission d'en faire tirer copie; l'ayant obtenuë il pria Mr. Paillet son parent peintre ordinaire du Roy & l'un des Professeurs de l'Academie Royale de peinture de vouloir bien les dessiner, ce qu'il fit exactement, en reduisant à 32. pieds ce que Mr. Bellin avoit mis en 52. Mr. Vallet les a depuis peu fait graver par son fils qui revenoit de Rome, où il étoit allé pour se perfectionner au dessein & à la gravûre, en travaillant d'après les antiques. Ce

seul ouvrage marque bien l'habileté du fils. Il a partagé ces 32. pieds du dessein du sieur Paillet en 16. planches de deux pieds chacune, ensorte qu'on peut les faire relier dans un livre pour les conserver. Le P. Menestrier a joint au bas de chaque planche l'explication des figures, & a mis à la tête deux grandes feüilles de papier, où on trouvera plus au long l'histoire de Gentile Bellin & les autres choses dont nous venons de donner l'extrait.

SUITE DE L'HISTOIRE de l'Academie Royale des Sciences, année 1699. A Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Academie Royale des Sciences ruë S. Jaques au Soleil d'or proche la Fontaine S. Severin. 1702.

NOus n'avons pû ramasser dans un seul extrait tout ce que l'Histoire de l'Academie des Sciences fournissoit de propre à entrer dans nos Memoires : nous allons en donner un second extrait, où l'on

trouvera des observations aussi nouvelles & aussi curieuses que dans le premier.

Du Cœur d'un Fœtus humain.

Monsieur Chemineau a fait voir à l'Academie le cœur d'un Fœtus qui avoit trois ventricules qui communiquoient ensemble, comme celuy de la Tortue. Le ventricule droit recevoit à l'ordinaire la veine cave, mais sans recevoir l'artere pulmonaire. Le gauche recevoit aussi la veine pulmonaire, mais sans recevoir l'Aorte. L'Artere pulmonaire & l'Aorte étoient implantées dans le troisiéme ventricule. Si l'enfant fût venu à terme il eût pu se passer de la respiration.

Des Insectes.

Mr. Poupart assûre que les vers de terre, les vers à queüe ronde, qui se trouvent dans les intestins des hommes, ceux qui se trouvent dans les intestins des chevaux, les limaçons & les sangsuës, sont her-

maphrodites. Les vers dont se forment les mouches, & les vers à soye ne le sont pas ; ils ne sont d'aucun sexe : ce sont comme des fourreaux pleins de veritables animaux qu'on en voit sortir dans la suite avec des aîles.

Sur les Dents.

Mr. De la Hire a observé que l'os de la dent ne croît point dans les adultes, mais seulement l'émail qui est d'une matiere toute differente de l'os. Il est composé d'une infinité de petits filets, qui sont attachez sur l'os par leurs racines, à peu près comme les ongles & les cornes. Ces filets croissent comme les ongles. Quand une partie de l'email se rompt, & que l'os se découvre, la dent perit ; à moins qu'elle ne soit déjà fermée, c'est à dire à moins que le nerf qui y aboutit ne soit déjà coupé.

Des plumes des Oiseaux.

Mr. Poupart a remarqué que les plumes des Oiseaux sont nourries

du sang & de la limphe. Au bout du tuyau de la plume est un petit trou, par où entrent les vaisseaux sanguins. La matiere seche & legere qu'on ôte du dedans du tuyau d'une plume, quand on la taille, est dans les jeunes Oiseaux un canal charnu, autour duquel rampent plusieurs vaisseaux sanguins, qui sont entrez par le bout du tuïau. Dans les oiseaux adultes ce canal est composé de plusieurs petits godets, dans lesquels les vaisseaux sanguins versent leur limphe, qui se filtre jusqu'au haut du tuïau, d'où elle entre dans la moëlle de la plume.

De la Rage.

La Rage est accompagnée d'une aversion furieuse pour l'eau, Mr. Tauvry en rapporte cette raison. La salive & la bile sont les premieres liqueurs infectées du venin de la Rage. Le malade en vomit un mélange qui excorie, & enflamme l'œsophage. De là vient son aversion pour toute sorte d'alimens qui ne passent qu'avec douleur, & prin-

cipalement pour l'eau, parcequ'elle dissout les sels nuisibles envelopez dans la bile, & dans la salive.

Le venin dissout la partie nourriciere, & balsamique du sang, de sorte que le sang n'ayant plus que des esprits, & n'humectant plus le cerveau, ce siege de l'ame se met en feu, & cause la fureur.

Observations Anatomiques.

Mr. Poupart ayant ouvert un homme mort à l'âge d'environ cent ans, y trouva un mélange étonnant de marques de vieillesse, & de jeunesse. Les neuf vertebres inferieures du dos ne formoient plus qu'un os, les cartilages qui sont entre deux s'étant tous ossifiés. Mais outre les apophises transverses ordinaires des vertebres, il y en avoit encore de transverses anterieures situées de chaque côté sur l'articulation de chaque vertebre. Celles du côté droit étoient plus grandes, arondies, & recouvertes d'un bel os blanc qui avoit nouvellement vegeté, & cette vegetation sembloit avoir

coulé comme un metal fondu entre chacune de ces apophises. Celles du côté gauche étoient plus courtes. C'est ainsi qu'une vieille souche se reproduit, & que son bois sec se recouvre d'une nouvelle écorce qui se lignifie & pousse de nouvelles branches qui vivent plus long-tems.

Mr. Mery ayant fait l'operation césarienne à une femme morte, trouva le mouvement peristaltique & vermiculaire des intestins fort sensible, quoique le cœur & les poulmons fussent entierement immobiles. Le même a fait voir la structure mechanique en quoy consiste la force de la serre de l'Aigle. Il a fait aussi une description des differens muscles qui servent au mouvement du coû d'un Pelican. Le P. Gouye Jesuite a communiqué à l'Academie une description Anatomique d'un Tigre rayé, faite à la Chine par les Peres Jesuites. Le Tigre avoit été tué à la chasse par l'Empereur, & pesoit 265. livres. Il avoit un tiers de l'estomach plein de vers, & il n'étoit pas corrompu.

Chymie.

L'Histoire de l'Academie des Sciences donne la nouvelle methode que Mr. Homberg a inventée 1. pour connoître quelle quantité de sel acide est contenu dans une certaine quantité d'un esprit acide. 2. Pour découvrir précisément combien un esprit pese plus qu'un autre. 3. Pour mesurer exactement la même liqueur en differentes saisons.

Mr. Boulduc nous apprend qu'il est faux que tout sublimé corrosif, sophistiqué ou non, étant arrosé d'huile de tartre, après avoir jauni, & puis rougi, noircisse enfin étant exposé à l'air; comme le marquent les Actes de Leipsic du mois de Decembre 1698. en parlant d'un livre intitulé *I. C. Barchusen Pyrosophia.*

Mr. Regis étant aux eaux de Balaruc dans le Languedoc, voulut découvrir si ces eaux contenoient un sel volatile acide, dégagé de leur sel alcali, & qui pût par consequent y entretenir une fermentation & une chaleur continuelle. Diverses expe-

riences le convainquirent que la chose étoit ainsi.

Selon Mr. Boulduc les eaux de S. Amand près de Tournay ne donnent aucun indice ni d'acide, ni d'alcali : ce qui semble marquer un mélange assez égal de principes.

Mr. Lemery dit qu'il a connu un Alchimiste tellement accoûtumé à l'usage du Mercure, qu'il mangeoit du sublimé doux comme du pain. Le même raconte que deux personnes de sa connoissance ayant demeuré cinq ou six heures, & pendant un tems fort chaud, dans un lieu où il y avoit beaucoup de roses pâles, ils furent purgez pendant douze heures avec une extrême violence par haut & par bas. Les parties volatiles des roses avoient dissous la pituite dans les glandes de leur cerveau.

On trouve au même endroit de cette histoire un secret de l'invention de Mr. Homberg pour prévenir, & empêcher la roüille du fer.

Botanique.

Les merveilles se multiplient pour

ceux qui ont les yeux propres à les obſerver. Dans pluſieurs arbres fruitiers, comme les Pomiers, les Poiriers &c. la baſe de la touffe affecte preſque toûjours d'être parallele au plan d'où ſortent les tiges; ſoit que ce plan ſoit horizontal, ou qu'il ne le ſoit pas; ſoit que les tiges ſoient perpendiculaires, ou inclinées ſur ce plan. Mr. Dodart donne ſes conjectures ſur cette matiere, & il tâche d'apporter la raiſon pourquoy, quand la tige de l'arbre fait deux angles inégaux de part & d'autre avec le ſol, la touffe des branches fait avec la même tige, les mêmes angles alternativement diſpoſez, comme il eſt neceſſaire pour le Parallelisme.

Mr. Homberg a donné des reflexions nouvelles ſur les ſels du Fenoüil & du Creſſon. Mr. Reneaume a trouvé ſur les feüilles d'une eſpece d'Erable, *Acer montanum candidum*, une humidité viſqueuſe qui ne pouvoit être qu'une tranſpiration ſenſible de la plante. Elle étoit d'une douceur agreable, & aprochoit du ſucre.

Mathematique.

Mr. Hughens trouva le premier la quadrature d'un certain espace cycloïdal déterminé. Mr. Leibnitz trouva ensuite celle d'un autre espace pareillement déterminé : & l'on croïoit qu'aprés ces deux grands hommes, on ne trouveroit plus aucun espace quarrable dans la Cicloïde. Cependant Mr. Bernoulli Professeur en Mathematique à Groningue, a decouvert dans la Cicloïde une infinité d'espaces quarrables.

Mr. Varignon donne une methode pour avoir des courbes, le long desquelles un corps tombant s'approche ou s'éloigne de l'horison en telle raison de tems qu'on voudra, & dans quelque hypothese de vitesse que ce soit.

Il est très-difficile de resoudre les Equations dès qu'elles vont au second degré. Cependant Mr. Varignon a inventé, pour ce second degré, & de plus pour le troisiéme, une methode simple & facile.

Le Docteur Jean Raimond Co-

ninkius, Maître de la Chapelle du Palais de Lima, prétendoit avoir donné la solution du probleme de la duplication du cube. Mr. de la Hire à découvert le Paralogisme de son livre.

Astronomie.

Apollonius Myndien croïoit que les Cometes étoient des Astres reguliers; & il osa prédire qu'un jour on découvriroit les regles de leur mouvement. Mr. Cassini trouve beaucoup de vray-semblance dans ce systeme; & il le rend si plausible, qu'il semble devoir être l'Astronome prédit par Apollonius. Nous dirons seulement ici en general qu'il suppose que les Cometes décrivent des cercles prodigieusement excentriques à la terre; & qu'ils le font à tel point, que nous ne pouvons voir ces astres, que dans une très-petite partie de leur revolution. Dans cette hypothese ce sont les mêmes Cometes que nous voyons de tems en tems.

Avant l'Eclipse de Lune, qui devoit arriver le 15. de Mars 1699. au

soir. Mr. le Fevre en donna un calcul à l'Academie. Il y eut aussi le 23. Septembre une éclipse de soleil observée avec beaucoup de soin. On voit dans l'écrit de Mr. Cassini jusqu'où peut aller l'industrie humaine sur cette matiere. Il détermina la vitesse avec laquelle l'ombre de la lune couroit sur la terre. Un boulet de canon ne va pas si vîte dans l'air.

Mr. Cassini a donné l'histoire des taches de Jupiter. Le P. Feüillée Minime, & habile Astronome, envoya à Mr. Cassini ses observations, d'une Etoille sur le disque de la Lune, & Mr. Cassini les communiqua à l'Academie.

Mr. Flamsteed Astronome Anglois a observé, qu'en differentes saisons de l'année la distance qui est entre le pole, & l'étoile polaire varie, & il a cru que cette variation étoit celle que le mouvement de la terre doit produire dans le systeme de Copernic. Mr. Cassini le fils convient de ces observations, mais il nie la consequence. Il croiroit plutôt que les Etoilles fixes tournent sur

leur centre, que leurs Hemisphercs sont inégalement lumineux, & qu'elles paroissent plus grandes & plus proches, lorsqu'elles tournent vers nous l'hemisphere le plus éclatant.

Le P. Feüillée & Mr. Chazelles ayant envoyé leurs observations des Parelics qu'on avoit vû à Marseille, M. Cassini trouva qu'elles appuyoient l'hypothese de Mr. Mariotte dans son Traitté des Couleurs, où il prétend qu'une infinité de petites parcelles de glace flottantes causent les mêmes apparences que des Parelies.

Geographie.

On trouve icy la position exacte de plusieurs ville de la Chine, de la Turquie, & de l'Armenie, conformément aux observations des Jesuites répandus dans ces differens climats pour la propagation de la Foy. Le P. Gouye a ramassé ces observations.

Optique.

Mr. de la Hire a expliqué pour-

quoi, quand on est proche d'un miroir, & qu'on regarde par une ligne assez oblique à sa surface, une Bougie, qui en est proche aussi, paroît multipliée plusieurs fois, s'il n'y avoit que deux images, la chose seroit sans difficulté: parce qu'il se fait deux reflexions differentes, l'une sur la premiere surface du miroir, & l'autre sur l'étain appliqué derriere la glace. Mais il y a plusieurs images; & Mr. de la Hire croit qu'il faut en chercher la raison dans l'inégalité des glaces dont les surfaces sont ondées & pleines de rides. Ce defaut ne nous est pas sensible, mais il l'est pour ainsi dire aux rayons de la lumiere: de sorte que leur parallelisme est détruit par cette inégalité.

Dioptrique.

Mr. Tschirnhaus a taillé des verres brûlans dont les effets sont au dessus de tout ce qu'on a encore vû. Le détail de ces effets est trop curieux pour n'être pas lû tout entier, & l'on ne pourroit pas en donner

une juste idee dans un simple extrait tel qu'il devroit être pour avoir place icy.

Mechanique.

On explique quelle est la ligne courbe telle que le changement perpetuel d'obliquité ou d'inclination qui se feroit dans toutes ses parties, la rendroit plus propre que toute autre à diviser aisément un liquide.

Mr. de la Hire donne un détail curieux de la force des muscles de l'homme pour lever differents poids selon les differentes situations où il se met.

Mr. Varignon propose une methode pour graduer une Clepsydre, c'est-à-dire pour trouver les points où la surface de l'Eau arrivera par sa descente continuelle en certains temps.

Mr. Amontons a imaginé une espece de moulin pour tirer autant de service du Feu, que nous en avons tiré jusqu'à present de l'Air, & de l'Eau.

Mr. de la Hire & Mr. Amontons ont prouvé que c'est une erreur de croire, comme l'on fait communément, que le frottement de deux corps, qui se meuvent en s'appliquant l'un contre l'autre soit d'autant plus grand que les surfaces qui frottent sont plus grandes. Il y a une raison particuliere pour que cela arrive ainsi dans la plûpart des machines; & l'on avoit fait une regle genérale de cette experience particuliere. Mais il est vray que le frottement n'augmente que selon que les corps sont plus pressez l'un contre l'autre, & chargez d'un plus grand poids.

Un grand obstacle à l'effet des machines, c'est la roideur des cordes qui sont obligées de se plier pour le jeu d'une machine. Mr. Amontons a entrepris d'examiner cette matiere, & il l'a developpée comme il avoit fait celle des frottemens.

Mr. Varignon en raisonnant selon les principes établis dans son projet de mechanique, a tourné la demonstration de la vis de telle sorte, que toutes les manieres dont

on peut emploier cette machine y sont comprises : & c'est ce qu'on n'avoit pas encore fait.

Le niveau des anciens étoit fort imparfait. Ils étoient obligez, pour la conduite des eaux, de prendre beaucoup plus de pente qu'il ne faloit : & s'ils n'avoient eu au juste que celle qui étoit necessaire, ils n'eussent pas osé hazarder ces entreprises. Presentement, grace aux Niveaux inventez par Mrs Picard, Hughens Roëmer, & de la Hire, on sçait conduire des eaux dès qu'il est possible de les conduire. Mais l'execution étoit encore difficile : & Mr. Couplet là renduë si aisée, que les plus simples ouvriers en sont capables.

Ceux qui ont travaillé pour rendre la Seine navigable au dessus de Nogent, ont inventé de nouvelles portes d'Ecluses, & de nouvelles manieres de tirer les eaux des excavations. Mr. des Billettes en donne la description.

Le Pere Sebastien a imaginé, & executé une Machine propre à prouver le systeme de Galilée sur la proportion selon laquelle s'aug-

mente la viteſſe des corps qui tombent.

L'Academie a entrepris la deſcription des Arts dans l'état où ils ſont aujourd'hui en France : & elle repreſentera, ſoit par diſcours, ſoit par figures, toutes les manieres qu'on employe, tous les inſtrumens, & toutes les operations des ouvriers.

Cette premiere partie finit par un détail des Machines ou inventions nouvelles approuvées par l'Academie pendant l'année 1699. La ſeconde partie contient les Memoires dans leſquels on explique fort au long la plûpart des choſes dont on n'a donné qu'une idée aſſez ſuperficielle dans la premiere, & telle que la peuvent comporter des perſonnes qui ſont bien aiſes de ſçavoir les choſes, ſans entrer dans le fond des preuves & des raiſonnemens, ſur quoy les ſçavans les appuyent.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *Latine de Mr.* C. R. *de Coppenhague* 20. *de Decembre* 1701. *à un des Auteurs de ces Memoires.*

J'Aurois plûtôt fait réponse à la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, si j'avois eu à vous mander des choses plus dignes de vôtre estime & de vôtre curiosité. Le Dannemark ne fournit pas des livres nouveaux aussi frequemment que d'autres païs ; ce n'est pas que nous manquions icy de gens d'étude. Nous en avons, & même en très-grand nombre, mais la plus part contens d'étudier en leur particulier & pour leur propre satisfaction se dégoûtent de l'impression par les difficultez que les Libraires ont icy plus que par tout ailleurs, de se charger de faire les frais de l'édition d'un livre quelque bon qu'il soit. De plus on peut dire en general que les Sciences sont moins estimées & moins recompensées icy qu'en bien d'autres en-

droits, ce qui fait que des gens qui pourroient y reüssir en perfection, ne donnent point de ce côté-là, & s'occupent de mille petits soins domestiques, qui ne sont gueres compatibles avec l'estude. J'ay cru que vous vous interessiez peu aux Dissertations dont nos Professeurs font le sujet de leurs theses journalieres, & encore moins aux Ouvrages qui sont écrits dans la langue du païs, & qui n'en sortent que rarement. Ainsi je me suis borné à quelques livres, dont même je ne vous envoie gueres que le titre, & que peut estre vous aurez déja connus avant que de recevoir ma lettre; j'entreray une autrefois dans un plus grand détail, si vous me témoignez que cela vous fait plaisir.

1. M. Otthon Sperling un des plus sçavans & des plus honnêtes hommes que nous aïons dans le païs, a fait un livre singulier & très-curieux sur les medailles. *Otthonis Sperlingii Consiliarii Regii & Jurisconsulti de nummorum bracteatorum & cavorum nostræ ac superioris ætatis origine ac progressu ad Rev. Dominum Jac. Amellen Episc-*

tola. Mr. Sperling est de la Societé Royale de Londres & s'est fort attaché à la connoissance de l'histoire & des antiquités de Dannemarck. Il a fait là dessus des découvertes très particulieres, & c'est bien dommage que le public n'en profite point, son grand âge & ses occupations pour le service de son Roy ne l'empêchent point de trouver du tems pour faire de beaux Ouvrages & très-dignes de la curiosité des Sçavans.

2 Mr. Thomas Broder Bircherod Professeur à Odensée dans l'Isle de Fuinen, ou Fionie *Rector scholæ Cathedralis Otthinianæ in Fioniæ*, nous a donné un petit essai in 4° sur les anciennes monnoyes du Dannemarck : sur tout depuis que le Christianisme y a été établi, jusqu'au commencement du regne de la maison d'Oldenbourg qui est maintenant sur le trône. *Specimen antiquæ rei monetariæ Danorum ab antiquissimis temporibus investigatæ cum figuris æneis præsertim à tempore Christianismi in Dania ad initium auspicatissimum Imperii stirpis Oldenburgiæ.*

L'Auteur

L'Auteur y recherche avec soin tout ce qu'on peut sçavoir de nos premieres monnoyes & cela l'engage à parler des anciennes monnoyes de la plûpart des nations de l'Europe & de chercher dans differentes langues l'étymologie des noms qu'on donnoit à differentes pieces de monnoye. Il traite plus en particulier l'histoire de nos monnoyes depuis Suen Otthon pere de Canut le Grand, jusqu'à Christierne premier, de la maison d'Oldenbourg. Cet Ouvrage doit faire d'autant plus d'honneur à Mr. Birchérod, qu'il a été plus difficile de trouver de nos anciennes monnoyes, qui sont d'ailleurs ou sans aucune inscription, ou si mal frappées, qu'on ne sçauroit bien distinguer de quel Roy elles sont. Il a tiré de son cabinet presque toutes celles dont il parle dans son livre, & il espere au moins que son exemple excitera ceux qui en peuvent avoir quelques-unes, à les lui communiquer, afin que par la comparaison qu'il fera des unes avec les autres il puisse établir plus certainement, & éclaircir bien des

choſes ſur leſquelles il ne s'eſt déterminé que par conjecture & en attendant qu'il ait aſſez de memoires, pour donner quelque choſe de plus certain & de plus achevé.

3. *Caſpari Bartholini Thomæ filii ſpecimen hiſtoriæ Anatomicæ partium corporis humani ad recentiorum mentem accommodatæ, noviſque illuſtrationibus illuſtratæ.* In 4° pagg. 187. Hafniæ. Mon reſpect & mon attachement pour M. Bartholin mon beau pere ne me rendroit peut-être pas croyable ſur ſon chapitre : Ainſi il vaut mieux que vous faſſiez vous-même l'extrait de ſon livre à vôtre maniere, & je vous l'envoye pour cela. Son nom eſt trop illuſtre dans la Republique des lettres,pour vous être inconnu ; je vous prie ſeulement d'avertir le public que cet Ouvrage d'anatomie qu'il vient de publier n'eſt qu'un eſſay d'un plus grand Ouvrage qu'il nous promet, & qui eſt déja bien avancé.

4. Un de nos ſçavans Profeſſeurs nommé *Pierre Brinch* Inſpecteur du College fondé par Borrichius, vient de publier deux livres ſur la Chro-

nologie & l'histoire de l'ancien Testament ; l'un est en Danois, *Det gamle testamentes 4000. Aars chronologie og Israëlitiske historie* &c. l'autre est en latin, *Petri Brinch Collegii Mediti inspectoris Chronologia & historia Fl. Josephi examen* &c. in 4°. Dans ce dernier Ouvrage l'Auteur s'attache principalement à deux choses. 1°. Il ramasse tous les endroits de l'histoire de Josephe qui ont rapport à la Chronologie de l'ancien Testament, il compare tous les calculs de cet historien les uns avec les autres, tels que nous les avons dans les differentes éditions ; il les examine sur la version Greque de la Bible & sur la Chronologie de If. Vossius, & il tache ensuite de juger par les bonnes regles de la critique, des endroits qu'il faut laisser tels qu'ils sont, & de ceux qu'il faut absolument reformer, soit que Josephe s'y soit trompé lui même, comme cela pourroit bien être, soit que ses chifres ayent été alterez & corrompus, comme tous les sçavans le reconnoissent. 2°. Il ramasse & examine les faits rapportez dans les *Anti-*

quitez Judaïques, dont les Ecrivains ſacrez n'ont point parlé, ou dont ils paroiſſent avoir parlé bien autrement que Joſephe.

5. Le ſieur Eraſme Winding fils de Paul a donné un manuſcrit Grec qui n'a jamais été imprimé, & il y a joint ſa traduction latine. C'eſt une paraphraſe des *Ixeutiques* d'Oppien, qui traitent de la maniere de prendre les oiſeaux à la glu ou à la pipée. *Eutecnii Sophiſtæ paraphraſis proſaica in Oppiani Ixeutica nunc primum ex mſſ. Græcè edita, & latinâ verſione donata ab Eraſmo Pauli filio Windingio.* La verſion qui en eſt fort belle & la preface ſur les termes de l'art *Ixeutique* qui ont été en uſage parmi les Grecs, nous font aſſez voir combien le ſieur Eraſme tout jeune qu'il eſt, a déja ſceu profiter de la bonne éducation que lui donne ſon illuſtre pere. Au reſte cet Ouvrage doit être d'autant mieux reçû que c'eſt une partie de ce que Lambecius paroît deſirer, lors qu'il dit dans la continuation de ſon ſecond tome de ſa bibliotheque de Vienne, qu'il ſeroit à ſouhaiter, & fort utile au

public, que quelque habile homme & fort intelligent dans la langue Grecque, fît une nouvelle édition des poëmes de Nicander & d'Oppien, & qu'il y joignît les paraphrases du sophiste Eutecnius, qui n'ont point encore vû le jour.

6. *Tormundi Torfæi series Regum Daniæ.* In 4°. Cet Auteur est natif de l'Isle d'Islande. Il commence la suite des Roys de Dannemark à Schiold, & continuë jusqu'à Harald Blaatand fils de Gormon. Je vous en écriray la premiere fois plus au long aussi-bien que de la description du Cabinet du Roi commencée par Oliger Jacobæus, & continuée par Jean Laurent. *Joannis Laurentii Typographi Regii auctuarium Musæi Regii ab Oligero Jacobæo olim descripti.*

Cet Oliger Jacobæus, dont je viens de parler, est un des Sçavans que nous avons perdu cette année. Il mourut le 18. de Juin. Son erudition, sa politesse, sa probité, meritent assurément qu'on la fasse connoître à la posterité. On en a fait icy l'éloge à l'ordinaire, dans un program-

me que je vous envoye en vous priant d'en donner l'extrait dans vos *Memoires*. J'y ajouteray seulement la liste des Ouvrages qu'il avoit imprimez, & qui ne sont rien en comparaison de ce qu'on pouvoit esperer de luy, si la mort de sa premiere femme ne l'avoit jetté dans un abbatement & ensuite dans une espece de melancholie hypocondriaque, qui l'a mis hors d'état de s'appliquer à l'étude les dernieres années de sa vie, & qui l'a enfin conduit au tombeau.

De Ranis Dissertatio Romæ. 1676. *in* 8° *& Parisiis*.

Bartholomæi Scalæ Equitis Florentini historia Florentinorum edita ab Olligero Jacobæo ex Bibliotheca Medicæa Romæ 1677. 4°. Mr. Jacobæus avoit obligation de ce manuscrit au fameux Mr. Magliabecchi avec lequel il avoit lié une connoissance très-particuliere pendant le tems de son sejour à la Cour du Grand Duc Cosme III.

Oratio in obitum Thomæ Bartholini 1681. 4°.

Compendium Institutionum Medicarum Hafniæ 1684. in 8°.

De Ranis & lacertis Dissertatio, Hafniæ 1686. *in* 8°.

Francisci Ariosti de oleo montis Zibinii, seu Petroleo agri Mutinensis, edita ex Mss. membranis ab Olig. Jacobæo Hafniæ, 1690. *in* 8°.

Panegyricus Christiano Quinto dictus 1691. *fol.*

Gaudia Arctoi orbis ob thalamos Augustos Friderici & Ludovicæ 1691. *in fol.*

Musæum Regium, sive Catalogus rerum tam naturalium quam artificialium quæ in Basilica Bibliotheca Christiani Quinti Hafniæ asservantur. Hafniæ 1696.

Il avoit un grand talent pour la poësie & il a fait plusieurs beaux poëmes sur differents sujets, dont il n'y a qu'une partie d'imprimez.

ELOGE DE M. OLIGER *Jacobæus.*

CE que nous avons à dire sera tiré du Programme dont il est parlé dans l'article precedent. Il est datté du 13. de Juillet 1701 & porte

pour titre *Rector Regiæ Universitatis Hafniensis Casparus Bartholinus S. R. M. Consiliarius justitiæ, in supremo tribunali, cancellaria & consistorio assessor, Medicinæ & Physices Professor R.* & voici l'extrait de ce qu'il contient de plus remarquable.

Nous venons de perdre le 18. du mois passé un de nos Professeurs, *Oligerus Jacobæus*, c'étoit un homme d'un merite singulier, & qui joignoit à la connoissance profonde qu'il s'étoit acquise de la Medecine toutes les vertus qui composent l'honnête homme. Il étoit né à Arhusen dans le Jutland le 6. de Juillet de l'année 1650. d'une Famille très-illustre. Car pour ne point remonter plus haut, son bis ayeul paternel Jacques fils de Matthias étoit Evêque de Fiunen. Matthias Jacobæus fils de Jacques fut premier Medecin du Roy Christierne IV. de glorieuse memoire, & son pere Jacques fils de Matthias étoit Evêque d'Arhusen, & il eut tout le soin possible de la premiere education de son fils. Mais la mort ayant enlevé le pere en 1661. la mere fille du fameux Gaspar Bar-

tholin envoïa nôtre Oliger à Coppenhague, où après avoir pris les degrez ordinaires dans cette Université, il sortit de sa Patrie pour visiter les principales Cours de l'Europe. Dans ce dessein il parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre & les Païs-Bas. Il trouva dans ces voiages ce qu'il y cherchoit uniquement, c'est à dire des moyens de se perfectionner dans les Sciences & en particulier dans sa profession. Il profita des lumieres des Sçavans qu'il trouva dans ces pays, & s'acquit même leur estime. Il travailla quelque tems à Livourne sous le celebre Anatomiste *Stenon*, à la dissection de differens Poissons, & il ne faut que nommer les Redi, Malpighi, Ch. Patin, Borelli, Brown, Sydonham, Boyle, Morison, Drelincourt, Diemerbroek, Ray, Swammerdam, Spanheim, Crusius, Græviús, Duverney, Du Hamel, Ettmuller & tant d'autres qu'il eut soin de pratiquer & avec lesquels depuis ce tems il a entretenu commerce, pour faire voir qu'il n'oublia rien de ce qui pouvoit

contribuer à le rendre plus habile & plus éclairé.

Revenu dans le ſein de ſa Patrie en 1679. il receut des lettres de ſon Prince qui luy donnoit la qualité de Profeſſeur de Medecine & de Philoſophie dans la Capitale du Royaume. Il en commença les fonctions en 1680. Dans cette nouvelle place il s'appliqua particulierement à étudier avec ſoin la nature & ſes differentes productions. Il expliqua & démontra à ſes écoliers tout ce qui luy parut difficile & digne de leur curioſité & de leur application. En un mot il s'attacha uniquement à remplir avec honneur la place qui luy avoit été confiée. Auſſi ſon merite fut-il aiſément reconnu, & bientôt recompenſé. Sans parler des honneurs Academiques que l'Univerſité luy defera, le feu Roy de Dannemarck Chriſtierne V. luy donna le ſoin d'augmenter & de mettre en ordre le celebre cabinet de curioſitez que ſes Predeceſſeurs avoient commencé, & ſa Majeſté en 1698. joignit à cet honorable employ le titre de Conſeiller de ſon Tribunal

de Justice. Chargé d'honneurs, aimé & honoré de tous ses compatriotes il passoit tranquillement ses jours, lors qu'un coup imprevû luy ravit pour jamais son heureux repos ; ce fut la perte de sa femme Anne Marguerite Bartholin fille de Thomas, laquelle après 17. ans de mariage, mourut le 18. du mois d'Aoust 1698. le laissant pere de 6. garçons, cette perte le toucha si vivement qu'il tomba dans une melancholie qui dans la suite devint une maladie mortelle. Il avoit cru trouver dans un second mariage un prompt remede à cette noire humeur, & pour cet effet suivant le conseil de ses amis il avoit épousé en secondenopces Anne Tistorph. Mais cette précaution luy fut inutile, sa maladie augmenta, & après avoir langui près de trois ans il mourut âgé de 51. ans.

Mr. le Recteur finit l'éloge de Jacobæus par les excellentes qualitez qu'il luy attribuë à l'égard de sa femme, de ses enfans, de ses domestiques, de ses voisins & de ses amis. Pour les beaux sentimens de pieté

qu'il avoit eu pendant sa vie, & qu'il témoigna sur tout à l'heure de la mort.

LETTRE ECRITE DE S. PAUL *trois Châteaux du premier de Mars 1702. touchant une Antique considerable qu'on y a decouverte.*

ON a trouvé icy depuis quelque jours, en creusant la terre, une belle Antique. C'est une statuë de bronze, laquelle au jugement des Sçavans qui l'ont veuë, represente une Heracliade ou Prêtre d'Hercule. Vous en jugerez vous-même par la description exacte que je vas vous en faire.

Elle est d'une couleur verdâtre obscure, & elle répand une odeur qui marque son antiquité ; quoique ce n'en soit là qu'un leger indice. Elle est si bien faite que tous ceux qui la voyent ne se lassent point de la regarder; & en parlent d'une maniere à faire naître à tout le monde l'envie de la venir voir. Elle n'a qu'un demi pied de hauteur : elle est cependant d'une proportion ad-

mirable ; & toute petite qu'elle est, elle represente un homme des plus grands & des mieux faits.

Mais peut-être qu'un plus grand détail vous fera plaisir. La statuë represente un vénérable vieillard dont la vuë inspire le respect. Il est fait de sorte qu'il peut se tenir sur ses pieds. Il appuye entierement du pied droit, & seulement de la pointe du gauche ; parce qu'il est un peu penché de ce côté là, ayant le genou un peu plié & le talon élevé de terre, le tout d'une maniere fort dégagée. Il a le bras gauche replié à la hauteur du creux de l'estomach, & enforte qu'il peut voir le dedans de sa main gauche, dont il soutient un vase rond. Le vase est ouvert & rempli, mais on ne sçait de quoy.

Le Vieillard a le bras droit comme une personne qui donne de l'encens, lorsque la main qui encense est dans sa plus haute élevation. Il regarde cette main droite d'un regard fort simple est fort doux, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi; ayant la tête tant soit peu

penchée du côté gauche. Il a le visage très-beau, & le nez très-aquilin. Les levres sont un peu ouvertes & un peu repliées en dehors; les joües un peu longues & remplies; le front fort uni; les yeux tant soit peu enfoncez. Le menton est revêtu d'une belle barbe ondée à trois rangs d'ondes, pas trop longue pourtant, mais s'étendant jusqu'aux oreilles & sur toute la levre qui est immediatement sous le nez. Le tour de la face est couvert de cheveux ondez ou frisez comme la barbe.

Le cou, les deux bras, & les jambes depuis les genoux jusqu'aux chevilles, sont nuds; & ils sont si bien travaillez, qu'on y découvre les tendons & les muscles. Les pieds ont des souliers à simple semelle & sans talon. On y remarque des oreilles qui se terminent un peu en pointe, peu larges & peu longues, retroussées sur les courroyes qui attachent les souliers & qui forment une gance sur tous les deux souliers. Ils sont faits de telle maniere que le même ne peut servir qu'au pied où il est.

Le corps de la ſtatuë eſt revêtu d'une tunique de lin ſemblable à nos aubes, mais elle ne deſcend que juſqu'aux genoux : parce qu'une attache, ou un cordon qui ne paroît point la releve enſorte qu'elle a la figure d'une cotte d'armes depuis la ceinture où eſt caché le cordon juſqu'aux genoux : depuis le cou juſqu'un peu au deſſous de la ceinture elle retombe en forme de fraiſe d'une maniere aſſez ample.

Sur cette tunique paroît une eſpece de courroye venant de l'épaule gauche & ſe terminant en pointe vers la ceinture. Il n'y a rien autre choſe par devant ſur la tunique ; mais on y voit par derriere une demi-peau de lion. Je dis demi-peau ; car la partie de la peau qui couvre la machoire inferieure, le bas du cou & tout le ventre de l'animal, ne paroît point. Il ne paroît que le reſte de la peau. Le deſſus de la tête du lion, couvre, ou pour mieux dire, ſert de capuchon au Vieillard ; & la crinierc lui répond directement à la nuque du cou. Sur le dos deſcend juſqu'au

dessous des reins, la peau du lion avec ses deux pattes de derriere & sa queuë. Les deux pattes de devant viennent se replier en croix, & sont attachées ensemble sur le devant de la statuë à l'endroit qu'on appelle le *sternum*. Voilà la peinture la plus exacte que je puis vous faire de nôtre Antique, en attendant que je vous la fasse voir.

NOUVELLE EXPLICATION *des Medailles de Gratien, dont il a été parlé dans le premier & quatriéme tome de ces Memoires.*

IL semble qu'il y ait de la temerité à proposer une nouvelle explication des Medailles de Gratien, sur lesquelles trois Auteurs célebres ont déja parlé avec tant d'érudition. Cependant mes conjectures ont paru si heureuses à d'habiles gens, que je me suis laissé persuader aux instances qu'ils m'ont fait de les rendre publiques.

Comme ceux qui liront cette nouvelle explication n'auront pas peut-être à la main les deux tomes

des Memoires de Trevoux où il est parlé de ces Medailles, il faut d'abord dire qu'il s'agit de trois Medailles qui d'un côté ont la tête de l'Empereur Gratien, avec cette inscription D.N. GRATIANUS AUG. G. AUG. & au revers la figure d'un guerrier tenant de la droite le *labarum*, c'est-à-dire l'étendard des Empereurs Chrétiens & de l'autre son bouclier, la legende dans l'une est *Gloria novi sæculi* : dans l'autre *Gloria Romanorum* : dans la troisiéme il y a au revers, *Securitas Reipublicæ*, & l'on y voit une victoire.

Le Pere H. explique l'inscription qui se lit autour de la tête par ces paroles : *Dominus noster Gratianus Augusti gener, Augustus.* Il veut qu'on suppose un Gratien qui sans être fils d'un Auguste ait été gendre d'un Auguste. Ce n'est pas tout, il veut absolument que, *gloria novi sæculi*, marque un évenement glorieux. Les conjectures sont contraires à tout ce que l'histoire nous enseigne de Gratien.

Le Pere D... a fait voir d'une maniere nette & solide qu'il faut ex-

pliquer les Medailles par les Historiens les plus approuvez, & non pas opposer les Medailles, qui peuvent être fautives & dont le sens est presque toûjours incertain à cause des abbreviations que chacun explique à son gré; les opposer, dis-je, à ce qu'il y a de plus assuré dans l'histoire. Il explique l'inscription en question par ces paroles, *Dominus noster Gratianus Augusti Germanus Augustus*: & prétend qu'elle a été battuë pour conserver la memoire de l'association du jeune Valentinien à l'Empire. Pour ce qui regarde la legende, *Gloria novi sæculi*, il fait voir d'une maniere incontestable que, *novum sæculum*, ne signifie pas toûjours le commencement d'un siecle Chronologique : que même selon le Pere H. il peut signifier le commencement d'une ere particuliere, telles que plusieurs peuples en commençoient, lors qu'une nouvelle famille montoit sur le thrône ou s'y établissoit par un second Successeur: qu'enfin sans aucun mystere on peut fort bien prendre *novum sæculum* pour le commencement d'un tems plus heureux.

Mr. G. conteste au P.H. quelques autres circonstances qui regardent ces Medailles : & sur l'explication de l'inscription, il promet de dire son sentiment dans un Ouvrage qu'il medite; mais qu'il ne supposera point un Gratien different de celuy que nous connoissons, & qu'il expliquera le premier A U G. avec le G. qui suit, par *Augustorum*.

Pour moi je croi avoir trouvé dans Ammien Marcellin & dans Ausône la veritable explication de ces Medailles. Ammien Marcellin nous apprend dans le livre 27. de son histoire, page 223. de l'édition dont je me sers, qui est celle de Mariange Accurse, imprimée à Basle l'an 1533. Il nous apprend, dis-je, que Valentinien voyant son fils Gratien hors de l'enfance, *adulto jam proximus*, il le déclara Auguste. & qu'en cela il s'éloigna de la coûtume de tous ses Predecesseurs qui n'avoient point donné à leurs enfans d'autre titre que celuy de Cesar. C'est sans doute la memoire de cette nouveauté qu'on a voulu conserver dans les Medailles qui sont le sujet de nôtre

dispute. Gratien étant le premier fils d'Auguste qui ait porté le nom d'Auguste du vivant de son Pere, il n'est pas surprenant qu'on luy donne ces deux titres sur les Medailles.

Voilà ce qui me fait penser qu'il faut lire de cette maniere l'inscription qui est autour de la tête : *Dominus noster Gratianus Augusto genitus Augustus*. Ce n'est pas sans raison qu'on a preferé le nom de *genitus* à celuy de *filius*. On a voulu marquer que la Medaille étoit frappée par un Auguste fils, non par adoption; mais par naissance, d'un autre Auguste encore vivant.

Ausône qui étoit Precepteur de Gratien fit à cette occasion une Epigramme fort belle, qui est la quatriéme dans l'édition de Vinet.

Illyricis regnator aquis, tibi, Nile, secundus
Danubius latum profero fonte caput.
Salvere Augustos jubeo, natumque patremque,
Armiferis alui quos ego Pannoniis.
Nuntius externo jam nunc volo currere ponto,

Ut sciat hoc superûm cura secunda Valens.
Cæde, fugâ, flammis stratos periisse Suevos,
Nec Rhenum Gallis limitis esse loco.
Quod si lege maris refluus mihi curreret amnis,
Huc possem victos inde referre Gothos.

Le troisiéme vers,

Salvere Augustos jubeo, natumque patremque,

marque assez qu'on étoit frappé de cette nouveauté, & peut passer pour un fort bon commentaire des Medailles que j'ay entrepris d'expliquer.

Il paroît encore dans cette Epigramme d'Ausone que vers le tems auquel Gratien fut declaré Auguste, les armées Romaines remporterent de grands avantages sur les Allemans qu'on appelloit aussi les *Sueves* : ce qui peut servir à expliquer le revers de nos Medailles, où l'on voit dans les unes un guerrier, & dans les autres une victoire.

A l'égard de *Gloria novi sæculi*, je croy qu'il faut l'entendre comme le P. D. l'a entendu : & supposé mon explication, le sens qu'il donne à ces paroles en est encore plus naturel & plus beau. Depuis le grand Constantin aucun Empereur n'avoit eu son fils pour Successeur. Constance, Julien, Jovien étoient morts sans posterité. Valens Empereur d'Orient venoit de perdre son fils unique. On voit assez comment deux Augustes, pere & fils assis sur le même thrône, & triomphans des ennemis de l'Empire, faisoient la sureté de la Republique : *Securitas Reipublicæ*. On voit comment ils étoient la gloire des Romains, *Gloria Romanorum* ; & comment cette nouvelle Famille Imperiale commençoit un nouveau siecle, que l'on se flattoit de voir plus heureux & plus glorieux à l'Empire, *Gloria novi sæculi*.

Je soumets cette explication à vos lumieres, si elle est approuvée, elle servira à montrer qu'en examinant avec soin les Medailles que l'on

croïoit contraires à l'hiſtoire, elles deviennent de nouvelles preuves de la bonne foy des Hiſtoriens.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE & SUEDE.

IL paroît icy (*Francfort* 28. *Decembre*) un nouveau livre de *la Vie des Saints*. Il eſt de M. Arnold connu par ſon hiſtoire Eccleſiaſtique qui a fait tant de fruit, quoy qu'elle n'ait encore paru qu'en Allemand & en Flamand. On a r'imprimé à Berlin le traité de Mr. Burnet *de prædeſtinatione & gratia*. Le Docteur Meyer fameux Theologien & Predicateur parmi les Lutheriens a fait ſoutenir à Grypſwalde, des Theſes qui ont fait du bruit *de Domini adventu* & on en a imprimé un extrait à Hambourg ſous le titre de *Explication courte & ſimple du Cantique*, Vien Redempteur des Gentils &c. in 4°. Le même Docteur a fait imprimer une conſultation ſur un cas qui eſt aſſez ordinaire dans la com-

munion Lutherienne & Calvinienne, ſçavoir ſi un Paſteur peut paſſer à un autre Egliſe qui le demande ou l'*appelle*, ſans le congé de la premiere qui veut le retenir.

(De Berlin) La querelle entre les Docteurs Lutheriens *de termino ſalutis peremptoris* fait toûjours bien du bruit. Les Juifs donnent de l'exercice à Mr. Jablonski Paſteur Aulique, c'eſt-à-dire, Miniſtre & Predicateur de la Cour de Brandebourg. Il a imprimé une Diſſertation ſur un Juif nommé Brandt qui faiſoit le Prophète, & il a travaillé dépuis ſur l'explication caballiſtique qu'un autre Juif a donné au Pſ. 21. au ſujet du couronnement de l'Electeur de Brandebourg. La nouvelle Carte du Milanois qui paroît à Nuremberg a pour titre *S. R. I. feudum, Ducatus Mediolanenſis in ſuas principales partes exactè diviſus.* On y voit un Allemand qui tient le Milanois par un bout & un François par l'autre, pendant que l'Eſpagnol tient la Carte par le milieu ; le François fait ſemblant de tirer l'épée, l'Allemand l'a tirée

tirée & dit, *Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari*.

Mr. Schilter Auteur du traité *de paragio & aparagio*, & Professeur dans l'Université de Strasbourg, a fait imprimer sa Dissertation sur la prerogative des Comtes de l'Empire, pour refuter quelques Ecrivains qui ont prétendu que l'ordre Equestre, ou la Noblesse immediate de l'Empire *ordo Equestris immediatus imperii*, doit aller de pair avec les Comtes. Il paroît à Gottinghen un in 4°. *de Bojorum migrationibus & origine* 1702. Ce livre doit être plein de recherches très-curieuses sur les Antiquitez d'Allemagne. Le Comte de Comazzy travaille icy (*à Vienne*) à l'histoire de la vie de Sa Majesté Imperiale; mais ces sortes d'Ouvrages vont fort lentement.

Mr. Eric Benzel fils de l'Archevêque d'Upsal, fait imprimer icy actuellement (*Stokolm 28. Janvier* 1702.) quelques Homelies de S. Jean Chrysostome qui n'ont point encore paru & qu'il a tirées de la Bibliotheque d'Oxford. Il donnera en

ſuite au public quelque choſe de Philon & y joindra une Diſſertation ſur la vie & les écrits de ce Philoſophe Juif. Mr. Rudbeck le fils a fait paroître depuis quelques mois la premiere partie de ſon voyage de Laponie. Mr. ſon pere, *Olaus Rudbeckius*, acheve de faire imprimer la quatriéme partie de ſon *Atlantique.*

LIVRES DE SICILE.

Sur la fin de l'an 1700. on commença de debiter à Meſſine un livre latin intitulé *la Bibliotheque ancienne de Sicile.* C'eſt un in 4°. imprimé à Rome chez Bernabo. L'Auteur y traitte des Ecrivains de ſon païs depuis l'Antiquité la plus reculée juſqu'à la fin du regne de Ferdinand le Catholique. Il entre dans un detail exact de leurs Ouvrages, des differentes Editions qu'on en a faites ; & encore des Commentaires, des Abregez & des Traductions de ces mêmes livres. Il porte ſon jugement ſur chaque Auteur, & il donne des recherches ſçavantes ſur les

villes où ceux dont il parle ont pris naissance.

A proportion que les Ecrivains sont plus considerables, il prend soin de les mieux faire connoître. Selon lui Euclide étoit de Sicile, & natif de la ville de Gela. Ce qui regarde le Cardinal Tedeschi appellé communement *l'Abbé de Palerme*, est traitté plus au long que le reste : & l'on rapporte les raisons que la ville de Palerme & celle de Catane font valoir chacune de leur côté pour montrer qu'elles ont été le berceau de ce sçavant homme. On trouve à la fin de la Bibliotheque, des tables fort amples, & de plus une dissertation sur un poëme composé du tems du Comte Roger, & trouvé depuis peu à Modica.

Le Pere Jerôme Ragusa Jesuite est l'auteur de ce livre, mais il a un peu deguisé son nom dans le titre en mettant *Auctore Hieronymo Rendà-Ragusa Siculo Moycensi* : Ce Pere n'est pas le seul écrivain de sa famille. Le P. Vincent Ragusa son frere, Religieux de l'Observance

Exprovincial de ſon Ordre, & predicateur celebre, a mis depuis peu au jour un livre de ſpiritualité fort eſtimé & intitulé *l'Art du ſalut ſpirituel*, *chez Felix Marin à Palerme* 1700. *in* 12.

On a imprimé à Catane un Livre latin qui a pour titre : *Le Theologien du Prince, ou la Morale Politique des Princes, des Ducs, des Comtes, des Marquis* : *chez Biſagnio* 1700. *in fol. Par Eſtienne Abbé de Palerme, Docteur en Theologie, Chanoine de la Cathedrale de Catane, Examinateur Synodal, Aſſeſſeur de la Cour, & Vicaire General pendant la viſite de Monſeigneur l'Evêque André Regio*. Ce livre inſtruit les Princes & les autres Seigneurs de leurs obligations par rapport à eux-mêmes & par rapport à leurs ſujets. On y regle ce qui regarde la table, les Chapelles, les differens, le jeu, les aumônes les dettes ; les teſtamens, les donations, les funerailles des Grands. On nous écrit qu'on a vû la lettre en original, dans laquelle Mr. le Cardinal Paulucci fait à l'Auteur des compli-

mens sur son Livre de la part de Sa Sainteté Clement XI.

Les acclamations & les réjoüissances pour l'avenement de Philippe V. à la Couronne commencerent en Sicile avec l'année 1701. Palerme reconnut publiquement le nouveau Roy le 30. Janvier, & Felix Marin un des Libraires de la Ville a imprimé la relation de ce qui se passa dans cette occasion. Les inscriptions que les Jesuites exposerent dans leur College, les Anagrammes de Mr. Jean Brancaccio, & celles du President de la grande Cour Royalle sont une partie considerable du livre & sont d'un goût excellent, au jugement de celuy qui nous écrit.

Messine fit ses réjoüissances le 8. de Mars. Mr. Nicolas Marie Esclavon Curé des Grecs, & Mr. Joseph d'Ambrosio Curé de S. Leonard en ont composé la relation. Catane fit les siennes le 6. d'Avril, & Mr. Pierre Gulotta en a fait la description. Les réjoüissances de Caltagirone furent differées jusqu'au 24.

du même mois; & la relation qui en a paru sous le nom de Jean Antoine Gallenti est l'Ouvrage d'un Jesuite. On se contente d'avoir parlé des principales villes de Sicile.

Vincent d'Amico a debité la même année un tome de Panegyriques, & deux Oraisons funebres: l'une de Charles Stagno Chevalier de Malte & l'autre d'Alphonsine d'Ascaloni Abbesse de sainte Marie de l'Echelle à Messine. Le livre est un in-4° composé par le Pere Benoît Chiavella Jesuite.

Voici le titre de quelques autres livres nouveaux du même païs. *Controversiæ legales &c.* C'est-à dire *Controverses sur les loix, avec les décisions de l'Officialité de Naples &c. par Dominique Diez de Aux Jurisconsulte, Vicaire Genéral de Cosenza & nommé Evêque de Gieraci par le Pape Innocent X I. A Messine chez Antoine Maffée* 1701. *in fol. en deux tomes.*

Les Actes du Synode tenu le 20. *d'Avril* 1701. *par Monseigneur Bisantio Fili, Patrice d'Alta murano, Evê-*

que d'Oppido. A Messine chez Vincent d'Amico 1701. *in* 4°. *en latin.*

De Amanthea &c. c'est-à-dire, *de la ville d'Amanthea & de sa fidelité pour ses Roys, Abregé où l'on traitte des familles, des Magistrats, des Gentils-hommes, des Armoiries & des autres marques de noblesse : par Joseph de Amate Patrice &c.* Le livre est dedié au Roy d'Espagne Philippe V. chez Vincent d'Amico 1701. in quarto.

Le P. Jean André Massa Jesuite a fait imprimer à Naples les plans de quelques villes de Sicile, & il prétend donner ceux des autres villes. Son Ouvrage est fort exact & donne une idée nette de l'état où est présentement chaque place.

Les informations de la vie, des mœurs, des miracles, & du culte non rendu, *de cultu non exhibito*, faites au sujet de la sœur *Marie Crucifiée* de la Conception, Professe Benedictine du Monastere de la Terra de Palma dans le Diocese de Gergenti, ont été achevées l'an 1700. La Religieuse dont

il s'agit est née à Gergenti. Elle étoit fille du Duc de la Terra de Palma, Prince de Lampedusa de Fona. Monseigneur François Ramirez Evêque de Gergenti, cy-devant Archevêque de Brindes, a pressé avec beaucoup d'ardeur l'execution de cette affaire : & l'on doit imprimer au premier jour par ses ordres la Vie & deux ou trois tomes tant de lettres que d'autres ouvrages de cette Religieuse.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de May 1702.

L'Art de tourner par le P. C. Plumier. page 3
L'histoire des Congregations de Auxiliis justifiée. p. 17
Medailles sur les principaux évenemens du regne de Louis le Grand. page 23
Acta sanctorum Ordinis S. Benedicti Sæculum VI. p. 33
Jo. Schilteri, de Paragio & Apanagio &c. 49
De la pluralité des mondes par M. Hughens. p. 66
Institutiones Physicæ *de Mr. Bayle.* p. 80
Suite de la Geographie ancienne de M. Cellarius. p. 87
Colonne historiée de Constantinople expliquée par le P. Menestrier. p. 119
Histoire de l'Acad. Roy. des Sciences année 1699. p. 124
Lettre écrite de Copenhague. p. 142

Eloge de Mr. Oliger Jacobaus. p. 151
Decouverte d'un Antique à S. Paul trois Châteaux. p. 156
Nouvelle explication de trois Medailles de Gratien. p. 160
Nouvelles Litteraires. p. 167
Livres de Sicile. p. 170

Fin de la Table.

AVIS.

On ſupplie ceux qui nous adreſſent quelques Livres ou quelques pieces pour mettre dans ces Memoires, de ne nous ſçavoir point mauvais gré, ſi nous ne les faiſons pas paroître auſſi-tôt qu'ils pourroient le ſouhaiter. Nous ſommes obligez de les faire aller dans le rang qu'on nous les a adreſſé, & nous ne pouvons pas exceder notablement la meſure du Volume de chaque mois. Du reſte nous ne ſupprimerons nulle piece de celles qui auront les conditions marquées dans nôtre premier Avertiſſement. Nous prions ſeulement les Auteurs des Diſſertations ou autres Memoires qu'on nous envoyera, de faire enſorte qu'il n'y ait qu'environ pour une demie feüille, c'eſt à dire douze pages d'impreſſion : ou ſi la matiere demande plus d'étenduë, de la diſpoſer enſorte qu'on puiße partager la piece en deux mois differens : ce qu'on ne fera que pour des ſujets qui paroîtront le meriter.

ERRATA.

P*Age* 17. *ligne* 2. victoire, *lisez* la victoire.
P. 29. *l.* 6. sacré, *lis.* sacre.
P. 37. *l.* 20. des, *lis.* de.
P. 62. *l.* 6. on donnera, *lis.* on donne.
P. 77. *l.* 18. *aprés* steriles, *mettez un point.*
P. 81. *l.* 26. du, *lis.* des.
P. 95. *l.* 20. *Iliensis*, lis. *Ilienses.*
P. 113. *l.* 6. Bosphere, *lis.* Bosphore.
P. 114. *l.* 6. &, *lis.* *&*,
P. 117. *l.* 3. bien, comment, *lis.* combien.
P. 119. *l.* 18. royales, *ajoûtez* à Paris.
P. 142. *l.* 20. ont, *lis.* font.
P. 150. *l.* 18. Olligero, *lis.* Oligero.
P. 155. *l.* 29. pour, *lis.* & par.
P. 161. *l.* 7. AUG. G. *lis.* AUGG.
La même, *ligne* 24. *aprés* glorieux, *ajoûtez*, arrivé la premiere année d'un siecle.
La même, *lig.* 25. les, *lis.* ses.
P. 68. *l.* 8. *peremptorii*, lis. *peremptorio.*
P. 169. *l.* 4. *aparagio*, lis. *apanagio.*

May 1702

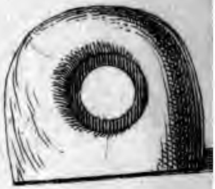

1702. May.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *aux Auteurs de ces Memoires.*

DEPUIS que j'ay quitté l'étude des Mathématiques, pour m'appliquer à d'autres plus importantes, je lis rarement ce qui s'imprime de nouveau sur ces sciences plus curieuses qu'utiles. Je n'ay plus le même soin qu'autrefois de m'instruire des nouvelles de la République des Lettres par la lecture des Journaux. C'est ce qui est cause que je vous envoye si tard quelques reflexions que j'ay faites sur la page 219. du cinquiéme Tome des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. On y propose une Question de Mathematique sous ce titre : *Divers Problêmes sur la nature des Lignes courbes* ; & on l'explique en ces termes : *Dans la pratique des Arts on a besoin d'une Ligne courbe dont voicy la nature. Ses principales appliquées suivent la progression des nombres naturels* 1. 2. 3. *Les segmens de l'Axe qu'elles font, suivent la progression des nombres triangulaires* 1. 3. 6. *Un Ecrivain dit, que cette courbe est une Parabole ordinaire. Cependant c'est une chose démontrée, que dans la Parabole ordinaire les appliquées étant* 1. 2. 3. *les segmens de l'axe sont* 1. 4. 9. *Ainsi cette courbe n'est pas une Parabole ordinaire.*

Sur quoy, je vous diray, que j'ay peine à me persuader, qu'on ait fait cette remarque sérieusement & pour être prise à la lettre. Il est trop aisé à voir que l'Ecrivain quel qu'il soit, a raison ; & il n'est pas à croire, que

l'Auteur de la Remarque puisse penser le contraire. Apparemment c'est une espece d'enigme sous l'équivoque du mot d'*Axe*, que par jeu d'esprit il propose à deviner aux Mathematiciens. Absolument parlant, de la maniere qu'on le fait dire à l'Ecrivain, il est vrai que la proprieté proposée appartient à la Parabole ordinaire : Au regard de son Axe à commencer de son sommet, ainsi que l'Auteur de la remarque l'entend sans doute, il est vray aussi que la même proprieté ne convient point à cette courbe. On peut en juger par ce qui suit.

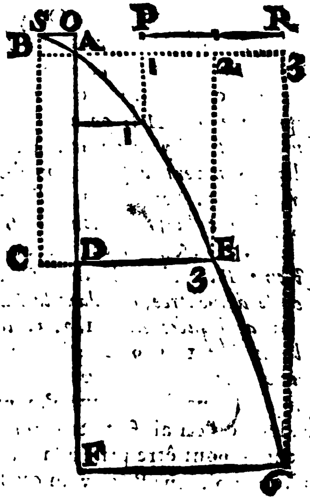

Soit *S A E* une Parabole du premier genre

re ; *S* son sommet ; *PR* son parametre. Si ayant retranché sur son axe *SC* vers son sommet une partie *SB* égale à la $\frac{1}{16}$ de son parametre, on éleve du point de section *B* sur cet axe une perpendiculaire *BA* jusqu'à ce qu'elle rencontre la courbe en un point *A*, par lequel on tire ensuite indéfiniment vers *F* une droite *ADF* parallele à *CS* : Je dis que cette parallele est l'axe d'un lieu à la Parabole proposée, lequel a des Ordonnées *ED* & des Coordonnées *DA* telles qu'on les demande. Car faisant $ED = y$, $DA = x$, & le parametre $PR = 2a$; nous aurons par la construction $SB = \frac{2a}{16} = \frac{1}{8}a$, & par la nature de la Parabole simple $\overline{BA}^2 = SBPR$: D'où résulte $BA = \sqrt{\frac{4aa}{16}} = \frac{1}{2}a$; comme aussi EC, c'est à dire $ED + DC = y + \frac{1}{2}a$, & CS, c'est à dire, $SB + BC = x + \frac{1}{8}a$: Donc $\overline{EC}^2 = CSPR$, ce qui est en termes d'Algebre $yy + ay + \frac{1}{4}aa = 2ax + \frac{2}{8}aa$, & se réduit à l'équation $yy + ay = 2ax$. Maintenant posons $x = \frac{nn + n}{2}a$; cela nous transformera cette équation en celle-cy $y^2 + ay = \overline{nn + n}^1 a^2$, dont la racine est

selon les regles ordinaires de l'Analyse $y = \frac{-1}{2}a + \sqrt{\frac{4nn + 4n + 1}{4}aa} = \frac{-1}{2}a +$ $\frac{2n+1}{2}a = na$. Or si l'on prend n successivement pour chaque nombre naturel 1. 2. 3. il est manifeste que $\frac{nn+n}{2}$ deviendra successivement chaque nombre triangulaire $\frac{1+1}{2}$ $= 1$, $\frac{4+2}{2} = 3$, $\frac{9+3}{2} = 6$: Et il est clair que comme chaque $\frac{nn+n}{2}$ est à chaque n, ainsi chaque $\frac{nn+n}{2}a$ ou x est à chaque na ou y. La Parabole ordinaire a donc cette proprieté, que sur une droite *AF*, qui n'est point son Axe, mais un de ses diametres servant d'Axe à un certain lieu *FDAE* qu'elle termine & qui se peut toûjours construire, des Ordonnées perpendiculaires y (à commencer d'une premiere a égale à la moitié du parametre) étant prises en progression arithmetique, leurs Coordonnées x (à commencer aussi par une premiere égale au demi-parametre) sont entr'elles comme les nombres triangulaires. *Ce qu'il falloit prouver.*

Que s'il étoit de quelqu'utilité dans les Arts de sçavoir pareillement quelle ligne courbe a des Ordonnées y en telle progression arithmetique, qu'elles fassent sur un axe des

segmens proportionels à tels nombres polygones qu'on voudra autres que les triangulaires; on pourroit s'en éclaircir avec la même facilité par l'équation generale en ce genre $yy \left.\begin{matrix}+m\\-2\end{matrix}\right\} ay \left.\begin{matrix}+m\\-4\end{matrix}\right\} aa = \left.\begin{matrix}2m\\-3\end{matrix}\right\} ax$; où y represente toutes les Ordonnées possibles en progression arithmetique quelconque exprimée par des nombres entiers; & où x signifie autant de Coordonnées à l'infini en progression des nombres polygones, dont les figures ont une multitude quelconque de côtez égaux exprimée par m. Car que l'on y substituë en la place de y la quantité na (dans laquelle n soit pris pour chacun des nombres de toute progression croissante au dessus de l'unité par une continuelle addition d'un même nombre $m-2$) & à la place de x le produit de a par cette autre quantité numerique $\frac{n^2 + \overline{m-2}^{1}\, n + m - 3}{2m-4}$ (qui est, comme on peut le verifier sur le champ, une expression generale du nombre polygone quelconque qui dans sa progression tient la même rang que n garde dans la progression arithmetique donnée, & dont la figure a autant de côtez égaux qu'il y a d'unitez dans m). Qu'aprés cela l'on rassemble les termes de l'équation dans un seul membre; l'on verra qu'ils se détruiront tous: Preuve incontestable que dans les Lieux geometriques exprimez par cette équation generale il y a une infinité d'indeterminées Coordon-

nées x & y qui ſuivent toutes ces progreſſions correſpondantes. Or il eſt évident que chacun de ces lieux-là eſt une Parabole du premier genre, de la même maniere que la précedent qui n'en eſt qu'un cas particulier; ſçavoir de maniere qu'entre l'axe de la courbe & celuy du lieu requis il y a une diſtance BA ou $SO = \frac{-m+2}{2} a$ (négative, c'eſt-à dire renverſée du côté oppoſé à celuy des y) & qu'entre l'origine de l'axe du même lieu & la tangente au ſommet de la même courbe il y a une diſtance SB ou $OA = \frac{8m - mm - 16}{8m - 16} a$ (qui lorſquelle eſt zero, marque l'origine des x en O; & lorſqu'elle eſt négative la marque en A). Car il s'enſuit que chaque appliquée EC eſt $y + \frac{m-2}{2} a = z$ & chaque ſegment qu'elle fait CS eſt $x + \frac{8m - mm - 16}{8m - 16} a = v$, qui donnent par réduction $zz = \left.\begin{matrix} 2m \\ -4 \end{matrix}\right\} av$ ſur l'axe d'une Parabole ſimple au lieu de $yy \left.\begin{matrix} +m \\ -2 \end{matrix}\right\} ay$, &c. qui n'eſt par conſéquent que ſur une droite parallele à cet axe. Enfin il eſt clair que par $y = 1a$ (premiere des na qui réduit la même équation generale yy, &c. aux termes $a = x$) qu'entre les x & les y celles qui ſuivent les progreſſions dont il eſt queſtion, commencent toûjours par une premiere a qui

eſt la $\frac{1}{2m-4}$ partie du parametre de la Parabole.

Enfin voudroit-on une ligne courbe qui eût des Appliquées y non ſeulement en même progreſſion que les nombres naturels, mais de plus perpendiculaires à des Abſciſſes x proportionelles aux nombres qui ſe forment des triangulaires, comme les triangulaires ſe forment des naturels : Chaque nombre naturel 1. 2. 3. 4. étant exprimé par n, les Arithmeticiens ſçavent que $\frac{n}{1} \times \frac{n+1}{2} \times \frac{n+2}{3}$, c'eſt à dire $\frac{1}{6}n^3 + \frac{1}{2}n^2 + \frac{1}{3}n$, exprime chacun des nombres dont je parle 1. 4. 10. 20. Je dis que l'équation qu'il faut trouver eſt celle-cy $y^3 + 3ayy + 2aay = 6aax$, qui n'appartient plus à une Parabole ordinaire, mais à une Paraboloïde du ſecond genre : Et je le concluds icy de ce que tous ſes termes ſe détruiſent, lorſqu'aprés les avoir rangez dans un ſeul membre, on y met na pour y, & $\frac{1}{6}n^3 + \frac{1}{2}n^2 + \frac{1}{3}n$ pour x. Ce qui porté ainſi de ſuite à l'infini, monteroit à des lignes courbes de genres toûjours plus compoſez.

Quant à la Methode ſur laquelle cecy eſt fondé, c'eſt ſi peu de choſe qu'à peine merite-t-elle qu'on s'arrête à l'expliquer. Elle ne conſiſte qu'en ce qu'il faut prendre l'ex-

pression de n par rapport à y & à l'unité geometrique a, sçavoir $\frac{y}{a}$; puis la transporter en la place de n dans l'expression de x laquelle en ces sortes de Questions est toûjours multipliée par la même a & formée du même nombre n combiné quelquefois avec d'autres comme m. Ce qui va d'abord à l'*integral*, & donne toûjours une équation de Courbe géometrique qui satisfait à la Question.

Ce dernier Article nous a été addressé par un Gentilhomme de Grenoble, qui s'applique depuis quelque temps aux Mathematiques.

ON demande dans les Memoires de Trevoux (*Sept. & Octob. fol.* 219.) la nature & la construction d'une ligne courbe dont les appliquées suivent la progression des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, 5. & les segmens de l'axe qu'elles font, la progression des nombres triangulaires, 1, 3, 6, 10, 15, 21, &c.

Sans s'arrêter à indiquer les moyens dont on s'est servi pour en découvrir la nature, je dis que cette courbe est la parabole ordinaire, dont voicy l'équation $2ax - ay = yy$, en supposant que les ségmens de l'axe ou les interceptées sont égales à x, & les appliquées à y; Pour le démontrer, il n'y a qu'à calculer tous les points demandez par le Problême en suivant mon équation. Je suppose aussi que $a \propto 1$; le premier nombre triangulaire est 1: faisant donc $a \propto 1$, $2ax$ devient égal à 2. l'appliquée y en ce point $\propto 1$, donc $ay \propto 1$; donc $2ax - ay = 2 - 1$, aussi égal à yy, qui est égal à 1.

Le second nombre triangulaire est 3: faisant $x = 3$, il s'ensuit que $2ax = 6$; L'appliquée y en ce point est 2, donc $ay = 2$, & $2ax - ay = 6 - 2 \propto 4$, qui est aussi égal au quarré de l'appliquée 2; & ainsi de tous les autres points. Car les calculant de même maniere, vous trouverez toûjours égales les

quantitez que mon équation désigne être égales, & par conſequent dans tous leſdits points l'appliquée appartient à la ligne deſignée par mon équation. *Ce qu'il falloit démontrer.*

CONSTRUCTION DE LA LIGNE.

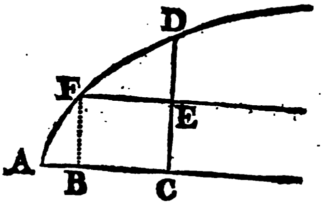

BC indefinie $\propto x$.

$AB \propto \frac{a}{8}$.

$CE \propto \frac{a}{2}$.

$ED \propto y$.

$2ax - ay \propto yy$.

$2ax \propto yy + ay$.

$z - \frac{a}{2} \propto y$, ou $z \propto y + \frac{a}{2}$.

$zz - az + \frac{aa}{4} \propto yy$.

$+ az - \frac{aa}{4} \propto ay$.

$zz - \frac{aa}{4} \propto yy + ay$.

$$2ax \propto zz - \frac{aa}{4}.$$

$$2ax + \frac{aa}{4} \propto zz.$$

PARAMETRE $\propto 2a$.

Sur le Parametre $\propto 2a$ soit décrite une Parabole, & de quelque point C que ce soit, soit menée l'appliquée D, & par F le diametre FE : Je dis, que si l'on multiplie $AC \propto x + \frac{a}{8}$ par le parametre $\propto 2a$, il en résulte l'équation $2ax \propto zz = yy + ay$ qui est précisément celle que l'on cherchoit. Nous avons donc donné la nature & la construction de la Courbe proposée, & par consequent satisfait au Problême. Que si quelqu'un desire avoir la soustangente, je dis qu'elle est égale à $\frac{4ax + \frac{aa}{2}}{2a}$. Ce qu'il est facile à chacun d'examiner.

Personne n'ignore que dans la Parabole ordinaire, l'espace compris par la fléche, l'appliquée & la Courbe est toûjours égal aux deux tiers du rectangle fait sur cette fléche & son appliquée. Pour ce qui est du solide formé par la rotation de cet espace autour de l'appliquée, c'est encore une chose connuë, qu'il est au cylindre circonscrit qui auroit un cercle pour base, dont le rayon seroit égal à la fleche, comme 8 est à 15. Je pourrois avec la même facilité don-

ner le centre de gravité de la moitié de ce solide coupé en deux par un plan qui passeroit par cette appliquée. Mais comme on ne sçauroit rien ajoûter de nouveau à ce qu'a écrit M. Vallis dans sa Méchanique à l'endroit où il traite *de Calculo centri gravitatis*, je me contenteray d'y renvoyer ceux qui voudront se donner la peine de le calculer.

Je donneray dans la suite, si on le souhaite, les moyens dont je me suis servi pour trouver l'équation qui exprime la nature de cette Courbe.

J'ay travaillé depuis à trouver la nature & la construction d'une courbe dont les appliquées croîtront au contraire selon la progression triangulaire & les parties de l'axe suivant l'ordre des nombres naturels, & je dis que c'est encore une parabole simple dont voicy l'équation, $2ay - ax = xx$. Je suppose que l'appliquée est égale à y, & les parties de l'axe égales à x & a, égal à l'unité. La preuve de cette verité se tire comme dans l'autre question du calcul de tous les points de cette ligne, ce qui me paroît si facile à justifier que ce seroit perdre du temps que de les calculer de nouveau.

FIN.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1702.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1702.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1702.

NOUVELLE EXPLICATION *d'un endroit difficile du neuviéme livre de Virgile.*

DANS la belle plainte de la Mere d'Euryale au neuviéme livre de l'Eneide, il y a un demi-vers fort difficile à expliquer. Il meriteroit bien qu'on fit de nouveaux efforts pour en découvrir le vray sens, afin de ne laisser point d'obscurité en un endroit qui d'ailleurs fait tant de plaisir à ceux qui sont capables d'en sentir toutes les beautez.

Après que la mere d'Euryale a vû la tête de son fils, que les Soldats de Turnus promenoient attachée au bout d'une pique, elle s'écrie;

Heu terrâ ignotâ canibus data præda Latinis
Alitibusque jaces! nec te tua funera, mater,
Produxi, pressive oculos, aut vulnera lavi;
Veste tegens.

Les faiseurs de Commentaires se sont fort tourmentez pour entendre ce, *Nec te tua funera, mater, produxi.* Leurs explications sont recherchées, & ont dequoi flatter la vanité d'un Commentateur; mais je ne sçay si elles sont assez justes.

Tua funera, selon Servius, est un substantif féminin: *hæc funera, hujus funera.* On appelloit, dit-il, *funera, quasi funerea aut funesta*, les femmes à qui il appartenoit de placer les corps dans les vestibules des maisons, ou de les presenter pour être portez à la sepulture. *Producere*, selon Turnebe, c'étoit cette triste fonction, qui regardoit les meres ou les sœurs des

morts. Quelques-uns veulent que *producere* fût seulement exposer le corps à l'entrée de la maison, les pieds tournez vers la porte, comme c'étoit la coûtume : d'autres que ce fût aussi aller en ordre & en ceremonie jusqu'au lieu où l'on devoit laisser le mort. Mais cela importe peu. Suivant cette explication, *Nec te tua funera mater, produxi*, voudra dire : *Et moy qui suis vôtre mere, je n'ay point eu le soin de vos funerailles, ny je n'ay point presenté vôtre corps pour être porté à la sepulture.* C'est ainsi que l'entend Servius le premier & le meilleur de tous les Interpretes de Virgile. Joseph Scaliger, homme d'un grand nom en matiere de belle litterature, & le Pere de la Ruë suivent ce sentiment. Cependant je ne puis le goûter pour deux raisons.

La premiere, c'est que ce qu'ils disent du substantif *funera*, ne me paroît pas encore trop bien établi, après qu'ils ont cité Varron & leurs autres autoritez. Virgile qui a eu plusieurs occasions de se servir de ce mot ne l'a jamais employé ; &

il me semble même qu'il n'employe pas volontiers ces sortes de mots anciens & inconnus.

La seconde raison que j'ay de rejetter l'explication de Servius, est que si on la recevoit, il faudroit avoüer que Virgile auroit fait en cet endroit une transposition assez dure. Car certainement dans l'ordre naturel il auroit dû mettre, *pressive oculos, aut vulnera lavi*, avant *tua funera produxi*. Or je ne vois pas que sa coutume soit de transposer ainsi les choses. Au contraire dans le sixiéme livre de l'Eneide, à la mort de Misenus, qui est une matiere semblable, il a pris grand soin de les arranger très-naturellement.

Pars calidos latices & ahena undantia flammis
Expediant, corpusque lavant frigentis & unguunt:
Fit gemitus: tum membra toro defleta reponunt &c.

Servius pourroit me repliquer qu'au sixiéme livre c'est le Poëte qui de sang froid fait une description: au lieu qu'au neuviéme c'est

une mere échauffée qui parle. Mais cette distinction ne prouve rien. Virgile toûjours juste & toûjours attaché à garder le bel ordre, ne le rompt point; à moins que la négligence & la transposition ne produisent quelques beautez singulieres. Et quelle grace auroit la mere d'Euryale à vouloir exposer le corps de son fils avant que de laver ses blessures?

Aussi Jules Scaliger reprend-t'il Servius d'avoir été chercher si loin l'interpretation de ce passage. Il la trouve forcée & téméraire, & en imagine une bien plus simple. *Nec te tua funera mater produxi* : c'est, dit Jules Scaliger, comme s'il y avoit, *nec te ad tua funera produxi*. Virgile a cru, selon lui, pouvoir sous-entendre cet *ad*, & le pouvoir avec merite; parceque *perturbatio mutilam facit orationem*. Il sied bien à la mere d'Euryale d'oublier dans sa douleur une petite préposition.

D'autres croïent que *nec te tua funera mater produxi*, se doit ainsi expliquer: *nec te, nec tua funera produxi* : & le sçavant Pere Jean Loüis

de la Cerda ne desaprouve pas ce sens. *Vti, qui hoc diceret, oppugnari poßit, non video.*

Le Pere Nicolas Abram pense à peu près de même. *Nec te tua funera* &c. Cela signifie dit-il, *Nec ego mater tua te, imò non jam te, sed tuum cadaver & tuum funus produxi & extuli ad sepulturam.* Si bien que selon ces deux Interpretes, il faudroit traduire : *Et moy mere infortunée! je n'ay pas eu la douceur de presenter vôtre corps : que dis je vôtre corps? les restes tronquez & mutilez de vôtre corps.* Car apparemment ils entendent *funera* de cette maniere : en quoy ils sont bien fondez, comme le prouvent les deux vers que la mere d'Euryale prononce encore :

Quò sequar? aut quæ nunc artus avulsáque membra,
Aut lacerum funus tellus habet?

Je remarque icy avec plaisir que trois des plus beaux & des plus utiles Commentaires que nous ayions sur Virgile nous ont été donnez par trois Jesuites, les Peres de la Cerda, Abram, & de la Rüe. Cependant

leurs opinions sur nôtre demi-vers ne me contentent pas. Ils font toûjours faire à Virgile, aussi bien que Scaliger le pere, cette desagréable transposition que j'espere lui sauver : & je ne sçaurois admettre des interpretations si peu honorables à un Poëte que j'estime tant. Je ne puis pourtant m'empêcher de dire que si j'étois absolument obligé de m'en tenir à quelqu'un des sentimens que j'ay rapportez jusqu'icy, j'embrasserois celui de Scaliger le Pere quoique hardy, parceque je le trouve plus fin que les autres & moins tiré.

Tous les Auteurs lisent *produxi*, & l'entendent de la même façon. Mais Merula pense qu'au lieu de *produxi*, il pourroit bien y avoir *proluxi*. Il soupçonne les Copistes d'avoir alteré ce passage, en mettant une lettre pour une autre, comme cela leur est arrivé mille fois. Effectivement il ne faut changer qu'un *d* en une *l* pour lire *proluxi*; & l'autorité de Festus prouve que *proluxi* est un mot très-latin.

La Cerda confesse que ceux qui

ſuivent cette leçon ne ſont pas à mépriſer, *non contemnendi*. Il eſt certain qu'elle eſt très-commode, & qu'il y a eu de l'eſprit ou au moins du bonheur à la trouver. Outre qu'elle fait un ſens qui peut être goûté par les Lecteurs les plus jaloux de la gloire de Virgile :

Heu terrâ ignotâ, canibus data præda Latinis
Alitibuſque jaces ! nec te tua funera mater
Proluxi, preſſive oculos, aut vulnera lavi.

Helas vous giſez dans quelque champ inconnu, abandonné aux chiens & aux oiſeaux ! & trop malheureuſe mere que je ſuis, je n'ay pas même eu la conſolation de vous pleurer, de pleurer vôtre mort indigne & précipitée ; de vous fermer les yeux & de laver vos bleſſures, &c. Cela me ſemble aſſez noblement & aſſez naturellement penſé ; & j'aurois quelque penchant à m'en tenir à cette leçon de Merula.

Mais il ſe preſente deux objections embarraſſantes. 1°. Aucun manuſcrit ne met *proluxi* : il y a *produ-*

xi par tout : toutes les bonnes éditions sont d'accord sur ce passage, aucun n'a adopté le *proluxi* de Merula. Un consentement si general prouve peut être que le *prolixi* n'est qu'une conjecture ingenieuse à la verité, mais vaine & peu fondée.

Dailleurs, *Nec te tua funera mater proluxi*, n'est pas trop glorieux à Virgile du côté de la Grámaire. Car il auroit omis un *&*, conjonction qui seroit là necessaire pour la clarté, *nec te & tua funera.* Et pourquoy cette négligence, pourquoy auroit-il oublié cet *&* qu'il auroit pu mettre si aisément ? Cecy m'empêche de me déclarer tout à fait pour le *proluxi* de Merula, & de suivre encore cette leçon toute heureuse & toute spirituelle qu'elle me paroît.

Avant que de m'y attacher, j'ay à proposer deux interpretations nouvelles, & qui ont jusqu'ici échappé aux Commentateurs. Je ne les donne pas pour infaillibles : Un passage comme celui dont il s'agit, susceptible de cinq ou six sens, ne sçauroit jamais être interpreté d'une maniere qui ôte toutes les contestations.

Mais les deux explications me ſemblent auſſi plauſibles pour le moins que celles que j'ay luës ailleurs. Peut-être agréeront elles à quelqu'un de ceux qui malgré nos Docteurs modernes n'ont point honte d'aimer Virgile ; & peut-être encore, ce que je ſouhaiterois autant, exciteront elles quelque homme conſommé dans la lecture des bons Auteurs de l'antiquité, à nous découvrir quelque choſe de meilleur.

Je commence par ſuppoſer une choſe que je croy très-vraiſemblable, ou même certaine, quoy qu'aucun des Commentateurs n'y ait fait attention. C'eſt que les trois preterits, *produxi*, *preſſi*, *lavi*, ſe doivent entendre comme des futurs & comme s'il y avoit, *producam*, *premam*, *lavabo*. La Grammaire permet ces eſpeces de changemens de tems : & quand ils ſont placez à propos comme icy, ils ont même je ne ſçay quoy d'élegant & d'agréable. Quiconque a lû attentivement Virgile conviendra de ce point, & j'en citerois ſans peine vingt exemples.

Ces futurs rendront le ſens de nôtre demi vers bien plus juſte & bien plus touchant. La mere d'Euryale voit la tête de ſon Fils ſeparée du tronc qui eſt reſté dans quelque coin de terre inconnuë, *terrâ ignotâ.* Elle deſeſpere de pouvoir retirer ce malheureux corps des mains des vainqueurs ſuperbes qui l'ont ainſi outragé, & elle déplore premierement la mort de ſon fils :

Hunc ego te, Euryale, aſpicio ! túne illa ſenecta
Sera mea requies ?

Elle deplore en ſuite l'impuiſſance où elle eſt de luy rendre les devoirs de la ſepulture; devoirs qui luy ſeroient également chers; & utiles, ſelon ſon idée, aux Manes d'Euryale.

Cela poſé, je m'imagine que dans la phraſe *te tua funera*, le *te* qu'on prenoit pour un accuſatif, eſt un ablatif, & qu'il faut l'expliquer de même que ſi Virgile avoit écrit *te ipſo : Nec te ipſo tua funera producam ;* après quoy nôtre paſſage ſignifiera : *Helas vous giſez dans quelque champ inconnu, abandonné aux chiens & aux*

oiseaux ! & trop malheureuse mere qui je suis, je seray privée de la consolation de presenter réellement vôtre corps à la sepulture. Je seray reduite à vous faire de vaines funerailles. Je seray même privée du plaisir qu'ont au moins toutes les meres à la mort de leurs enfans, de vous fermer les yeux, de laver vos blessures, &c. Les deux vers que j'ay déja citez, & que Virgile met un peu après à la bouche de la mere d'Euryale appuïent bien ma conjecture :

Quò sequar ? aut quæ nunc artus, avulsaque membra
Et lacerum funus tellus habet ?

Elle raisonne, elle se dit à elle même la difficulté qu'il y a de recouvrer le corps d'Euryale mutilé & laissé à la merci des bêtes dans quelque endroit inconnu Preuve seure de la consolation qu'elle trouveroit à l'ensevelir solemnellement, & de la peine que luy cause l'impossibilité de contenter l'envie qu'elle en a.

Voilà ma premiere interpretation : je doute qu'il soit aisé de la détruire ; & elle a sur tout cela de bon, qu'elle décharge Virgile de la

honte d'avoir parlé d'expofer un corps avant que de luy avoir fermé les yeux & de l'avoir lavé.

Je prens encore là le mot *producere*, comme le prennent tous les Commentateurs, pour *presenter un mort*, luy *procurer la sepulture*, l'y *porter*. Mais voicy un autre fens du mot *producere* qui fondera ma feconde explication. *Producere*, *alonger*, *prolonger*, *differer*, *reculer*: c'eft là fa fignification naturelle & commune. Ainfi Enée dit au 2. livre de l'Eneïde en parlant de fon pere Anchife:

Abnegat excisâ vitam producere Trojâ,
Exiliumque pati.

Il ne veût point prolonger fa vie, il ne veut point reculer la fin de fa vie déja trop longue, après la ruine de Troïe. *Producere* fignifie donc *prolonger*, *differer*.

Sur ce pied là je dis qu'il faut fuppofer que dans le paffage, *Nec te tua funera mater produxi*, Virgile a fous entendu *circum* ou bien *fuper*, *circum te*, *fuper te tua funera produxi*

ou suivant ma conjecture, *producam*, & cela voudra dire :

Malheureuse que je suis ! je ne pourray point avoir la douceur secrette de prolonger vos funerailles, en prenant, en reïterant auprès de vous, autour de vous, les soins d'une mere. Je ne pourray point faire durer la douceur de pleurer sur vous, en vous fermant les yeux, en lavant vos blessures, en vous ensevelissant. Je seray privée du plaisir qu'une mere tendre & desolée auroit pris à differer quelques momens par ses embrassemens & par ses plaintes, l'affreux moment d'exposer le corps de son fils, de le presenter pour être porté à la sepulture : où, sans s'arrêter à l'érudition de Turnebe, *de luy rendre les derniers devoirs.*

Je ne sçay si je me trompe : mais il me semble qu'aucun des autres sens que l'on donne à *nec te tua funera*, ne vaut pas celui cy pour la tendresse ny pour la delicatesse : outre qu'il sauve à Virgile la transposition, aussi bien que le *te ipso*. L'explication avec le *te ipso* est peut-être sujette à moins de difficultez & à moins d'objections : un Gram-

maitien severe s'en accommodera mieux : cependant mon goût panche vers cette derniere explication :

Nec circum te, nec super te, tua funera producam.

La pensée en sera plus digne de Virgile : c'est une raison qui me détermine à la lui attribuer, & à me flater qu'il l'a euë effectivement en composant son vers. Je me regle sur ce principe dans les endroits obscurs de l'Eneide que l'on peut expliquer de deux manieres differentes. Je m'applique d'abord à chercher laquelle des deux interpretations renferme le sens le plus juste & le plus fin ; & je suis porté à croire que Virgile l'a eu en vûë. Car une lecture assez assiduë & assez exacte des ouvrages de ce Poëte m'a persuadé qu'il merite bien qu'on juge de lui, comme Socrate, homme aussi delicat & aussi difficile qu'un autre, jugea de Democrite. On demandoit à Socrate ce qu'il pensoit des œuvres de Democrite qu'on lui avoit prêté : ce que j'en ay

entendu, répondit-il, m'a paru admirablement beau : ainsi je croy que ce que je n'ay point entendu est de même.

Il ne me reste qu'à mettre icy nôtre passage en vers François. Je puis assurer que ce n'ont point été les rimes, dont la tyrannie fait dire si souvent le contraire de ce qu'on pense, qui m'ont amené à le traduire ainsi. Il y avoit long-tems que j'avois conçû les deux explications que je viens d'exposer, & que je m'étois attaché à la seconde, quand j'ay songé à mettre en vers françois l'histoire de Nise & d'Euryale.

Heu terrâ ignotâ, canibus data præda
Latinis
Alitibus que jaces ? nec te tua funera,
mater,
Produxi, preßive oculos, aut vulnera
lavi :
Veste tegens, tibi quam noctes festina
diesque
Urgebam, & telâ curas solabar aniles.

Vôtre corps dans les champs des ennemis
de Troye

Gist sans honneur, des Chiens & des oiseaux la proye,
O mon fils; & je perds jusqu'au fatal plaisir
De pouvoir de mes pleurs l'arroser à loisir.
Il faut que je renonce à la douceur secrette
Que vôtre mere icy du moins se seroit faite
De reculer un peu par de longues clameurs,
Par cent baisers, l'instant de vos derniers honneurs.
Je ne fermeray point de ma main amoureuse
Les yeux dont les regards me rendirent heureuse.
Je ne laveray point vos blessures. Helas!
A les couvrir mon fils, je ne destinois pas
Cet habit que pour vous preparoit ma tendresse,
Amusement flatteur d'une oisive vieillesse:
Mais à ce triste employ je l'aurois fait servir.
Foibles biens que le sort sçait même me ravir!

C'est Mr. de Fresneuse de Roüen

qui propose au public ces nouvelles explications. Nous avons lieu de croire qu'elles seront bien reçuës des Sçavans : du moins. Nous ne doutons pas que tout le monde ne rende justice à l'esprit & au bon goût de l'Auteur.

PSALTERIUM DAVIDIS Æthiopicè & latinè &c. accedunt Æthiopicè tantum Hymni & orationes aliquot veteris & novi Testamenti. Item Canticum Canticorum cum variis lectionibus & notis. Cura Jobi Ludolfi. Francofurti ad M. 1701. in 4° pagg. 427. C'est à dire, *les Pseaumes de David en Ethiopien & en latin, avec quelques Hymnes & quelques prieres de l'ancien & du nouveau Testament en Ethiopien seulement, aussi bien que le Cantique des Cantiques. M. Job Ludolfe y a joint les diverses leçons avec des notes, & a eu soin de toute l'édition.*

Nous avons déjà quelques éditions du Pseautier Ethiopien, mais il est aisé de juger que cette édition doit être plus correcte que

toutes les autres, n'y ayant jamais eu personne en Europe qui ait eu une plus grande connoissance de cette langue que M. Ludolfe. Il nous apprend que les Pseaumes qu'il donne au public sont en langue *Tigrane*, qui étoit celle des Ethiopiens ou Abyssins, lorsque leurs Rois faisoient leur résidence à *Axuma* dans le Royaume de *Tygré*. Mais *Ambara* étant devenuë depuis la capitale de l'Empire,* la langue *Ambare* est devenuë la langue dominante, & la langue Tigrane étant demeurée dans le Royaume de Tigré, les autres Abyssins ne l'apprennent que par étude. Ces peuples ont une si grande venération pour les Pseaumes, que les gens de toute profession, de tout âge & de tout sexe les lisent avec soin, & les sçavent ordinairement tous par cœur.

Il paroît que cette traduction Ethiopienne est fort ancienne quoiqu'il soit difficile de déterminer de quel tems elle est. On voit aussi

* *Le Roy d'Ethiopie ou d'Abyssinie fait aujourd'hui sa residence à Gondar qui est à près de 300. lieuës d'Ambara.*

qu'elle n'a pas été faite sur l'original Hebreu, mais sur le Grec des Septante, & aparemment sur un manuscrit de l'Eglise d'Alexandrie dont l'Eglise d'Ethiopie dépendoit. Nous n'avons point d'édition Ethiopienne plus ancienne que celle de Rome. Jean Potken Allemand, Prevôt de l'Eglise de S. Georges de Cologne y fit imprimer en 1513. le Pseautier avec quelques hymnes, quelques oraisons, & le Cantique des Cantiques. En 1518. Il fit imprimer à Cologne son Pseautier Ethiopien qu'il appelle Chaldéen, avec l'Hebreu, le Grec, & le Latin de la Vulgate. Mais comme il ne sçavoit pas même la grammaire de cette langue, il ne faut pas s'étonner qu'il ait laissé dans ces éditions toutes les fautes de son exemplaire, lequel n'étoit pas fort correct. vers le milieu du XVI. siécle, il vint à Rome des Ethiopiens, qui y firent imprimer le nouveau testament en leur langue, mais il ne songerent point au Pseautier, & les Anglois qui ont r'imprimé le Pseautier dans leurs bibles polyglottes,

y ont laissé toutes les fautes qu'ils ont trouvées dans les éditions de Potken & y en ont ajouté de nouvelles. Ils avoient donné soin de l'édition Ethiopienne à un nommé Castel qui ne sçavoit pas cette langue assez pour éviter les fautes les plus grossieres, & M. Ludolfe dans ses notes fait remarquer plusieurs de ses bevuës. M. Ludolfe outre les deux éditions de Potken s'est servi pour celle-cy, de trois manuscrits qu'il a conferez ensemble. Le premier s'est trouvé dans la Bibliotheque de feu M. Pocok Professeur des langues Orientales à Oxford, & ce manuscrit avoit été écrit ou du moins reveu par un habile homme. Le second est de la Bibliotheque de Brandebourg, & a été communiqué à Mr. Ludolfe par ordre de l'Electeur. Le troisiéme lui a été envoyé d'Amsterdam par Mr. Pierre Vandam qui l'avoit reçû des Indes.

La version latine qu'on a imprimée à côté des Pseaumes, est d'un Professeur * de la langue Hebraïque

* *M' Joannes Henricus Michaëlis,*

dans l'Academie de Hall. Il a été long-tems avec Mr. Ludolfe & a appris de lui assez d'Ethiopien pour être en état de reüssir dans ce travail, & même pour contribuër aux notes en comparant la version Ethiopienne avec la version Grecque & l'original Hebreu. Mr. Ludolfe a revû tout cela, & l'a mis dans l'ordre que nous le voïons icy.

EXPLICATION D'UN CACHET antique d'Agathe Orientale, du Cabinet de Mr. Gravier de Marseille, par Mr. Terrin Conseiller du Roy en la Senechaussée d'Arles.

VOtre cachet m'a paru fort beau, Monsieur, & il merite d'avoir place dans un cabinet aussi curieux que le vôtre. Vous pouvez en voir un presque tout semblable & avec les mêmes caracteres dans le premier tome *de l'utilité des voïages, de Mr. Baudelot*; mais le vôtre est de meilleur goût, la graveure plus fine, & les ornemens plus recherchez. Dans celuy de Mr. Baudelot il n'y a ni cornes ni aîles, & c'est ce qui rend le vôtre plus curieux.

Je

Je croy que vous avez eu raiſon de juger que c'étoit un Roy Parthe qu'on y voit repreſenté; les cheveux en abondance & friſez avec ſoin, ſa barbe longue & fort propre, & ſon pendant d'oreille, qui ſont des ajuſtemens ſinguliers aux Princes de cette Nation, en ſont des témoignages aſſez convaincans.

Pour l'explication des deux aîles qui ſupportent le buſte de ce Prince, & des deux cornes qu'on voit au deſſous, qui ne ſont pas des cornes d'abondance, puis qu'il ne paroit pas qu'elles ſoient pleines de fleurs ou de fruits, je ſuppoſe que les plus ſages anciens, comme les Egyptiens, Pythagore & Platon ont donné des aîles à l'ame & à l'eſprit; c'eſt pour cela que ſur la table Egyptienne du Cardinal Bembe, qui a été expliquée par Pignorius & par le P. Kirker, on voit en pluſieurs endroits des figures humaines, ou des oiſeaux avec un viſage d'homme & de grandes aîles ou eployées ou ſerrées contre le corps; on en voit auſſi de ſemblables dans les peintures des mumies, & dans la même vûë Py-

ché qui ſignifie l'ame, étoit toûjours repreſentée avec des aîles, & ordinairement avec des aîles de papillon, qui ſont les plus legeres de toutes. Ces aîles marquent la viteſſe & la rapidité de l'eſprit, qui a fait dire à Ciceron dans ſes Tuſculanes lib. I. *Nihil eſt animo velocius, nulla eſt celeritas, qua cum animi celeritate comparari poßit.* Les Payens avoient emprunté des Hebreux les aîles de l'ame, puiſque dans le Pſeaume 138. il eſt écrit, *ſi ſumpſero pennas meas*, & ſaint Auguſtin là-deſſus dit, *habent anima pennas ſuas in duabus alis, ſcilicet charitate Dei & proximi, quibus fulta anima quaſi cum alis ad Deum volat*; les Hebreux en donnoient même à Dieu, qui eſt l'eſprit ſouverain, témoin le Pſeaume XVI. où on lit *ſub umbra alarum tuarum protege me*, & le 35. *filii autem hominum ſub umbra alarum tuarum ſperabunt.* Et nous donnons encore aujourd'hui des aîles aux Anges, qui ſont de purs eſprits, à l'exemple auſſi des Hebreux, leſquels en donnoient aux Cherubins qui étoient dans le ſanctuaire & ſur l'arche.

Je suppose en second lieu que les deux Cornes signifioient chez les Arabes & les peuples Orientaux, l'Orient & l'Occident, les deux extremitez de la terre ; de là vient, comme le rapporte Mr. de Spanheim dans son bel ouvrage *de usu & praestantia numismatum*, qu'Alexandre le grand est nommé *Dulkernain*, c'est-à-dire *bicornis*, dans l'Alcoran & dans les livres des Arabes, qui vouloient marquer par là qu'il avoit été maître de toute la terre, *à cornu seu plaga Orientali, ad cornu seu plagam Occidentalem.* Et c'est peut-être dans cette vûë, autant que par relation à Jupiter Ammon dont il se vantoit d'être descendu, qu'on le representoit de son tems avec deux cornes.

Suivant ces deux observations, on peut entendre par les deux aîles l'esprit & l'ame du Prince dont on y voyoit l'effigie, & par les cornes l'Orient & l'Occident dont on le flatoit d'être le maître. Ainsi on peut donner cette explication à ce cachet en faveur du Monarque representé, *Par des mouvemens elevez,*

& rapides de mon eſprit, je gouverne & je ſoutiens depuis l'Orient jusqu'à l'Occident toutes les Provinces de mon Empire.

Je ne crois pas que tant de paroles puiſſent être compriſes dans une auſſi courte inſcription que celle de vôtre cachet, laquelle n'eſt que de dix caracteres, mais l'eſſentiel de ces paroles & le nom même du Prince & ſon titre peuvent être enfermez en ces termes. *Arſaces le maître de toute la terre, l'ame & la gloire de ſon Empire.* Car vous ſçavez auſſi que chez les Hebreux & les autres peuples Orientaux *Cornu* ſignifioit puiſſance, gloire & ſplendeur, témoin les cornes de Moyſe, pour exprimer les rayons de lumiere, de ſplendeur & de gloire qui ſembloient partir de ſon viſage quand il deſcendit de la montagne.

Ces caracteres au reſte ſont Pheniciens, les Parthes ſur les pierres gravées & leurs medailles ſe ſervoient de la langue Grecque ſous la domination d'Alexandre, & de la Phenicienne ſous les Rois de Syrie auſquels ils furent enſuite ſou-

mis, & apparemment ils conserverent encore celle-cy long-tems après l'établissement de leur Monarchie: ces lettres ressemblent fort à l'ancien Hebreu qui est le Samaritain, qu'on voit sur quelques sicles, aussi en étoient-elles derivées comme le demontre Mr. Bochart dans son *Phaleg*. Un homme qui entendroit le Samaritain pourroit les dechiffrer, pour moy ce sont lettres closes, contentez-vous je vous prie, que j'en aye conjecturé le sens.

Mais comme les Rois des Parthes pendant près de 480. ans que cet Empire a duré, ont tous porté le nom d'Arsace fondateur de cette Monarchie, de même que les Empereurs Romains ont tous pris celui de Cesar, il s'ensuit que le cachet n'est pas du premier de ce nom qui se tira de la domination des successeurs d'Alexandre Rois de Syrie, environ 250. ans avant Jesus-Christ, sous Seleucus Callinicus suivant Justin, qui dit que le premier Arsace, ne forma son Empire que de deux Royaumes, celui des

Parthes & celui d'Hyrcanie, *duorum regnorum imperio preditus est*, & les défendit pendant sa vie contre les puissantes armes de Seleucus, qui fit de grands efforts, mais inutiles, pour le remettre sous sa domination ; & ainsi il n'y a pas d'apparence, que ne commandant qu'à deux Royaumes, il eût osé marquer sur son cachet qu'il étoit le maître de l'Orient & dé l'Occident.

Je croy pourtant que c'est le cachet du fils & du successeur de ce premier Arsace qui defendit vigoureusement l'état que son pere lui avoit laissé, contre Antiochus fils de Seleucus Callinicus qui le vint attaquer à la tête de 120. mille hommes. Ce second Arsace qui fut ensuite assez heureux, suivant les extraits de Diodore de Sicile publiez par Mr. de Valois, pour soumettre toutes les nations depuis son Empire jusqu'aux Indes, *Prospera ubique*, dit-il, *fortuna vsus est, atque Imperii sui limites longissime propagavit; etenim usque ad Indiam in qua Porus regnavit progressus, cuncta nullo negotio subegit.* Celui-la pouvoit avec plus de justice

célébrer ſon genie , & mettre ſon buſte ſur les aîles de la fortune, de la victoire ou de la Renommée qu'on repreſentoit toutes trois aîlées, & marquer l'étenduë de ſa domination par les deux cornes qui deſignoient l'Orient & l'Occident. Il ſuivit en cela l'exemple d'Alexandre le grand qui avoit ſubjugué les mêmes nations, & qui pour ce ſujet fut appellé comme j'ay dit, *Prince à deux cornes.* La propreté des Rois des Parthes fit qu'il ne voulut pas les mettre ſur ſa tête, mais il s'en fit honneur ſur ſon cachet.

Voilà Monſieur l'explication de vôtre Agathe, que vous avez ſouhaitée de moy, vous n'auriez pas manqué de trouver un meilleur Oedipe,mais nul n'auroit travaillé pour vôtre curioſité avec plus d'empreſſement que &c.

Nous ferons plaiſir a bien des gens de ne point finir cet article , ſans leur faire connoître plus particulierement Mr. Terrin & Mr. Gravier.

Mr. Terrin eſt conſeiller du Preſidial à Arles, dés ſa jeuneſſe il a eu bien du goût pour les belles lettres,

& les a cultivées avec beaucoup de soin, il est consulté de tout le païs, comme l'arbitre de toutes les contestations sçavantes. Il a même un cabinet très-curieux en medailles antiques, en bronzes rares, &c. C'est lui qui a tenu autrefois contre le sentiment général sur la belle statuë trouvée à Arles, & qui fait maintenant l'ornement de la gallerie de Versailles. On vouloit que ce fût une Diane, il la soutenoit Venus, & son jugement a été celui des maîtres de l'Art à la Cour.

Il seroit à souhaitter que toutes les petites dissertations qu'il a faites à differentes occasions eussent été données au public comme celle-cy. S'il vouloit les communiquer, on rendroit avec plaisir toute la justice qu'on doit à son merite.

Pour Mr. Gravier c'est un homme connu par tous les curieux, non seulement de France, mais de l'Orient. Il s'est établi à Marseille, & entretient de grandes correspondances dans les grandes villes de l'Orient, où il s'est fait beaucoup d'amis par sa probité & par les honnê-

tetez qu'il a fait à tous les curieux, il entretient particulierement grand commerce dans l'Egypte, d'où il tire une infinité de pieces rares. C'est par ce moyen qu'il s'est fait un beau Cabinet, qui fait un des ornemens de Marseille, il communique volontiers tout ce qu'il a, aux personnes qu'il sçait en être curieuses, & se fait même un plaisir d'en enrichir le cabinet du Roy. Dans cette vûë il a lié depuis long-tems correspondance avec Mr. Oudinet, à qui sa Majesté en a confié les clefs, & qui par le zele qu'il a d'augmenter ce precieux tresor, y fait entrer tous les jours de nouvelles beautez ; tout le monde sçait que sa capacité dans ce genre de science, son honnêteté à y recevoir tous les étrangers qui viennent de tous côtez pour s'y instruire, & la facilité qu'il a à communiquer ses lumieres attire à Versailles une infinité de gens, qui ne se lassent point de publier par tout le juste discernement du Monarque à se choisir des Officiers si dignes de leurs emplois ; on rend ce témoignage à son merite avec

d'autant plus de plaisir, qu'on est assuré qu'il ne sera desavoüé de personne. C'est lui qui a eu la bonté de nous donner la dissertation de Mr. Terrin.

L'ART DE CHARPENTERIE *de Mathurin Jousse, corrigé & augmenté de ce qu'il y a de plus curieux dans cet Art, & des machines les plus necessaires à un Charpentier, avec des figures & des Tailles douces, par Mr.D.L.H.* A Paris chez Thomas Moette, ruë de la Bouclerie, au bas de la ruë de la Harpe prés le Pont St. Michel à Saint Alexis. *In folio pag.* 208.

NOus avons obligation de cette nouvelle édition de *l'Art de Charpenterie* de Jousse à M.de la Hire le fils. La premiere édition est de l'an 1627. Jousse l'a mit au bout de son traité de Serrurerie, qu'il appelle *Ouverture de l'Art de Serrurier*. La 2. est de l'an 1659. sous le titre du *Theatre de l'Art de Charpentier*, comme la premiere. Ces deux éditions sont toutes deux de la Fleche chez Grivau

in fol. aussi bien que le *Secret d'Architecture* du même Auteur en 1642.

Il n'y a point eu d'Auteur qui ait traitté si au long de la Charpenterie, que Mathurin Jousse, ni qui ait fait une recherche plus exacte de tous les cas particuliers qui dépendoient de cet Art. On les trouve tous fort bien détaillez dans son livre, où il y a plus de cent figures qui expliquent les differens Ouvrages de Charpenterie.

Les deux éditions étant devenuës fort rares, il étoit tems d'en faire une troisiéme, & ce qui a déterminé le Libraire, c'est qu'il a eu le bonheur d'en recouvrer toutes les planches qui avoient été fort bien conservées. L'on n'a rien retranché de cet Ouvrage, & on l'a donné tel que Jousse l'avoit donné luy-même au François près, que l'on a changé, en y laissant tous les termes de l'art, & ôtant seulement les tours & les expressions qui ne sont plus de ce tems-cy. Mais ce n'est pas là la seule chose qui a donné de la peine à M. de la Hire & qui doit faire estimer cette nouvelle édition.

Quoyque ce livre de Jousse fût fort étendu, il y manquoit encore plusieurs choses qu'on y a ajoûtées, comme les noms & usages des principaux outils qui servent en charpenterie, avec de nouvelles figures en taille douce qui representent bien distinctement les engins, les chevres à poulies & écharpes, les verins, les rouleaux sans fin ou tours, terieres, le vindas, le singe, le cric, les sonnettes & la gruë. On y a joint les descriptions & les figures des principales machines qui sont en usage, celle du pont de bois de Scamozzi, une explication avec figure de toutes les pieces de bois qui entrent dans la construction des bâtimens pour les Pans de bois, pour les toits ordinaires, pour les brisez, qu'on nomme à la *Mansarde*, & pour les assemblages differens qui sont en usage; de plus, une dissertation sur le tems propre à abbattre les bois, & sur la maniere de les abbattre, & d'en connoître les especes differentes & les defauts, avec les noms qu'on leur donne, la maniere de remedier en quelque façon & autant qu'il est

possible aux accidens qui y arrivent lors qu'ils sont mis en œuvre, la maniere de reconnoître la bonté du bois, & de l'équarrir.

On trouve encore à la fin de cet Ouvrage des remarques utiles sur les bois de Charpente pour leur emploi dans les bâtimens, & ce qu'ordonnent à leur égard les us & coutumes de Paris, une maniere fort abregée d'en faire le Toisé, & celle de les numeroter ; une ample & exacte description des moulins à vent & à l'eau avec des figures fort exactement faites ; l'on a cru ne se pouvoir pas dispenser de donner cette machine au public, à cause de sa grande utilité, d'autant plus que quelque commune qu'elle soit en ces quartiers-cy, il y a bien des païs qui en manquent, & où, peut-être, on sera bien aise de la faire construire sur la description qu'on en trouve ici.

LETTRE DE M. LA MONTRE *à un de ses amis, touchant le premier Méridien.*

MOnsieur, vous souhaitteriez que les Astronomes & les Geographes se servissent du même Méridien. Permettés-moy de vous dire, que pour vous satisfaire il faudroit renverser l'usage reçû de tous les Astronomes, chacun desquels a choisi pour le méridien de ses Tables le lieu où il a fait les observations qui leur servent de fondement, ou tel autre qu'il a trouvé à propos. Vous craignés que quelques Geographes ne s'avisent de faire passer le premier Meridien de sa mappe-monde par l'Observatoire Roïal, ce qui défigureroit la France, la divisant en deux parties, dont l'une seroit placée dans l'Hemisphére Oriental, & l'autre dans l'Hemisphére Occidental. Je conviens avec vous que cela seroit fort desagréable; cependant je ne crois pas que cela arrive jamais & en voicy la raison.

Ptolomée n'étant pas assuré du nombre & de la position des Isles

Fortunées ou Canaries, se contenta de faire passer par ces Isles, le premier Méridien de ses Cartes Geographiques, comme Marin de Tyr l'avoit pratiqué avant lui. La navigation s'étant perfectionnée dans ces derniers siécles, on connut la situation de ces mêmes Isles avec assez d'éxactitude pour pouvoir assurer que l'Isle de Fer est la plus occidentale de toutes les Canaries. En l'année 1634. Le Roy Loüis le Juste par le conseil du Cardinal de Richelieu son premier Ministre demanda aux sçavans Mathematiciens de son Roïaume ce qu'ils pensoient à l'égard du premier Meridien des Geographes. Ces Messieurs aïant consideré que l'intention de Ptolomée avoit été de placer le premier Méridien de ses Cartes Geographiques à l'Occident de toutes les Terres qui étoient connuës de son tems, répondirent à Sa Majesté, qu'ils étoient d'avis qu'on choisît les Côtes les plus Occidentales de l'Isle de Fer, pour y établir le premier meridien, afin qu'en gardant une conduite si conforme à la pensée de Ptolomée, *les autres Nations* ne pussent pas re-

procher à la nôtre, d'avoir rien innové mal à propos sur ce sujet. Cet avis aïant été jugé très raisonnable, le Roy par sa Declaration du premier jour de Juillet 1634. verifiée en Parlement le 27. du même mois, ordonna à tous ses Sujets, de ne reconnoître en Geographie & en Hydrographie d'autre premier Meridien, que celui qui passe par l'Oüest de l'Isle de Fer. Cette Declaration fut donnée par des raisons d'Etat & des Maximes de Politique, afin de pouvoir déterminer à l'avenir, quels navires seroient déclarés de bonne prise, soit en tems de paix, soit en tems de guerre. Le premier Méridien & le Tropique du Cancer, furent les bornes qu'on choisit pour servir à décider les contestations qui surviendroient en ces rencontres.

Il semble qu'on ne pouvoit faire un choix plus heureux & plus conforme à la situation naturelle des deux parties de la Terre qu'on nomme l'ancien & le nouveau monde. Je vous prie de jetter les yeux sur une mappe-monde, dont le pre-

mier Méridien passe par l'Occident de l'Isle de Fer; ce que nous connoissons de l'ancien monde en occupe l'Hemisphére Oriental , & ce qui est connû en Amerique ou nouveau monde, est placé dans l'Hemisphere Occidental. C'est à mon avis la disposition la plus naturelle & la plus favorable qu'il soit possible de choisir, sans choquer la vüe & sans faire insulte au bon sens.

Si quelqu'un par curiosité ou autrement vouloit choisir le Méridien de l'Observatoire Roïal pour le premier Méridien de sa Mappe-monde, il me semble qu'il le pourroit faire sans placer dans l'Hemisphére occidental une partie de l'ancien monde. Il ne s'agiroit que de pratiquer ce que vous allez lire. Les Geographes mettant ordinairement les nombres des degrés de longitude le long de la ligne équinoctiale, on feroit passer le premier Méridien par l'Oüest de l'Isle de Fer, comme nos François l'ont pratiqué jusqu'à present, & on l'appelleroit, *Premier Méridien de Loüis le Juste conforme à l'intention de Ptolomée.* On mettroit

au Nord de la ligne equinoxiale les nombres des degrés de longitude, commençant & finissant à l'Oüest de l'Isle de Fer. S'il est vrai que la difference du Méridien precedent d'avec celui de l'Observatoire Roïal ne soit que de 20. degrés, on mettroit ces mots le long du vingtiéme Méridien, *Prémier Meridien de Loüis le Grand par l'Observatoire Roïal de Paris*, commençant & finissant à ce Méridien la numeration des degrés de longitude, & la mettant au Sud de l'Equateur, pour la distinguer de l'autre que j'ay supposée au Nord de la Ligne. Je passe sous silence ce qu'il faudroit pratiquer sur les autres Cartes, cela saute aux yeux après ce que je viens de dire.

Vous observerez, s'il vous plaît, que le Cardinal de Richelieu, étant très-persuadé qu'il n'étoit d'aucune importance aux interêts du Roy & de l'Etat, qu'il y eût un Méridien determiné pour les Tables perpetuelles, & pour les Ephémérides que les Astronomes François feroient dans la suite, la Declaration dont je viens de parler, n'en dit mot. Elle

laiſſe ainſi à un chacun la liberté de ſuivre en cela l'exemple de Ptolomée, qui ayant fait ſes obſervations à Alexandrie en Egypte, en choiſit le Méridien pour celui de ſes Tables Aſtronomiques, après avoir fait paſſer par les Canaries le premier Meridien de ſes Cartes Geographiques. Cela fait voir qu'il ſeroit encore plus à propos de ne rien innover en Geographie & en Hydrographie touchant le Meridien de l'Obſervatoire Roïal, afin qu'auſſi bien que Ptolomée, Meſſieurs les Mathematiciens du Roy euſſent des Méridiens à deux uſages, celuy de l'Obſervatoire Roïal pour l'Aſtronomie, & celuy de l'Oüeſt de l'Iſle de Fer pour le premier Méridien des Cartes Geographiques & Hydrographiques.

SUITE DES ACTES DES SAINTS de l'Ordre de Saint Benoiſt, depuis l'an 1000. *juſqu'à* 1100. *premiere partie.*

ON ſeroit trop long ſi on vouloit rapporter en détail tout ce

qui ſe voit de remarquable dans les Vies des Saints que contient cette premiere partie du 6. ſiecle de l'Ordre. Ce qu'on en peut dire en general, c'eſt qu'il s'y trouve des monumens fort utiles, & même neceſſaires pour apprendre l'hiſtoire du onziéme ſiecle de J. C. on ſe contentera donc de mettre icy quelques extraits de celles qui ſont les plus conſiderables, pour en donner au moins une idée legere à ceux qui n'ont pas la commodité ou le tems de les lire dans les originaux.

La premiere Vie eſt celle du B. Ramvold Abbé de S. Emeran de Ratisbone, écrite par Arnould qui avoit quitté les Comtez de Cham & Vochburg pour ſe faire Religieux dans ce Monaſtere. Cette Abbaye avoit été unie à l'Evêché de Ratiſbone : le Siege Epiſcopal y avoit même été mis ; & il étoit rempli alternativement par les Chanoines & par les Moines : en ſorte qu'après que l'Evêque avoit été tiré du Clergé, ſon Succeſſeur devoit être éleu du nombre des Religieux. Mais ce commerce du Clergé avec les Moines

avoit tellement affoibli l'obſervance religieuſe,que ceux-cy ne menoient preſque plus qu'une vie ſéculiere. Saint Wolphang voulut remedier à ce deſordre, & pour ce ſujet il ſepara l'Abbaye de l'Evêché, & la remit en regle, en y établiſſant Abbé le B. Ramvold. Comme on reprochoit à S. Wolphang d'avoir appauvri ſon Evêché par là, & d'en diſſiper les revenus; *bien loin*, dit-il, *de les diſsiper, je les mets en aſſurance, les faiſant ſervir à l'uſage pour lequel ils ont été donnez.*

Après cette Vie eſt un Eloge de Fingenius Abbé premierement à Mets, & enſuite à Verdun: ce qui donne occaſion de traitter de quelques Monaſteres célébres qui ſont dans ces deux villes; comme auſſi des Evêques qui les ont gouvernez dans ce ſiecle.

La vie de S. Abbon eſt un des plus beaux monumens de ce tems là, comme luy même en a été un des plus grands perſonages. Elle eſt écrite par Aimoïn qui avoit été ſon diſciple, & qui s'étoit trouvé avec luy à la Réole, lorſqu'il y fut tué par des

ſeditieux. Ce ſaint Abbé ayant eu part aux grandes affaires, à cauſe du credit qu'il avoit auprès des Rois, ſa Vie eſt un abregé de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de ſon tems. On y parle des Etudes & de la célébre Academie de S. Benoiſt ſur Loire par ce ſaint Abbé.

Ce que l'on dit en ſuite de Saint Froilan Evêque de Leon en Eſpagne, & encore un peu après de ſaint Attilan Evêque de Zamora, fait voir le peu de connoiſſance que l'on a des grands hommes qui ont fleuri en ce ſiecle là dans l'Eſpagne opprimée alors ſous la domination preſque generale des Barbares.

Le peu qu'on rapporte de Saint Anaſtaſe Archevêque de Strigonie, des SS. Zoërard & Benoiſt, & de S. Gerard Evêque de Conade, fait voir l'application que S. Eſtienne Roy de Hongrie a euë pour établir dans ſon Royaume l'Ordre de S. Benoiſt, pendant qu'il travailloit de toutes ſes forces à y introduire & maintenir la Religion Chrétienne. Et ce que l'on dit de S. Bruno Archevêque des Ruſſiens & Martyr

nous apprend que la converſion de ces peuples, auſſi bien que de leurs voiſins, eſt le fruit de la prédication des Bénedictins.

Saint Arduin de Rimini a été un des Prêtres ordonnez par un Evêque ſimoniaque, que S. Pierre Damien a citez pour prouver que ces Ordinations étoient valides. En effet Dieu a fait connoître par pluſieurs miracles combien le ſacrifice que ce Prêtre offroit tous les jours luy étoit agreable, & les Evêques après ſa mort dreſſerent un Autel ſur ſon tombeau : c'étoit là une maniere de canonizer les Saints.

Un des plus grands bienfaiteurs de l'Egliſe de Liege a été S. Aufrid ou Ansfrid Comte d'Huy. Il fonda avec ſa femme Hilſonde l'Abbaye de Thoren, & Benoîte leur fille en fut la premiere Abbeſſe. Hilſonde s'y retira, & ils devinrent tous trois auſſi illuſtres par leur ſainteté, qu'ils l'étoient par leur naiſſance. Aufrid fut fait dans la ſuite Evêque d'Utrecht, & étant devenu aveugle il ne laiſſa pas de continuër ſes fonctions. Il prit l'habit de S. Benoît

dans une Abbaye qu'il avoit fondée prés d'Utrecht. Cette Abbaye a été depuis transferée dans la ville sous le nom de S. Paul, où elle a subsisté jusqu'au changement de Religion. S. Marcien a été le premier Abbé Fondateur de S. Eusebe prés d'Apt en Provence, & cette Abbaye subsiste encore aujourd'hui.

On a ramassé ensemble ce qui regarde les Saints & les grands hommes de l'Abbaye du Mont-Cassin, qui ont été célébres pendant les cinquante premieres années de ce siecle. Le premier est un saint Abbé nommé Jean. Etant allé à main armée pour reduire quelque paysans revoltez contre l'Abbaye, ses gens brulerent une Eglise & quelques maisons. Cela fit tant de peine à ce bon Abbé qu'il quitta l'Abbaye & se retira dans une solitude pour y pleurer cette faute. Jean III. fut mis à sa place, & se distingua dans cette charge.

Sous Atenulfe son successeur quelques Religieux apporterent de Jerusalem un morceau de linge, qu'ils disoient avoir servi à N. Seigneur

le jour de la Cene, lors qu'il lava les pieds à ses Apôtres. Mais on ne voulut pas le recevoir sans avoir été éprouvé par le feu. On l'y jetta, & n'y ayant pas été endommagé, il a toûjours été depuis regardé comme une Relique considerable.

Thibaud fut élû en presence de l'Empereur Henry & du Pape Benoît VIII. qui se trouverent ensemble au Mont-Cassin. Cet Abbé fit écrire beaucoup de livres dont il enrichit la Bibliotheque. Pandulfe Prince de Capouë se saisit de lui, & mit le Mont-Cassin, en un si pitoyable état, que le jour de l'Assomption de N. Dame on ne put avoir de vin pour célébrer les Saints Mysteres. Cela dura douze ans, & l'Empereur Conrard fut obligé de s'y rendre en personne pour faire cesser ces desordres. Il chassa les usurpateurs, & fit elire Richer.

La devotion étoit alors si grande à S. Benoît, que l'on n'entreprenoit rien de considerable sans l'avoir recommandé à ce Saint. Les Papes & les Empereurs venoient de tems en tems visiter son Mo-

nastere, où il y avoit alors plusieurs grands personnages. On rapporte leurs principales actions tirées de la Chronique du Cardinal Leon d'Ostie, & des Dialogues du Pape Victor III. qui ont été tous deux Religieux au Mont-Cassin, sur la fin de ce siecle.

Saint Elphegue Archevêque de Cantorbery fut tué par les Barbares qui pillerent cette ville au commencement de ce siecle. Le S. Prelat aima mieux souffrir la mort, que de ruiner son peuple en l'obligeant de payer pour lui une grosse rançon. On en fit la Fête peu aprés sa mort : mais Lanfranc, qui fut fait Archevêque de Cantorbery par Guillaume le Conquerant, eut de la peine à voir qu'on le révérât comme un Martyr ; parce qu'il n'avoit pas souffert pour la foy. Il en écrivit à S. Anselme pour lors Abbé du Bec, qui répondit, que ce saint Homme étant mort pour la justice & la charité, il n'étoit pas moins Martyr que S. Jean Baptiste. Depuis on en a toûjours fait la Fête comme d'un martyr. Osbern Moine de l'Eglise

Metropolitaine de Cantorbery écrivit peu après sa Vie & l'Histoire de sa Translation qui avoit été faite par les soins du Roy Canut.

Lubentius Archevêque de Breme est celui-là même que d'autres appellent Leuvizo. Adam de Breme rapporte qu'un jour ce Saint excommunia des Pyrates qui ravageoient le pays ; & qu'un d'eux étant mort, demeura soixante dix ans sans être corrompu. L'Evêque Alward ayant levé l'excommunication, son corps fut aussi-tôt reduit en poudre.

La Translation du corps de S. Rigomer en l'Abbaye de Maillezais la rendit célébre : elle venoit d'être fondée par le Duc d'Aquitaine. Depuis elle a été érigée en Evêché par Jean XXII. mais son élevation à causé sa ruine, le siége ayant été uni & transferé à celui de la Rochelle. Il ne reste de la ville & de l'Abbaye de Maillezais que quelques tristes marques de ce qu'elles furent autrefois.

La Vie de sainte Adhelcis a été écrite par une de ses Religieuses. Cette Sainte fut d'abord élevée dans

un Monastere, où l'on observoit la Regle de S. Jerôme. De là elle fut faite Abbesse d'un Monastere que ses parens avoient fondé près de Bonne dans le Diocese de Cologne: Elle y établit la Regle de S. Benoît. S. Heribert Archevêque de Cologne l'engagea à prendre le soin de l'Abbaye de S. Marie du Capitol en la même ville: ce qu'elle fit sans quitter le soin de son premier Monastere, où son corps fut rapporté aprés sa mort. Ces Monasteres sont occupez aujourd'hui, aussi-bien que plusieurs autres de l'Ordre de S. Benoît, par des Chanoinesses seculieres.

On fait remarquer à l'occasion de S. Firmin Abbé de S. Savin prés de Fermo en la Marche d'Ancône, que l'on a introduit mal à propos dans plusieurs Martyrologes un saint Firmin Abbé dans le Diocese d'Amiens en France, qui n'a jamais été au monde.

Saint Wolbodon est un des plus grands Prelats qui ait gouverné l'Eglise de Liege. Sa douceur lui avoit acquis beaucoup d'autorité.

Il en eut assez pour reconcilier l'Empereur S Henry avec S. Heribert Archevêque de Cologne. Il fit aussi la paix entre le même Prince & les Frisons. Il eut un soin particulier de l'Abbaye de S. Laurens de Liege, & il y fut enterré. Mais comme il se faisoit à son tombeau beaucoup de miracles, qui y attiroient les peuples & donnoient par là occasion aux Religieux de se dissiper, l'Abbé Etienne le conjura au nom de Dieu de n'en plus faire ; & il n'en fit plus.

Frideric Comte de Verdun frere d'Adalberon Evêque de Mets & des Ducs Geofroy & Gozelon, ne fut pas moins célébre par sa retraitte que par la dignité qu'il avoit possedée dans le siecle. C'est lui qui a donné le Comté de Verdun à l'Eglise de cette ville.

On voit dans la Vie de S. Thierry Evêque d'Orleans un des plus considerables monumens du onziéme siécle, par rapport à l'histoire de l'Empire & de beaucoup d'Evêchez d'Allemagne. Le procés qui a duré si long-tems entre les Archevêques de Mayence & les Evêques d'Hil-

desheim à l'occasion de l'Abbaye de Gandersheim, y est décrit fidellement, avec les Assemblées & les Conciles tenus à ce sujet tant en Allemagne qu'en Italie. S. Bernward bâtit le Monastere de S. Michel près de sa ville Episcopale, & il y prit l'habit de religieux quelque tems avant sa mort.

S. Godehard étoit déja Religieux & Abbé d'Altach lorsqu'il fut élu Evêque après la mort de saint Bernward. Sa Vie écrite aussi par un auteur contemporain n'est pas moins curieuse que celle de son prédecesseur : & ces deux monumens joints ensemble font une bonne partie de l'histoire d'Allemagne en ce siécle. Ce Saint rétablit & fonda plusieurs Eglises, & soutint avec vigueur les droits de la sienne contre les Archevêques de Mayence. Il fut canonisé au Concile de Reims sous le Pape II.

L'ordre des Camaldules doit son origine à S. Romuald. On voit dans la Vie de ce Saint & dans les observatiõs que l'on a mises à la tête, l'histoire de la naissance & du progrés

de cet Ordre, qui édifie encore aujourd'hui l'Eglise par ses grandes austeritez. Il y a peu de Saints qui ayent parlé avec tant de liberté aux Princes pour les porter à la pénitence. On sçait ce que fit l'Empereur Otton à sa persuasion.

Le B. Guillaume étoit Italien comme S. Romuald. Il bâtit sur son propre fonds l'Abbaye de Fructuare : mais il fut sur tout célébre en France pour y avoir reformé un grand nombre de Monasteres. Le Roy Robert le mit pour ce sujet à l'Abbaye de saint Germain des Prez. Il bâtit à S. Benigne de Dijon une Rotonde qui est un morceau d'Architecture fort extraordinaire, & qui subsiste encore aujourd'hui, Hugues de Flavigny en a fait une description exacte, qui est rapportée dans ce volume. Il est mort à Fécamp; & quoi qu'on n'en fasse point la Fête, on ne peut pas disconvenir qu'il n'ait été un des plus grands Saints de ce siécle.

S. Dominique Abbé de Sora est célébre en Italie pour avoir bâti plusieurs Monasteres : mais il ne

faut pas le confondre avec saint Dominique l'Encuirassé, qui y a aussi fleuri en même tems.

On a mis parmi les Saints Benedictins saint Meinwerc Evêque de Paderborne, quoi qu'il n'ait jamais professé la vie monastique. Mais on l'a fait à cause du grand attachement qu'il a toûjours eu pour l'Ordre de S. Benoît, & pour avoir bâti ou reformé plusieurs Monasteres.

On repara dans le même siécle l'Abbaye de S. Riquier en Picardie. Ingelard tiré du Monastere de Corbie commença cet ouvrage. Ses principales actions ont été écrites peu de tems aprés sa mort par Hartulfe Religieux de son Monastere dans une Chronique que nous avons encore. On y trouve des choses fort curieuses sur l'origine des Comtes de Ponthieu, qui n'étoient d'abord que les *Avoüez* ou defenseurs de l'Abbaye de S. Riquier, & dont le premier prit le titre de Comte en épousant une Comtesse de Boulogne. Ce fut presque en même tems que le Roy Hugues Capet tira Abbeville de la dependance du même

Monastere, pour en faire un lieu de defense contre les courses des Barbares. C'est aujourd'hui une des plus grosses villes de la Province.

Le B. Richard fut un des plus zelez Reformateurs de l'Ordre de S. Benoît en ce siécle. Il avoit été élevé dans l'Eglise de Reims, & il en quitta les premieres dignitez pour se faire Religieux. Il se retira avec le Comte Frideric à l'Abbaye de S. Vannes prés de Verdun; & en étant fait Abbé il rétablit entierement ce Monastere. Il y fit faire des ornemens magnifiques, & un autel d'or portatif d'un artifice extraordinaire: mais il vendit la pluspart de ces ornemens pendant une famine qui affligea fort la France. On mit sous sa conduite un grand nombre d'Abbayes, où il établit de ses disciples pour Abbez, qui venoient de tems en tems lui rendre compte de l'état de leurs Monasteres. Il fit la paix entre les Princes Chrétiens & sa douceur le fit surnommer *Grace de Dieu*.

Un des principaux disciples de Richard fut saint Poppon dont on rap-

porte la Vie. Il avoit fait profession à S. Thierry près de Reims, & il s'attacha ensuite au B. Richard qu'il imita parfaitement, en rétablissant l'observance dans plusieurs Monasteres. Il est mort Abbé de Stavelo: c'est une des principales Abbayes de l'Empire, dont l'Abbé est Prince.

Albert Abbé de Gembloux fut célébre pour sa pieté & sa science. Il étoit Religieux de Lobes, où il étudia sous l'Abbé Herigere. Il vint en suite en France, & il s'y perfectionna à S. Germain des Prez, à Troyes, & à Chartres sous Fulbert. Etant de retour à Lobes, Baudry Evêque de Liege l'envoya à Wormes à la priere de Bourchard Evêque de cette ville, où ils travaillerent ensemble à compiler le Decret qui porte le nom de cet Evêque. Albert fut fait en suite Abbé de Gembloux, & l'Evesque de Liege luy confia encore le soin de l'Abbaye de S. Jacques de la même ville. Il y eut un soin particulier de la Bibliotheque, & il ramassa plus de cent volumes soit de l'Ecriture, soit des Saints Peres: à quoy il ajoûta cinquante Volumes *sur* d'autres matieres.

L'Abbaye de S. Victor eſt encore illuſtre par ſon antiquité, & par les grands hommes qu'elle a produits. S. Iſarn a été un de ſes plus célébres Abbez. On donne ſa Vie écrite par un Auteur contemporàin, qui nous apprend entre autres choſes le détail d'une irruption de Barbares qui ruinerent en ce ſiecle l'Abbaye de Lerins; quelques Auteurs avoient revoqué cette irruption en doute. Bernard & Richard ſon frere, tous deux Cardinaux & Legats du S. Siege ont auſſi été Abbez du même Monaſtere dans ce ſiecle. Mais perſonne ne l'a plus honoré que le Pape Urbain V. qui en avoit été Abbé, & qui n'a pas été moins illuſtre par la ſainteté de ſa vie, que par la grandeur de ſa dignité.

Outre la Vie de S. Odilon Abbé de Cluny écrite par ſon Diſciple Jolſand, qui eſt rapportée dans ce Recueil, on a cru qu'il étoit encore à propos de faire l'éloge de ce grand Saint, tiré des anciens monumens. On y traitte d'abord des Auteurs qui ont écrit les actions de ce ſaint Abbé. En ſuite on parle de ſon païs

& de sa famille ; & on remarque qu'il étoit de la maison de Mercœur en Auvergne. On rapporte quelques Chartres & particulierement une de de la fondation du Monastere de la Voute, dans lesquelles les noms de la plusspart de ses parens sont marquez. Il fut éleu Abbé de Cluny malgré luy & du vivant de S. Maïeul son Predecesseur. A l'occasion des Actes donnez de son tems en faveur de Cluny, on fait quelques remarques sur la formule *Regnante Christo*, & sur la Genealogie de plusieurs grandes Maisons. On fait voir ensuitte dans quelle estime ce Saint a été auprès des Papes, des Rois, & des Princes, & quelle a été sa fermeté à defendre les droits de son Abbaye : fermeté qui ne venoit pas d'ambition, puisque personne, non pas même le Pape, ne put jamais l'engager à accepter l'Archevêché de Lyon. Sa douceur à l'égard de ses Religieux étoit admirable. Sa devotion étoit tendre envers la sainte Vierge, & le mystere de l'Incarnation. Sa compassion pour les defunts qui n'avoient pas expié leurs fautes

en ce monde l'a porté à établir la Commemoration des Trepassez. Il aimoit l'étude & les Religieux qui s'y appliquoient. Il a même composé quelques Ouvrages, & il y a eu de son tems dans l'Ordre de Cluny plusieurs grands hommes recommandables pour leur pieté & leur doctrine.

On rapporte aussi dans ce Recueil l'histoire de la Dedicace de la célébre Abbaye de S. Remy de Reims, faite par le Pape S. Leon IX. Elle a été écrite par Anselme Religieux du même Monastere, témoin oculaire de ce qui s'étoit passé en cette occasion. Le Pape, qui a toûjours eu une grande devotion pour ce S. Apôtre des François, vint exprès à Reims pour cette ceremonie : & afin de la rendre plus auguste, il convoqua un Concile, & fit une Translation du saint corps, qu'il voulut bien porter luy même avec les autres sur ses épaules. Il s'y trouva quatre Archevêques & plusieurs autres Prelats.

Quand il fut question de prendre séance dans le Concile, les Eccle-

ſiaſtiques qui accompagnoient l'Archevêque de Treves, vouloient que leur Archevêque occupât la premiere place : mais le Clergé de Reims s'y opposa, & soûtint que l'Archevêque de Reims étant le Primat de la Gaule devoit avoir le premier rang. Le Pape jugea à propos que les siéges fussent disposez en rond. l'Archevêque de Reims eut le soin d'ordonner les places. La sienne fut mise vis à vis du Pape à droite & celle de l'Archevêque de Treves à gauche. L'Archevêque de Lyon étoit du côté du Midy & celuy de Besançon vers le Septentrion. On fit plusieurs Canons dans le Concile.

On y déposa les Simoniaques, & saint Hugues Abbé de Cluny y donna un grand exemple d'humilité, lors qu'interrogé s'il n'avoit pas eu sa dignité par Simonie, il répondit que la chair l'avoit effectivement desiré, mais que l'esprit y avoit toûjours resisté, & qu'il n'avoit jamais rien donné ni promis pour cela. Les Clercs de saint Corneille de Compiegne y apporterent les Reliques

de leur Patron, ſelon l'uſage de ce tems-là, pour prier les Peres de reprimer ceux qui envahiſſoient leurs biens. On fit des reglemens très ſalutaires dans ce Concile; & le Pape ordonna qu'il n'y auroit que l'Archevêque de Reims, l'Abbé de saint Remy, & ſept Prêtres les plus venerables d'entre les Religieux de l'Abbaye, qui pourroient à l'avenir celebrer ſur l'Autel qu'il avoit conſacré. Il écrivit une lettre pour recommander à tous les François d'avoir toûjours une grande veneration pour ſaint Remy leur Apôtre, & en ordonna la Feſte: ce qui a été renouvellé par le Clergé de France en une Aſſemblée generale de 1657.

Tous ces Saints ſont morts avant le milieu de ce ſiécle; on a mis dans le ſecond Volume les autres qui ont paſſé 1050. & l'on en parlera dans la ſeconde partie.

DISSERTATION SUR L'ORIGINE de divers peuples d'Afrique, à l'occasion d'un passage de Salluste.

LE P. de Tournemine Jesuite, de qui l'on a veû dans les Memoires des deux mois precedens une Dissertation contre Marsham & une nouvelle explication des Medailles de Gratien, est encore Auteur de la Dissertation que nous donnons icy.

Salluste dans l'histoire qu'il a écrite de la guerre de Jugurtha, un peu après le commencement du livre, voulant expliquer l'origine des Numides & des Maures, dit que selon les livres du Roy Hiempsal écrits en langue Punique, qu'il s'étoit fait expliquer en latin ; les Medes, les Perses & les Armeniens qui avoient suivi Hercule, son armée s'étant dissipée après qu'il fut mort en Espagne, passerent l'Ocean, & s'établirent sur les côtes d'Afrique : les Medes dans la Libye sur le bord de la mer, & les Perses plus avant dans les terres parmi les Gétuliens.

Ce Passage souffre de grandes difficultez. Aucun Commentateur de Salluste ne l'a expliqué ny aucun de ceux qui ont traité l'histoire d'Afrique, non pas même le sçavant Bochart dans son excellent Ouvrage des Colonies Pheniciennes. C'est surquoy le Pere de Tournemine communiqua il y a quinze ans, à un de ses amis de Roüen où il étoit Professeur, l'éclaircissement suivant.

Ce n'est point des Perses, des Medes & des Armeniens que sont venus les Numides & les Maures. Jamais Hercule n'eut de commerce avec ces peuples, & même du tems d'Hercule il n'y avoit aucune Nation qui eût le nom de *Perses*. Ce n'est que plusieurs siecles depuis Hercule, que des Saces, peuple banni de Scythie, ont eû ce nom, & l'ont donné au païs qu'ils occuperent & qui le porte encore aujourd'huy.

Je sçay bien qu'on pourroit dire que l'Hercule dont parle Salluste, n'est pas l'Hercule Grec ; mais le Phenicien. Il est certain en effet qu'il y a eu plusieurs Hercules, & il est assez douteux que le Grec ait été en

Espagne. Je suis tout à fait de l'avis de Monsieur le Clerc. Hercule n'est pas un nom propre ; mais un nom appellatif de chefs de Colonie ou de Marchands associez pour faire des découvertes. Mais quand on prendroit ce parti là, il ne seroit pas aisé de prouver que les Medes & les Perses, Nations peu accoutumées à la mer, ayent suivi en Afrique un marchand Phenicien : & je suis seûr que l'on trouvera mon explication beaucoup plus vray semblale, si elle n'est pas manifestement la vraye.

Les peuples d'Afrique, comme saint Augustin nous l'apprend, se disoient Cananéens, & s'appelloient eux mêmes *Canani*. Procope au livre second de la guerre des Vandales, avant le milieu du livre, dit que de son tems auprès de Tanger on voyoit encore deux Colonnes de pierre blanche, sur lesquelles on avoit gravé en langue Phénicienne ces mots : *Nous avons fui jusques icy devant le voleur Josué fils de Navé*. Il ajoûte que ces Cananéens fuyant devant Josué avoient d'abord passé en Egypte, & que de là ils étoient venus en Afrique.

Je ne chercheray donc point les Perſes, les Medes, les Armeniens de Sallufte ailleurs que parmi ces Cananéens. Les *Perſes* ſont icy les *Phérezéens*. Ceux qui entendent l'Hebreu ſçavent bien que dans les langues Orientales la prononciation de ces deux mots eſt fort ſemblable. Les Phérezeens étoient un de ces dix peuples que Joſué chaſſa de la terre de promiſſion. Leur nom ſignifie proprement les *Campagnards*. Sallufte marque que les Perſes qui avoient ſuivi Hercule, ne bâtirent point de ville : ainſi l'on voit un grand rapport d'inclination entre les Phérezéens & les Perſes de Sallufte.

Les Medes de cet Auteur ne ſont autre choſe que cette partie des Amorhéens qui habitoient la ville & la plaine de *Medaba*. Auſſi Sallufte remarque t'il que les peuples voiſins les appellerent *Mauri*; nom que l'on voit aſſez n'être pas fort éloigné de celuy d'*Amorhai*. Il eſt parlé de *Medaba* comme appartenant aux Amorhéens, dans le chapitre 13. de Joſué & dans d'autres endroits de l'Ecriture. Sallufte remarque qu'ils

bâtirent des Villes. En effet les villes des Amorhéens ſont célébres dans l'Ecriture: & il paroît que ce peuple étoit plus poli que les Phérézeens, & qu'il ſçavoit non ſeulement bâtir mais encore fortifier les Villes. Enfin les Armeniens de Salluſte ſont les *Armoniens* partie des Hevéens, autre peuple Cananéen célébre dans l'Ecriture. Ils habitoient dans la Terre de promiſſion les environs du Mont *Hermon*.

C'eſt du même peuple qu'étoit ſortie la Colonie que Cadmus conduiſit dans la Grece. Ils y retinrent leur ancien nom. Car *Achivi* & *Hevai* ſont le même nom qui vient de *Chiva*. Ce dernier mot ſignifie en Hebreu *Serpent*. Bochart a bien veû qu'une alluſion au peuple dont ſortoit Cadmus, étoit la veritable origine de la fable qui change Cadmus & Hermione ſa femme en ſerpent; mais il n'a pas apperceû que cette même alluſion avoit donné lieu à une autre fable où l'on feint que les premiers compagnons de Cadmus étoient nez des dents d'un ſerpent; & il n'a pas veu non plus, ou du

moins il n'a pas remarqué que c'étoit là l'origine du nom *Achivi* qui est un des noms que l'on a donnés aux Grecs.

On m'objectera peut-être qu'*Achivi* est un mot Latin qui n'a point été en usage chez les Grecs : qu'Homere & les autres Ecrivains aprés luy se servent du nom Ἀχαιοὶ qui n'a gueres de rapport à *Chiva* : qu'*Achivi* vient d'ἀχαιοὶ prononcé selon la dialecte Eolique Achaïsoi, & non pas de *Chiva*.

Je sçay que la langue latine vient de la Grecque par les dialectes Eolique & Dorique. Mais quand j'accorderois qu'*Achivi* vient d'*Achaïsoi* ou *Achevi*, je pourrois encore soutenir qu'il vient de *Chiva*;& qu'*Achaioi* est une prononciation du même nom abregée & corrompuë. Mais je ne suis pas convaincu qu'*Achivi* & *Achaioi* soit le même nom. Ce dernier peut bien venir d'*ach* qui en Hebreu signifie *frere*, *parent*, *confederé*. Il convient proprement à douze villes unies dans le Peloponnese, & Pline l'attribuë qu'aux habitans de ces douze villes. Si Homere s'en est

ſervi en parlant des Grecs, c'eſt peut être pour marquer leur confédération contre les Troyens.

Mais ce n'eſt pas le lieu de s'étendre ſur l'origine des differens peuples de la Grece. Je pourray, Mr. vous en entretenir une autrefois plus au long. Pour revenir au paſſage de Salluſte par lequel j'ay commencé, je croy avoir bien prouvé qu'on ne l'a pas expliqué juſqu'ici dans ſon vray ſens. Ceux de qui il s'étoit ſervi pour expliquer les livres du Roy Hiempſal, ne les avoient pas mieux entendus: ou plutôt ce Prince avoit voulu donner à ſa nation des peuples illuſtres pour Anceſtres. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'on choiſit les plus beaux noms pour les mettre à la tête des Genéalogies.

Je ne ſçaurois finir ſans vous faire encore obſerver une choſe qui fait à nôtre ſujet. Si nous en croyions Mr. Bochart, il y auroit bien du rapport entre les Africains dont je viens de parler & entre les Grecs, en ce qui regarde leur origine. Le même Cadmus ſeroit fondateur de

l'une & de l'autre Colonie. Car ce sçavant homme semble supposer que le fondatur de Thebes en Bœotie passa dans * l'Afrique & qu'il y bâtit jusqu'à cent villes. Mais gardez-vous de le croire avec lui. L'autorité de Nonnus & de quelques autres qui ne sont gueres anciens, n'est pas d'un assez grand poids pour nous le persuader. Bochart pouvoit se souvenir que *Cadmus* est un nom appellatif lequel suivant son étymologie veut dire celui *qui precede*, qui est le *conducteur*: de sorte qu'il y avoit autant de Cadmus que de Chefs de ces colonies Hevéennes & Phéniciennes. Les *Hevéens* s'établirent & dans la Grece & dans l'Afrique : mais ce ne fut pas le même chef qui les y conduisit. Les Hevéens d'Afrique sont, comme je l'ay fait voir, les Armeniens de Salluste ou plûtot les *Armoniim*. Armon en langue Orientale signifie *bâtiment*. Ce nom peut bien avoir donné lieu de leur attribuër la fondation de tant de villes.

* *Canaan. l.* 1. *c.* 24.

Bochart a bien mieux raiſonné lorſqu'il a réfuté ce qu'on lit dans Diodore ſur le rapport des Prêtres d'Egypte de ſon tems, que le Cadmus de Bœotie étoit Egyptien. Aux raiſons de Bochart, qui me paroiſſent convainquantes, on peut ajouter celles-cy qui ne le ſont pas moins, ſi on les prend toutes enſemble.

1. Outre que les Prêtres d'Egypte du temps d'Herodote qui n'en ſçavoient pas moins que ceux là, ne lui dirent rien de ſemblable, le témoignage des Thebains même paroît déciſif. Ils n'auroient pas eu honte de paſſer pour originaires d'Egypte : au contraire ils s'en ſeroient fait honneur auſſi bien que les Atheniens & les Argiens. Cependant ils ont toûjours dit qu'ils venoient de Phénicie, & nullement d'Egypte.

2. Leurs lettres qu'apporta Cadmus ſont conſtamment Phéniciennes, comme Scaliger le fait voir dans ſa diſſertation de *litteris Ionum.* Cadmus auroit-il laiſſé celles de ſon

païs

païs pour emprunter celles des Phéniciens?

3. Oubliez si vous voulez, les preuves dont je me suis servi pour montrer que Cadmus & ses premiers compagnons étoient Hevéens, & ne faites attention qu'à celle-cy. Osiris & Bacchus n'étoient que le même Dieu. Herodote, Diodore, Plutarque le demontrent. Est-il croyable qu'un Egyptien se fût opposé au culte d'Osiris, la divinité d'Egypte? non sans doute. Il est pourtant certain que Cadmus & Polydore son fils perdirent la couronne pour s'être opposez à l'institution des fêtes de Bacchus, dont Melampe venu d'Egypte avoit appris les ceremonies aux Grecs. Il en coûta aussi la vie à Penthée petit fils de Cadmus.

Je sçay la preuve que l'on prétend tirer du nom de *Thebes*: comme si Cadmus, en le donnant à la ville qu'il bâtit en Bœotie, l'avoit emprunté de Thebes d'Egypte. Mais quoy? Voudroit-on que toutes les villes qui ont porté ce nom eussent été bâties par des

Egyptiens ? A ce compte-là il faudroit dire que Thebes non seulement de Bœotie, non seulement de l'Attique, mais encore de Thessalie, de Phenicie, de Phrygie, de Cilicie ou de Pamphylie, d'Ionie & d'Italie même (sans parler de toutes celles d'Afrique) étoient autant de Colonies Egyptiennes; ce qu'on ne prouvera pas. J'aurois assez d'autres choses & pour refuter cette objection, & pour confirmer ce que j'ay dit de l'origine du Cadmus des Grecs: mais ce seroit trop s'écarter, & ce que j'en ai dit n'est que trop suffisant.

REFUTATION DU TRAITE' *de la Pratique des billets entre les Negocians, par des remarques exactes sur tout ce qu'il contient.* A Paris chez Denis Mariette ruë S. Jacques, près les Mathurins à S. Augustin 1702. *pagg.* 286.

L'Auteur de cette refutation marque dans la Preface les raisons qui l'ont porté à écrire contre le Traité des Billets. Les principales

ſont 1° Que l'Auteur du Traité des Billets abandonnant les principes approuvez par la tradition de tous les ſiécles pour la condamnation de l'uſure, en fabrique de nouveaux, & s'en ſert dans tout ſon Traité pour éluder ce qu'il y a de plus autoriſé ſur ce ſujet par l'Ecriture ſainte, par le droit divin & humain, par les Peres & par les Docteurs, tant anciens que modernes. 2° parceque quelque méchant que ſoit ce Traité, il n'a pas laiſſé d'abuſer bien des gens. 3° parceque l'on ne ſçauroit s'imaginer juſqu'à quel point l'uſure ſe fortifie, ſur tout depuis quelques années. 4° parceque l'Auteur du Traité des Billets affecte étrangement de mépriſer la tradition, & qu'il fait ouvertement profeſſion de ſe ſervir des principes & des raiſons de Calvin & de ſes Sectateurs. L'Auteur qui le refute icy finit en ſouhaittant que, comme le Demon d'avarice ne manquera jamais de donner des defenſeurs au Traité des Billets quelque inſoûtenable qu'il ſoit, il plaiſe à Dieu de joindre l'autorité ſpirituelle & tem-

porelle, pour cenſurer, condamner, defendre & ſupprimer un livre ſi pernicieux.

Dans le corps de l'Ouvrage on ſuit pied à pied l'Auteur du Traité des Billets, & on le refute. Son deſſein a été de montrer qu'il eſt permis de prêter à interêt à des perſonnes accommodées; & pour le prouver, il definit le prêt, *un contract par lequel une perſonne prête quelque choſe pour être conſumée directement ou indirectement par l'uſage qu'en fait, ou en fait faire celuy qui l'emprunte.* Il diſtingue enſuite deux uſages des choſes prêtées. L'un eſt un uſage de conſomption, & de deſtruction: l'autre, un uſage d'employ & d'accroiſſement.

Ces deux uſages, ſelon cet Auteur, forment deux ſortes de prêt l'un proprement dit, qui ſe fait aux pauvres; l'autre improprement dit qui ſe fait à des perſonnes accommodées. Il avouë que c'eſt peché & uſure, de tirer du profit de la premiere eſpece de prêt: 1. Parceque dans ce prêt on transfere le domaine de la choſe prêtée. 2. parce-

que la chose ainsi prêtée perit par l'usage qu'en fait celuy à qui on l'a prêtée. 3. parce qu'elle ne produit aucun fruit. Il y auroit donc de l'injustice à tirer du profit d'un tel prêt.

Au contraire dans le prêt improprement dit ; on peut sans usure & sans peché, tirer du profit de ce que l'on a prêté. 1. parce que l'on conserve le Domaine de l'argent qu'on a prêté. 2. Parceque cet argent devient fructueux, 3. Parcequ'il ne perit point, les choses qui sont achetées de cet argent le representant pour ainsi dire, & en tenant la place, d'où l'Auteur conclud qu'il n'y a aucune injustice à tirer du profit de cette seconde espece de prêt.

Il répond ensuite aux objections qu'on peut luy faire, & enfin il tâche de montrer que la pratique des billets est conforme au droit divin, naturel & positif, & au droit humain, civil & canonique. Voilà en peu de mots tout le Sisteme du Traité des Billets, comme il est representé dans le livre dont nous donnons l'extrait.

L'Auteur des remarques pour le refuter, montre. 1. Qu'il a mal defini le prêt en disant, que c'est *un contract par lequel une personne prête quelque chose pour être consumée directement ou indirectement par l'usage qu'en fait ou en fait faire celui qui l'emprunte.* „ Il y a, dit-il, quantité de „ defauts dans cette definition. Le „ premier est que la chose qu'on de- „ finit, y est énoncée, contre la regle „ la plus commune de Logique le „ *prêt est un contract par lequel on prête* „ &c. C'est expliquer la chose par la „ chose même, ce qui est ne la pas „ expliquer. Le second est que la ma- „ tiere ne s'y trouve pas suffisamment „ designée, manquant de dire que „ le prêt se fait des choses qui con- „ sistent en poids, nombre & mesu- „ re, & qui se consument par l'usa- „ ge ; en manquant aussi de marquer „ la condition du prêt, qui est de „ rendre la valeur de la chose prê- „ tée dans le tems convenu, ou à la „ volonté du creancier, en sorte que „ nôtre praticien a oublié de met- „ tre la difference specifique du con- „ tract de prêt, qui est essentielle à „ toute definition.

Mais le troisiéme défaut & le " plus important, est que cette de- " finition ne comprend pas tout le " defini : parce qu'il l'a limité au " seul prêt de charité & qu'il en ex- " clud le prêt de commerce : com- " me si ce n'étoit pas un prêt à pro- " prement parler. Il devoit au con- " traire l'y comprendre, puisqu'il " parle du prêt en général. C'est en " quoy il affecte icy cet esprit de " singularité qui se trouve répan- " du dans tout son Traité, & il de- " voit au contraire agir confor- " mément au sentiment commun " des Theologiens, qui ont toûjours " parlé du prêt de commerce, com- " me d'un prêt à proprement par- " ler & ne l'ont jamais distingué en " cela du prêt de charité. "

Nôtre Auteur montre secondement que la distinction du prêt proprement dit ou de charité, & du prêt improprement dit, ou d'accroissement & de commerce, vient de Calvin, Saumaise, du Moulin, & quelques autres hérétiques. " Il est bon, dit l'Auteur, de rappor- " ter en peu de mots leurs senti- "

„ mens, afin que l'on reconnoiſſe
„ quels ont été les précurſeurs de
„ l'Auteur de la pratique des Billets,
„ & ce qu'il ajoûte du ſien. On
„ les trouvera plus au long dans le
„ livre de Mr. Gaïte, & nous les
„ rapportons icy en peu de mots.
„ Calvin conſerve l'idée qu'on a
„ toûjours euë de l'uſure, la croyant
„ très-mauvaiſe & défenduë : il
„ avoüe même que le profit qu'on
„ exige des marchands & des autres
„ qui font profeſſion de vivre de
„ leur gain, eſt uſuraire : mais il ex-
„ cuſe l'uſure moderée, parce qu'il
„ croit qu'elle n'eſt pas contraire à
„ la charité. Charles du Moulin eſt
„ dans ce ſentiment, & voicy la de-
„ finition qu'il apporte de l'uſure,
„ tirée de Melancthon qui l'a don-
„ née, dit-il, d'une maniere, plus
„ directe & plus claire que perſon-
„ ne, abregée en ces termes : *l'uſure
„ eſt un gain exigé du prêt.* Mais Mr.
„ Gaïte, réprend cette definition
„ en ce qu'il n'y eſt parlé que de
„ l'uſure réelle, & nullement de la
„ mentale, ne la conſiderant que
„ dans les conventions qu'on fait au

dehors, & point du tout ſelon la «
cupidité du cœur qui en eſt la «
ſource, & en cauſe le mal; & l'u- «
ſure mentale étant ſouvent ſans la «
réelle..... Saumaiſe a crû avec «
ſon maître Calvin & avec du «
Moulin, que le profit que tirent «
du prêt les marchands, & autres, «
eſt une vraie uſure, & qu'on la «
peut excuſer quand elle eſt mo- «
derée: non, comme ils ont dit, «
parce qu'elle n'eſt point contrai- «
re à la charité, mais comme une «
recompenſe de l'argent ou d'au- «
tre choſe prêtée..... Mais cer- «
tains prétendus politiques pouſ- «
ſant trop loin l'utilité du com- «
merce, ſous pretexte du bien «
public, conviennent veritable- «
ment que l'uſure eſt contraire à «
la loy divine, injuſte & même in- «
fame: mais il diſent que le profit «
qu'on exige du prêt dans le com- «
merce, ou pour d'autres affaires, «
n'eſt point uſure, parce qu'ils le «
tirent du prêt du negoce par l'u- «
ſage d'accroiſſement. Ainſi ils reſ- «
traignent le nom & la notion d'u- «
ſure au profit qu'on exige du prêt «
D v

„ fait aux pauvres & à ceux qui sont
„ dans l'indigence ; contredisant en
„ cela l'Ecriture Sainte, les Canons
„ de l'Eglise, & toutes les maximes
„ de la Jurisprudence.

L'Auteur, montre 3°. Que le prêt selon la definition des Docteurs de l'Eglise, des Theologiens, des Canonistes & des Casuistes, *est un contract par lequel on baille une chose qui consiste en poids, nombre, mesure, & qui se consume par l'usage, à quelqu'un à qui elle devient propre ; à condition d'en rendre une autre de pareille nature, qualité & valeur, dans le tems convenu, ou bien à la volonté de celui qui la baille.* Il ajoute que l'usage des choses prêtées est inséparable de leur proprieté à cause que de leur nature elles se consument par cet usage. Il dit ensuite que par le prêt il se fait une veritable alienation de la proprieté, aussi-bien que de l'usage des choses prêtées: ensorte que celui qui la prête, cesse d'en être le maître, en conservant neanmoins le droit d'avoir & de recevoir dans le tems convenu, ou à volonté, une chose de pareille nature

ou valeur : & celui à qui le prêt est fait en devient le veritable maître au moment qu'il reçoit ce qu'on lui prête.

Il montre 4° que tout prêt doit être gratuit pour trois raisons principales. " La premiere est que l'argent ne produit rien naturellement, & " ne doit rien produire selon son " institution. Il est contre la nature, " dit Aristote, que l'argent produise " de l'argent. L'art de tirer du profit " de l'argent, comme on fait dans " l'usure, est avec très-grande raison " en haine à tout le monde, en ne " l'employant point précisément à " la fin pour laquelle on l'a établi, " qui est précisément pour la commodité des échanges.... "

La seconde raison de la gratuité " du prêt, est que celuy qui le fait " n'en est plus le maître, dés le moment qu'il a livré la chose qu'il " prête à celuy qui emprunte. Car " ayant cessé dés lors de luy appartenir, elle est comme éteinte pour " luy, dit Justinien, il n'y reste aucune proprieté, pour luy, elle " n'est plus à ses risques, en sorte "

„ que s'il en vient faute, le dom-
„ mage eſt pour celuy qui en eſt de-
„ venu le nouveau maître. C'eſt
„ donc auſſi luy que regarde tout le
„ profit qui en proviendra.
„ La troiſiéme & la principale rai-
„ ſon, ſur tout pour des Chrétiens,
„ eſt que le prêt a toûjours été un
„ contract de cette bien-veillance
„ que les hommes ſe doivent natu-
„ rellement pour s'entre-ſecourir,
„ & ſe faire plaiſir les uns aux autres
„ par grace, & ſans aucun interêt ni
„ avantage propre. Les Payens l'ont
„ reconnu de la ſorte. Plutarque
„ blâme fort la dureté & les fraudes
„ des Uſuriers, ſi opposés a la gratuité
„ du prêt, comme y oblige la bien-
„ veillance mutuelle des hommes.
„ Ciceron aſſure que ſi vous prêtez
„ pour vôtre avantage, c'eſt com-
„ mettre une uſure, & non pas faire
„ plaiſir .... Si donc les Payens ont
„ reconnu par le peu de lumiere &
„ de bonne inclination qui ſont reſ-
„ tées dans leurs ames depuis la cor-
„ ruption du peché, que le prêt doit
„ être gratuit, parce que c'eſt un
„ contract de bienveillance; com-

bien plus tout Chrétien en doit-il être persuadé, puisqu'il est obligé d'aimer son prochain comme luy-même, & jusqu'à ses ennemis, par une veritable charité, soit pauvres, soit riches, quand il leur survient des besoins? C'est pourquoy JESUS-CHRIST ordonne le prêt gratuit generalement, en le joignant au commandement de l'amour des ennemis : *Aimez vos ennemis*, dit-il, *faites du bien & prêtez sans en rien esperer : & vôtre recompense sera très-grande, & vous serez les enfans du Très-Haut, parce qu'il est bon aux ingrats & aux méchans &c.*

Il montre 5°. que les objections que l'Auteur du traité des Billets se fait luy-même & ausquelles il tâche de répondre, demeurent neanmoins encore dans toute leur force.

Il montre 6° que la pratique des Billets est contraire au droit divin, naturel & positif, au droit humain Canonique & Civil, aux passages des Peres, au decrets des Conciles, & aux Ordonnances de nos Rois.

Il montre 7° quelle est l'obliga-

tion de reſtituer les Interêts reçus de la pratique des Billets.

Il montre 8°. que le traité des Billets eſt très-captieux, & que cette pratique eſt très-pernicieuſe au commerce. Voilà tout le plan de ce livre.

L'Auteur a mis quelque choſe à la page 210. dont on pourroit conclure que quelques Religieux, & entre autres les Jeſuites, auroient approuvé ou approuveroient la pratique des Billets, telle que l'Auteur du traité des billets l'enſeigne : mais ce ſeroit ſans raiſon qu'on attribueroit ce ſentiment aux Jeſuites, vû particulierement que dans les Conferences publiques de Cas de conſcience, qui ſe font tous les lundis dans la chapelle de leur College de Paris, on a propoſé, & refuté avec ſoin ce ſyſteme de l'Auteur du traité des Billets ; comme le peuvent témoigner tous les Eccleſiaſtiques, qui ont coûtume de ſe trouver en très-grand nombre à ces Conferences.

SUITE DE L'EXTRAIT DE *la Lettre de M. Galland à M. Morel.*

IL eſt encore à propos de vous faire remarquer, que dans les medailles Conſulaires omiſes, de l'édition de Mr. Patin, celle qui eſt attribuée à la famille *Claudia*, doit auſſi être retranchée. Quoique M. Marcellus, qui étoit de cette famille, ait été ſurnommé *Æſerninus*, parcequ'il avoit été pris à Æſernium, neanmoins il n'y a aucune preuve que cette medaille doive lui être attribuée. Elle doit être rangée parmi les medailles des Déïtez ; à cauſe de la tête de Vulcain qui y eſt ſi bien repreſentée ; ou plutôt parmi celles des villes, à cauſe d'*Æſernium* où elle a été frappée. Le ſurnom d'*Æſerninus* ne donne pas le moindre droit d'attribuer cette medaille à perſonne de la famille *Claudia*. On y lit, AISERNINO, au moins il eſt ainſi écrit ſur celle du cabinet de M. FOUCAULT, au lieu d'AISERNINON, genitif grec en caracteres latins pour ſignifier ÆSERNINORUM.

Cela ſe prouve par une medaille des *Sueſſaniens* du même cabinet de M. FOUCAULT, où il y a SUESANON avec la tête d'Apollon, & le Minotaure au revers ſans autre inſcription que ces deux lettres grecques, IΣ. On peut conjecturer delà avec fondement, qu'il y a des medailles d'*Æſernium* qui portent le mot entier AISERNINON. Quand cela ne ſeroit pas ainſi, il ſeroit toûjours vrai de dire qu'il y auroit AISERNINO ſur la medaille, pour AISERNINORUM; & qu'on ne peut pas le prendre pour un datif, ou pour un ablatif, comme il ſemble que M. Patin a fait en l'attribuant à M. Marcellus.

Pour revenir à ce que je diſois touchant les medailles qui ſont à retrancher du corps des Conſulaires, mon ſentiment ſeroit qu'on en rejettât non ſeulement toutes celles qui ſont marquées cy-deſſus, mais encore celles que l'on y a compriſes avec les têtes de Pompée, de Marc-Antoine & de Lepide, qui doivent être à la tête des medailles Imperia-

les. Elles y ont été placées par la plûpart des Antiquaires qui en ont traitté, & même plusieurs de Jule Cesar, d'Auguste, & autres semblables frappées sous les autres Empereurs. On ne peut pas raisonnablement se dispenser d'en user ainsi, puisque ces medailles ont été frappés par des Officiers Romains attachez à ces Princes pendant les troubles de la Republique.

On objecte, que l'on diminueroit le nombre des medailles Consulaires par le retranchement de celles des familles, qui ne se trouvent que sur ces sortes de medailles, & que l'on rangeroit dans la suite des Imperiales. Je réponds à cela qu'en venant à ces familles dans la suite des medailles Consulaires, on peut en inserer les noms dans la Liste, & renvoyer le Lecteur aux Medailles Imperiales, pour celles qui ont du rapport. Par ce moyen il paroît que l'on sçauroit mieux que l'on n'a fait cy-devant à quoy s'en tenir pour bien distinguer les medailles Consulaires d'avec les Imperiales. Dans cette sorte de connoissance de mê-

me qu'en toutes les autres, il n'y a rien qui convienne davantage, & qui fasse plus de plaisir qu'un ordre fixe & certain.

Si vous y faites bien reflexion, puisque vous n'avez pas commencé l'impression de vôtre ouvrage, il est encore tems de donner un corps de medailles Consulaires. Je crois que le public le recevroit avec beaucoup d'approbation : & cela vous delivreroit de l'embarras où vous vous êtes engagé, pour n'avoir pas fait d'abord un plan assez juste de la matiere que vous vous êtes proposée. Le scrupule que vous vous êtes fait de ne pas toucher au texte des *éditions* de Fulvius Ursinus, & de Mr. Patin ne doit pas vous arrêter. Ces illustres Auteurs se seroient corrigez eux-mêmes, s'ils y avoient bien fait reflexion. Vous voulez-bien qu'à tout ce que je viens de marquer, j'ajoute encore les remarques que j'ay faites sur quelques endroits de vôtre lettre à Mr. Perizonius.

Au sujet de la premiere medaille de la famille des *Æmiliens*, vous dites que plusieurs croïent que la

figure à genoux qu'on y voit d'un côté est celle du Roy Aretas : & nonobstant ce sentiment qui est entre autres, celui de Fulvius Ursinus, & de Mr. Patin, qui n'a rien dit de contraire dans son édition, vous ne doutez pas que ce ne soit celle de l'Arabie, la même que l'on voit debout sur des medailles de Trajan. J'ay un troisiéme sentiment à vous proposer sur une medaille semblable du cabinet de M. Foucault, très-bien conservée, dont je vous ay envoyé le dessein pris sur la medaille même.

Je vous demande donc, si la figure que l'on y voit à genoux, ne vous paroît pas plutôt celle de la Victoire, que celle du Roy Aretas, ou de l'Arabie ? aux aîles, à l'habillement semblable à celui qu'on lui remarque en mille autres medailles où elle est representée debout, & à la palme qu'elle tient à la main, je suis persuadé que c'en est une, & que sa figure n'a pas été considerée aussi attentivement qu'il le falloit, ni par ceux qui l'ont prise pour celle du Roy Aretas, ni par vous même,

qui la prenez pour celle de l'Arabie en posture de suppliante. Ceux qui ont cru que le Roy Aretas étoit representé par cette figure, n'ont pas fait refléxion que cela ne pouvoit pas être, par la raison que ce Prince n'a pas été pris, mais seulement mis en fuite & poursuivi jusqu'à Petra par M. Scaurus. Il n'y avoit donc pas lieu de le representer en suppliant, puisqu'il n'a pas été obligé de se soumettre. Cela est évident parce qui est rapporté dans l'Histoire à son sujet.

Ce qui peut faire de la difficulté, c'est la figure de la Victoire, qui par tout ailleurs sur les medailles se voit debout, ou marchant, où courant rapidement, & même volant par l'air assise ou tirée dans un char, & non pas fléchissant le genou comme en celle-cy. Voici donc comme j'explique pourquoi elle est en cette posture. Elle avoit favorisé le Roy Aretas jusqu'à le rendre maître de Hierusalem. Ayant ensuite été obligée de l'abandonner & de ceder aux armes de Pompée sous le comman-

dement de M. Scaurus, celui-cy crut pouvoir la representer telle que nous la voïons sur sa medaille, comme demandant pardon de s'être déclarée pour un ennemi des Romains. Elle tient un Chameau par le licou, pour designer l'Arabie qui abonde en ces animaux; & l'inscription REX ARETAS, marque la defaite du Roy qui y regnoit.

Sur le dos du Chameau paroît la couronne que Mr. Beger, comme vous le dites, a remarquée sur celle qu'il a produite. Je ne la prendrois pourtant pas avec Mr. Beger pour une couronne raïonnée, mais plutôt pour la couronne de laurier que la Victoire devroit avoir à la main, qui est emploïée à retenir le Chameau par le licou. Cette couronne n'est pas sur la medaille semblable qui a son rang parmi celles des *Plautiens* au cabinet de M. Foucault, à cause de l'autre face qui se rapporte à cette famille. Cette remarque jointe à ce que vous dites que vous ne l'avez pas remarquée en plus de cent autres medailles semblables que vous avez veuës, apprend aux cu-

rieux de medailles, que celles où cette couronne se remarque sont rares.

Il seroit bon d'observer aussi si cette couronne se trouve sur le dos du Chameau de l'autre medaille de la Famille *Plautia*, avec l'inscription BACCHIVS IVDAEVS. Elle ne se voit pas sur celle du cabinet de Mr. Foucault : il y a à la place comme un fardeau, que l'on pourroit prendre aussi pour la bosse, qui s'éleve au milieu du dos du Chameau. Cela étant, comme vous marquez que vous souhaiteriez de sçavoir si veritablement une telle medaille que celle qui a été rapportée par M. Beger existe, le dessein de celle de Mr. Foucault doit vous satisfaire là-dessus, & vous persuader que Mr. Beger n'a pas imposé au public par la description de celle qu'il a vûë.

Au reste je ne crois pas que l'on puisse douter que le Roy Aretas, nommé sur cette medaille des *Emiliens* & des *Plautiens*, ne soit le même que celui dont vous pouvez voir la tête avec le diademe dans

le dessein que je vous en ay aussi envoyé.

La fabrique semblable à celle des medailles que l'on frappoit alors en Syrie, en est une preuve qui ne peut pas être contestée. Le surnom de ΦΙΛΕΛΛΗΝ, *ami des Grecs* qu'il y prend, signifie, si je ne me trompe, qu'il étoit sorti de ses Etats de l'Arabie, les armes à la main pour donner par là aux Grecs une marque de son amitié, en concourant avec Mithridate & tous les autres Princes liguez avec luy pour les délivrer du joug des Romains: en quoy il est certain que sa bonne intention n'a pas été suivie du succés, non plus que celle de Mithridate & de ses Alliez.

En voïant la victoire debout au revers de cette rare medaille ne seriez vous pas porté à croire aussi-bien que moy, que M. Scaurus voulant mortifier le Roy Aretas qui avoit ainsi publié ses progrés, a pris delà occasion de faire representer la-même Victoire à genoux sur sa medaille, & que c'est une confirmation de la pensée que j'ay

avancée sur ce sujet? Peut-être que les lettres A P. sont numerales & marquent l'époque du regne de la famille d'Aretas dans l'Arabie, qui avoit alors une suite de cent & un an. Peut-être aussi que ce sont les deux premieres lettres du nom de la ville où la medaille a été frapée, ou du Monnoyeur. Il n'est pas aisé de donner là-dessus une bonne décision, à cause de l'obscurité de l'histoire des Arabes en ces tems éloignez, soit qu'on la tire de leurs Historiens, ou des Historiens Grecs & Latins. On sçait seulement en général par les Historiens Arabes, que l'Arabie a eû une longue suite de Rois, qui portoient le nom de *Hareth*, par une aspiration que les Grecs ont ôtée, en le rendant en leur langue, par *Aretas*. Suivant Procope, comme la remarqué l'illustre M. Spanheim, *dissert.6. p.583.* il y avoit encore de ces Rois sous l'Empereur Justinien, qui en établit un de ce nom.

Sur la seconde medaille de la famille *Flavia*, dont l'inscription est ainsi marquée, C. FLAV. HEMIS.

LE G.

LEG. PROP. vous dites que quoique vous en ayez vû plusieurs, vous ne pouvez pas neanmoins assurer s'il faut lire HEMIS, ou HEMIC. Je puis vous certifier, que sur celle de Mr. Foucault, qui est bien conservée, il y a HEMIC, & non pas HEMIS. Mais quand on y liroit HEMIS, on ne pourroit pas dire pour cela, comme vous le conjecturez, que ce seroit l'abbreviation d'*Hemissenus* par rapport à la ville de Cele-Syrie dont vous parlez; parceque cette ville est appellée en Grec Ἔμισα sans aspiration, & non pas Ἕμισα avec une Aspiration. En lisant HEMIC. comme je suis persuadé qu'il faut lire, je ne pourrois pas croire avec vous que ce fût une abbreviation d'*Hemichard*, ville de Sicile, ou d'un nom qui en soit derivé; & si cette abbreviation doit être luë de suite avec toute l'inscription; je tiens contre vôtre sentiment, que c'est l'abbreviation du surnom de C. Flavius, qui nous est inconnu en son entier. C'est tout ce que je crois que l'on en peut dire; en attendant que nous apprenions de

Mr. Vaillant ce qu'il a pensé là-dessus.

Au regard de l'article de la famille *Bellia*, je veux croire que vous profiterez de ce qui a deja été dit ; je parle de la medaille frappée à Corinthe qui lui est attribuée. On ne peut dire en aucune maniere que M. Bellius, qui y est nommé, en ait été. Vous pourrez faire la même chose à l'égard de la septiéme medaille de la *Fonteia* avec l'inscription, VICTORIA AVG. CAPITONE ITER. Ce Capito, comme l'a pensé Mr. Patin, ne peut pas être pris pour C. Fonteius Capito qui fut Consul avec Germanicus : car ayant été Duumvir à Corinthe sous l'Empereur Claude, il est constant qu'il descendoit seulement d'un esclave de cette famille, qui fut un de ceux qui peuplerent d'abord cette colonie.

Vous n'avez vû, dites-vous, aucune medaille, par où vous puissiez juger en quelle colonie, ou en quelle ville celle-là a été frappée. Nous l'apprenons d'une medaille petit bronze du cabinet de M. Foucault,

qui doit être singuliere ; puisque Mr. Vaillant n'en a pas fait mention dans ses Colonies, & que vous n'en dites rien vous même ; vous, dis-je, qui avez vû, manié, dechifré & dessigné tant de medailles. Cette medaille a au revers, autour de la face d'un Temple à six Colonnes, l'inscription qui suit, CAPIT ITER. CYTHEPONTE IIVIR. COR. Par où vous voyez que ce Capito ne peut avoir rang dans aucune des familles Romaines, non plus que Cytheron son collegue. Ces deux Magistrats de Corinthe nous apprennent donc que la septiéme medaille de la Famille *Fonteia*, a aussi été frappée à Corinthe à la memoire d'Auguste, dans le tems qu'ils exerçoient leur charge, & qu'elle est là placée hors de son rang.

On ne peut pas douter, comme vous l'avez conjecturé, que la lettre B que vous avez remarquée sous le Cerf de la medaille de la famille *Lollia*, ne soit numerale. M. Foucault, sans parler de celle qui a une tête avec le diademe d'un côté,

& la chaire Curule de l'autre, qu'il a aussi d'une très-grande beauté, en a cinq avec celles-cy sous le même Cerf, Δ. E. I B. I F.K. Mon opinion touchant les caracteres I F, est qu'ils sont pour I Γ & que celui-cy F, est un digamme, que Sighius peut avoir emploïé seul au lieu de Γ, pour signifier trois.

La quatriéme medaille de cette famille *Lollia*, vous a donné occasion d'écrire que la tête, qu'elle represente, est de Tibere, quoique M. Vaillant la donne à Auguste dans ses Colonies. Mais vous n'avez pas consideré que ce qui a mû Mr. Vaillant contre la ressemblance à l'attribuër à Auguste, c'est le bâton Augural qui est devant la tête, lequel ne se remarque pas sur les medailles de Tibere, quoique Tibere ait été Augur de même qu'Auguste. Il en a attribué une autre à Tibere avec Livie assise au revers, où le bâton Augural ne se trouve pas, & qui a la même inscription C.LOLLI. M. DOM. &c. Vous remarquerez encore là-dessus que Mr. Vaillant en rapportant ces deux medailles

dans ses Colonies n'a pas cru comme Fulvius Ursinus & M. Patin, qu'elles dûssent avoir place parmi les Consulaires. Je ne crois pas même qu'il en ait parlé dans son ouvrage sur ces dernieres medailles, si ce n'est peut être pour faire remarquer que celle que Fulvius Ursinus & M. Patin ont reconnuë pour Consulaire, ne doit pas être censée telle, mais medaille de Colonie.

Je vous ai déja mandé que la medaille grecque de Vespasien, avec l'inscription M. MAIKIOY ΡΟΥΦΟΥ ΑΝΘΥΠΑΤΟΥ que vous avez vûë autrefois chez Mr. l'Abbé Bizot n'est pas venuë jusqu'au Cabinet de Mr. Foucault. Peut être qu'elle n'est pas même entrée dans celui de M. de Seignelay, comme vous le presumez ; puisque M. Foucault qui a eu ses medailles en bronze, ne l'y a pas trouvée.

Depuis cette lettre écrite étant venu à Paris, & étant allé à Versailles, M. Oudinet m'a montré cette medaille touchant laquelle il vous a écrit. Je puis dire avec certitude qu'il y a MAIKIOY. *Mais cela ne peut pas donner*

droit d'attribuer la medaille à la famille des Mœciens dans les medailles Consulaires. Elle doit avoir son rang parmi les medailles Grecques de Vespasien au nom de qui elle a été frappée, préferablement à celui de Mœcius Rufus.

Sur la Famille *Papiria* vous faites mention d'une medaille de Jule Cesar avec cette inscription, ΕΠΙ ΓΑΙΟΥ ΟΥΙΒΙΟΥ ΠΑΝΣΑ. ΒΑΣ. & ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ du côté de la tête; & de celle que M. Vaillant a décrite avec ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ, au lieu de ΝΙΚΟΜΗΔΕΩΝ. C'est à M. Vaillant à garantir que cette inscription soit sur la medaille du Cabinet du Roy après laquelle il a fait sa description. Mais je puis vous assûrer que Mr. Foucault en a une semblable, où il y a distinctement, ΝΙΚΑΙΕΩΝ. La tête de Jule Cesar y est belle & d'un gros relief.

Vous remarquez sur la deuxiéme medaille attribuée par Mr. Patin à la famille *Quinctilia*, que la quatriéme de la *Domitia* prouve qu'elle a été frappée à Osca en Espagne, par la ressemblance du type de l'un

& de l'autre revers, cette remarque paroît assez juste. Mais vous ne dites pas si vous êtes bien persuadé que cette medaille appartienne à la Famille *Quintilia*, à cause qu'il y a dessus C. VAR. RUF. & j'ay de la peine à croire que cela soit. Je suis persuadé que vous y ferez une correction, en observant qu'il faut lire ces abbreviations par *Caius Varius Rufus:* ainsi elle doit appartenir à la famille *Varia*, & suivant ce que nous avons dit, elle ne doit pas être mise parmi les medailles Consulaires. En effet il n'y a pas d'apparence que ce Caius Varius Rufus Magistrat d'Osca, ait même eû alliance avec la famille des *Variens*, qui a eu quelque rang dans Rome.

Je pourrois ajoûter quelques autres observations sur ce que contient vôtre lettre. Mais en voilà trop pour une personne comme moy, qui n'ai peut être pas fait reflexion autant que je le devois à quoy je m'exposois en me mettant au nombre de ceux à qui vous demandez des avis sur une entreprise telle que la vôtre. Neanmoins j'espere que

vous ne desapprouverez pas la liberté que j'ay prise. Je suis &c.

HOMILIA SANCTISSIMI Domini nostri Clementis XI. Pontificis Maximi, habita in Dominica ResurrectionisChristi Domini inter Missarum solemnia in Basilica Principis Apostolorum anno MDCII. Florentiæ, MDCII. Typis Regiæ Celsitudinis apud Petrum Antonium Brigonci. Superiorum permissu.

COmme il est difficile qu'une traduction puisse exprimer toute la grandeur & la majésté de ces sortes d'Homélies; on croit devoir les donner aussi dans le texte original, en faveur de ceux qui l'entendent.

Hac est dies, quam fecit Dominus. Felix, & triumphalis dies, quam, qui fecit omnem diem, ac si nullam aliam fecisset, fecisse unicè gloriatur. Clara dies: magna dies: Sancta dies: dies natalis Ecclesiæ, beata æternitatis aurora, vitæ immortalis exordium. Exultemus itaque, Venerabiles Fratres, Dilecti Filii,

exultemus, & lætemur in eâ. Hodie nimirum novus Adam, non in animam viventem, sed in spiritum vivificantem formatus apparuit, novam mundo daturus progeniem, non terrenam & sordidam, sed cælestem & splendidam. Hodie verum Dei templum, Judaïcâ nuper impietate destructum, divina post triduum omnipotentia reparavit. Hodie forma servi reversa est in formam Dei, ac exinanitio humilitatis ad pristinæ altitudinis rediit majestatem. Hodie constabilita est Fides nostra. Hodie cælestis Patriæ spes nobis facta est. Hodie salutis nostræ completum est sacramentum. Hodie demum qui traditus fuerat propter delicta nostra, resurrexit propter justificationem nostram. Reddunt inferna victorem, suscipiunt superna triumphantem. Infirmitas quippe in virtutem, mortalitas in immortalitatem, contumelia transivit in gloriam. Unde inquit Apostolus: Absorpta est mors in victoriâ. *Noluit Christus, Judæis illudentibus, de cruce descendere, ut vitam servaret suam: voluit, cælo, terraque plaudentibus, de sepulcro surgere ut mortem destrueret nostram; natus est ut doceret; mortuus est, ut sa-*

naret; resurrexit, ut glorificant. Repetamus igitur, Dilectissimi, pia ad Deum gratiarum actione gaudentes,
Hæc est dies, quam fecit Dominus, exultemus, & lætemur in eâ. *Gratulemur Christo, gratulemur & nobis. Christo post cruenti agonem certaminis, opima de hostibus spolia magnificè reportanti: nobis post diuturna vincula captivitatis futuræ specimen gloriæ feliciter recipientibus. Christo, quod, Dæmonis tyrannide eversâ, inferni portas æreas contriverit, ac vectes ferreos confregerit: nobis, quod de regione umbræ mortis ad terram repromissionis vocati, qui eramus aliquando tenebræ, nunc lux in Domino simus. Christo, quod receptâ, quam deposuerat, carnis substantiâ, nihil in ea habeat amplius caducum, mortale nihil, nihil infirmum: nobis, quod à peccati servitute erepti plus per ineffabilem Reparatoris nostri acquisiverimus gratiam, quàm per hostis humani generis amiseramus invidiam. Christi itaque simul & nostram sacra hujus diei meritò dicamus celebritatem; non tamen sterili tantùm gratulationis officio, sed fæcunda operis exhibitione recolendam. Admonet nos Ecclesia sic ea*

meminisse quæ gesta sunt, ut, quæ à nobis similiter gerenda sint, cogitemus. Evangelicas proinde Mulieres, quæ cum aromatibus ad monumentum venerunt, imitemur; nec aliàs, quam cum virtutum odoramentis, hoc est firmæ fidei, certæ spei, ac sinceræ charitatis operibus accedamus ad Dominum. Exuamus veterem hominem cum actibus suis, ac mortifera ejus spolia in sepulcro Christi quod revoluto lapide vacuum invenimus, alacri animo deponamus. Expurgemus vetus fermentum malitiæ & nequitiæ, ut simus nova conspersio: ac quemadmodum Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, nec mors illi ultrà dominabitur, ita & nos in novitate vitæ ambulemus, ad vetustatem, quam deserimus, non redituri. Nimium huc usque terrena quæsivimus, cælestia neglexi-mus. Incipiamus jam nolle, quæ hactenus voluimus: desinamus velle, quæ nolle hactenus nescivimus. Ad æterna vocatos animos peritura bona non teneant: surgentem è tumulo Dominum sequi gestientes caduca desideria non retardent: viam veritatis ingressos fallaces mundi illecebræ non deflectant. Quæ sursum sunt, quæramus; quæ sur-

sum sunt, sapiamus, non quæ super terram: ut ita cum Christo verè resurrexisse probemur, ac Pascha Domini in azymis sinceritatis & veritatis celebrantes, salvatorem expectemus Christum Jesum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ.

TRADUCTION DE L'HOMELIE de N. S. Pere le Pape Clement XI. prononcée le jour de Pâques de l'année 1702. à la Messe solennelle dans S. Pierre de Rome.

VOici le jour que le Seigneur a fait; jour heureux, jour de triomphe: jour que celui qui a fait tous les jours se glorifie uniquement d'avoir fait, comme s'il n'en avoit fait aucun autre. Jour de lumiere, de grandeur & de sainteté: jour de la naissance de l'Eglise, l'aurore de l'éternité bien-heureuse, le commencement de la vie immortelle. Tressaillons donc d'allegresse, mes venérables Freres, mes Enfans bien-aimez, & rejouïssons-nous en ce jour. Car c'est aujourd'hui que pa-

roît le nouvel Adam non plus simplement comme un homme vivant, mais comme un esprit vivifiant, pour être le pere d'un peuple nouveau, qui ne soit point terrestre & soüillé, mais celeste & tout pur. Aujourd'hui la Toute-puissance divine a rétabli le vray Temple de Dieu, que l'impieté des Juifs avoit détruit. Aujourd'hui celui qui avoit pris la forme d'un esclave, se fait reconnoître pour Dieu, & après s'être humilié jusqu'à l'aneantissement il se montre dans tout l'éclat de sa Majesté. Aujourd'hui nôtre foy est affermie. Aujourd'hui l'esperance du ciel nous est donnée. Aujourd'hui le mystere de nôtre salut est accompli. Aujourd'hui enfin celui qui avoit été livré pour nos pechez est ressuscité pour nôtre justification. L'Enfer rend son vainqueur, & la terre le reçoit triomphant. La foiblesse de Jesus-Christ s'est changée en force, sa mortalité en immortalité, ses ignominies en gloire. C'est pour cela que l'Apôtre dit : *la mort a été engloutie, par la Victoire.* Jesus-Christ n'a pas voulu, pour se sauver

la vie, descendre de la Croix, lorsque les Juifs l'en défioient par mocquerie : il a voulu sortir glorieux du tombeau parmi les applaudissemens du Ciel & de la terre, pour nous délivrer de la mort. Il est né pour nous instruire, il est mort pour nous guerir, il est ressuscité pour nous glorifier. Disons donc encore une fois, mes très-chers Freres, en rendant à Dieu avec joye de tendres actions de graces : *Voici le jour que le Seigneur a fait, tressaillons d'allegresse & rejoüissons-nous en ce jour.* Faisons des conjouïssances, à J. C. & faisons-nous-en à nous mêmes. A Jesus-Christ, de ce qu'après un sanglant combat il remporte avec gloire les riches dépoüilles de ses ennemis : à nous, de ce qu'après une longue captivité nous voyons heureusement le modele de la gloire qui nous est reservée. A Jesus-Christ, de ce qu'après avoir détruit la tyrannie du Demon, il a brisé les portes d'airain des Enfers & rompu leurs barres de fer : à nous de ce qu'étant appellez de la region des ombres de la mort à la

terre de promiſſion, nous qui étions autrefois les tenebres mêmes, nous ſommes maintenant la lumiere en nôtre Seigneur. A Jeſus-Chriſt de ce qu'ayant repris la chair qu'il avoit quittée, il n'a plus rien en lui de caduc, rien de foible, rien de mortel ; à nous de ce qu'étant délivrez de l'eſclavage du peché, nous avons plus gagné par la grace ineffable de nôtre Réparateur, que nous n'avions perdu par l'envie de l'ennemi du genre humain. Diſons donc comme nous le pouvons avec juſtice, que la ſolemnité de ce ſaint jour nous regarde auſſi-bien que Jeſus-Chriſt : mais ne nous contentons pas de la célébrer, en lui faiſant de ſteriles conjouïſſances ; celebrons-la par les fruits abondans de nos bonnes œuvres. L'Egliſe nous avertit de nous reſſouvenir de ce que le Sauveur a fait, afin que nous ſongions à ce que nous devons faire de nôtre côté. Ainſi imitons ces femmes de l'Evangile qui allerent au tombeau de Jeſus-Chriſt avec des parfums : & n'approchons jamais du Seigneur qu'avec les par-

ſums des vertus, c'eſt-à-dire avec les œuvres d'une foy vive, d'une eſperance ferme, & d'une charité ſincere. Renonçons au vieil homme & à ſes œuvres, mettons bas avec joye ſes dépoüilles qui nous donneront la mort, & laiſſons les dans le tombeau de Jeſus-Chriſt, que nous trouvons vuide, la pierre qui le fermoit en étant ôtée. Defaiſons-nous du vieux levain, du levain de malice & d'iniquité, afin que nous ſoyions une pâte nouvelle : & comme Jeſus-Chriſt qui reſſuſcite ne doit plus mourir, & que la mort deſormais n'aura plus d'empire ſur lui ; ainſi devons-nous marcher dans une vie nouvelle, & ne retourner jamais à la vie ancienne que nous quittons. Juſqu'à preſent nous avons trop recherché les biens de la terre, & negligé ceux du ciel. Commençons maintenant à ne plus aimer ce que nous avons aimé juſqu'icy, & ceſſons d'aimer ce que juſqu'icy nous n'avons pu nous reſoudre de n'aimer pas. Que les biens paſſagers ne poſſedent point des cœurs faits

pour les biens éternels : que l'amour des choſes periſſables ne rallentiſſe point nôtre ardeur à ſuivre Jeſus-Chriſt qui ſort du tombeau : que les faux attraits du monde ne nous écartent point du chemin de la verité où nous ſommes entrez. Cherchons ce qui eſt dans le ciel, goûtons les choſes du ciel & non celles de la terre : afin qu'il paroiſſe par là que nous ſommes veritablement reſſuſcitez avec Jeſus-Chriſt ; & afin que celebrant la Pâques du Seigneur avec les azimes de la ſincerité & de la verité, nous attendions Jeſus-Chriſt notre Sauveur qui reformera nôtre corps vil & abjet ſur le modele de ſon corps glorieux.

RE'PONSE AUX NOUVEAUX *écrits de Meßieurs des Mißions étrangeres contre les Jesuites, par une lettre de Monseigneur Alvare Benavente Evéque d'Ascalon & Vicaire Apostolique de* Kiamsi, *par la conduite de Monseigneur Charles Maigrot Evêque de Conon & Vicaire Apostolique de* Fokien *par les attestations des Chrêtiens de* Fo-tcheou &c. 1702. *in* 12. *pages*. 255.

IL a paru depuis quelques mois divers écrits de Messieurs des Missions étrangeres, où les Jesuites étoient fort mal traittez. On s'étonnoit dans le monde de ce que ces Peres ne disoient rien pour leur defense: & leur silence faisoit presque croire qu'ils se sentoient coupables des choses qu'on leur imposoit: mais la réponse qu'ils ont enfin publiée, fait voir que s'ils se sont teûs pendant quelque tems, ce n'est pas qu'ils n'eussent en main dequoy se defendre.

Le plus considerable des nouveaux écrits de Messieurs des Mis-

sions étrangeres, est la *Lettre au Pape* publiée sous le nom de *Mr. Marin l'Abbé, nommé Evêque de Tilopolis & Coadjuteur au Vicariat Apostolique de la Cochinchine.* Personne n'a cru que cette Lettre ait été composée par le Prelat sous le nom duquel on l'a publiée : mais on a été surpris que ceux qui ont emprunté son nom ne luy ayent pas fait garder les vray-semblances, & l'ayent fait tomber en contradiction avec luy-même. L'auteur de la Réponse, après quelques legeres reflexions là dessus, entre en matiere ; & nous apprend d'abord une chose qui avoit été ignorée jusques icy : sçavoir que lors que Mr. Maigrot eut publié son Mandement contre les Ceremonies Chinoises permises par Alexandre VII. plusieurs Missionnaires non Jesuites luy écrivirent, & luy addresserent des memoires pour justifier ces Ceremonies, & luy remontrer le danger auquel il exposoit l'Eglise de la Chine. Cette circonstance pouvoit faire quelque impression à Rome, où l'on a toûjours tâché de faire entendre que les Jesui-

tes étoient les ſeuls qui toleraſſent ces Ceremonies. C'eſt pour cela qu'on la tenuë cachée le plus long tems qu'on a pû. Mais enfin elle a été découverte avant la déciſion du procés ; la Providence ayant permis, dit l'Apologiſte, que quelques originaux de ces lettres & de ces memoires ſoient tombez entre les mains de Mr. Ciceri Evêque titulaire de *Nankin*, qui les envoïe en Europe. Ce n'eſt là, continuë l'Auteur, qu'une partie des ſecours que les Jeſuites attendent, & qu'ils attendent ſans inquietude : parce qu'independamment de cela ils croyent avoir en main de quoy refuter tous les nouveaux écrits qu'on a répandus contre eux.

On commence donc par produire une lettre écrite à la ſacrée Congregation de la propagation de la Foy par M.Benaventé Evêque d'Aſcalon & Vicaire Apoſtolique de la Province de *Kiamſi* à la Chine. Cette lettre qui a été imprimée en latin à Rome, y a dit-on, déja bien fait revenir les eſprits. En effet elle eſt très-forte. Le Prelat y prouve qu'on

ne peut empêcher les Chinois Chrétiens de rendre à Confucius & aux morts les honneurs accoûtumez sans exposer l'Eglise de la Chine à un danger très-grand & moralement certain. Il assure qu'après un long examen de cette matiere, après avoir lû presque tous les Traitez faits de part & d'autre, & consulté plusieurs Chinois trés habiles, après avoir examiné par lui même les livres Chinois; il a jugé qu'il devoit s'en tenir à la pratique des Jesuites, dont le sentiment, dit-il, *est évidemment plus avantageux à la propagation de la Foy, plus probable, plus sûr & beaucoup mieux marqué dans les anciens Auteurs & dans les anciens Livres, que l'opinion contraire, qui étoit depuis longtemps presqu'abandonnée; mais qui a repris de nouvelles forces par l'autorité de Mrs. de Conon & de Rosalie, & par celle de Mr. Basset aussi Missionnaire François.* Il ajoûte que ces Messieurs *n'ont point voulu montrer à la Chine ni aux Jesuites, ni aux Missionnaires des Ordres de S. Augustin & de saint François, les écrits composez par M. Maigrot sur cette matiere*: & qu'il a souvent entendu les Religieux de ces

deux Ordres se plaindre de ce qu'on leur faisoit un secret de ces écrits; à eux qui avoient interêt d'être instruits, supposé qu'ils fussent dans l'erreur, & qui étoient mieux que personne en état de juger, si le fait est comme on l'expose, ou s'il ne l'est pas. Deplus il dit que Mr. de Rosalie lui ayant enfin communiqué, *aprés bien des detours*, un écrit de Mr. de Conon contenant quatre vingt douze propositions sur la matiere presente, il n'y avoit trouvé que quatre propositions, qui fussent appuyées de quelques preuves; & que toute la preuve des autres se reduisoit à dire, *cela est évident*: mais que lui il n'avoit pas compris qu'elle étoit cette évidence.

Quant à l'inscription Royale du *King-tien*, il avouë qu'on pourroit l'ôter sans un grand inconvenient; pourveû que cela se fit avec prudence; & dans le fond elle est maintenant moins necessaire qu'autrefois, à cause de l'Edit de l'Empereur de la Chine en faveur de la Religion Chrétienne. Mais Mr. d'Ascalon soûtient qu'il seroit dangereux de

condamner cette inſcription comme mauvaiſe, parceque ce ſeroit en même tems condamner un grand nombre d'excellens livres composez ſur la Religion par divers Miſſionnaires, & par les Sçavans de la Chine. Le Prelat finit ſa lettre en avertiſſant la ſacrée Congregation, qu'il a entendu dire à un des plus conſiderables d'entre Meſſieurs les Miſſionnaires François, *qu'ils feroient connoître à tout le monde Chrétien que les Jeſuites ſont tombez dans des erreurs honteuſes en preſchant la Religion Chrétienne aux Chinois* : & que Mr. l'Evêque de Pekin ancien Collegue & ami de ces Meſſieurs, qui a entendu la même choſe, luy a dit plus d'une fois à cette occaſion, *qu'il craignoit qu'en attaquant le ſentiment des Jeſuites on ne donnât peut-être beaucoup à la chair & au ſang.*

C'eſt-là le précis de la lettre de M. d'Aſcalon, dans laquelle l'Apologiſte des Jeſuites prétend trouver la refutation de celle de Mrs. des Miſſions étrangeres. Il s'attache d'abord aux paroles de Mr. de Pekin qu'on vient de citer, & il en tire

avantage. Il compare ensuite la conduite de Mr. d'Ascalon avec celle de Mr, Maigrot. Le prémier, dit-il, avant que de prendre son parti sur les Cérémonies de la Chine a lû tous les traitez faits de part & d'autre; il a examiné par lui-même les textes des livres Chinois; il a consulté un grand nombre de lettrez. Aprés ce long examen il a jugé qu'il falloit s'en tenir à la pratique des Jesuites, le sentiment de ces Peres étant non seulement le plus favorable à la Religion, mais encore le plus probable, le plus sûr, & en toutes manieres le mieux autorisé. Pour M. Maigrot, quoi-que par son Mandement il ait renouvellé une opinion *presque abandonnée*, cependant pour le faire il n'a consulté que deux Lettrez seulement : un Bachelier son domestique, & si ignorant qu'il a toûjours été refusé pour la Licence : & un autre plus habile à la verité, mais homme de mauvaise foi, & décrié pour ses mœurs, & depuis Apostat pour la Religion. Mr. d'Ascalon a encore la consolation de voir son sentiment mis en pratique non seulement

lement par les Jesuites, qui ont à la Chine d'excellens sujets, & qui eux seuls sont en plus grand nombre que tous les autres Missionnaires ensemble ; mais encore par la plusspart des Religieux des deux Ordres de Saint Augustin & de St. François : & ce qui est de plus remarquable, par les trois seuls Evêques titulaires de la Chine, Mrs. de Pekin, de Nankin, & de Macao ; sans parler de quelques autres Evêques Vicaires Apostoliques. Mr. Maigrot n'a pour lui que Mr. de Lionne & Mr. de Leonissa, trois ou quatre Prêtres seculiers Missionnaires François : les Peres Dominicains qui ne sont gueres davantage; & un ou deux Religieux de l'Ordre de St. François : en sorte que des Missionnaires qui sont à la Chine il n'y en a pas la cinquiéme ou la sixiéme partie qui soit pour Mr. Maigrot.

L'Auteur, aprés la comparaison que nous venons de dire, presse Mrs. des Missions étrangeres de répondre sur ces 2. questions qu'il croit embarassantes pour eux. 1. D'où vient qu'ils ont caché tant qu'ils ont pû

qu'ils envoïoient à Rome. I
lui-même ensuite à un r
ment de ces Mrs. qui par
plausible. Quand les Cér
Chinoises, disent ces Mrs
roient pas évidemment sup
ses; il suffit pour les défenc
soit douteux si elles ne le s
L'Eglise ne pouvant jamai
des Cérémonies où deme
parablement attaché un d
superstition & d'idolatrie.

L'Apologiste des Jesuite
premierement que ce pri
lequel roule tout le raiso
de ses adversaires, est dire
opposé, non seulement à ce
Benavente; mais à la regle

demment contraires à la foi Chrêtienne ou aux bonnes mœurs. Il ajoûte que c'eſt ſur cette maxime qu'Alexandre VII. a porté le Mandement qu'on obſerve depuis près de 40. ans à la Chine, & que Mr. Maigrot n'a pas craint d'abroger. D'ailleurs il repreſente à ces Mrs. qu'en interdiſant ces Cérémonies aux Chinois, on met un obſtacle preſque invincible à la propagation de la foi : ce qui eſt de ſoi un très-grand mal, & un mal certain : au lieu qu'en ſouffrant avec tant de Papes, que les Chrêtiens pratiquent des Cérémonies qu'ils croïent purement civiles, & qui ſont en effet telles, ſuivant l'opinion la plus probable, la plus ſure & la mieux autoriſée, il n'eſt tout au plus que douteux, ſi on tolere quelque mal. Or la prudence Chrêtienne demande que dans la neceſſité de choiſir entre deux partis, à l'un deſquels il y a un mal certain attaché, & à l'autre un mal tout au plus douteux, on tolere le mal qui eſt ſeulement douteux pour ne pas tomber dans celui qui eſt certain, puiſque *ſuivant la regle* de la ſainte Congré-

gation, on doit éviter ce mal certain dés là qu'on le peut, sans permettre une chose qui soit *très-évidemment* criminelle.

L'Apologiste compare encore la maniere dont Mr. l'Evêque d'Ascalon écrit à la sacrée Congrégation de la Foy, avec le stile dans lequel Mrs. des Missions étrangeres écrivent au Pape. La lettre de Mr. d'Ascalon est pleine de modération & de modestie : au lieu que l'autre est pleine d'aigreur par rapport aux Jesuites, & de hauteur par rapport au S. Pere, à qui on ose en quelque sorte faire des leçons & mêmes des menaces. *Ce seroit faire tort à la sagesse de vôtre Sainteté*, dit-on au Pape *sous* le nom de Mr. l'Abbé, *de luy attribuer le dessein d'une nouvelle information .... Il m'est évident, très-Saint Pere, que la verité est uniquement du côté des Vicaires Apostoliques, & que la cause qu'ils défendent est en état d'être jugée. Avec quelle confiance* Mrs. les Missionnaires étrangers, *apporteront-ils desormais, aux pieds du Trône Apostolique leurs difficultez & leurs plaintes, si dans l'affaire du monde la plus im-*

portante, & j'ose dire la plus juste, la plus claire, & la plus criante, il paroît que leurs adversaires ont eû le crédit de tout arrêter. Ces manieres de parler & plusieurs autres semblables, font dire à l'Apologiste que lorsqu'elles sont échapées, on ne faisoit pas réflexion que c'étoit au Souverain Pontife que l'on parloit.

Monsieur d'Ascalon ne parle point dans sa lettre de la déclaration de l'Empereur de la Chine touchant les cérémonies en l'honneur de Confucius & des morts; parceque sa lettre a été écrite avant que l'Empereur eût fait cette déclaration. Cependant l'Apologiste a crû qu'il devoit refuter en passant ce que les adversaires ont dit de principal contre cette déclaration qu'il soutient devoir être régardée comme une piece décisive. Il s'agit, dit-il, de sçavoir si ces honneurs que les Chinois rendent à Confucius & aux Morts sont dans l'esprit des Chinois des actes de Religion, ou des honneurs purement civils. L'Empereur qui est en même tems le chef de la Religion de l'Etat, déclare solem-

nellement qu'on ne rend ces honneurs à Confucius & aux Morts que par reconnoissance pour la doctrine ou la vie qu'on a receuë d'eux, qu'on ne leur demande rien, & qu'on ne croit pas que leurs ames soient présentes dans les petits tableaux, devant lesquels on leur rend ces honneurs. Que peut-on desirer davantage, dit l'Auteur, si cette piéce est véritable; Et peut-on douter qu'elle le soit, voïant que les Jesuites de Pekin qui l'envoïent au Pape, l'en assurent avec serment?

Au régard de ce qu'on objecte contre la déclaration pour la rendre suspecte, du côté de la forme dans laquelle elle a été renduë & produite, il répond en un mot qu'on est assûré par les lettres qui sont venuës avec cet acte, qu'il aura été signifié à Mr. Maigrot: que ce Prélat doit sçavoir les formalitez qu'on observe à la Chine en tels cas, & que c'est à lui à s'inscrire en faux s'il y a lieu de le faire.

Messieurs des Missions étrangeres ont aussi desaprouvé le tour qu'on a pris pour consulter l'Empereur de

la Chine. Mais on montre clairement qu'en faisant ce qu'ils voudroient qu'on eût fait, on les auroit fait chasser tous de cet Empire; & que c'est uniquement par un motif de zele pour la Religion, & de charité pour eux, qu'on a pris le tour dont ils se plaignent. L'Apologiste conclut delà que les Jesuites ne sont pas à beaucoup prés tels que ces Messieurs les dépeignent dans leurs écrits; puisque pour se défaire d'eux ces Peres n'avoient qu'à faire connoître à l'Empereur sur quoi Mr. Maigrot leur fait un procés; on omet icy plusieurs autres reflexions considerables sur la déclaration, pour venir à la seconde partie de la réponse.

Dans cette seconde partie l'Auteur oppose à ses adversaires la conduite de M. Maigrot, qui a pratiqué lui-même les Ceremonies qu'il paroît condamner. Voici le fait. Un Mandarin nommé *Chi-quei-chim* étant mort le 17. de Novemb. 1699. à *Fotcheou* capitale de la Province de Fokien dont ce Prelat est Vicaire Apostolique; & sa famille lui ayant rendu pendant sept jours

ſelon la coûtume, les honneurs ſolemnels ; M. Maigrot crut que *la* civilité demandoit qu'il allât auſſi rendre ſes derniers devoirs au Mandarin decedé. Il ſe rendit pour cela dans la maiſon du defunt le 25. du même mois. Le corps étoit expoſé dans une ſale : on y voyoit au devant du cercueil le petit tableau avec l'inſcription ordinaire *Xingvey* : le tableau étoit poſé ſur une table ornée en forme d'autel ; avec un retable , des chandeliers , des fleurs & des odeurs : & c'eſt devant cette eſpece d'autel que ceux de la famille avoient fait pendant ſept jours le prétendu ſacrifice de *Tſi.* Mr. Maigrot étant donc entré dans la ſale en habit de deüil , n'offrit point devant le petit tableau des cochons & des chevres,comme pluſieurs autres : mais il offrit les paſtilles que les Chinois brûlent au lieu d'encens : & s'étant placé au milieu de la table ornée en forme d'autel , il prit les paſtilles fumantes, les éleva plus haut que ſa tête,& les plaça avec reſpect ſur cette eſpece d'autel ; pendant que les ſer-

viteurs qui l'accompagnoient mirent dans les chandeliers préparez des bougies allumées. Ensuite il fit quatre genufléxions, & frappa quatrefois la terre de son front. Toute la précaution que prit le Prelat, pour éviter l'idolatrie fut de faire ses genufléxions un peu à côté, & non pas directement vis-à-vis le petit tableau.

Cette action, que les Dominicains de la Chine disent être superstitieuse & idolatrique, le seroit en effet, s'il étoit vray, comme le pretendent Mrs des Missions étrangeres après M. Maigrot, que les Chinois mettent les ames des deffunts au nombre des Dieux, grands ou petits; que le petit tableau avec l'inscription *Xinguei* est l'Idole de la famille, & que la ceremonie solemnelle du *Tsi* est un veritable sacrifice. Car en ce cas l'Apotheose du Mandarin avoit déja été faite: M. Maigrot auroit offert de l'encens à une Idole sur le même autel sur lequel on lui avoit déja offert plusieurs sacrifices: & il auroit célébré la Messe idolatrique dont parle

le Pere Navarette. On ajoute encore un second fait à celui-ci : c'est que le même Mr. Maigrot s'est fait sacrer Evêque à *Kian-tum-fu* capitale du *Tchekiam*, dans une Eglise appartenante aux Jesuites, où est exposée l'inscription Imperiale *King-tien*; sans faire ôter cette inscription qu'il dit être idolatrique.

Dans la troisiéme partie l'Apologiste répond à trois nouvelles accusations de Messieurs des missions Etrangeres contre les Jesuites. 1 Ces Messieurs avoient publié que les Jesuites de la Province de *Fokien* y ont administré les Sacremens pendant plus de sept ans sans aucun pouvoir legitime. On leur répond qu'il est vray que les Jesuites Portugais ont administré les Sacremens dans la Province de *Fokien* pendant plus de sept ans, sans se faire approuver par Mr. Maigrot ; parceque sa jurisdiction y étoit contestée avec raison, depuis la creation d'un Evêque titulaire de Nankin, auquel la Province de Fokien avoit été attribuée par les Bulles d'Alexandre VIII. Que depuis la publication

de ces Bulles les Jesuites Portugais de cette Province avoient cru ne pouvoir plus y reconnoître Mr. Maigrot pour Vicaire Apostolique, & avoient pris leurs pouvoirs des Grands Vicaires établis ensuite de l'érection des nouvelles Eglises titulaires. Et s'il est permis à Messieurs des missions Etrangeres, de dire que les Jesuites ont administré les Sacremens sans aucun pouvoir legitime, parceque M. Maigrot contestoit alors la jurisdiction des Grands Vicaires, par lesquels les Jesuites se faisoient approuver; par la même raison, dit l'Apologiste, il sera permis aux Jesuites de dire que M. Maigrot & ses Ecclesiastiques administroient alors les Sacremens sans aucun pouvoir legitime : puisque la jurisdiction de Mr. Maigrot n'étoit pas moins contestée par les Grands Vicaires établis dans les formes ou par les Evêques titulaires, ou par l'Archevêque de Goa metropolitain, avant qu'ils eussent pris possession de leurs Eglises.

2. Messieurs des missions Etrangeres reprochent aux Jesuites le

mauvais traitement fait à Mr. de Conon par les Chrétiens de *Fot-cheou*, comme si ces Peres en étoient les Auteurs, ou du moins les complices. L'Apologiste fait voir la fausseté de cette accusation avancée sans aucune preuve, par la déposition juridique de 63. temoins.

3. Ces Messieurs accusoient encore les mêmes Jesuites de *Fot-cheou* d'y avoir par leur faute laissé mourir sans Sacremens une femme Chrétienne. Mais on montre que si cela est arrivé par la faute de quelqu'un, cette faute est toute entiere du côté des gens de M. Maigrot & de ceux du P. Croquer Dominicain, qu'on avertit du danger de la malade, dont les Jesuites n'eurent aucune connoissance.

Pour éclaircir d'avantage ces réponses, on y a joint une relation abregée des insultes faites à M. de Conon par les Chrétiens de *Fot-cheou*. Enfin on a joint à tout le reste la lettre que Messieurs des missions Etrangeres vouloient que les Jesuites presentassent avec eux au Pape, & puis la réponse que le P. le

Comte a fait à Mr. Brisacier sur ce sujet.

ERRATA DE L'HISTOIRE *des Congregations* de Auxiliis, *composée par l'Abbé le Blanc, & condamnée par l'Inquisition generale d'Espagne. Avec une refutation de la Réponse au livre des* Questions, importantes. *A Liege chez Guillaume Henry Streel.* 1702. *in* 8°. *pages* 370.

LE Pere Sery Dominicain, déguisé sous le nom de *l'Abbé le Blanc*, a luy même donné occasion au titre de ce Livre. *S'ils veulent*, dit-il, en parlant des Jesuites dans l'Avis qui est à la tête de sa Lettre Françoise; *s'ils veulent se donner quelque satisfaction en critiquant cette Histoire ..... qu'ils se jettent sur l'ERRATA....* Son Adversaire l'a pris au mot: au lieu de s'amuser, comme on le luy conseilloit par raillerie, *à examiner sans misericorde jusqu'aux points & aux virgules*, il s'est attaché aux contradictions, aux faussetez, & aux autres fautes semblables,

dont il fait une liste très-ample : & il faut avoüer qu'il appuye cette liste sur des preuves si claires & si solides, qu'il est difficile de n'en pas demeurer convaincu.

L'Auteur ne donne presentement que *l'Errata* du premier Livre de l'Histoire qu'il combat : mais il fait esperer *l'Errata* des trois autres. Il reduit tout ce premier Livre à cinquante deux faits principaux : & il soûtient que tous ces cinquante deux faits, excepté trois ou quatre qui sont à l'avantage des Jesuites, ou du moins qui ne leur sont point contraires ; que tous ces faits, dis-je, excepté trois ou quatre, sont faux ou pour le fonds ou dans leurs circonstances les plus considerables.

On voit à la tête du Livre un Avertissement, dans lequel l'Auteur nous apprend que la nouvelle Histoire des Congregations *de Auxiliis* a été condamnée par l'Inquisition generale d'Espagne, comme *contenant des propositions scandaleuses aux Souverains Pontifés, au saint Office & à un Grand Inquisiteur ; à la Religion de la Compagnie de Jesus, & à*

plusieurs personnes & Docteurs illustres pour leur capacité & par l'approbation générale où est dans l'Eglise ce qu'ils ont enseigné & écrit: & comme contrevenant aux decrets des Souverains Pontifes & du saint Office, qui defendent de censurer ses Adversaires en écrivant sur les matieres de Auxiliis. Cette condamnation de l'Inquisition d'Espagne est d'autant plus remarquable, qu'on sçait que les Religieux de l'Ordre de S. Dominique ont toûjours été & sont encore très-puissans dans ce Tribunal. Mais apparemment la consideration de l'Eminentissime Cardinal Porto-Carrero Archevêque de Tolede aura empêché ces Peres de prendre parti pour un livre, où ils ont veu aussi bien que les Juges de l'Inquisition qu'un Grand Inquisiteur du nom & de la Famille de cet illustre Prelat étoit traité d'une maniere outrageante. Il seroit trop long de faire icy le détail de toutes les fautes dont l'Auteur de l'*Errata* prétend avoir convaincu son Adversaire. Il y en a de toutes les especes. Tantôt c'est une accusation

considerable intentée sans aucune preuve de fait, sur un mauvais raisonnement, ou sur un passage cité & interpreté à contre-sens, & de mauvaise foy : tantôt c'est un Jesuite Italien à qui, pour le noircir, on attribue un livre composé par un Evêque Docteur de Louvain : ce sont quelquefois des erreurs dans la Foy: souvent des contradictions étonnantes dans lesquelles il ne paroît pas comment un homme de bon sens a peu tomber : des passages où l'on supprime ce qu'il y a de plus essentiel : des Auteurs à qui on fait dire précisément tout le contraire de ce qu'ils ont dit. Icy ce sont des reproches qui ne tomboient que sur des Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & qu'on rejette injustement sur Molina & sur ses Disciples : là des invectives & des calomnies atroces contre les Inquisiteurs, & contre des Prelats très-distinguez, sans autre fondement que parcequ'ils ont été contraires aux Dominicains, ou favorables aux Jesuites. Ce sont des faits avancez par l'Historien sur la foy de quelques relations, qu'il ne

pouvoit ignorer avoir été convaincuës de fauſſeté par la dépoſition juridique de pluſieurs témoins irreprochables ; ce ſont des mépriſes ou des infidelitez continuelles , & ſur tout une aſſurance , & une hardieſſe ſurprenante à triompher, à inſulter, lorſqu'on avance les choſes les plus notoirement fauſſes.

Voilà une petite partie des reproches que l'Auteur de l'*Errata* fait à ſon adverſaire. Nous n'entreprenons pas icy d'en porter nôtre jugement : nous diſons ſeulement qu'ils ſont appuyez ſur des preuves qu'il ne paroît pas aiſé de refuter. Il ſemble que l'Auteur a pris à tâche d'éviter tous les termes injurieux : mais il a trouvé le moyen , ſans employer ces termes, de faire naître dans l'eſprit de ſes Lecteurs une idée très deſavantageuſe de l'Hiſtoire qu'il attaquoit. Pour concluſion de ſon Ouvrage, il refute la réponſe qu'on a faite au livre des *Queſtions importantes* : & il inſiſte principalement ſur le fait capital de l'Hiſtoire des Congregations *de Auxiliis*. L'Hiſtorien a avancé qu'à la fin des diſ-

putes il y avoit eu un jugement arresté par le Pape & par les Cardinaux, auquel il n'a manqué que la publication. L'Auteur avoüe que le Pape en permettant aux Dominicains & aux Jesuites de soûtenir chacun leur opinion, sans censurer celles de leurs adversaires, promit de publier sa décision quand il seroit tems : mais il prétend que cela ne prouve pas que cette décision fût déja faite & arrêtée, puisqu'il arrive tous les jours que les Princes promettent de faire sçavoir leur ordre dans un certain tems & dans un certain lieu, quoy qu'ils n'ayent pas encore déterminé dans leur conseil quel ordre ils donneront. Il ajoûte que d'ailleurs on a des preuves certaines que lorsque le Pape parla de la sorte, il n'avoit point en effet arresté encore de décision.

Les preuves sont qu'on ne peut pas dire qu'une décision du Pape soit arrêtée, lorsque les Consulteurs ont donné leurs avis & composé un projet de décision, à moins que les Cardinaux & le Pape n'aïent déliberé sur ce projet, & ne l'aïent ap-

prouvé. Or tout ce qu'on peut prouver, c'est que les Consulteurs des Congrégations *de Auxiliis* ont dressé à la fin de ces Congrégations un projet de décision : mais on n'a aucune preuve que ce projet ait été approuvé par le Pape & par les Cardinaux; on sçait au contraire qu'il n'en a pas même été délibéré : car de l'aveu du nouvel Historien, les Consulteurs ne mirent la derniere main à ce projet que le 20. de Juillet 1607. Depuis ce tems là il n'y eut qu'une Congrégation tenuë le lundy 28. d'Août de la même année. Dans cette Congrégation il ne fut point parlé du projet des Consulteurs. On examina seulement s'il étoit à propos d'en venir à une décision dans les circonstances du tems où l'on se trouvoit. Trois jours après Sa Sainteté permit aux Consulteurs & à ceux qui avoient disputé de s'en retourner châcun dans leur païs, & laissa la liberté aux deux parties de soûtenir châcun leur opinion; leur promettant de publier une décision quand il feroit tems. Depuis ce jour-là il n'a plus été mention à Rome

des disputes *de Auxiliis*, ni du projet dressé par les Consulteurs. Ce projet n'a donc jamais été approuvé par le Pape & par les Cardinaux, & ils n'en ont pas même déliberé. Et par consequent à la fin des Congrégations *de Auxiliis*, il n'y a point eû de décision arrêtée.

C'est là à quoy se réduit ce que l'Auteur dit sur cet article. Il passe legerement sur les autres, parcequ'il les a crû peu importans ; persuadé qu'il est que ce fait une fois établi, toute la nouvelle Histoire devient inutile, quand même la multitude des faussetez, dont il prétend l'avoir convaincuë, ne la rendroit pas indigne de creance.

EXTRAIT D'UN DISCOURS *sur l'utilité des Medailles, prononcé par Mr. Henrion dans l'assemblée publique de l'Academie des Medailles.*

IL avoit déja été parlé de ce discours dans les Memoires precedens. Mais l'extrait qu'on nous en avoit communiqué étoit fort court :

& quelques perſonnes ont ſouhaité qu'on en parlât une ſeconde fois plus au long.

Mr. Henrion, pour faire comprendre l'utilité des Medailles, les conſidere. 1° Par rapport à ceux qui en font une étude particuliere.

2°. Par rapport à ceux en l'honneur de qui elles ſont frappées: & il fait voir que les uns & les autres en retirent de grands avantages.

1. A l'égard des ſçavans Mr. Henrion a prétendu montrer. 1° Que parmi les divers monumens qui nous ſont reſtés de l'antiquité, il n'y en a aucun où l'on apprenne plus exactement la Theologie des Anciens & l'Hiſtoire de leurs divinitez. Ce qu'Heſiode nous en dit eſt fort confus; & nous n'avons plus les Rituels des Pontifes pour éclaircir ce que cet Auteur & les Poëtes nous en ont conſervé. Il n'y a que les medailles qui puiſſent ſuppléer à ce défaut. On y trouve les noms des Dieux, leurs épithetes propres, leurs ſymboles, les villes où ils étoient honorez, & les différentes formes ſous leſquelles ils étoient

representez. On y distingue les diverses sortes de Prêtres & de Prêtresses; on y voit la forme des habits Sacerdotaux, les temples, les autels, les trepieds, les vases & les instrumens des sacrifices.

2. Ce sont les Médailles qui nous aprennent les divers caracteres dont on s'est servi pour l'écriture dans tous les siécles, les changemens qui se sont introduits dans la prononciation, la veritable maniere dont il faut écrire plusieurs noms propres des Magistrats, des Rois & des Empereurs mêmes qui se trouvent souvent corrompus & estropiez dans les Historiens. Ce sont les médailles qui nous conservent les restes précieux de plusieurs langues anciennes, de la Punique, de la Phénicienne, de la Palmyrienne, de l'ancien Espagnol, & de tant d'autres.

3. Combien les Medailles nous fournissent-elles de choses propres à éclaircir l'Histoire naturelle des Plantes & des Animaux? ou trouve-t'on ailleurs les animaux fabuleux & Hieroglyphiques des Anciens?

4. Deplus les Medailles nous representent toutes les formes de gouvernemens qui se sont succedé les unes aux autres, à Rome, dans la Grece & ailleurs ; leurs differens noms & les diverses sortes de Magistrats qui sous l'autorité souveraine rendoient en tous ces Etats la justice aux peuples, & gouvernoient sous elle les Villes ou les Provinces ; leurs noms & les marques de leurs dignitez.

5. Elles nous representent aussi les Jeux publics & les spectacles différens qui ont été en usage chez les Grecs & chez les Romains ; leurs coutumes pour les adoptions, pour les mariages, les funerailles & les consecrations des Empereurs ; leurs divers habillemens & leurs armes ; leurs Amphithéatres leurs Arcs de triomphe, leurs Obelisques, leurs Thermes, leurs Basiliques, & leurs autres ouvrages publics.

6. On a exprimé sur les Medailles des exemples de toutes les vertus. On y voit des prodiges de valeur & de courage, des Princes bienfaisans, des Magistrats vigilans, des ju-

ges integres, de bons peres de famille, des enfans pleins de pieté & de reconnoissance, des amis sinceres, des sujets soumis, en un mot dequoi former des hommes accomplis en toute maniere.

7. C'est aux Medailles que nous sommes redevables de la suite des Rois de Syrie & d'Egypte, des noms de tant de familles Consulaires, & même de tant d'Empereurs qui avoient échapé aux Historiens.

8. On reconnoît même par la forme & par la matiere des Medailles les differens degrez d'élevation & de décadence de l'Empire Romain ; ainsi que la perfection & le declin des arts. Dans les tems les plus florissans de la Grece & de la plus grande majesté de Rome, les Medailles sont d'un metail & d'un goût à pouvoir servir de modele aux plus excellens ouvriers.

9. La Chronologie n'a pas de moindres obligations aux medailles, puisqu'elles rectifient quantité d'anachronismes, & qu'elles nous apprennent les Eres de plusieurs Villes, qui n'avoient jamais été bien entenduës

entenduës avant l'étude des medailles.

10. Les medailles ont encore servi à reformer la Geographie, & à rétablir les noms de plusieurs villes & fleuves, qui étoient tout défigurez dans les livres par la negligence & l'ignorance des copistes.

11. Les medailles, en nous donnant des portraits de tous les grands hommes de chaque siécle, nous ont exprimé avec soin leurs mœurs & leurs inclinations, dans les traits de leurs visages; & suppléent ainsi au défaut de l'Histoire, qui peut bien décrire les belles actions des Heros, mais qui ne sçauroit jamais en donner qu'une image trés-imparfaite.

12. Enfin les Arts même tant utiles ou nécessaires, que de pur plaisir, l'Architecture, la Sculpture, &c. y trouvent leurs plus solides fondemens & leurs plus parfaits modeles.

Mais ce n'est pas seulement aux gens de lettres que les Médailles sont utiles; elles le sont encore extrémement aux grands hommes qu'elles répresentent. Si le tems l'avoit per-

mis M. Henrion auroit fait voir dans sa seconde partie, queles medailles les font connoître par tout. Les Statuës, les Mausolées, les Arcs de triomphe & les Monumens semblables qu'on érige à leur gloire, sont attachez à un certain lieu : mais les medailles portent par tout l'Image du Prince. C'est pour cela que Jules Cesar souhaita avec tant de passion d'avoir le privilege de faire graver son Image sur les medailles. C'est pour cela encore que les Roys & les Empereurs ont toûjours été si jaloux de ce droit, & qu'ils ont toûjours sévérement puni ceux qui ont voulu l'usurper ; jusques là que les Empereurs Romains ne vouloient pas souffrir que les Roys fissent mettre leurs images sur des monoyes d'Or. Nos premiers Roys se mirent au dessus de cette loi, & les Romains, soit par impuissance, soit parcequ'ils étoient bien aises de leur laisser cette distinction, n'entreprirent jamais de la leur disputer.

2. Rien de plus propre que les medailles pour immortaliser la mémoire des grands Princes. Ce ne

ſont que les medailles qui nous ont conſervé la mémoire des Mithradates, des Ptolomées, & de tant d'autres *Princes*.. C'eſt ce qu'avoit parfaitement compris le Général Grec dont parle Athenée, qui crut que la voye la plus ſûre pour parvenir à l'immortalité, étoit de faire ſemer de ſes Médailles les champs & les ruïnes de Corinthe ; & dans ces derniers ſiecles cette Reyne du Mogol, qui ayant obtenu d'Agbar ſon époux le pouvoir d'exercer la Souveraineté pendant deux fois vingt-quatre heures, emploïa ces deux jours à ſe faire frapper des medailles.

Monſieur Henrion en finiſſant ſon diſcours congratuloit l'Academie de l'honneur ſingulier que Louïs le Grand ſon Auguſte fondateur luy venoit de faire, en la choiſiſſant pour tranſmettre à la poſterité par les medailles, la gloire de ſes hautes actions, & celle de ſes illuſtres Prédéceſſeurs ; à quoy il appliquoit une riche inſcription qui fut miſe autrefois ſur un Temple d'Auguſte, & que nous liſons encore aujourd'hui ſur une medaille qui ſemble avoir

été faite exprès pour cette Academie. *Custos æternitatis augusta.*

L'AMINTA DI TORQUATO Tasso difeso e illustrato da Giusto Fontanini all' Emin. e Reverend. Signor Cardinale Giuseppe Renato Imperiali. In Roma 1700. C'est-à-dire. *La défense de l'Aminte du Tasse composée par Juste Fontanini & dediée à Son Eminence Monseigneur le Cardinal Imperiali.* A Rome 1700. 8° pagg. 391.

IL y a quelques années que Monsieur le Duc de Telese Dom Bartholomeo Ceva Grimaldi, celui-là même qui a tant fait parler de luy dans la derniere conjuration de Naples, recita dans l'Academie *de gli Uniti* un discours contre l'Aminte du Tasse. Quoique rien n'ait plus servi à la gloire de ce grand Poëte, que les vains efforts des critiques qui se sont élevez contre luy, M. Fontanini homme d'esprit, & l'un des plus habiles d'Italie, a craint que l'autorité & le sçavoir d'un aussi puissant adversaire que celui qui s'est

déclaré contre l'Aminte, ne laissât de mauvais préjugez dans les esprits; il a sur tout apprehendé que les étrangers, envieux de la gloire des Poëtes Italiens, & qui ne sont déja que trop enclins à les mépriser, ne se prévalussent du sentiment d'un Seigneur aussi distingué par son esprit & par son talent pour la Poësie & pour les belles lettres, que par son illustre naissance : & cela d'autant plus que son discours contre l'Aminte du Tasse a déja été imprimé deux fois à Naples dans les deux éditions que le sieur Bulison a faites des *Lettere memorabili*, on trouvera ce discours addressé par le Libraire au Prince Jean Gaston de Medicis pag. 306. de la troisiéme partie, dans l'édition de 1698. Il est vray que dans cette même Academie de *Gli Uniti* le Tasse ne manqua pas de défenseurs. On y recita une espece d'Eloge de son Aminte & cet Eloge se trouve aussi imprimé dans le recueil de Bulison; pag. 321. mais on n'y répond point aux objections du Duc de Telese, & c'est ce qui a engagé Mr. Fontanini à compo-

ser cette défense de l'Aminte. Cet Ouvrage mérite bien d'être connu de ceux qui ont quelque goût pour la belle litterature, & ils nous sçauront bon gré de nous y arrêter un peu.

Le Duc de Telese distingue quatre choses dans les pieces de Théatre; la fable, les moeurs, les sentimens, la diction, ou l'expression. Il prétend que le Tasse a manqué également dans toutes ces parties. L'Apologiste le suit pas à pas, & il a soin de rapporter fidellement les paroles de son adversaire à la tête de chaque chapitre de son livre. Afin même que le Lecteur puisse juger plus aisément de la solidité de ses réponses, il nous donne dans ce volume une nouvelle édition de l'Aminte, sur la premiere faite par Alde Manuce à Venise in 12. en 1583. avec quelques differentes leçons tirées de l'original qui se trouve à Ferrare chez le sçavant & habile Docteur Jêrôme Baruffaldi, qui a eu l'honnêteté de le communiquer à Mr. Fontanini. Ce qui fait croire que cet original étoit le dernier &

le plus correct qu'ait écrit le Tasse, c'est que les petites différences qu'on y trouve, roulent la pluspart sur quelques finesses de la langue, & sur quelques delicatesses d'expression: & cela prouve que ces endroits sont retouchez depuis les premieres éditions, ausquelles l'Auteur n'avoit point eu de part. La plus considérable différence qu'on y remarque, c'est qu'on n'y trouve point ces 96. vers. [a] qui contiennent la description de la Cour de Ferrare.

Mais pour venir à la justification de l'Aminte, le Duc [b] avoit dit premierement qu'en ce qui regarde la *fable*, le Tasse pour y éviter la duplicité étoit tombé dans la secheresse.

Avant que de répondre, Mr. Fontanini parle du titre de *Fable boccagere* que le Tasse donne à son Ouvrage; il prétend contre Mr. Ménage que ce genre de poësie n'a point été inconnu aux anciens, quoy qu'il ne fût point encore dans la perfection où on l'a porté depuis; que

[a] *Act.* 1. *sc.* 2. [b] *p.* 7.

quoy qu'en dise Loüis Eredia, ce n'est qu'une espece ou une extension de l'Eclogue; que l'on peut dire que le Cyclope d'Euripide est une pastorale aussi bien que la Daphné de Sosithée ; que ce genre de Poësie a ses regles & ses parties, comme la Tragedie & la Comedie. Ensuite ils soûtient contre Monsieur le Duc de Telese, que pour la fable le Tasse en a sçeu les regles mieux qu'aucun autre ; que cela paroît dans une Lettre qu'il écrivit à Maurice Cataneo au sujet du discours de Lombardelli contre la Jerusalem. Il établit de plus sur l'autorité d'Aristote qu'il y a deux sortes de fables ou de sujets; les uns simples, & les autres composez: dans les uns & les autres, l'action est une, & les seconds ne différent des premiers, que par le changement d'état que causent les *peripeties* ou les reconnoissances, qui ne se trouvent point dans les autres. Il demande ensuite si par *duplicité* l'on entend une double action, ou seulement composition, changement d'état ou de fortune. Si dans l'Aminte il y a

double action c'est une faute : s'il y a seulement un changement d'état, c'est une fable composée, qui n'en sera pas moins reguliere pour cela. Pour juger ce fait, Mr. Fontanini explique tout le sujet & l'ordonnance de l'Aminte.

L'Unité de Scene y est parfaitement bien observée. La Scene est sur le grand chemin, proche du Po ; elle ne change point & ne doit point changer : c'est en quoy les modernes pechent souvent pour divertir par la variété des décorations. On rapporte sur cela le sentiment du Cardinal Sforce Pallavicin, & on prétend que la pluspart de nos Poëtes François n'ont point évité ce défaut ; que le Cid même si vanté n'en est pas exempt, comme il paroît par les sentimens de l'Academie Françoise sur cette piéce.

Après une digression, où M. Fontanini refute le sentiment de Jason de Nores & du P. Rapin sur les pastorales, & où il rapporte le different du premier & de Guarini, il vient à l'action de l'Aminte, qui pour être accompagnée de peripe-

ties, & d'une eſpece de reconnoiſſance, n'en eſt pas moins *une*. Aminte y joüe toûjours le premier rolle. Ces Peripeties, ces Epiſodes répandent le merveilleux ſur tout l'Ouvrage, intereſſent le ſpectateur, & rendent le ſuccés & le denoüement plus agréable. Il n'eſt donc pas vrai que pour y garder l'unité on ſoit tombé dans la ſéchereſſe, puiſque d'un côté elle eſt autant intriguée qu'une ſemblable piéce le peut & le doit être, & que de l'autre ces intrigues & ces peripeties ſont ce qui pique & ce qui réveille le plus.

Dans le ſecond chapitre * il reprend d'abord ſon adverſaire d'une eſpece de contradiction, puis qu'après avoir accuſé l'Aminte de manquer d'action, il paroſt enſuite l'accuſer d'en avoir pluſieurs, on y parle encore de la neceſſité & des raiſons de l'unité ; on blâme également Homere & l'Arioſte d'y avoir failly ; on ſoutient la Jeruſalem contre la critique du P. Mambrun & du P. Rapin deux ſçavans Jeſuites ; on leur oppoſe le ſenti-

* *p.* 32.

ment de Mr. Balſac qui diſoit entre autres choſes que Virgile avoit ôté au Taſſe la gloire d'être le premier, & que le Taſſe avoit ôté à Virgile celle d'être le ſeul.

On retranche hardiment M. Boileau du nombre des critiques judicieux, pour avoir trouvé du *Clinquant* dans le Taſſe. Il paroît par les vers du docte Menzini, que Mr. Fontanini rapporte, que Meſſieurs les Italiens n'entendent point du tout de raillerie là-deſſus. C'eſt un Satirique, dit-on, que Mr. Boileau, au ſentiment duquel il ne faut avoir aucun égard. Mais on ſe plaint ſur tout des *Perroniana*, qui ne font qu'un amas confus de prétendus bons mots attribuez au Cardinal du Perron, qui étoit trop ſage pour avoir jamais dit bien des choſes qu'on lui fait dire dans ce livre, & ſur tout ce qu'on y lit de l'ouvrage du Taſſe, que c'eſt *un poëme d'épigrammes*. On trouve que le ſçavant Danois Olaus Borrichius n'a pas plus de raiſon de ſe rire des éloges qu'on donne à ce poëte, & l'on conclut enfin que toutes ces criti-

ques ne lui font aucun tort.

Dans le troisiéme Chapitre * il s'agit du Caractére d'Aminte, tout y est, dit-on, merveilleusement bien dans le genie d'un amant; rien n'est plus fin, plus naturel & plus joliment trouvé; rien n'est mieux touché que la picquûre de l'abeille & tout cet épisode; elle est sur tout entiérement dans la vray-semblance, & on en cherche les preuves jusques dans le fameux Aldrovandus & dans l'Arabe Avicenne.

Les bien-séances n'y sont pas moins bien gardées; la simplicité de Sylvie n'a rien qui les blesse. Guarini qui a composé son *Pastor fido* d'aprés l'Aminte, a cru pouvoir pousser les choses encore plus loin dans la Scene 8. de l'acte second, sans qu'il y ait cependant rien contre les regles, au sentiment d'Orlando Pescetti. Cependant l'Amarillis de celui-ci n'est qu'une Thaïs en comparaison de la Sylvie de nôtre Auteur.

A l'occasion de Mr. Ménage, qui trouve que c'est un défaut d'exac-

* p. 49.

titude dans le Taſſe d'appeller la même perſonne tantôt *filli*, & tantôt *fillide*, Mr. Fontanini remarque que la langue Italienne emprunte également & le nominatif & les cas obliques grecs & latins qui croiſſent, pour en former ſes noms; qu'ainſi l'on dit *Apollo* & *Apolline*, *Filli* & *Fillide*, *Plato* & *Platone*, *Dido* & *Didone*, que les Poëtes ſur tout en uſent de la ſorte, comme il le prouve par pluſieurs exemples, enſorte que ſi c'eſt là un défaut d'exactitude, il faut en accuſer tous les meilleurs Ecrivains d'Italie. On revient enſuite à la picquûre de l'abeille, on la compare avec une autre avanture toute ſemblable de Clitofon & de Lucippe dans Achilles Tatius, & on donne avec raiſon la préférence au Taſſe quant à la modeſtie & à la bienſeance.

Dans le chapitre quatriéme.* On prétend qu'il n'eſt point vrai que dans la ſeconde Scene de l'acte troiſiéme. Nerine aprés avoir rapporté les conjectures & non les preuves qu'elle a de la prétenduë mort de

* p. 73.

Sylvie, qu'il n'est point vrai, dis-je, qu'elle abandonne Aminte à son desespoir. On prouve au contraire par la premiere Scene de l'acte quatriéme qu'elle le suit autant qu'elle peut, mais sans pouvoir l'atteindre.

Io lo seguii, ma correa si veloce
Che mi sparì tosto dinanzi, e indarno
Poi mi girai per le sue orme.

Dans le cinquiéme chapitre [a] on justifie ce que dit Sylvie au quatriéme acte, qu'un loup ne l'avoit pû attraper malgré ce qui l'avoit embarassée dans sa course & la Camille de Virgile n'est point oubliée.

Dans le chapitre sixiéme [b] on prouve contre le Duc de Telese & contre Menage que l'acte cinquiéme de l'Aminte est exempt des défauts qu'on y reprend. Elpino est un témoin oculaire qui raconte ce qu'il a vû. Il n'est donc point hors d'œuvre. Mr. Fontanini fait sentir toutes les delicatesses & tout l'art de son recit. Menage a tort de se servir de l'autorité d'Horace pour prouver qu'Aminte & Sylvie devoient

[a] p. 79. [b] p. 88.

paroître & venir raconter eux-mêmes leurs aventures. L'action d'Aminte qui se précipite paroît assez préparée, on la justifie par l'exemple de Sapho & de quelques autres. On remarque que le Tasse a un art admirable de faire voir, sentir, toucher tout ce qu'il raconte. On conclut contre Menage que la piéce est complete, qu'elle a une juste étenduë, que rien n'y est tronqué, ce qu'on prouve par l'autorité d'Aristote & de l'incomparable Castelvetro, dont on trouve mauvais que Mr. Dacier ait parlé peu avantageusement dans la préface sur sa traduction de la Poesie d'Aristote: que c'est beaucoup loüer le Tasse, que de dire que l'Aminte paroît une piece trop courte, que Menage n'a pas raison de vouloir que Tirsis racontât ce que dit Elpino, & qu'enfin de l'aveu même de ce critique, rien n'est plus ordinaire dans les Tragedies grecques, que des personnages qui ne paroissent qu'une fois sur la Scene.

Le septiéme Chapitre * est si plein

* p. 117.

qu'il seroit difficile d'en faire un abregé. C'est un tissu d'érudition sur l'usage des chœurs dans les comedies anciennes, sur les Mimes & Pantomimes que les Latins leur firent succeder, & que les Chrêtiens ne purent souffrir. Le Concile d'Elvire les proscrivit l'an 300. de Jesus-Christ. Le Tasse n'est point le premier qui ait rappellé les chœurs sur la Scene Comique en Italie. Avant lui Jâques Castellini & Jean Baptiste Giraldi Cintio en avoient mis dans leurs pieces. Il ne faut donc point s'étonner, comme fait le Duc de Telese, que le Tasse ait introduit le chœur dans sa comedie, ni dire qu'il n'est propre que de la Tragedie.

On nous apprend que Tansille Poëte Napolitain est le prémier qui a fait une Pastorale* on en rapporte l'occasion tirée du 2^e^. Tome des *Miscellanea* de Mr. Baluze. Mais si Tansille a la gloire d'avoir le prémier travaillé en ce genre de Poësie, on ne peut refuser au Tasse celle de

c...

* *en* 1529.

lui avoir donné le premier toute sa perfection.

Après plusieurs autres choses très dignes de curiosité, on soutient en finissant ce chapitre, qu'en fait de piéces de theâtre, les Italiens peuvent le disputer & l'emporter même sur les François, dont les ouvrages sont si vantés, & que la langue Italienne est capable de tout ce qu'il y a de plus grave & de plus relevé.

Au chap. 8.*, on entre dans l'examen des mœurs de l'Aminte. C'est pecher contre cette partie de la Poësie, dit le Duc de Telese, que de donner à un Berger un Cor d'yvoire dont les ornemens sont d'or. Quel autre présent pourroit faire un Roy superbe & magnifique? On répond à celà qu'en 1639. une Païsane Danoise trouva un semblable instrument d'or massif, tout chargé d'hieroglyphes mysterieux, qui fait aujourd'hui un des plus beaux ornemens du cabinet des Rois de Dannemark. Ce monument prétieux aïant été possédé par une villageoise, pourquoi ne veut on pas que Sylvie

* *p.* 157.

Figlio di Œdippo, a cui
Fù Padre il Dio di questo nobil fiume

Et donc le Pere

E di Montan richissimo d'armenti.

ait pû avoir un Cor d'yvoire garni d'or ? On ne s'est point encore avisé de reprendre Calpurnius, ou Calfurnius, comme quelques-uns l'appellent, d'avoir magnifiquement orné le Cerf de Lycidas ; Theocrite lui-même, quel Vase nous décrit-il dans son Tyrsis ? la matiere, le dessein, l'ouvrage,* tout y est précieux & recherché ; le Paysage qui s'y voit, les figures d'hommes & d'animaux, leur attitude, leur action, les expressions, tout y est d'un goût fin & d'un travail exquis. Cependant le Vase à qui est-il ? A un Pastre de Chevres. Et si Scaliger & Casaubon y ont trouvé à redire ; Vintimiglia en a pris la défense, jusqu'à le préferer aux Gobelets que Virgile donne à ses Pasteurs ; en quoi Mr. Fontanini n'est pas de son sentiment.

Le Duc de Telese* avoit trouvé que les Bergers & les Bergeres du Tasse étoient bien sçavans, la

* *ch. 9. p. 133.*

docte Ville d'Athenes, le Lycée, Phebus & l'Helicon, les Livres de Socrate ne leur sont point inconnus. La réponse est que c'est le chœur qui dit ce que l'on objecte, que souvent il n'est composé que de chants, qu'on emploïe pour délasser le spectateur, & qui selon Robortelli, Nieli, & tous les maîtres de l'art, doivent être plus Poëtiques & plus relevez que le reste; que quand ils seroient récités par les Pasteurs qui entrent dans le corps de la piéce, ces Pasteurs ne sont point si sauvages & si champêtres, puisqu'ils habitent proche d'une grande ville dont le voisinage a pû les civiliser & les instruire; que le P. Rapin a tort de les trouver trop polis; que Menage lui-même n'a point condamné la citation des livres de Socrate; que si l'on veut des exemples on trouvera dans l'Idille 14. de Theocrite l'éloge de Ptolemée, quoique Heinsius le Pere trouve cette piéce très-simple; que l'Idille 16. en fournit encore; qu'on n'en manque pas dans les Poësies de Virgile; qu'au reste le Tasse à l'exemple de Virgile &

de Theocrite a bien sçeu faire faire des fautes à ses Bergers ; comme quand Tirsis dit

Il Perso bea la Sona, & il Gallo il Tigre.

que le P. Rapin qu'on peut appeller dit-on, le Rhadamante des Pastorales, ne laisse pas d'aimer ces erreurs ; que le Pere Vavasseur, le critique du monde qui a le plus de goût, *de indigna dictione* p. 121. en fait un point essentiel à la simplicité rustique ; que François Redi & Antonio Ongaro ont imité cet endroit du Tasse ; que les Pasteurs d'Arcadie étoient fort sçavans ; que l'Agriculture demande de grandes connoissances ; que Sannazare, Caton, Virgile en sont de bons garands, que Polybe assure que les Arcadiens sçavoient excellemment la musique, qui comme a remarqué Mr. Dacier, étoit parmi les anciens le fondement de toutes les sciences.

Dans le 10. chapitre* on justifie le Tasse au régard des sentimens ; d'abord on explique sçavamment ce que c'est, & quelles en sont les qualitez, la vérité, l'uniformité, la

* p. 195.

propriété & la juste modération qu'on y doit garder. L'on ne reproche rien au Tasse sur la prémiére & sur les deux derniéres. Mr. Fontanini examine la contradiction que le D. de Telese objecte à ce Poëte & à Guarini, & montre que rien n'est plus mal fondé. Pour Guarini, Malacrete lui avoit déja fait un reproche sur cela, Savio & Pescetti l'avoient défendu, & Guarini lui-même s'étoit purgé de cette accusation d'une maniere à ne souffrir point de replique.

Les quatre chapitres suivans * sont employez à parler de la diction. C'est ici sur tout, dit le Duc de Telese, que le Tasse ne s'est point gêné à l'observation des régles. Aussi dans le Dictionnaire de la Crusca ne le reconnoît-on point pour un maître de la langue Italienne comme les autres, on n'y cite nulle part ses Ouvrages. A une objection si forte le docte Partisan du Tasse oppose les applaudissemens universels qu'a receu la Jerusalem & le nombre des éditions qu'on en a fait. Il y joint cent remarques curieuses sur

** p. 206.*

ces éditions. L'approbation générale de tous les sçavans & de tous les plus habiles critiques d'Italie qui avoient lû & examiné ce Poëme avant qu'il parût, est d'un grand préjugé en sa faveur, aussi-bien que l'estime qu'en faisoit le Prince Scipion de Gonzague, jusqu'à l'avoir même décrit tout entier de sa main au rapport de Guarini.

Il vient ensuite à l'Academie de la Crusca, dont il recherche l'origine. Il nous apprend que ce ne fut qu'en 1584. que s'élevérent ces grands différens entre le Tasse & seulement deux ou trois Academiciens de la Crusca ; que cette Academie commençoit à peine à naître; qu'on n'en avoit point encore oüi parler cette année-là, & que le Tasse même en ignoroit jusqu'au nom. Ce qui a fait que dans l'Apologie qu'il donna la même année, il suppose par tout que c'est celle de Florence qui se couvre de ce nouveau nom pour ne point paroître.

Delà Mr. Fontanini conclut en passant que MM. de Port Royal, qu'il cite très-souvent, & qu'il ne

manque jamais d'apeller *les Religieuses de Port Royal*, je ne sçai pourquoi, n'y faisoient pas reflexion quand ils ont dit que l'Academie de la Crusca fut entée sur celle de Florence ; qu'en 1508. elle fut approuvée avec ses statuts & son nom, qu'une de ses premiéres applications fut de revoir Bocace la même année, & que cette révision avoit fait beaucoup d'honneur entre autres à Salviati. Mr. Fontanini soûtient au contraire qu'il est bien vrai que l'Academie de Florence a donné naissance à celle de la Crusca ; mais qu'elles ont toûjours été très-distinguées, comme il paroît par les lettres de Guarini, & comme elles le sont encore aujourd'hui. Qu'à la verité certains Academiciens de Florence, nommez communément *les Deputez*, corrigérent le Decameron de Bocace en 1573. mais que ceux de la Crusca n'y ont jamais mis la main, & pour Salviati ce ne fut qu'en 1582. qu'il revit seul & par lui-même cet Ouvrage.

Mr. Fontanini revient aux differens du Tasse & des Academiciens

de la Crusca, dont il nous donne l'histoire fort en détail, les noms & les qualitez des tenans de part & d'autre, les livres qui furent faits pour & contre. Salviati qui fut le chef des adversaires de ce Poëte, l'avoit fort loué auparavant, & lui avoit promis de parler honorablement de sa Jerusalem dans le commentaire sur la Poëtique, qu'il alloit mettre sous la presse. Cet éloge qu'on rapporte, détruit tout ce que Salviati a dit depuis pour d'autres raisons que celles de l'interêt des lettres. Il est vrai que cet Academicien avoit voulu faire croire que c'étoit toute l'Academie qui attaquoit le Tasse: mais il est constant qu'à deux ou trois prés tous les habiles gens de Florence tenoient pour nôtre Poëte, ce qu'on prouve par les éloges qu'ils lui ont donné. Au reste si dans les deux prémiéres éditions du Dictionnaire de la Crusca, l'on ne cite point le Tasse, il faut sçavoir que c'est Bastiano de Rossi Secretaire de l'Academie & l'ennemi déclaré de ce Poëte qui en eut soin.

Dans la 3e qui est de l'an 1691. l'on

a enfin rendu à ce grand homme la justice qu'il méritoit, en citant sa Jerusalem, son Aminte, ses lettres & ses Poësies.

On est obligé de ne rien dire d'une infinité de réflexions sur ce Dictionnaire, ses prémiers Auteurs, & leur dessein sur les anciens écrivains de Toscane, sur la langue Italienne, soit celle que parle le peuple, soit celle que l'on écrit, sur son origine & ses progrés, & sur cent autres belles choses que l'on trouve dans ce chapitre, & que la brieveté contraint d'ometttre.

Le 12e chapitre * défend le Tasse sur une liberté qu'on l'accuse d'avoir pris mal-à-propos de faire des abréviations à la fin des mots qu'on appelle en Italien *Parole sdrucciole*, c'est-à-dire en termes de Grammaire, des mots qui ont l'accent sur l'antepénultiéme. Son défenseur prétend qu'on en use ainsi en vers & en prose, & le prouve par un grand nombre d'exemples.

La seconde faute qu'on reproche au Tasse c'est l'affectation; on soû-

* p. 284.

tient contre le P. Bouhours que dans l'Aminte tout est dans la simplicité rustique & conforme aux modéles que nous ont laissé Virgile & Theocrite ; & aux six points dans lesquels le P. Vavasseur la fait consister, & qu'on explique assez au long. Dans le 3e de ces points qui regarde les Proverbes, on montre qu'une expression que le Duc de Telese trouve trop basse, est réguliére & excellente pour des Bergers, & qu'un grand nombre d'Auteurs l'autorise. Au sujet de Bugge Mr. Fontanini fait une dissertation sur quelques mots Italiens. Il réfute les Etymologies de Menage en plusieurs endroits, & il ne convient pas même que cet Auteur soit le premier qui ait recherché les origines de la langue Italienne. Il réfute sa critique sur plusieurs endroits du Tasse, & il appuïe tout ce qu'il dit des meilleurs Auteurs anciens & modernes.

Le 13e chapitre * est la défense de cette expression *Della plebe de gli Dei.* On reconnoissoit chez les Payens differens ordres de Dieux. On en

* *p.* 321.

distingue sur tout trois. La subordination & l'inégalité n'étoient point inconnuës dans le Ciel. Il y avoit des *Plebei* parmi les Divinitez, comme il y en a parmi les hommes. & St. Augustin, Ennius, Varron, Ovide, Ausone sont les témoins que l'on produit. A ce sujet on explique l'invocation que le Tasse a mise au commencement de sa Jerusalem, & le prologue de l'Aminte; & l'on répond à Menage qui trouve mauvais que ce Poëte n'ait point craint de blesser la modestie d'une Bergere en faisant nommer Priape en sa présence. Il faut avoir, dit-on, une étrange démangeaison de critiquer pour faire un procés là-dessus.

Dans le 14e chapitre * on prouve par plusieurs exemples tirez des meilleurs écrivains, que l'on dit également bien *volse* & *volle* au préterit de *volere*, *vouloir*; que *cogliere* est en usage dans la signification de *colpere* frapper ou atteindre au but, que *seguì* se dit aussi pour *seguii* au préterit de *seguir* comme l'on dit *senti*, *fuggi*, *usei* au lieu de *sentii*, *fug-*

* p. 339.

gli, uscii. Que l'article *egli* se donne aux choses inanimées, & qu'ainsi le Tasse a pû le dire de *velo*, un voile. A la fin du chapitre Mr. Fontanini nous donne un sonnet du Tasse qui n'avoit point encore vû le jour. Ce Poëte répond à Statilio Paolini qui l'invitoit à chanter les loüanges de Clement VIII. & en s'en défendant sur son incapacité il loüe finement ce grand Pape.

Mr. le Duc de Telese conclut par une remarque générale sur toute la piéce. Ce ne sont, dit-il, que des Narrations dans l'Aminte, au lieu que selon Aristote la Comedie doit être toute en représentations & en action. Le sçavant Apologiste dans le quinziéme & dernier Chapitre avoüe que la Comedie doit donner beaucoup à l'action, que c'est un genre de Poësie actif; mais on ne peut disconvenir qu'il est des choses qu'il faut nécessairement cacher au spectateur, quand ce ne seroit que pour faire agir les personnages derriére le théatre, & rendre par là vray-semblable le tems que demande l'exe-

cution du ſujet. C'eſt là juſtement ce que fait le Taſſe. Ici Mr. Fontanini nous donne un parallele de l'Aminte & du Paſtor fido. L'Auteur de la premiére de ces piéces a rendu ſenſibles & palpables les faits mêmes qu'il a cru devoir dérober aux yeux, & dans des narrations ſimples, mais pleines d'art & très-circonſtantiées, il a ſçû dédommager le ſpectateur du plaiſir de la répreſentation qu'il lui ôte.

L'Auteur de la ſeconde au contraire a trouvé le ſecret de mettre tout en évidence, de repreſenter tout, de produire aux yeux & ſur la Scene les choſes les plus difficiles & les plus délicates. Sylvie & le Satire dans l'Aminte, Corinne & le Satire dans le Paſtor fido, rien de plus reſſemblant pour le fait, mais rien de plus différent pour la maniére de le traiter. Ici c'eſt un recit, mais où l'on voit, où l'on touche tout : Il ne faut que l'entendre. La tout eſt action : mais pour la comprendre il ne ſuffit pas de l'écouter ou de la lire : il faut la voir repréſentée. L'un eſt Ménandre &

l'autre Philemon, & l'on peut appliquer aux deux Italiens ce que Heinsius a dit de ces deux Grecs: *Antiqui Menandri fabulas agebant, ut intelligerent; Philemonis legebant.*

Au reste le sçavant defenseur du Tasse se sent obligé d'avertir en finissant que c'est le pur zéle de la vérité qui lui fait prendre la plume. Il ne doit pas paroître étrange que l'Aminte n'ait pas plû à quelques personnes: quel est l'ouvrage qui n'ait eu le même sort? Mais si deux ou trois ont entrepris de la critiquer, un nombre infini de personnes distinguées l'ont loüée & approuvée. Le reste du chapitre est employé à en faire la liste. On y compte les plus habiles gens de toute l'Italie, comme le P. Daniel Bartoli, que Mr. Fontanini appelle, *persona di gusto maraviglioso nelle finesse della lingua Italiana.* Et des ennemis même du Tasse comme Orlando Pescetti. Enfin on a traduit cette Pastorale en Castillan, en Anglois, en Latin, en Flamand, en François, en Allemand. On l'a imprimée en plusieurs endroits & deça

& delà les monts : peut-on donc lui refuser l'éloge qu'Auguste donna à l'Eneïde

Laudetur, vigeat, placeat, relegatur, ametur.

Rien n'a été plus glorieux au Tasse que la Critique de ses piéces, dit Mr. Fontanini dans sa préface ; mais il n'y a point assurément de critique qui ait fait tant d'honneur à ce Poëte qu'une deffense telle que celle de Mr. Fontanini. Cet ouvrage est plein d'érudition, de refléxions curieuses & très-sensées : la critique en est fine & delicate : le tour simple & naturel, le stile pur & élegant. On y remarque une grande connoissance des livres, & beauçoup de goût pour les belles lettres. Mais en quoy sur tout le sçavant Apologiste du Tasse semble exceller, c'est dans la science du Theatre, & dans celle de la langue Italienne. Peu de gens sçavent l'art dramatique ; ceux même qui s'en mêlent, & ceux qui tous les jours s'érigent en censeurs de ces sortes de pieces, & s'attribuent le droit de décider de leur

prix & de les faire ou réüssir, ou tomber à leur gré, ne sont pas toûjours ceux qui en sont le mieux instruits. Ils le sont souvent moins que bien d'autres. Mr. Fontanini n'ignore rien en ce genre. Anciens & modernes, Grecs & Latins, Italiens & étrangers & sur tout les François, il a tout lû, rien n'a échappé à sa connoissance & à ses doctes recherches. Pour la langue Italienne c'est un des hommes qui l'entend le mieux, & qui l'a le plus étudiée. Aussi la possede-t'il en perfection. Il en connoît toutes les delicatesses & les beautez.

Mais quand on ne connoîtroit pas le défenseur du Tasse par ses ouvrages, le choix que Mr. le Cardinal Imperiali en a fait pour être le Directeur de sa Bibliotheque, suffiroit seul pour en donner une grande idée. On sçait que ce Cardinal, qui possede toutes les grandes qualitez, *che sono il vero equipaggio del Principe*, comme parle Mr. Fontanini dans son épitre dedicatoire : on sçait, dis-je, que ce Cardinal se connoit aussi-bien en personnes de mérite, qu'en

ouvrages d'esprit, qu'il est le Mecenas & le Protecteur des gens lettrez à Rome, & son estime, sa bienveillance, sa protection sont un éloge parfait de tous ceux qu'il en veut bien honorer.

NOUVELLES LITTERAIRES

I. *Extrait d'une Lettre de Mr. Leibnitz à Mr. Pinsson. A Hannover le 14. d'Avril 1702.*

J'Ay receu une lettre de M. Morel .... quelque estime qu'il fasse des lettres du R. P. Chamillard, il ne peut encore se résoudre à changer de sentiment sur le *Pacatianus*. Il le croit posterieur à Gallien, parceque M. Rainssant luy en avoit autrefois fait voir une medaille qu'on avoit trouvée en Champagne, & qui étoit de fort bas alloy. La difference qu'il trouve dans cette medaille du P. Chamillard le tient en suspens, mais il voudroit la voir & la manier avant que de rien prononcer. Il croit que les trois lettres M A R. ne sont pas une preuve suffisante pour la donner à Marius, & dont des me-

dailles ont été frappées en Arabie. Pour moy j'avoüe que le sentiment de ce R. Pere m'a paru plausible. Mais je n'ay garde d'entrer dans ces détails qui dépendent de l'inspection des pieces. Mr. Morel souhaiteroit aussi voir la medaille *Diva Mariniana*, & celle que le P. Chamillard prétend être des deux Posthumes, avant que de rien prononcer.

J'ay receu la sçavante lettre de Mr. Galland à Mr. Ballonfeaux. Le sentiment de Grotius que Mr. Galland reprend, me paroit encore assez probable. C'est à l'égard de l'inscription Latine de l'Hippodrome de Constantinople où il est dit, *Judice sub Proclo superas elatus ad auras*. Mr. Grotius a pris ce *Proclus* pour l'Architecte, dans ce pentametre. *Theodosii jussu Principis, arte Procli*. Mr. Galland croit que *Judex* veut dire en cet endroit *Præfectus urbi*, Gouverneur de Constantinople. Cela seroit plus seur si on sçavoit d'ailleurs qu'il y eût eu alors un Gouverneur de ce nom. Car autrement *Judex* est souvent pris pour *arbiter*, *inspector*, comme dans une Epitaphe

qui fait ainsi parler un guerrier Batave de Nation:

Hadriano potui qui Judice vasta profundi
Æquora Danubii cunctis tranare sub armis &c.

M. Beger a dessein de faire publier quelques Auteurs anciens *in usum Principis Regii Brandeburgici*, je croy qu'il commencera par Florus & qu'il fera entrer dans les remarques bien des medailles & d'autres antiquitez. Un sçavant Ecossois nommé Cunningham travaille à une nouvelle édition du *Corpus Juris*, je voudrois que M. Gronovius le cadet se joignît avec luy, parcequ'il a conferé exactement les Pandectes Florentines avec les impressions, le Grand Duc luy en ayant donné la permission, vous aurez peut être oüi parler de ce dessein de Mr. Cunningham, qui étoit à Paris il n'y a pas long-tems, Je suis &c.

II. ALLEMAGNE.

M. Junckerus fait une seconde édition augmentée & corrigée de

son traité des Journaux des Sçavans; *de Ephemeridibus eruditorum.* Il travaille aussi à un autre Ouvrage qui doit bientôt paroître sur les Academies des Sciences, & autres semblable Compagnies; *de Societatibus eruditorum.* Cela ne l'empêche point de songer encore à l'Histoire de Henneberg, *Historia Hennebergia* sur laquelle il a ramassé bien des titres manuscrits, & autres semblables monumens.

Mr. Jean Pierre *Ludovici* Professeur à Hall va faire imprimer quelques livres de sa façon sur les matieres d'Etat & les interests des Princes. *Systema pretentionum illustrium inter Principes Europæ universæ*, in fol. un autre sous le titre *Pacificator Ryswicensis*, in 4°. un autre *novum systema juris gentium de moribus quos inter se sanctè observant*, in 4°.

Vous sçavez qu'il y a environ deux ans qu'un Docte Allemand nommé *Christianus Gottlieb Koch* s'avisa de publier un écrit in 8°. pour prouver que le dialogue avec le Juif Tryphon étoit un livre supposé, & ne devoit point être attribué

à S. Justin le Martir. *Justini Martyris, cum Tryphone Judæo dialogus secundum regulas criticas examinatus & νοθεύσεως seu falsitatis & suppositionis suspectus ac convictus.* Il se sert dans ce livre de toutes les regles de la critique. Ce même Auteur avoit déja publié quelques traitez contre Monsieur Poiret & autres nouveaux fanatiques. Dans son Ouvrage de critique sur le dialogue de S. Justin, il vouloit desarmer les Quackers qui prétendent trouver dans ce Livre de quoy établir leur chimeres sur le regne de Jesus-Christ, pendant mille ans. Le Docteur Albert de Felde s'est élevé contre Mr. Koch, qu'il accuse de temerité & de prévarication, & à rapporté bien des témoignages pour prouver que ce Livre étoit veritablement de S. Justin. Cependant le sentiment de Mr. Koch n'a pas manqué de défenseurs. Un Theologien nommé Godefredus Wagnerus a répondu à Mr. de Felde par un petit livre in 8°. imprimé sur la fin de l'an passé.

On vient d'imprimer à Lipsik (Mars.) la traduction Allemande

de notes ſçavantes & de pluſieurs diſſertations.

IV. HOLLANDE.

On a r'imprimé en Hollande le traité *de Logomachiis eruditorum* de Mr. Werenfels. Ce livre eſt un ramas de Theſes que ce ſçavant profeſſeur de Bâle avoit fait ſoutenir à ſes écoliers. L'Edition de Bâle eſt in 4°. & il y a dix ans qu'elle a paru. M. Perizonius en prenant poſſeſſion de ſa nouvelle chaire de profeſſeur en hiſtoire, a fait une harangue inaugurale, qui vient d'être imprimée, contre le Pyrrhoniſme hiſtorique *de fide hiſtoriarum contra Pyrrhoniſmum hiſtoricum in* 4°. Mr. Mark a fait la ſienne ſur les merveilles de la propagation du Chriſtianiſme. *Jo. Marckii oratio de Chriſtianiſmi propagati admirandis* in 4°. & M. Trigland à parlé des ceremonies de la Loy de Moyſe & de leur origine. *Jac. Triglandii Diſſertatio de origine & cauſis rituum Moſaïcorum in* 4°.

V. FRANCE.

Le R. P. Serri Dominicain revoit les *loci communes* de Melchior Canus dont il fera faire une nouvelle édition à Paris, en y ajoutant des supplemens. On a fait une seconde édition des lettres de Mr. R. Simon avec des additions curieuses & assez considerables. La veuve Barbin fait r'imprimer la traduction françoise du *Rationarium temporum* du P. Petau faite par Mr. de Maucroix, avec la continuation de M. Colin qui va jusqu'en 1683. cette nouvelle édition sera augmentée d'une continuation jusqu'en 1701. par Mr. de Vallemont. L'Auteur de la nouvelle dissertation sur les ouvrages de S. Denis est un Benedictin de l'Abbaye de Fleury ou S. Benoît sur Loire nommé Dom David. Mr. Baillet songe a faire une nouvelle édition de ses vies des Saints, qu'il augmentera de la vie des Saints Patriarches de l'ancien Testament.

Roüen. Je m'assure que vous ne connoissez pas encore un livre qu'on

a imprimé icy ſous ce titre le *Naturaliſte Moral.* Ce ſont des dialogues mêlez de Phyſique & de Morale. Le Phyſicien remarque ſur divers ſujets certaine qualité naturelle, dont le moraliſte prend occaſion de faire une petite inſtruction morale. Jean B. Beſogne qui debite ce livre en a fait imprimer un autre qui me paroît meilleur, intitulé *Refléxions Chrétiennes & Morales*, ce n'eſt qu'un tiſſu de pluſieurs penſées choiſies qui toutes ſont fort bonnes dans leur genre. On les a tirées des ſaints Peres, des meilleurs Auteurs & mêmes des bons Poëtes. M. Flammare a fait imprimer chez le même imprimeur un gros Catechiſme de controverſe. Le troiſiéme tome du P. Martenne *de Ritibus Eccleſiaſticis* eſt achevé dès la fin du mois d'Octobre 1701.

VI. Les Aſtrologies de Mr. Bion, & les planiſpheres celeſtes de M. de la Hire, meritent qu'on en parle plus au long, que nous ne pouvons le faire ici.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, du mois de Juin 1702.

Explication d'un endroit difficile du 9. livre de Virgile. pag. 1
Pſalterium Davidis Æthiopicè & Latinè &c. *par Mr. Job Ludolfe,* pag. 20.
Explication d'un cachet antique d'Agathe par Mr. Terrin. p. 24
Lettre de Mr. La Montre touchant le premier Meridien. p. 38
Suite des Actes des Saints de l'Ordre ſaint Benoît depuis l'an 1000. *juſqu'à* 1100. *premiere partie.* p. 43
Diſſertation ſur l'origine de divers peuples d'Afrique. p. 64
Refutation du traité de la pratique des billets. p. 74
Suite de l'extrait de la lettre de Mr. Galland à Mr. Morel. p. 87
Homilia Sanctiſſimi Domini noſtri Clementis XI. habita die Paſchatis 1702. p. 104
Traduction de l'Homelie de N. S. Pere le Pape Clement XI. p. 108

L'Auteur de l'Errata *de l'Histoire des Congregations*, de Auxiliis, *nous avertit, qu'à la page 97. où il a cité le P. Alexandre, il faut lire en marge, page 258. au lieu de page 58. C'est en effet à la page 258. que le P. Alexandre accuse S. Augustin d'être tombé dans une contradiction manifeste.* Dico ipsum *(Augustinum)* sibi evidenter in priori loco contradicere : *& quelques lignes aprés :* minus accuratus fuit Augustinus, & pugnantia eodem in loco scripsit.

ERRATA.

PAge 17. *ligne* 18. prêté, *lisez*, prêtées.
P. 20. *lig.* 4. du moins. *effacez* le point.
P. 21. *lig.* 10. Tygré, *lis.* Tigré.
P. 22. *lig.* 22. aparemment, *lis.* apparemment.
P. 23. *lig.* 22. en envoyé, *lis.* envoyé.
P. 33. *lig.* 2. il *lis.* Il.
P. 34. *lig.* 21. l'a, *lis.* la.
P. 35. *lig.* 15. qui a, *lis.* qui y a.
P. 51. *lig.* 13. son corps, *lis.* le corps.
P. 54. *lig.* 24. le Pape, *ajoûtez*, Innocent.
P. 89. *lig* 24. il paroît, *lis.* il y paroît.
P. 99. *lis.* 10. Cytheponte, *lis.* Cytheronte.
P. 115. *lig.* 3. l'Abbé, *lis.* Labbé.
P. 118. *lig.* 5. mieux, *lis.* plus.
P. 123. *lig.* 4. Mandement, *lis.* Decret.
P. 124. *lig.* 25. Etrangers, *lis.* étrangeres.
P. 125. *lig.* 18. les, *lis.* ses.
P. 120. *lig.* 27. pour, *lis.* de.
P. 151. *lig.* 12. versſ. *lis.* vers.
P. 152. *lig.* 3. Eclogue, *lis.* Eglogue.
P. 155. *lig.* 13. de raillerie, *effacez*, de.
P. 167. *l.* 6. 1508. *lis.* 1580.
P. 181. *l.* 14. leur, *lis.* leurs.
P. 185. *l.* 1. Serri, *lis.* Sery.
P. 186. *l.* 23. Astrologies, *lis.* Astrolabes.

L'Auteur de l'Errata *de l'Histoire des Congregations*, de Auxiliis, *nous avertit, qu'à la page 97. où il a cité le P. Alexandre, il faut lire en marge, page 258. au lieu de page 58. C'est en effet à la page 258. que le P. Alexandre accuse S. Augustin d'être tombé dans une contradiction manifeste.* Dico ipsum *(Augustinum)* sibi evidenter in priori loco contradicere : *& quelques lignes aprés :* minus accuratus fuit Augustinus, & pugnantia eodem in loco scripsit.